

Exclu du prêt

DEA 23

Nathalie MAGNE
Maîtrise des Sciences de l'Information
et de la Documentation

Université Panthéon Sorbonne
PARIS I

HENRI LEMAITRE 1881-1946
DE LA LECTURE PUBLIQUE A LA
DOCUMENTATION

Mémoire réalisé sous la direction
de Mme Sylvie FAYET-SCRIBE



Paris 1995

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Madame Sylvie Fayet-Scribe qui m'a orientée dans mes recherches bibliographiques, m'a apporté des documents que je ne parvenais pas à obtenir et qui m'a aidée à reformuler ma problématique et à la faire évoluer.

Je souhaite également exprimer ma gratitude envers Madame Renée Lemaître pour m'avoir accueillie avec une telle gentillesse et un tel enthousiasme, pour m'avoir donné accès à ses archives et pour avoir toujours été disponible et à l'écoute de mes interrogations. Merci pour m'avoir soutenue tout au long de cette année.

Nathalie MAGNE.

Henri Lemaitre, chartiste de formation, se préoccupa tout au long de sa vie, d'assurer la diffusion du savoir à toute personne désirant accroître sa connaissance. Il s'intéressa aussi bien aux besoins du grand public que des chercheurs et spécialistes. Réalisateur avant tout, organisateur méthodique, il entreprit de changer les mentalités en militant pour le développement de deux secteurs nouveaux, issus de la Bibliothéconomie traditionnelle : la lecture publique et la documentation. Organisation du Congrès d'Alger, création du premier prototype de bibliobus français, fondation d'une école de documentalistes,... autant de réalisations à son actif qui lui valurent d'être reconnu comme précurseur et qui lui conférèrent une réelle autorité auprès des bibliothécaires et des documentalistes.

117 mots

SOMMAIRE

INTRODUCTION.	P. 4
I - LE MILITANT DE LA LECTURE PUBLIQUE 1881-1931	P. 6
A - Naissance d'une vocation.	P. 6
1. Portrait d'un précurseur.	P. 6
2. Une famille de libraires éditeurs à Valenciennes.	P. 11
3. Le brillant élève de l'Ecole des Chartes.	P. 14
B - Une nouvelle conception des bibliothèques.	P. 16
1. Des bibliothèques inadaptées aux nouveaux besoins des lecteurs.	P. 16
2. Le début d'une prise de conscience : rencontre avec des hommes militant pour la modernisation des bibliothèques.	P. 20
3. L'après guerre: le Card et l'internationalisation des débats.	P. 28
C - L'année des grandes réalisations personnelles : le premier Congrès International de la Lecture Publique et le bibliobus.	P. 37
1. Le concept de la lecture publique et l'organisation du Congrès International de la Lecture Publique à Alger.	P. 37
2. Création du premier prototype de bibliobus français et bilan de ses initiatives.	P. 43

BIBLIOGRAPHIE. P. 108

ANNEXES. P. 123

N° I : Illustrations photographiques.

N° II : Entretiens avec Renée Lemaître, fille d'Henri Lemaître.

N° III : Repères chronologiques.

N° IV : Liste des sigles.

N° V : Cartons de présentation et d'invitation conservés par Henri Lemaître.

N° VI : Présentation de la revue d'Histoire Franciscaine.

N° VII : Fonctions occupées par Henri Lemaître dans les commissions de la FIAB.

N° VIII : Actes des Congrès.

N° IX : Terminologie de la documentation.

N° X : Les associations et organismes nationaux et internationaux organisant la documentation.

N° XI : Les cadres de classement de l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales.

N° XII : Tableau comparatif de la fonction documentaire dans les bibliothèques et les centres de documentation.

TABLE DES MATIERES.

INTRODUCTION

Dans l'entre-deux-guerres, la documentation s'impose progressivement comme un nouveau secteur d'activités en France pour les personnes désirant transmettre le savoir. La naissance de cette nouvelle profession liée à l'Information Scientifique et Technique est due à la réflexion, la volonté et l'action continue d'hommes et de femmes au service de la connaissance. A côté des chercheurs et scientifiques, certains bibliothécaires que l'on a nommés par la suite "les modernistes", sont les principaux acteurs de cette mise en place. En effet, à ses débuts, la Documentation est extrêmement liée au monde de la Bibliothéconomie en cours de modernisation, et plus précisément à l'organisation et au développement de la lecture publique.

Henri Lemaître fut l'un de ces hommes érudits et bibliothécaires oeuvrant pour le progrès. "*Servir la cause de l'esprit était le but de sa vie*". Dans cet hommage, l'auteur rappelle quel fut l'intérêt d'Henri Lemaître sa vie durant. Toutes ses réalisations convergent vers une seule et même préoccupation : rendre le savoir accessible à tous, faciliter l'accès à la connaissance. Ceci sous-entend une volonté d'optimiser la diffusion de l'Information, seule capable de faire avancer la civilisation. Henri Lemaître apparaît alors au regard des professionnels comme l'un des précurseurs pour le développement de la bibliothèque moderne en faisant de la lecture publique l'objet principal de ses réflexions et interventions. Parallèlement, il est au même titre considéré comme l'un des pères fondateurs de la Documentation en France. Il est le modèle du novateur chartiste, bibliothécaire, documentaliste, celui qui a su trouver la façon dont les choses devaient évoluer.

Expert dans le domaine des bibliothèques modernes, puis dans celui de la documentation, il multiplia ses interventions et ses moyens d'action : membre des associations nationales et internationales, participation active aux congrès, conférences et expositions en France comme à l'étranger, auteur de nombreux articles, rédacteur en chef de revues savantes et professionnelles, et éditeur intellectuel. Il utilisa donc toutes les ouvertures s'offrant à lui pour défendre successivement ces deux nouveaux domaines. Tous ses efforts étaient tournés vers un seul but qui consistait à obtenir l'aide et l'appui des pouvoirs publics pour développer deux secteurs mal cernés ou encore ignorés, ce soutien étant essentiel pour fonder leur légitimité.

¹Paul LEFRANCO. Henri Lemaître : Archiviste Paléographe. *Le Guetteur de Valenciennes*. Nov. 1946, p 1.

L'appartenance à ces deux mondes que sont la lecture publique et la documentation peut paraître étonnante de nos jours où la profession de bibliothécaire est devenue distincte de celle de documentaliste. Cependant, ces deux activités semblaient au contraire très proches pour les innovateurs tel qu'Henri Lemaître. Face à cette conception, on peut se demander quelles ont été les similitudes qui ont fait que cet homme, comme un petit nombre de ses contemporains, soit passé de la Bibliothéconomie à la Documentation. Il est donc intéressant de se pencher sur la progression de son intérêt pour la documentation tout au long de son parcours et de voir par conséquent évoluer la relation entre ces deux secteurs. Aussi, j'ai tenté dans un premier temps de mettre en évidence la notion de documentation présente dans l'optique de la lecture publique. Par ailleurs, même si Henri Lemaître resta jusqu'à ses derniers jours particulièrement attaché au sort des bibliothèques, c'est l'homme considéré par les professionnels de ce milieu comme l'un des pionniers de la Documentation française qui formera le second objet principal de cette étude. Effectivement pour permettre l'existence de cette profession, plusieurs bases ont dû être fixées, à commencer par la nécessité de formuler la définition même de ce domaine, de son champs d'action, de ses limites, de sa terminologie, de ses techniques, de ses outils, etc. Puis, il a fallu convaincre, rassembler et organiser des rencontres entre les personnes se sentant concernées. Enfin, comme n'importe quelle autre vocation, la présence de spécialistes des techniques documentaires nécessita la mise en place d'une formation spécifique. Ainsi pour ces trois éléments fondateurs d'un nouveau secteur, nous tenterons de distinguer quelle fut sa contribution, le rôle qu'il joua pour obtenir le qualificatif de "pionnier".

J'ai pu distinguer dans la vie d'Henri Lemaître deux grandes périodes qui constituent mes deux chapitres : le premier a pour but de retracer l'affirmation de ses idées et ses réalisations en faveur de la lecture publique. Le second est consacré à son entrée dans le corps professionnel de la Documentation, à la consolidation de sa position et à l'aboutissement de son combat.

I - LE MILITANT DE LA LECTURE PUBLIQUE. 1881 - 1931

Cette première période correspond au parcours du bibliothécaire qui découvre le modèle d'organisation anglo-saxon et s'efforce de rendre populaire cette conception moderne des bibliothèques et du rôle du bibliothécaire, désignée peu à peu par la locution "lecture publique". La lecture publique et la documentation sont incontestablement liées puisque l'une des principales fonctions de la bibliothèque moderne est de fournir des informations précises pour le quotidien. Ainsi, Henri Lemaître apparaît dès le départ intéressé par la diffusion de la culture, de l'information ou du savoir en général.

A - Naissance d'une vocation.

1. Portrait d'un précurseur.

Henri Lemaître marqua le monde des bibliothèques et de la documentation par la nouveauté de ses idées et la diversité de ses compétences : "*A la fois érudit et homme d'action, il a été un précurseur dans bien des domaines : technique, bibliothèque pour enfants, bibliobus, bibliothèques d'entreprises et d'hôpitaux, documentation et coopération internationale*"². Les nombreux hommages qui lui furent rendus à sa mort, montrent à quel point les travaux qu'il avait entrepris durant toute sa vie, avaient suscité une réelle considération des milieux professionnels concernés. Cette notoriété s'était répandue au-delà des frontières comme en témoigne Paul Lefrancq lorsqu'il affirme : "*C'était, je pense, sinon le seul bibliothécaire qu'on connut hors de France, du moins le premier auquel on pensât en parlant de notre pays*"³. Noë Richter exprime lui aussi cette reconnaissance : "*L'étendue et la qualité de ses compétences lui ont valu l'estime de ses pairs, non seulement en France, mais aussi dans les*

²Renée LEMAITRE. *Henri Lemaître 1881-1946*. Tapsucrit, [1986], p. 1.

Document dactylographié communiqué par Renée Lemaître. Traduit en anglais par Mary Niles Maack dans la : *World Encyclopedia of Library and Information Science*. 2e éd., 1986, p. 450-451.

³Paul LEFRANCO. Henri Lemaître : Archiviste Paléographe. Op. cit., p. 1.

*associations étrangères*⁴. Enfin, les nombreuses distinctions honorifiques qu'il reçut, viennent confirmer ce point de vue : Chevalier de la Légion d'Honneur en 1931, Officier de l'Instruction Publique, Chevalier de l'ordre de la Couronne de Belgique et de la Couronne d'Italie. Il fut également désigné comme Président d'Honneur de l'Association de Bibliothécaires Anglais. Cependant, cet homme qui eut une vie professionnelle aussi intense que variée, axée sur la propagation des méthodes et conceptions modernes, a su rester simple et concret, mêler la réflexion à l'action.

L'apparence qu'il donnait, était celle d'un homme aimable et souriant. Les yeux bleus, le teint clair, son visage respirait un air de santé, me confia sa fille cadette, Renée Lemaître. Très distingué, il avait adopté le style britannique : costume de tweed avec gilet de couleur sobre. Il se montrait habituellement affable et enjoué. Il trouvait toujours une anecdote à raconter, quelque chose de nouveau. Cet esprit vif et plaisant se retrouve souvent chez les bibliothécaires considérés comme les pionniers de la lecture publique.

L'obligeance envers chacun semble avoir été un autre côté apparent de sa personnalité. Il était celui auprès de qui on venait chercher des conseils. Être attentif aux autres, savoir communiquer, être capable de s'entretenir avec n'importe quel interlocuteur en restant complaisant sont d'ailleurs les premières qualités nécessaires à tout bibliothécaire ou documentaliste : être en mesure d'écouter, de conseiller, d'interroger pour clarifier une demande.

Une autre des qualités exigées pour constituer un bon documentaliste est la curiosité. Henri Lemaître satisfaisait sa curiosité en se tenant au courant de toutes les nouveautés et tendances du moment grâce à ses contacts et ses relations françaises et étrangères, à la lecture de la presse internationale et à ses visites au cours de ses missions ou voyages. En effet, il fut chargé de missions dans divers pays, soit en qualité de simple observateur : aux Etats-Unis en 1911, en Italie en 1920 et en Belgique en 1921 pour recueillir les publications concernant la guerre, soit en tant que représentant de la France : en Egypte en 1911 pour l'inauguration de l'école Khediviale au Caire, en Ecosse en 1927 pour la Conférence Internationale des Bibliothèques à Edimbourg, en Suisse en 1928 au Congrès des Bibliothèques Suisses de Zoug, en 1929 à Rome et à Venise au Congrès Mondial des Bibliothèques, en Suède au Congrès International des Bibliothécaires de 1930, à Alger en 1931, à Berne la même année pour l'inauguration de la nouvelle Bibliothèque Nationale Suisse et à Thoun à

⁴Noë RICHTER. Les hommes qui ont fait la lecture publique. in POULAIN, Martine. *Histoire des Bibliothèques françaises : Les Bibliothèques au XXe siècle, 1914 - 1990*. Paris : Promodis - Editions du Cercle de la Librairie, 1992, T.4, p. 162.

l'occasion de la Vème session du Comité International des Bibliothèques et enfin à Zurich en 1938 et 1939 pour le IIème Congrès International des Bibliothèques d'Hôpitaux comme délégué du Ministère Français de la Santé Publique, et pour le Congrès International de Documentation⁵. En outre, sa connaissance des langues lui procura le moyen d'entretenir de nombreuses relations avec ses collègues étrangers et de lire tout ce qui paraissait à l'étranger relatif aux bibliothèques, notamment dans les pays anglo-saxons. Il pouvait parler, lire et écrire l'Anglais, l'Allemand, l'Italien, l'Espagnol et le Néerlandais. Cette faculté lui permit, comme nous l'avons vu précédemment, d'être l'un ou sûrement le meilleur ambassadeur de la lecture publique, puis de la Documentation à l'étranger. Il est important d'ajouter que parallèlement à son implication de dimension internationale, il suivait de très près ce qui se passait au niveau local. Il représenta sa ville natale, Valenciennes, en devenant Président de "l'Union Valenciennoise à Paris". Il assura la protection de l'ancien lycée de Valenciennes, où il fut élève, en le faisant classer monument historique et il obtint que la bibliothèque de Valenciennes devienne bibliothèque d'Etat⁶. Son attitude vis-à-vis de Sceaux, la ville qu'il choisit pour s'installer avec sa famille à partir de 1923, fut quasiment similaire. Président de la Société des Amis de Sceaux, association d'Histoire locale, de 1928 jusqu'à sa mort, il fit, entre autres, une conférence sur l'Histoire du Bal de Sceaux, objet d'une nouvelle de Balzac. Il initia les bibliothécaires de la bibliothèque de Sceaux aux techniques modernes et créa une bibliothèque pour enfants. Enfin, il fit classer le petit jardin de la Ménagerie où se retrouvaient dans le passé toutes les classes sociales, sans distinction, à l'occasion du Bal.

Le souci d'être informé sur l'actualité ne l'empêcha pas de poursuivre des recherches savantes et érudites en raison de sa formation de chartiste. Il fit un remarquable travail de recherche sur l'Histoire Religieuse et Médiévale à laquelle il consacra de nombreux articles (Cf. bibliographie) qui parurent dans des revues spécialisées telles que : la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, le *Bulletin de la Société des Anciens Textes Français* (il fut d'ailleurs administrateur de la Société en 1919), la *Revue d'Histoire Franciscaine*, la *France Franciscaine*, le *Moyen Age* et *Archivum Franciscanum Historicum*. Ce goût pour l'hétérogénéité des activités est perceptible à la lecture d'un discours qu'il prononça en 1933, à l'occasion de la distribution des Prix des Académies de Valenciennes : "*Il est bon de ne pas passer d'un extrême à l'autre et de ne pas se cantonner dans la seule pratique de son métier, de ne pas se mettre des oeillères et de voir autour et*

⁵Henriot MARTY. *Henri Lemaître*. Tapuscrit, [s.d.], p 7-8.
Document dactylographié communiqué par Renée Lemaître.

⁶Paul LEFRANCQ. Op. cit., p. 2.

au delà de ce qu'on fait"⁷. Henri Lemaître critiquait alors l'éducation moderne tendant à obliger les élèves à se spécialiser très tôt.

Malgré la dispersion de ses champs d'intervention, il sut garder un sens concret des choses. C'était un homme d'étude, mais c'était surtout un homme d'action. Il n'avait pas le goût des discussions théoriques. Il préférait agir : il mit en place le Congrès de la Lecture Publique à Alger et réussit à attirer les pouvoirs publics sur place. Il fit construire le premier prototype de bibliobus en France. Il se déplaça pour témoigner de l'organisation de bibliothèques spécialisées comme les Bibliothèques d'Hôpitaux ou d'Usines par exemple. Il permit l'organisation des cours techniques de Documentation, etc. De plus, ses réalisations témoignent d'un goût particulier des détails et d'un sens pratique : il décrivit notamment dans un article sur l'Heure Joyeuse de façon très minutieuse la manière de tenir des fiches⁸ ; il s'intéressa au classement des documents dans les centres de documentation économique⁹. Dans le même esprit, il imposa un style simple et direct synthétisant aisément ses idées. L'UFOD témoigne de cette grande qualité : "*Au service de la Documentation, il a mis sa longue expérience et sa grande autorité, tout en demeurant dans ses écrits et ses exposés, constamment accessible à tous*"¹⁰.

Cependant, Henri Lemaître n'en était pas moins un Humaniste. Le progrès partagé devait, dans son esprit, faire naître un monde équilibré et amener la paix. Il prônait la coopération internationale et interdisciplinaire, le partage du savoir enfermé dans les livres et destiné au début du siècle aux seuls érudits. Il avait la foi en l'Homme, en la perfectibilité de l'esprit humain. Il est, de par cette conviction, proche de ces hommes du début du siècle luttant pour la démocratisation de la connaissance, la tolérance des peuples et le progrès des sciences. Ce sont les pères fondateurs de la Documentation, Paul Otlet et Henri Lafontaine, des financiers comme Albert Kahn ou encore des philosophes comme Henri Bergson. Tous ceux qui furent terriblement choqués par les atrocités de la guerre. Ce n'est donc pas étonnant d'apprendre qu'il était autant que possible détaché des biens matériels et ne faisait pas de la propriété une valeur essentielle.

⁷Henri LEMAITRE. *Discours prononcé à la distribution des Prix des Académies de Valenciennes le 19 Juillet 1933*. Tapuscrit, [1933], 5 ff.

Document dactylographié conservé à la Bibliothèque Nationale.

⁸Henri LEMAITRE. La Bibliothèque enfantine de la rue Boutebrie : L'Heure Joyeuse. *Revue des Bibliothèques*. 1925, n° 1-6, 23 p.

⁹Henri LEMAITRE. Organisation des archives dans les grandes entreprises. *Revue du Bureau*. 1934, 4 ff.

Polytypé. Conservé à la Bibliothèque Nationale.

¹⁰[Suzanne BRIET]. Hommage à M. Henri Lemaître. *La Documentation en France*. Janv. 1947, A. 15-16, n° 1, p. 4.

Bien qu'il fut un travailleur acharné ne posant jamais sa plume avant minuit, Henri Lemaître n'en pratiquait pas moins divers sports. En Angleterre, il fit du canotage. A Sceaux, il se rendait souvent au terrain de tennis. Il fréquentait à Paris un club de volley-ball et à la fin de sa vie allait régulièrement, une fois par semaine, nager dans une piscine du quartier Latin en sortant de son bureau rue Michelet, d'après le souvenir de sa fille Renée Lemaître. De plus, ses visiteurs étaient souvent surpris de trouver un pushing-ball installé sur le palier qui menait à sa réserve de livres. Il lui arrivait de venir s'y détendre.

Henri Lemaître aimait le mouvement aussi bien d'un point de vue intellectuel que physique, et simultanément portait un profond attachement à la nature. Il aimait la marche et emmenait toute sa famille passer des vacances à la montagne, notamment en Haute-Savoie. Il tentait de transmettre son amour de la nature et son respect pour la faune et la flore à ses enfants en leur faisant découvrir les insectes entre autres. Avec eux, il participait parfois aux travaux des champs aux côtés des paysans, pour le fanage par exemple, ou ramassait des myrtilles et des fraises des bois. Il s'intéressait beaucoup aux Arts et Traditions Populaires et aidait son grand ami Arnold Van Gennep, le père fondateur du Folklore, en remplissant avec l'aide de sa famille des fiches d'études sur les coutumes des paysans. De manière générale, il aimait être entouré d'écrivains et d'artistes comme le sculpteur Pierre Poisson et le peintre Jacques Simon. Pour initier ses enfants au domaine artistique et littéraire, il organisait des séances de projection de films fixes à l'aide d'une "lanterne magique" qui lui servait aussi à faire des projections lors de ses conférences et de ses cours. *"C'était aussi bien les coutumes des Indiens que la vie de Saint François d'Assise d'après les fresques de Giotto. Ces films étaient réalisés et commercialisés par Eugène Morel lui-même sous le nom de Films SILF. Les légendes étaient parfois rédigées par la nièce d'Eugène Morel : Marguerite Gruny"*¹¹. Transmettre l'amour du patrimoine de l'humanité à ses enfants était un héritage qui lui venait de ses propres parents. Henri Lemaître avait épousé Lucie Dosne, fille d'une mère alsacienne et d'un ingénieur chimiste, chercheur en imprimerie sur tissu, aux origines champenoises. Lucie Dosne passa son enfance en Italie. Elle rencontra Henri Lemaître en 1911, au cours du bal de l'Opéra. Installée à Paris avec sa famille, elle faisait des études dans le cadre de la Croix Rouge ; Henri Lemaître, lui, revenait de sa mission aux Etats-Unis. Elle n'appartenait pas au monde des bibliothèques, cependant, une fois mariée, elle aimait se rendre aux congrès, lieux de rencontres très enrichissantes, découvrir les chefs d'oeuvres de chaque pays en raison de son attirance pour l'Art. Ils se

¹¹Témoignage de Renée Lemaître. Pour toute cette partie, je me suis très largement référés aux souvenirs de Renée Lemaître recueillies lors de nos nombreuses rencontres. Cf. annexe N° II.

marièrent en 1912. Ils donnèrent naissance à quatre enfants : Aelis en 1913, Denise en 1915, Renée en 1918 et Pierre en 1921. Renée suivit la même voie que son père bibliothécaire-documentaliste.

Enfin, il reste trois points à préciser pour avoir une idée plus complète de ce personnage. Henri Lemaître n'était pas un bibliophile. Il privilégiait plutôt le contenu à la forme. Ce choix révèle une certaine préférence accordée à l'information contenue dans un document et donc son côté "professionnel de l'Information et de la Documentation". Traditionnellement, on associe uniquement au métier de bibliothécaire le goût pour les livres rares et précieux, or Henri Lemaître y ajoute la notion d'utilité. C'est peut-être là le premier aspect commun de la Documentation et de la Bibliothéconomie. Renée Lemaître se rappelle qu'il disait toujours : "*Mes livres, ce sont mes instruments de travail*". Il avait autour de son bureau tout une bibliothèque de références comprenant des ouvrages de base, des bibliographies, des dictionnaires, ...¹² Mis à part les ouvrages d'ordre professionnel, il lisait des oeuvres d'auteurs qu'il aimait dans sa jeunesse : Francis Jammes, Jules Laforgue, Henri de Reigner, puis Jules Romain, Louis Bromfield, Georges Duhamel, Sinclair Lewis, etc. A l'affût de toutes les nouveautés, il préférait cependant les idées, les tendances à la littérature au sens propre du terme. De plus, il ne lisait pas régulièrement la presse politisée ; il était abonné au *Journal* et au *Temps* pour les nouvelles courantes. Il n'était pas très attiré par la politique. Il n'était engagé dans aucun parti politique et s'en tenait à l'écart. Dans un tout autre domaine, très respectueux des croyances et des rites de la religion catholique, il se sentait plus particulièrement proche de la spiritualité des Frères Franciscains.

Cette ouverture d'esprit, ce désir d'égalité, cette curiosité insatiable et cette détermination ne sont certes pas étrangers à l'éducation privilégiée en tout point qu'il reçut dès son plus jeune âge.

2. Une famille de libraires éditeurs à Valenciennes.

La carrière d'Henri Lemaître fut largement influencée par l'environnement intellectuel et idéologique dans lequel il grandit. Pour comprendre ce qui l'amena à militer pour la diffusion du savoir et plus particulièrement de l'information, il est important de se replonger dans l'histoire d'une famille qui entretint pendant près d'un siècle des relations privilégiées avec les livres¹³:

¹²Tous ces livres sont maintenant à la Bibliothèque de Caen.

¹³Renée LEMAITRE. Une lignée de libraires à Valenciennes 1816-1914 : La librairie Lemaître. Actes du colloque organisé par le CNRS et la Bibliothèque de Valenciennes sur

Tout commence par l'arrivée à Valenciennes, en 1817, d'Aimable Lemaître, second fils du laboureur Nicolas Lemaître et de Jeanne Séblin, né en 1787, près de Coutances en Basse Normandie. Aimable souhaitait devenir libraire, or pour cela il lui fallait détenir le brevet de libraire très difficile à acquérir. Après avoir exercé à Mons le métier de libraire-étableur, il se rendit à Valenciennes où il rencontra un vieux libraire du nom de Théodore Wiart et s'associa avec lui. Ce dernier, à la fin de sa carrière, lui transmit à la fois son commerce et son brevet. C'est ainsi que le 23 octobre 1824, Aimable devint libraire breveté. Son frère aîné Louis François, âgé alors de 42 ans, le rejoignit la même année ; malheureusement Aimable s'éteignit en 1825. Louis François fut choisi par son frère comme seul légataire de ses biens meubles et immeubles situés à Valenciennes et devint par conséquent seul possesseur du brevet et de la librairie. Ses connaissances bibliophiliques assurèrent à la librairie le même succès et la même réputation qu'auparavant. En 1830, il décida d'épouser Joséphine Dehouve, de 24 ans sa cadette, avec qui il eut cinq enfants : Louis en 1830, Edmond en 1832, Jules en 1838, Alice en 1842 et Léon en 1845, père d'Henri Lemaître. Ce sont ces enfants qui, à la mort de leur père le 11 février 1865, prirent en charge ce magasin très réputé qui s'étendait alors du 14 au 16 de la rue du Quesnoy. Même si l'aîné fut le seul propriétaire du brevet et le seul à diriger la librairie, celle-ci resta avant tout une entreprise familiale à laquelle chacun des héritiers participa. Très tôt, ils avaient été initiés aux divers aspects du métier. En effet, la vente de beaux livres, souvent rares et parfois luxueux, était accompagnée d'autres activités complémentaires. L'édition et la publication y tenait une grande place. Ils publiaient surtout des ouvrages d'Histoire locale écrits par les érudits de Valenciennes. Ils mirent au point à partir de 1876 l'*Almanach de Valenciennes*. Ils faisaient paraître régulièrement les catalogues de leur librairie et éditaient également les catalogues des nombreuses ventes aux enchères des bibliothèques de riches collectionneurs dont ils étaient les experts. Ces ventes étaient également une belle occasion de racheter les livres de valeur. Ils avaient un rayon de papeterie et un bureau d'abonnement pour les journaux français et étrangers. Ils se chargeaient aussi de la reliure. Le succès d'une telle entreprise tenait certainement à la qualité et à la diversité de ses produits, à la compétence de ses gérants mais aussi à la spécificité de la ville et de ses habitants. La réputation de cultiver les Arts et les Lettres ont fait dénommer Valenciennes : "l'Athènes du Nord". Ses habitants s'étaient enrichis rapidement grâce au commerce de la houille et du drap. Ils avaient les moyens de se cultiver et consacraient beaucoup d'argent à l'extension de leur propre bibliothèque. Toutes ces personnes portant un intérêt pour le patrimoine français se retrouvaient dans "la Librairie

l'Histoire du livre. *Le livre dans les pays du Nord de la France : Douze siècles de Médiation culturelles*. Tapuscrit, 25-26 nov. 1994, 11 p.

Lemaître". Les quatre frères formaient les amateurs et les clients lors de leurs discussions érudites. Ils se chargeaient de revendre les livres de ces collectionneurs en qualité d'expert. Ainsi, l'arrière boutique accueillait chaque jour les discussions des intellectuels de la bourgeoisie locale républicaine où Henri Lemaître aimait se rendre à la sortie du collège. La fréquentation quotidienne de ce groupe de bibliophiles renforça son goût pour les livres et l'érudition.

Les cinq héritiers s'étaient répartis les tâches en fonction de leur affinité envers telle ou telle activité. Tous firent de sérieuses études, mais chacun transmit à Henri Lemaître des qualités bien différentes. Le premier, Louis, était membre correspondant du Cercle de la Librairie. Il assurait le lien avec toutes les maisons d'édition. De là, naquit peut-être chez Henri Lemaître le sens de coordination tellement nécessaire à toute personne désirant défendre sa corporation par le biais d'associations professionnelles. Le second, Edmond, était l'expert de la famille, très sollicité à l'occasion des ventes aux enchères en raison de l'ampleur de ses connaissances des livres anciens. Il rédigeait des catalogues d'une extrême minutie. Sa passion pour l'Histoire locale le conduisit d'une part à produire de nombreux articles dans la presse spécialisée, d'autre part à éditer des ouvrages sur l'Histoire de Valenciennes. De cet oncle, Henri Lemaître reçut le goût pour les livres, les belles typographies et l'Histoire. Mais avant tout, il put avoir un aperçu très complet du catalogage et de sa fonction. Il fut donc rapidement familiarisé avec ce qui, à l'époque, était confondu avec la Documentation (terme non employé alors) et qui devint par la suite l'un de ses domaines : la Bibliographie. Le troisième, Jules, s'occupait de la papeterie. Il était le "gai luron" de la famille. Son neveu conserva cet esprit vif et enjoué très apprécié lors de ses rencontres. Quant à leur soeur Alice, elle se chargeait de la comptabilité. Enfin le cadet, Léon, était le rédacteur de l'*Almanach de Valenciennes*, entreprise très rentable en raison de son abondante publicité payante. Il transmit à son fils sa convivialité et son don pour la communication. En 1879, Léon épousa Marie Crépin qu'il rencontra à la librairie alors qu'elle était venue chercher du papier vélin. Cette jeune femme était artiste et aimait peindre des aquarelles. C'était une personne très gaie qui communiqua ce trait de caractère et son goût artistique à son fils qu'elle adorait. Cet enfant que l'on nomma Henri Léon Louis, naquit le 24 février 1881 au 88, rue Saint-Géry à Valenciennes où le jeune ménage s'était installé. Sa soeur Louise y vit le jour en 1883. Marie Lemaître y demeura jusqu'à sa mort en 1938.

Toutes ces qualités complémentaires et nécessaires pour un documentaliste comme pour un bibliothécaire semblent être réunies en la personne d'Henri Lemaître. Ses parents, ses oncles et sa tante l'entourèrent

avec tendresse et attention et firent tout ce qu'ils purent pour lui laisser la possibilité d'exercer un métier noble, voué à la culture et la connaissance, dépourvu de tâches matérielles contraignantes comme le sont de nombreuses activités commerciales. C'est un peu comme s'ils confièrent à leur unique descendant la mission de se consacrer à la diffusion de la culture, ce qu'il fit en facilitant l'accès de tous au savoir, puis à l'information spécialisée plus précisément. En fait, il est important de noter que cette famille défendait les idées libérales. Ils étaient avant tout des républicains convaincus et échangeaient leur conviction avec leur cercle d'amis érudits de Valenciennes. L'ouverture d'esprit du bibliothécaire moderne et sa volonté de démocratiser la connaissance font partie du précieux héritage familial. Henri Lemaître ne reprit pas la librairie qui abrita deux générations de libraires éditeurs républicains et où il avait appris la valeur des livres. Edmond mourut en octobre 1906, suivi de son frère Léon. Jules disparut en 1912. A la mort de Louis en 1913, la librairie fut vendue. Elle brûla en 1940 et fut transférée au 54, rue du Quesnoy. Elle est, à l'heure actuelle, une importante papeterie appelée "Papethèque", dirigée par M. Etienne Gaspard.

3. Le brillant élève de l'Ecole des Chartes.

Henri Lemaître resta tout au long de ses études un jeune homme studieux. Ses études secondaires se déroulèrent au lycée de Valenciennes où il reçut, entre autres, le premier prix de Philosophie. A dix-huit ans, le baccalauréat en poche, il fut admis à la très célèbre Ecole des Chartes formant les archivistes-paléographes. Les membres de sa famille durent se sentir récompensés en voyant leur héritier accéder aux études supérieures. Ils travaillaient pour lui, pour qu'il n'ait pas besoin de gagner sa vie trop tôt et qu'il ait la possibilité de se consacrer aux études. Henri accomplissait en fait ce que la santé de Louis, son oncle, l'avait empêché de faire. Lors de ces trois années d'étude, il retrouva Edouard et René Giard, eux aussi originaires d'une famille de libraires à Valenciennes. C'est d'ailleurs avec René Giard qu'il rédigea en 1903 un article sur Jehan de Liège, le premier imprimeur valenciennois¹⁴.

En 1902, il fit la connaissance du Révérend Père Antoine de Sérent, historien des Frères Mineurs, avec qui il resta ami toute sa vie et collabora à l'étude de l'Histoire Franciscaine¹⁵. Dans cette optique, rejoins

¹⁴Henri LEMAITRE et René GIARD. Les origines de l'Imprimerie à Valenciennes : Jehan de Liège. *Bulletin du bibliophile*. 1903, 14 p.

¹⁵Christian EUGENE, (Frère). *Un ami des Cordeliers : Henri Lemaître*. Tapuscrit, [1947], 4 p.

Document dactylographié communiqué par Mme Renée Lemaître.

par René Giard, ils participèrent en 1912, à la fondation de la revue historique trimestrielle *La France Franciscaine*. Il y écrivit de nombreux articles. Cependant, désirant élargir le champ d'étude de cette revue, il la remplaça avec l'aide du Père Antoine de Sérent par la *Revue d'Histoire Franciscaine* en 1923. Celui-ci le sollicita pour diriger cette revue d'érudition, ce qu'il fit pendant huit années. Il participa de façon très généreuse à son élaboration en y apportant son talent de typographe alliant l'esthétisme de la typographie à une agréable mise en page et en produisant des articles d'une extrême minutie. Il est intéressant de noter ce contraste entre le chartiste minutieux qui recherche le moindre détail et le bibliothécaire que nous verrons par la suite qui reste très concret, attaché aux préoccupations matérielles pour l'organisation d'une bibliothèque. Sa passion pour l'Histoire Religieuse et son lien avec l'Ordre Franciscain demeurèrent toujours aussi fort. On le qualifia d'ailleurs dans un article de "*franciscain de coeur et d'esprit*".

Après trois années d'apprentissage, les élèves de l'Ecole des Chartes devaient présenter une thèse pour obtenir le titre d'archiviste paléographe. Il choisit de retracer la vie de l'Abbé de Saint Martin de Tournai, chroniqueur du XIV^{ème} siècle, portant le nom de Gilles le Muisit. Il sortit brillamment de l'Ecole des Chartes le 28 janvier 1903 en dédiant personnellement sa thèse à ses parents qui ne cessèrent de le soutenir et à qui il devait beaucoup : "*Optimo Patri, Carissimae Matri. Hoc Gratus Henricus Dedit*". Son travail fut si remarquable qu'il lui valut non seulement son diplôme mais également un poste à la section de l'Histoire de France de la Bibliothèque Nationale et une proposition de publication de sa thèse par la Société de l'Histoire de France. Donc, en 1905 parut les *Chroniques et Annales de Gilles le Muisit, Abbé de Saint Martin de Tournai (1272-1352)*. Cet ouvrage publié par Henri Lemaître pour la Société, contient, outre le texte en Latin dans son intégralité : la biographie substance de sa thèse, une description des manuscrits, des annotations et une table alphabétique signées Henri Lemaître. Alors que son travail d'historien était approuvé, il fit son entrée dans la profession de bibliothécaires. Il intégra le département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale en 1904, à la grande joie de son père, fier qu'il ait obtenu une place de fonctionnaire dans un lieu aussi prestigieux que ce grand établissement. Parmi les bibliothécaires, il rencontra Eugène Morel qui exerça sur lui une grande influence.

B - Une nouvelle conception des bibliothèques.

1. Des bibliothèques inadaptées aux nouveaux besoins des lecteurs.

Pour comprendre la nouveauté des propositions présentées par Henri Lemaître et ses confrères, il faut essayer d'imaginer la situation des bibliothèques au début du XX^{ème} siècle. Cela permet, en outre, de mettre en évidence les difficultés, les barrières auxquelles ils se heurtèrent.

Le XIX^{ème} siècle laisse la place aux progrès scientifiques et industriels et, par élargissement, à l'avancée de la Démocratie. Ainsi l'instruction s'étend aux divers couches sociales de façon plus égalitaire. On observe également une libéralisation et une laïcisation des moeurs, ainsi qu'une élévation du niveau de vie économique et culturel. Le savoir, le patrimoine culturel, toutes formes d'information en définitive ne font plus partie du monopole de l'élite. De plus, les chercheurs, les travailleurs aussi sont confrontés à une spécialisation plus forte due aux progrès et aux recherches de plus en plus pointues. Les deux corollaires qui en résultent sont : le besoin croissant de lecture, généralisé à l'ensemble de la population et celui de consulter une documentation précise et actualisée. On voit, dès le départ, se dessiner la proximité entre la documentation et la "lecture pour tous" avec leur origine commune. Une seule institution doit être en mesure de répondre à ces exigences du siècle qui se présentent : la bibliothèque, or elle est loin d'être prête à assumer ses nouvelles responsabilités.

Face à ces demandes potentielles, il existait bien des réseaux de bibliothèques, acquisitions des siècles précédents. Toutefois, la répartition géographique de ces établissements était inégale. Dans son article sur "La crise des bibliothèques"¹⁶, Claude Jolly situe l'ensemble des bibliothèques. Il décrit la bibliothèque type au début du siècle, toujours existante en 1945. Elle était avant tout parisienne, en tout cas urbaine, placée au centre des villes près des services administratifs et culturels et réservée au public cultivé, en somme une bibliothèque d'étude. En effet, Paris rassemblait les bibliothèques les mieux dotées en collections. Il y avait l'ensemble formé par la Bibliothèque Nationale et ses "satellites", c'est à dire la Réunion des Bibliothèques Nationales comprenant la Mazarine, l'Arsenal et la Bibliothèque de l'Opéra. Un autre groupe, tout aussi important, désigné par le nom de Bibliothèque de l'Université de Paris, rassemblait la bibliothèque de

¹⁶Claude JOLLY. Institutions : la crise des bibliothèques. in MARTIN, Henri-Jean et CHARTIER, Roger. *Histoire de l'Édition française : le livre concurrencé 1900-1950*. Paris : Promodis-Éditions du Cercle de la Librairie, 1984, T.4, p. 543-553.

la Sorbonne, de Sainte Geneviève, de la faculté de Droit, de Médecine, de Pharmacie. Et puis, il faut ajouter les bibliothèques des Assemblées, des Grandes Ecoles, de l'Administration, des grands établissements, de la Ville de Paris et les municipales. D'autres villes importantes, mais situées en province, étaient dotées de Bibliothèques Universitaires ou de Bibliothèques de Sociétés Savantes parmi lesquelles Lille, Toulouse, Strasbourg, puis Aix, Bordeaux, Nancy, Lyon, Alger, ... une petite vingtaine en tout. Donc le monde rural était mal, ou pas, desservi. De plus, les bibliothèques municipales étaient peu nombreuses, 300 environ, et leur collection était vieillie.

Pour être plus complet, il est important de distinguer les deux sortes de bibliothèques qui constituaient le réseau en 1900 :

- les bibliothèques universitaires, municipales, scolaires, mises en place par décisions gouvernementales, classées ou non,
- les bibliothèques dites populaires dues aux initiatives privées.

L'étude faite par Françoise Hecquard¹⁷ sur la "Formation des Bibliothécaires" présente clairement deux genres complètement différents. D'une part, les grandes bibliothèques d'étude et de recherche et les municipales classées qui ne sont en fait que des lieux de conservation et d'érudition abritant des fonds rares et précieux, fréquentés par l'élite intellectuelle. Françoise Hecquard précise même que ces bibliothèques municipales ressemblaient à des "musées de livres". L'accès aux ouvrages était accordé à une catégorie de la population et limité de par ses horaires très restreints. Le principal rôle des bibliothécaires concernant la mise à disposition à n'importe quel lecteur des oeuvres instructives ou distrayantes stockées dans leur lieu de travail, était apparemment inconnu ou ignoré. Henri Vendel déclara le 11 juillet 1938 dans la "Causerie" destiné aux élèves de l'ABF : "*Le livre n'a qu'un ennemi : c'est le lecteur.*"¹⁸. En une courte phrase ironique, il exprima l'opinion de la majorité de ses confrères qui se conduisaient comme les gardiens de temples mythiques. D'autre part, coexistaient des bibliothèques populaires d'origine ouvrière, religieuse ou laïque, destinées à l'éducation du peuple mais sans rapport avec les bibliothèques publiques accessibles à tous. La lecture "populaire" naquit vers 1750 à travers l'initiative de bourgeois désirant alphabétiser le peuple. L'accès à une reconnaissance sociale, puis politique, des masses populaires et ouvrières dans les années 1840-1850 eut pour effet le développement de la lecture dite populaire, selon les termes de l'époque, et ouvrière avec l'idée avancée de paix sociale et d'émancipation.

¹⁷Françoise HECQUARD. *La Formation des Bibliothécaires : L'enseignement de l'Association des Bibliothécaires Français 1910-1991*. Paris : ABF, 1992. 64 p.

¹⁸Françoise HECQUARD. *La Formation des Bibliothécaires : L'enseignement de l'Association des Bibliothécaires Français*. Op. cit.

Quel que soit leur appartenance à l'un ou l'autre groupe, l'état des bibliothèques révélait de véritables lacunes et dysfonctionnements. Quels en étaient les problèmes majeurs ? L'article d'Ernest Coyecque¹⁹ intitulé "Les bibliothèques municipales", paru dans le *Bulletin de l'ABF* de mai-juin 1915, dénonce, avec l'humour connu des quatre pionniers de la lecture publique, les aberrations : "*Si l'on avait dû donner un blason aux bibliothèques, la pièce principale de l'écu était toute indiquée : une barrière, comme sur les poteaux de l'Automobile-Club, aux approches des passages à niveaux. Jusqu'à ces derniers temps, une bibliothèque pouvait n'avoir ni catalogue, ni périodiques, ni enseigne, ni lanterne, ni salle de réception du public, ni banc ou chaises pour s'asseoir, mais elle avait toujours sa barrière ; livres et lecteurs n'étaient manifestement pas faits les uns pour les autres, il faut les tenir aussi éloignés que possible les uns des autres, prévenir les rapprochements, les fréquentations, les contacts, autrement que par l'intermédiaire de l'appariteur ; d'où l'obligation de vous présenter avec une liste de numéros que vous avez relevés dans le catalogue ou sur les tableaux manuscrits*" Ces quelques lignes réunissent les différents facteurs d'inadaptation, à commencer par une installation et un équipement souvent bien médiocres. Manque de lumière, non existence d'espace réservé aux lecteurs, impossibilité de s'installer pour lire à la bibliothèque et pire encore avec l'absence du libre accès ; autant d'inconvénients qui ne pouvaient que tenir à l'écart l'ensemble de la population. La dernière condition sous-entend en plus que le lecteur devait forcément choisir un ouvrage dont il avait pris connaissance ailleurs auparavant. Ainsi on peut comprendre que celui qui n'avait aucune référence ne s'y rendit jamais, sans parler des horaires dissuasifs. Dans ces conditions, le rôle du bibliothécaire était primordial. Il devait être capable de renseigner le public d'autant plus que généralement il n'y avait aucun outil de recherche mis à la disposition des lecteurs. Il fallait dès lors se référer au personnel, or l'accueil que celui-ci dispensait au lecteur n'était pas forcément des plus agréables. Comme nous l'avons vu précédemment, le "bibliothécaire-conservateur" percevait le lecteur comme la source essentielle de dégradation, voire de destruction d'un livre. A cette antipathie décourageante, s'ajoutait de surcroît un fonds ancien de documents peu attractifs. Henri Lemaître explique pourquoi ces réservoirs d'ouvrages ne suffisaient plus. C'est lors du Congrès International d'Alger²⁰ : "... *il s'est produit au sujet du livre une erreur de perspective, qui procède directement de ce sentiment égalitaire et de ce goût de l'Humanisme ; cette erreur est que tout livre est bon pour n'importe qui. [...] La plupart des livres, devenus*

¹⁹Renée LEMAITRE. La Lecture Publique aux temps héroïques. *Bulletin de l'ABF*. 2eme trimestre 1980, p. 7.

²⁰Henri LEMAITRE (Ed.). *La Lecture Publique : Mémoires et Voeux du Congrès International d'Alger*. Paris : Droz, 1931, p. 9.

biens nationaux, étaient déjà morts au moment de la Révolution, c'étaient les livres de Théologie, les livres de droit, les productions des littérateurs de second ordre qui écrasaient sous leur masse les oeuvres toujours vivantes des bons auteurs. C'est cette quantité énorme de vieux bouquins qui a formé le gros des contingents des bibliothèques publiques et c'est elle qui a jeté sur elles le discrédit d'un immense ennui". Il ajoute : "... il n'en reste pas moins que, par leurs collections anciennes, les bibliothèques publiques françaises appellent surtout dans leur salle les érudits et que le grand public n'y trouve pas les livres dont il a besoin - pour la vie de tous les jours". Cette dernière affirmation est intéressante puisqu'elle suggère le désir de la population de se tenir au courant des évolutions que ce soit par rapport à leur profession, ou à leur droit en tant que citoyen, etc. Il y a là un point commun avec le rôle d'un centre de documentation qui se doit de fournir des informations pertinentes, précises, d'actualité, non périmées. Le peu de nouveauté pourrait s'expliquer également par le manque de ressources financières qui ne permettait pas d'investir et de mener une véritable politique d'acquisition. La situation critique des bibliothèques en 1900 ne s'améliora que très lentement d'autant plus que comme le déclara Gabriel Henriot "*l'opinion en France n'est pas hostile ; elle est indifférente, ce qui est pire!*"²¹. Attitude normale pour une partie de la population qui n'avait pratiquement jamais eu accès à une bibliothèque.

Enfin, il restait beaucoup à faire concernant la formation des bibliothécaires pour constituer de véritables professionnels et par conséquent légitimer l'existence de cette profession . Effectivement, les premiers cours portant sur le classement et le service des bibliothèques ainsi que la bibliographie furent donnés à l'Ecole des Chartes fondée en 1820²². Cette école destinait pourtant ses élèves à devenir de bons médiévistes grâce aux heures d'étude des Sciences Auxiliaires de l'Histoire. Ils y obtenaient un diplôme d'Archiviste-Paléographe. Cependant la moitié des élèves travaillaient par la suite dans des bibliothèques publiques. Puis, prenant conscience de la difficulté à gérer les bibliothèques universitaires, l'Etat créa en 1879 le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire (CAFB). Ainsi pour être employé dans ces bibliothèques, il fallait être en possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur, avoir effectué un stage en bibliothèque et réussir à l'examen du CAFB. En 1893, le même diplôme fut institué pour les bibliothèques municipales classées. En fait, seules les bibliothèques d'Etat exigeaient un personnel formé. Cette première

²¹Gabriel HENRIOT. L'Etat de nos Bibliothèques. *Revue des Bibliothèques*. 1924, n° 10-12, p. 2.

²²Denis PALLIER. Histoire et évolution du métier de bibliothécaire. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*. 3e trim. 1994, n° 164, p. 49.

reconnaissance juridique du métier ne devait pas s'arrêter là. Toutefois, elle mit presque un demi-siècle à progresser.

La désuétude de la grande majorité des bibliothèques, la faible reconnaissance pour ne pas dire le mépris pour cette profession liée à la gestion de ces établissements peu fréquentés, devinrent les principaux arguments de protestations et de revendications des bibliothécaires qui admiraient l'excellente organisation des bibliothèques des pays anglo-saxons.

2. Le début d'une prise de conscience : rencontre avec des hommes militant pour la modernisation des bibliothèques.

Dans l'année 1904, Henri Lemaître fit son entrée à la Bibliothèque Nationale. Il y débuta une carrière d'attaché, devint ensuite stagiaire, puis sous-bibliothécaire, pour être enfin nommé le 4 Juillet 1910 bibliothécaire au département des Imprimés à la section de l'Histoire de France. C'est dans ce milieu plutôt conservateur qu'il rencontra un insurgé aux idées audacieuses influencées par la réussite anglo-saxonne, Eugène Morel. Et c'est à son contact qu'il prit conscience de l'archaïsme du système français et qu'il développa des projets à connotation démocratique.

Pour mieux mesurer l'influence d'Eugène Morel sur Henri Lemaître, il convient de connaître les idées défendues par cet homme et ses sources d'inspiration. Cet agitateur ouvrit la voie à une minorité d'érudits mécontents de cette situation léthargique. Eugène Morel (1869-1934), réputé pour sa plume virulente et ses ouvrages pamphlétaires, eut pourtant une enfance privilégiée, placée sous le signe de l'Art. Il ne diffère pas, sur ce point, des autres défenseurs de la lecture publique qui provenaient d'un milieu aisé, avaient réalisé de brillantes études, souvent à l'Ecole des Chartes, et exerçaient non pas dans une bibliothèque dite populaire, mais soit à la Bibliothèque Nationale, soit dans une bibliothèque parisienne classée. Ceci s'applique notamment aux trois autres pionniers : Henri Lemaître, Gabriel Henriot et Ernest Coyecque. Après des études de Droit, Eugène Morel consacra son temps à écrire des romans et des pièces de théâtre. Cette activité ne l'empêcha pas d'entrer à la Bibliothèque Nationale en 1892 pour le poste d'attaché temporaire au catalogue général des imprimés. Devenu bibliothécaire, il dirigea ensuite le service du dépôt légal et termina sa carrière comme Conservateur Adjoint. Très vite, il s'aperçut du mauvais fonctionnement des bibliothèques et du rôle insuffisant du bibliothécaire. Sa vision était d'ailleurs partagée par l'Académie des Sciences Morales et Politiques qui ouvrit un débat en 1890 sur les services que devaient rendre les bibliothèques. Les membres de cette Académie prirent position contre

l'esprit de conservation dictant jusqu'alors la conduite du personnel et incitèrent à la prise de mesures favorables à la communication et à la diffusion du livre.

Ses convictions en matière de Bibliothéconomie rencontraient également celles de deux hommes considérés à la fois comme les pères fondateurs de la lecture publique et comme les créateurs de la Documentation : Paul Otlet (1868-1944) et Henri Lafontaine (1854-1943). Noë Richter en parle ainsi : "*Leurs convictions humanistes, mondialistes et socialistes les ont conduits à l'idée d'une organisation planétaire de la Documentation et à la conception unitaire de la bibliothèque, qui sont aux origines de la lecture Publique*"²³. Il s'agit de deux Belges, issus de la grande bourgeoisie de Bruxelles, ayant débuté comme avocats à la suite de leurs études de Droit. Henri Lemaître semble en fait très proche d'Henri Lafontaine et de Paul Otlet lorsque l'on examine leur parcours respectif. En effet, ces deux précurseurs, véritables Humanistes soutenaient un grand projet utopique : établir et préserver la paix dans le monde. Ils reportaient tous leurs espoirs sur le partage du progrès rendu possible par l'égalité devant l'accès à l'information, au savoir en général. Ils considéraient le livre comme "*l'outil par excellence de l'unification sociale*"²⁴. La différence réside surtout dans la dimension de leur activité. Paul Otlet et Henri Lafontaine ont voulu apporter des solutions applicables à l'ensemble des nations en cherchant à créer en particulier des instituts internationaux ou des normes universelles, tandis qu'Henri Lemaître réalisa ses idées principalement en France. Pour servir leur cause, ils utilisèrent deux domaines :

- celui de la Bibliographie puis, chemin faisant, de la Documentation, itinéraire que nous étudierons dans le deuxième chapitre ;
- celui de la bibliothèque publique organisée suivant une idéologie nouvelle.

C'est à l'occasion du Congrès de Bibliographie de 1908 qu'ils élaborèrent un "*ardent manifeste pour une bibliothèque publique moderne ouverte à tous et où la fonction d'information prime celle de conservation*"²⁵. Des principes qui s'appliquent également à la documentation y furent exprimés, comme principalement la circulation du livre et la possibilité de consulter les résultats des recherches scientifiques. On voit ici l'importance de l'information actuelle, la source privilégiée des documentalistes et des bibliothécaires modernes. D'après ces réflexions, les bibliothèques suivent

²³Noë RICHTER. Les Hommes qui ont fait la Lecture Publique. Op. cit., p. 160.

²⁴Noë RICHTER. *La conversion du mauvais lecteur et la naissance de la lecture publique*. Marigné : Editions de la Queue du Chat, 1992, p. 32.

²⁵Noë RICHTER. *La conversion du mauvais lecteur et la naissance de la lecture publique*. Op. cit., p. 32.

deux directions : la vulgarisation des oeuvres et la communication de documents utiles aux études scientifiques et littéraires. Le mélange de l'érudition et de l'utilitaire semble dans un sens caractériser ces bibliothèques modernes.

En France, cet état d'esprit se manifesta sous la plume d'Eugène Morel. La même année, il rédigea une critique sarcastique de la Bibliothéconomie française dans le livre intitulé *Bibliothèques*. Il puisa dans l'organisation des bibliothèques publiques américaines et anglaises un élément de comparaison dénonçant le sérieux retard pris par les Français. Mais, c'est sur un ton plus modéré qu'il publia en 1910 *La Librairie Publique*²⁶, résumé du précédent ouvrage, où il incite à appliquer les réalisations américaines de façon à créer la bibliothèque idéale. Le modèle anglo-saxon lui apparaît comme étant le meilleur pour plusieurs raisons : la clarté et la gaieté des locaux, un équipement technique de grande qualité, un budget assez important dont une partie provient d'impôts locaux spécifiques et qui permet d'employer à sa juste valeur un nombre suffisant de bibliothécaires et enfin, une coopération entre les différentes bibliothèques soutenue par des associations professionnelles. Trois points essentiels résument les atouts majeurs de la "Free Public Library" développée depuis 1850 : des subventions accordées par l'Etat, une structuration et une décentralisation en réseaux des bibliothèques publiques ainsi qu'une diversité des services proposés favorisée par leur aménagement (salle de prêt, de lecture, de périodiques, salle spécialisée pour la documentation). La satisfaction des besoins de l'utilisateur en fonction de ses capacités est "la" préoccupation de ces établissements. Après avoir dressé l'état des lieux, Eugène Morel propose des solutions. Il faut avant tout une formation du personnel plus adéquate : solide culture générale mêlée d'un apprentissage effectué dans divers types de bibliothèques et d'une préparation aux différents postes de travail. Ensuite, la bibliothèque doit attirer les lecteurs et non les rebuter. A cet effet, l'aspect matériel doit être soigné et étudié : emplacement stratégique, belle architecture, de grandes ouvertures grâce aux larges fenêtres... Il aborde là les aspects d'éclairages, de chauffage, de matériaux, de casiers à livres, de sécurités, ..., autant de sujets qu'Henri Lemaître développa lors de ses nombreux articles et conférences. Quant au domaine d'action de la bibliothèque publique, il doit couvrir celui de la formation, de l'information, du divertissement et de la culture. Par conséquent, elle doit contenir des livres de références courantes (bottins, annuaires, cartes, catalogues...), ainsi que les éditions les plus récentes (annuaires régionaux, dictionnaires technologiques, manuels de métiers, revues techniques par pays, livres pour la jeunesse, ...). En outre, Eugène

²⁶Eugène MOREL. *La Librairie Publique*. Paris : Armand Colin, 1910, 322 p.

Morel accorde une grande importance aux périodiques pour lesquels il suggère la création d'une salle et de catalogues spéciaux. Il privilégie donc l'information au sens "actualité" qu'il faut surveiller avec vigilance : "*Il faut exciter sans cesse le public, le fournir de renseignements de toutes sortes, chercher pour lui, non dans d'insipides catalogues, mais, en place, les volumes et les documents les plus utiles, suivre l'actualité, dresser à chaque moment l'état des ressources de la librairie sur les objets les plus divers : une guerre, des tarifs douaniers, une loi sociale, une invention nouvelle.*"²⁷. On comprend ainsi pourquoi figura, dès les premiers temps de sa création, le nom d'Eugène Morel, aux côtés d'Henri Lemaître, dans la liste de l'association des organismes de documentation : l'UFOD.

Ces trois personnalités qui reprirent les idées anglo-saxonnes afin de les généraliser en Europe, eurent une influence certaine auprès d'Henri Lemaître qui trouva, dans cette perspective, le moyen de concrétiser les notions d'égalité et de partage contenues dans l'idéologie républicaine. Comme lui, ils agirent dans deux secteurs dont ils furent les explorateurs : la lecture publique et la documentation. Ils furent ainsi amenés à se rencontrer lors de conférences. Aussi, l'intérêt qu'Henri Lemaître porta au Dépôt Légal fut sensiblement lié au projet de réforme d'Eugène Morel matérialisé en 1925 avec la loi sur le Dépôt Légal intégral. Pour ce dernier, la Bibliothèque Nationale devait être "*la mémoire de la production typographique française.*"²⁸ et la conservation des livres devait se faire très rigoureusement. Ceci explique que dans l'année 1910, Henri Lemaître fit paraître son ouvrage intitulé *Histoire du Dépôt Légal*. Ce travail d'historien reçut un grand succès comme en témoigne l'article de Jean Louis Polain, critique de livres pour la *Bibliographie de la France*²⁹ : "*Il comble une véritable lacune*" en rassemblant pour la première fois et dans l'ordre chronologique des textes législatifs français restés jusque-là très dispersés. En effet, cette étude se divisait en quatre parties :

- aperçu historique,
- groupement de textes législatifs (depuis l'ordonnance de François I en 1537 jusqu'à la circulaire de M. Lépine en 1905),
- mémoires et projets de modification de la législation du dépôt,
- bibliographie.

Eugène Morel sollicita sa présence pour exposer le contenu de ce livre lors de la série de conférences organisée à l'École des Hautes Etudes Sociales qui débuta en décembre 1910 et eut lieu tous les huit jours jusqu'au printemps.

²⁷Eugène MOREL. *La Librairie Publique*. Op. cit., p. 198

²⁸[Pierre BOURGEOIS]. Editorial : Eugène Morel. *La Documentation en France*. Avr. 1934, A. 3-4, n° 4, p. 2.

²⁹Jean Louis POLAIN. Chronique : Histoire du Dépôt Légal, Henri Lemaître. *Bibliographie de la France*. 1910, p. 240.

Eugène Morel était l'instigateur de ces conférences qui se déroulèrent sous le patronage de l'Association des Bibliothécaires Français (ABF) et qui furent renouvelées trois années de suite en raison de leur succès auprès des professionnels. La moitié de ces conférences fut publiée en trois volumes³⁰. L'ABF en racheta une partie qu'elle distribua gratuitement à ses membres. L'ambition d'Eugène Morel était de créer un enseignement moderne s'adressant à la fois aux étudiants, aux chercheurs et aux journalistes en tant qu'initiation aux recherches bibliographiques ainsi qu'aux bibliothécaires comme formation continue³¹. L'objectif consistait à mieux faire connaître les bibliothèques ouvertes au public, à étudier les améliorations envisagées et à mettre en évidence le rôle des bibliothécaires³². Pour atteindre ce but, de nombreux intervenants y participèrent : l'éditeur Michel Bourrelier, les inventeurs de la Documentation Paul Otlet et Henri Lafontaine, et des bibliothécaires comme Charles Sustrac, Camille Bloch (fondateur du Musée de la Guerre, future Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine), Jules Laude ... Henri Lemaître participa tous les ans à ce qui fut l'une des premières initiatives de formation des bibliothécaires, mais qui laissa à deux reprises une place à la Bibliographie et à la Documentation naissante en invitant ses deux plus prestigieux représentants. Sa seconde intervention était nourrie de ce qu'il avait pu noter lors de sa mission aux Etats-Unis. Au printemps 1911 il avait été désigné par la Bibliothèque Nationale pour se rendre, d'avril à mai, aux Etats-Unis, étudier le fonctionnement du "Copyright Office" à Washington et de la Bibliothèque Publique de New-York. C'est à cette occasion qu'il put voir le modèle d'organisation dont il avait entendu parler et dont il approuvait les principes. A son retour il présenta "La Bibliothèque du Congrès à Washington et la nouvelle bibliothèque de New York". Son exposé fut cité dans un article de *l'Intransigeant*³³ : "M. Henri Lemaître qui publia ... des livres d'érudition d'une belle tenue littéraire et qui fit au printemps dernier un voyage d'études aux Etats-Unis, vient de donner une conférence très remarquée à l'Ecole Sociale sur les bibliothèques de New-York et de Washington.". L'auteur poursuit : "Il s'est élevé particulièrement contre les préjugés hostiles à l'éclairage électrique de la Bibliothèque Nationale et a dénoncé vivement les dangers que font courir aux collections qui y sont conservées un chauffage aussi démodé que le chauffage à l'air chaud par calorifères multiples". Le thème de l'éclairage et du chauffage fut repris dans sa dernière

³⁰ABF (Ed.). *Bibliothèques, livres et libraires : Conférences*. Paris : Marcel Rivière, 1912-1914, 3 vol.

³¹Eugène MOREL. Avertissement. in ABF. *Bibliothèques, livres et libraires*. Paris : Marcel Rivière, 1913, vol. n° 2, p. 1.

³²Henri MARTIN. Les Bibliothèques et le Public. in ABF. *Bibliothèques, livres et libraires*. Paris : M. Rivière, 1912, vol. n° 1, p. 3-17.

³³*L'Intransigeant* du 23 déc. 1911.

Article trouvé dans le press book sans autres indications.

conférence à l'Ecole des Hautes Etudes. L'aspect matériel de la bibliothèque importait autant que l'idéologie contenue dans le principe des bibliothèques publiques d'autant plus que tout restait à inventer pour apporter au lecteur le minimum de confort nécessaire à sa concentration sans mettre en péril la bonne conservation des livres. Pour Henri Lemaître, il représentait l'une de ses priorités puisqu'il était avant tout un homme d'action. Par ailleurs, dans sa contribution extraite des *Mélanges offerts à Marcel Godet*³⁴, il montre la nécessité de fournir de la lumière à la fois pour le lecteur et pour la préservation des livres. Il analyse méticuleusement toutes les causes de détérioration du livre et propose un type d'installation. Enfin, convaincu de l'efficacité du système américain, il fit paraître dans la *Revue des Bibliothèques* un article sur le fonctionnement du Copyright Office³⁵ qui pourrait être en fait un résumé du deuxième volume prévu, consacré au Dépôt Légal et qui, pourtant, ne pris jamais corps. Plus tard, il écrivit un article sur le dépôt légal des imprimés en Belgique³⁶.

Enfin, d'autres moments propices aux réflexions et aux échanges constructifs avaient lieu au cours des rencontres entre membres de l'ABF. Henri Lemaître y croisait régulièrement un petit groupe de bibliothécaires professionnels partageant ses convictions. Cette association devait sa fondation en particulier aux efforts d'un chartiste, Ernest Coyecque³⁷ (1864-1954), qui reçut le poste de Chef du Bureau des eaux et égouts aux Archives du département de la Seine. Puis, il dirigea le Bureau des Bibliothèques et fut ensuite chargé de l'inspection des bibliothèques de la Seine. Dès 1899, il réclamait la création d'un groupement professionnel pour défendre les intérêts des bibliothécaires et par là, trouver un statut en accord avec l'Administration, afin qu'ils soient reconnus à leur juste valeur. Après avoir essuyé plusieurs refus dont celui de la Société de l'Ecole des Chartes, sa persévérance fut couronnée par la mise en place de l'Association Professionnelle des Archivistes en 1904, suivie de celle des Bibliothécaires Français, l'ABF le 22 avril 1906. Celle-ci, d'après Marguerite Gruny³⁸, fut considérée comme "*un centre de ralliement*", "*un organe d'études*", "*le moyen et l'occasion de se réunir et de se connaître*" ou encore comme "*une représentation élue, autorisée et légale*". Le dessein de cette association

³⁴Henri LEMAITRE. Magasins de livres et lumière naturelle. in *Mélanges offerts à Marcel Godet*. Tapuscrit, [s.d.], p. 23-31.

³⁵Henri LEMAITRE. Le fonctionnement du "Copyright Office" à Washington. *Revue des Bibliothèques*. 1912, n° 1-3, 19 p.

³⁶Henri LEMAITRE. Le dépôt légal des imprimés en Belgique. *Revue des bibliothèques*. 1928, 6 p.

³⁷Marguerite GRUNY. Un pionnier des bibliothèques : Ernest Coyecque. *ABF Bulletin d'informations*. Mars 1954, p. 6-12.

³⁸Marguerite GRUNY. Un pionnier des bibliothèques : Ernest Coyecque. Op. cit.

était également d'améliorer les services offerts aux usagers au moyen de la modernisation. Son rôle se précisa peu à peu³⁹ :

- resserrer les liens entre tous ceux qui travaillent dans les bibliothèques,
- étudier toutes les questions d'ordre scientifique et technique et administratives sur les bibliothèques et leur personnel,
- défendre les intérêts des bibliothèques et de la lecture,
- promouvoir le développement des bibliothèques,
- représenter les bibliothèques françaises auprès des institutions et organismes français, étrangers et internationaux.

Ainsi, elle se concentra, dès le départ, sur la formation et la diffusion des idées défendues par ses membres en soutenant des conférences, en multipliant les contacts avec l'étranger, en utilisant tous les outils nécessaires à la propagande comme son bulletin dès 1907. Toutefois, l'ABF n'était pas à l'origine des multiples interventions en faveur de la lecture publique. L'ABF rassemblait seulement 91 membres en 1906, révélant au fond l'esprit conservateur lié à cette profession et ainsi la difficulté de ses membres à rendre populaire leur conception des bibliothèques orientée vers la liberté et l'égalité. Elle doubla ses effectifs en 1910 pour atteindre en 1945 : 456 membres. Tous étaient des bibliothécaires, mais seulement quelques-uns d'entre eux faisaient de la lecture pour tous leur principale préoccupation. L'Association ne fit qu'encourager les actions qui provenaient d'une petite partie de ses adhérents principalement, six sur quatorze de ses Présidents : Eugène Morel, Ernest Coyecque (pendant deux mandats), Gabriel Henriot, Henri Lemaître, Henri Vendel et Pierre Lelièvre. L'Histoire de la lecture publique, très bien retracée par Noë Richter, garde surtout en mémoire quatre figures de l'époque qui tentèrent de réveiller la conscience de leurs collègues, celle des pouvoirs publics et de l'opinion générale, en faveur de la transformation des bibliothèques suivant le modèle américain. Cependant, ces quatre pionniers avaient un champ d'action et une approche différente convergeant vers le même but certes, mais caractérisant leur personnalité. Le premier, Eugène Morel fut plutôt le "prophète", celui qui a lancé les idées et a marqué ses contemporains par l'audace et l'ardeur de ses propos. Ernest Coyecque, le second, apparaît comme le plus sérieux partisan de l'organisation professionnelle, le plus attaché à la vie associative. Les propositions d'Eugène Morel renforcèrent ses convictions et lui apportèrent le moyen de transformer les bibliothèques municipales parisiennes. Marguerite Gruny déclare : "*La Librairie Publique était exactement le livre qu'il cherchait. [...] Ecrivain et homme d'action se comprirent. Chacun d'eux n'étaient plus seul.*". En fait, tous deux se ressemblaient par le côté insurgé de leur personnalité, la puissance et la virulence de leur discours. Le

³⁹Françoise HECQUARD. *La Formation des Bibliothécaires : L'enseignement de l'Association des Bibliothécaires Français 1910-1991*. Op. cit.

troisième, Gabriel Henriot (1880-1965) fut un chartiste consciencieux, élevé dans le Faubourg Saint-Antoine donc pour ainsi dire un familier de la lecture populaire dès son enfance. Recruté à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris en 1905, il fut ensuite nommé Conservateur de la Bibliothèque Forney en 1920 et Inspecteur des Bibliothèques en 1931. Il rejoignit l'ABF en 1923, plus tardivement que les trois autres, mais n'en fut pas moins actif. Il consacra la majeure partie de son combat à l'établissement d'une formation professionnelle de bibliothécaires. De plus, il utilisa le modèle américain pour la réorganisation de bibliothèques de Paris, tout comme Ernest Coyecque. Enfin, le quatrième, Henri Lemaître, s'impliqua en fait dans tous les domaines défendus par ses confrères et se pencha de surcroît sur la condition des bibliothèques spéciales : bibliothèques d'hôpitaux, d'entreprises, d'ouvriers, de prisons. Par contre, il fut le seul à entamer une seconde carrière en tant que documentaliste et à contribuer de façon aussi intense à la reconnaissance de cette profession. Il n'en reste pas moins qu'il demeura fidèle à cette association et qu'il y apporta une active participation : auteur de nombreux articles et comptes rendus pour la plupart axés sur les bibliothèques étrangères dans la *Revue des Bibliothèques* de l'ABF, rédacteur en chef de cette revue de 1924 à 1934, trésorier de l'Association de 1925 à 1932, rapporteur de congrès internationaux tel que le Congrès Mondial des Bibliothèques et de Bibliographie à Rome en 1929 où il organisa la participation française, organisateur du Congrès d'Alger, délégué de l'ABF aux sessions du Comité International des Bibliothèques, Président de l'ABF. Il abrita même à partir de 1923 et pendant un certain temps, le siège de l'Association dans son appartement de la rue Guénégaud.

Il reste un point relatif à cette période et à ce groupe de bibliothécaires audacieux qu'il me paraît important de préciser. Il est peut-être exagéré de parler de "mouvement moderniste", termes employés notamment par Noë Richter, et encore plus de "pensée" lorsque l'on évoque leurs actions. Ils se rencontraient fréquemment et échangeaient leurs projets. Il s'agissait en fait d'une convergence d'idées vers un même objectif. Ces hommes ne se concertaient pas forcément. On pourrait donc résumer ce phénomène ainsi : initiatives et actions individuelles, situées dans un milieu hostile, appuyées par une association professionnelle et ayant pour ambition la défense des intérêts des bibliothécaires et l'adaptation aux besoins de leur public.

La guerre ralentit dans un premier temps cette entreprise de modernisation des bibliothèques menée par Henri Lemaître et quelques hommes. Néanmoins, elle permit, dès 1918, de l'accélérer ou du moins de lui fournir une aide vivante et précieuse.

3. L'après guerre : le Card et l'internationalisation des débats.

Mobilisé dès 1915, Henri Lemaître dut intégrer le 127^e régiment avant d'être envoyé à la mission militaire française de Londres de 1915 à 1919, au service du chiffre. A son retour, il décida d'interrompre sa carrière à la Bibliothèque Nationale pour un temps. Il préserva toutefois un lien avec ce lieu qui lui avait fourni de bonnes bases en Bibliothéconomie, en se faisant nommé bibliothécaire honoraire. Il était maintenant libre pour toute action. Il pouvait se consacrer entièrement à la mission qui lui avait été confiée par son père et ses oncles et qui avait commencée à prendre forme grâce à ses rencontres. L'investissement sur lequel il avait tout misé, arrivait dans un contexte favorable de reconstruction et qui plus est par l'intermédiaire de l'aide américaine. La venue en France de ces spécialistes en matière d'organisation des bibliothèques se présenta comme une aubaine pour la toute petite fraction de bibliothécaires "modernes", offrant la possibilité de légitimer et de prouver l'efficacité du système avancé avant la guerre.

En effet, dès 1917 les femmes américaines désirant venir en aide aux populations sinistrées avaient mis en place le Comité d'aide pour les régions dévastées (le Card) ou American committee for devastated France. Elles s'implantèrent dans l'Aisne et devaient y rester jusqu'en 1924. Elles étaient convaincues que, à côté des autres institutions de service social comme les dispensaires et les crèches qu'elles avaient organisés, l'un des moyens de raviver la population meurtrie était de leur offrir la distraction et l'instruction par l'intermédiaire de la lecture. Dans cette perspective, le Card créa en 1920 une section dédiée à l'organisation de bibliothèques, menée par cinq femmes et dirigée par Jessie Carson, responsable de la section enfantine à la bibliothèque publique de New-York. Cinq bibliothèques furent aussitôt installées avec, à la tête de chacune d'elles, une bibliothécaire américaine secondée par une assistante française. Les Américaines avaient pris en charge la formation de ces jeunes femmes, dont Victorine Vérine qui dirigea la bibliothèque de Soissons, inspirée de leur méthode. A côté de ces bibliothèques fixes, circulaient des camions remplis de livres destinés à fournir les populations rurales des alentours. Les bibliothèques du Soissonnais incarnaient pour la première fois aux yeux des pionniers de la lecture publique un exemple vivant de bibliothèques publiques françaises qu'il fallait à tous prix répandre. Ils avaient enfin à portée de main un modèle d'organisation qui rationalisait leur discours. Ces bibliothèques mettaient en oeuvre les principes énoncés par Henri Lemaître et ses confrères : salle de lecture et de consultation confortables et fleuries, salle des journaux et revues, de prêt et de réunion, libre accès, fichiers - auteur, titre, sujet - tenus à jour et classés par ordre alphabétique (catalogue méconnu en France

jusque-là), adoption de la classification décimale, prêt simplifié et élargi, aménagement d'une section enfantine et réclames utilisées pour attirer le public. Le succès de ces bibliothèques fut immense. Invité à l'inauguration de la bibliothèque de Soissons en 1921, Ernest Coyecque, accompagné alors d'Eugène Morel, confia aux membres du Card sa volonté d'introduire ce type de bibliothèque accueillant adultes et enfants, véritable reflet de l'organisation moderne. Le Comité se joignit à lui pour faire aboutir rapidement ce projet l'année suivante. C'est ainsi que le 2 novembre 1922, ouvrit la bibliothèque de la rue Fessart offerte par l'ambassadeur des Etats-Unis à la Ville de Paris. Coyecque avait réussi à obtenir une véritable "public library" qui eut aussitôt un énorme succès.

A cette période, Henri Lemaître s'intéressait beaucoup à un projet analogue, peut-être encore plus inattendu puisqu'il était question de l'ouverture de la première bibliothèque pour enfants en France. Ce projet provenait d'un autre organisme américain : le "Book committee on children's library". Sa présidente, Caroline John-Lewis Griffith, après avoir organisé "l'Heure Joyeuse" de Bruxelles en 1920, avait décidé d'offrir une bibliothèque semblable aux enfants de France "en hommage à leur courage pendant la guerre et afin de les aider à participer à la reconstruction de leur pays et du monde."⁴⁰. Le Conseil Municipal de Paris procura un local au coeur du Quartier Latin, rue Boutebrie. Le Book committee s'était préoccupé d'assurer la formation de trois jeunes bibliothécaires. Claire Huchet fit un stage en Angleterre ainsi que Marguerite Gruny. Cette dernière, avec Mathilde Leriche, avait suivi également la session d'été de l'école américaine de bibliothécaires. Le Comité apportait le mobilier fabriqué aux Etats-Unis, 2000 livres français et il s'engageait à entretenir la bibliothèque pendant un an, puis le service des bibliothèques de la Ville de Paris en prendrait la charge. Henri Lemaître accueillit avec enthousiasme l'annonce de cette création. Dès avril 1924, il apporta son concours à une exposition de livres italiens pour enfants organisée par le Comité. Animé d'une grande curiosité, il s'était glissé parmi le public enfantin pour écouter "l'Heure du conte" dans un kiosque à musique du parc Montsouris. Après l'inauguration de l'Heure Joyeuse le 12 novembre 1924, il consacra à cette bibliothèque un très long article dans la *Revue des Bibliothèques*, dans lequel il citait l'intégralité du discours d'Eugène Morel qui se terminait ainsi : "*La bibliothèque d'enfants précède, explique la bibliothèque pour tous, que la France attend, que la*

⁴⁰Texte en français de l'article réalisé pour *The Journal of Library History*. Archives Renée Lemaître. Figure dans cette revue sous cette référence : Renée LEMAITRE. The Cover. Translated by Jean M. Wyllys. *The Journal of Library History*. Winter 1984, vol. 19, n° 1, p. 183.
La couverture porte l'ex-libris de l'Heure joyeuse.

France aura. Enfants, nous vous suivons ! ⁴¹. Les méthodes techniques américaines employées - classification décimale Dewey, catalogue sur fiche auteurs, titres, sujets - étaient détaillées dans cet article avec des exemples de fiche dans chaque catégorie, y compris le bref résumé du livre sur la fiche principale. Ce résumé était une innovation des bibliothécaires français. Dans cette bibliothèque claire, confortable et fleurie, les enfants pouvaient choisir eux-mêmes leurs livres, les emprunter, faire seuls des recherches au catalogue, s'installer pour regarder les images, une liberté qu'ils n'avaient jamais connue. Ils pouvaient même aider les bibliothécaires dans divers tâches. Il y avait bien sûr "l'Heure du conte" et divers activités d'éveil : expositions, jeux dramatiques, etc. "*L'Heure Joyeuse n'était pas seulement une bibliothèque modèle, c'était aussi une institution pédagogique en avance sur l'époque suivant les méthodes de Montessorie, de Freinet ; ce qui attira les pédagogues et les éditeurs qui se mirent à publier des ouvrages mieux adaptés à leur jeune public*"⁴². Henri Lemaître se fit un ardent propagandiste de l'Heure Joyeuse. Il y amena bien sûr ses quatre enfants à tour de rôle. La plus jeune de ses filles, Renée, en conçut une vocation pour la profession de bibliothécaire et devint, pour quelques mois, la collègue de Marguerite Gruny en 1944 qui lui accorda la confiance qu'elle avait eue pour son père. Charles Schmidt, un inspecteur des bibliothèques à qui son ami et voisin de Sceaux, Henri Lemaître, avait conseillé d'aller visiter l'Heure Joyeuse, fut agréablement surpris par cette institution d'avant-garde. Il devint son ardent promoteur et conseilla aux responsables des bibliothèques qu'il inspectait de créer une "Heure Joyeuse". En 1938, Henri Lemaître fit deux émissions à "Radio Paris" sur les bibliothèques pour enfants⁴³. La première, datée du 28 mai, s'intitule *Les Bibliothèques pour enfants en France*. Il y parle de l'éducation que l'enfant y recevait et de la nécessité de "*lui montrer sans avoir l'air de lui faire la leçon, à savoir chercher par soi-même les livres dont on a besoin et dans ces livres à savoir trouver les renseignements que l'on cherche*". La bibliothèque a, par conséquent, le rôle de former de futurs chercheurs ou de familiariser à la recherche documentaire. Il nomme ensuite les nombreuses bibliothèques pour enfants créées à la suite de l'Heure Joyeuse. Dans la seconde émission du 26 juin, nommée *Les bibliothèques pour enfants et la littérature*

⁴¹Henri LEMAITRE. *La Bibliothèque enfantine de la rue Boutebrie : l'Heure Joyeuse*. Op. cit., p. 10.

⁴²Citation provenant de l'entretien auprès de Renée Lemaître. Pour cette partie consacrée à l'Heure Joyeuse, je me suis largement inspirée de son témoignage très vivant et complet.

⁴³Henri LEMAITRE. *Les bibliothèques pour enfants en France*. Le 28 mai 1938

Les bibliothèques pour enfants et la Littérature enfantine. Le 26 juin 1938.

Causeries de Radio Paris de 1938. Documents manuscrits des Archives Renée Lemaître, certainement conservés aux Archives de l'Heure Joyeuse, 6-12, rue des Prêtres St Séverin, Paris.

enfantine, il y détaille les grands projets réalisés, liés à la création de l'Heure Joyeuse comme les nouvelles collections telles la série des "*Babar*" expérimentées dans cette bibliothèque. Par ailleurs, Henri Lemaître suivait de très près les progrès de la littérature enfantine et avec les conseils des bibliothécaires qu'il allait voir très souvent, il se constitua une remarquable collection de livres pour enfants qu'il lisait avec bonheur à de petits voisins quand ses propres enfants n'eurent plus l'âge de l'écouter⁴⁴. Il resta toute sa vie un ami et un conseiller pour Marguerite Gruny qui allait le consulter dès qu'elle avait un problème avec son administration⁴⁵. Enfin, il est important de noter que l'Heure Joyeuse ne cessa d'accueillir de nombreux stagiaires et donna une formation complète aux bibliothécaires pour enfants jusqu'à l'institution d'un CAFB section jeunesse en 1951.

L'aide américaine ne s'arrêta pas là. Henri Lemaître eut l'occasion de coopérer à d'autres reprises. D'après la contribution de Laure Léveillé dans *l'Histoire des bibliothèques françaises*⁴⁶, il aurait été conférencier à l'école américaine mise en place par le Card en 1923. En tout cas, bien qu'il ne fit pas partie du corps enseignant, il en était un fervent partisan. Noë Richter nous raconte très bien l'épopée de cette première école de bibliothécaires qui avait été requise par Jessie Carson, soucieuse de trouver les bonnes personnes pour prendre le relais dans la formation des bibliothécaires de lecture publique⁴⁷. Le but de l'école était de former un personnel compétent pour tenir ces nouvelles bibliothèques afin de continuer la mission du Card. Ce projet put être matérialisé avec le concours de l'American Library Association (ALA). C'est dans le local au 10 rue de l'Elysée à Paris, servant de centre d'information pour les étudiants travaillant sur l'Amérique et les institutions américaines, fondé en 1918 par l'ALA et remis à une société en 1920, que la première cession eut lieu au cours de l'été 1923. Elle fut dirigée par Sarah Bogle et Mary Prescott Parsons qui étaient toutes deux, avec Jessie Carson, membres de l'ABF, ceci pour mieux connaître les bibliothécaires français et s'imprégner de leur état d'esprit. L'école était patronnée par Coyecque. Henriot avait reçu en charge la direction française. L'enseignement technique dépendait de professeurs américains alors que les cours à caractère culturel revenaient aux Français. Ils furent assurés notamment par Morel, Henriot, Coyecque et Charles Sustrac. Satisfaits des résultats, ils décidèrent de rendre permanente cette

⁴⁴Cette collection fut donnée par sa fille Renée Lemaître aux enfants de l'Ecole Henri Lemaître de Valenciennes inaugurée en octobre 1962.

⁴⁵Entretien avec Renée Lemaître.

⁴⁶Laure LEVEILLE. Fascination étrangère et naissance de la lecture publique. in POULAIN, Martine. *Histoire des bibliothèques françaises*. Paris : Cercle de la Librairie, 1992, T. 4, p 155-177.

⁴⁷Noë RICHTER. *La lecture et ses institutions : la lecture publique 1919-1989*. Bassac : Ed. Plein Chant, 1989. Chap. I, Le printemps américain, p 7-27.

formation. C'est avec l'aide financière de l'ALA et de John Rockefeller que l'école ouvrit le 6 décembre 1924. Toutefois la nécessité de cette école, mise en place en partie par les Américains, était largement contestée dans le milieu professionnel français en particulier par les chartistes. A propos de cette polémique, Noë Richter déclare⁴⁸ "*son enseignement était essentiellement technique et pratique. Il se situait donc aux antipodes de l'enseignement bibliothéconomique et bibliographique de l'Ecole des Chartes, qui restait étroitement lié à une formation scientifique de très haut niveau*". Seule une petite fraction de Chartistes dont bien évidemment Henri Lemaître et ses trois confrères, savait qu'ils ne disposaient pas d'assez de crédits pour créer une telle école sans l'aide des Américains. De plus, "*ils se sont dévoués à la réforme de la lecture populaire pour laquelle le savoir faire américain leur paraît une garantie de réussite*". Ils n'avaient pas tort puisque de nombreux bibliothécaires de talent y furent formés parmi lesquels : Yvonne Oddon, Aline Puget et Georgette de Grolier. Seulement, les pouvoirs publics semblaient désintéressés du sort de l'école et celle-ci dut fermer en juin 1929 faute de fonds. Ne pouvant concevoir la disparition d'une formation orientée vers la lecture publique, Gabriel Henriot fonda l'Ecole municipale de bibliothécaires de la Ville de Paris. Cependant, quasiment ignorée par l'Administration parisienne, il fut obligé de la fermer en 1936.

Parallèlement à ces initiatives, la volonté de prolonger l'école américaine réunit Sarah Bogle et Gabriel Henriot autour d'un projet de création d'un Institut International de Bibliothécaires à Paris. Aucun document ne permet de prouver la participation d'Henri Lemaître à cette entreprise. Cependant, il est très probable qu'il ait fait partie du Comité International de Formation Professionnelle puisqu'il présenta, à la session de Stockholm en 1930 du Comité International des Bibliothèques et de Bibliographie, cette intention de fonder l'école internationale . Trois documents communiqués par Renée Lemaître⁴⁹ m'ont permis d'éclaircir cette entreprise qui finit par échouer. L'école américaine ayant pris rapidement un caractère international lors du Congrès de Venise en 1929, la FIAB vota à l'unanimité la résolution de prolonger et d'étendre cette école qui allait disparaître. En 1930, Gabriel Henriot, Président du Comité International de Formation Professionnelle, présenta son projet préparé avec Sarah Bogle sur

⁴⁸Noë RICHTER. *La lecture et ses institutions : la lecture publique 1919-1989*. Op. cit., p. 16

⁴⁹ - *Projet d'Institut international des bibliothécaires : succession des faits*. Tapuscrit, 1930, 2 p. Document dactylographié.

- Lettre adressée à Miss Boggle. Paris, le 7.11.1930, 2 p.

- *Rapport sur la fondation d'un Institut International des Bibliothécaires*. Paris, le 27.10.1930, 2 p. [adressé à la FIAB]

Archives Renée Lemaître. Documents confidentiels dont les originaux se trouvent sans doute dans les Archives de l'ABF.

la fondation de "l'Institut International d'Etudes Bibliographiques" rattaché à l'Université de Paris. Il me paraît ici intéressant de faire une remarque sur le nom de cet Institut qui remplace le terme "bibliothécaires" par "études bibliographiques". La Bibliographie à l'époque étant très liée à la notion de documentation, on constate alors que pour les bibliothécaires ces deux mondes, des bibliothèques et de la Documentation, sont encore très proches en 1930, pour ne pas dire assimilés l'un à l'autre. Malgré ces efforts, l'Institut n'ouvrit jamais ses portes, certainement en raison d'un manque d'argent et d'intérêt des pouvoirs publics pour sa fondation. Pour Henri Lemaître, ce ne fut que partie remise puisqu'il trouva plus tard dans l'association des documentalistes, le moyen d'atteindre son objectif. Gabriel Henriot ne fut pas entièrement perdant non plus puisque la Ligue Féminine d'Action Catholique lui donna la possibilité de fonder l'Ecole de bibliothécaires à l'Institut Catholique de Paris orientée vers la lecture publique. Dans le programme des cours, 45 heures étaient déjà réservées à la Documentation et 45 autres à la Bibliographie. Il n'est pas étonnant qu'en 1967 elle prit le nom d'Ecole des bibliothécaires-documentalistes alors que, dans ces années là, les deux professions s'éloignaient de plus en plus. Contrairement à ce qui a maintes fois été écrit dans de nombreux hommages qui lui furent rendus, Henri Lemaître ne fit jamais partie du corps enseignant de cette école. Par contre, il donna effectivement des cours à L'Ecole des Chartes. Il y exposa les méthodes modernes dans le but de contribuer à la formation d'un nouveau type de bibliothécaires orienté vers le service du grand public.

Enfin, il reste à évoquer l'autre mesure que prit Jessie Carson avant de repartir : la création du Comité Français de la Bibliothèque Moderne dont fit partie Henri Lemaître. Ce Comité fondé dès juin 1922 avait pour objectif de veiller au bon fonctionnement des nouvelles bibliothèques après le départ du Card et de favoriser le développement d'autres établissements calqués sur ces modèles. Ernest Coyecque remplaça Carson à son départ en 1924. Rapidement, le Comité élargit son champ d'activités et proposa, en novembre 1926, un projet d'organisation des bibliothèques. Pour reprendre rapidement ce plan d'organisation, on peut en dégager trois grandes idées qui furent reprises dans d'autres projets :

- une direction des bibliothèques régissant deux catégories de bibliothèques, bibliothèques d'étude et bibliothèques pour tous,
- un système permettant de desservir le monde rural, en particulier constitué de bibliothèques circulantes,
- un corps unique de bibliothécaires professionnels fonctionnaires d'Etat.

Ce programme fut pratiquement la dernière oeuvre de ce Comité qui finit par disparaître. Cependant, il me semble des plus importants puisque Henri Lemaître tenta de réaliser les deux premières propositions dans l'année 1931

en attirant les pouvoirs publics sur l'importance de la lecture publique et en travaillant sur la conception du premier bibliobus. Un autre point qui apparaît tout à fait intéressant à souligner concerne cette fois-ci l'impulsion américaine donnée en général à la Bibliothéconomie française. Les nouveaux objectifs revendiqués par les "modernes" et les nouvelles méthodes prirent de l'ampleur avec l'implantation du modèle américain accordant à la Documentation, ou du moins à la fourniture de documents récents et pertinents, une place non négligeable. Les bibliothèques "publiques" et non plus "populaires" se devaient de procurer des lectures distractives et documentaires. Les bibliothèques considérées comme modernes étaient ouvertes à l'actualité dans tous les domaines. Les vieux documents usés ou périmés pouvaient être découpés et mis dans des dossiers documentaires. La conception de la Documentation prenait forme progressivement.

Le contact avec les Américains avait été décisif pour l'évolution des bibliothèques et de la profession. Cependant pour rester informée des progrès en matière d'organisation des bibliothèques, la France se devait d'être présente lors des discussions internationales réunissant les pays les plus avancés en matière de Bibliothéconomie. C'est Gabriel Henriot qui eut l'idée de créer un organisme de coordination international. Il regrettait de ne pas disposer de renseignements suffisants sur les associations de bibliothécaires à l'étranger. De plus, il déplorait le fait de ne pas pouvoir participer à tous les congrès organisés pratiquement en même temps. Ainsi le Congrès de Prague et celui de Philadelphie se déroulèrent la même année à six semaines d'intervalle. C'est pourquoi au Congrès des Bibliothécaires et des Amis du Livre, "il émit la proposition d'un Comité International permanent regroupant les associations nationales de bibliothécaires."⁵⁰. Cette proposition fut officiellement adoptée à Edimbourg lors d'un Congrès tenu à l'occasion du cinquantenaire de la British Library Association en septembre 1927. En novembre, l'ABF reconnut le statut du Comité International des Bibliothèques et de Bibliographie. Ce Comité était conçu pour soutenir les idées modernes auprès des gouvernements dans l'intervalle des congrès qui devaient avoir lieu tous les cinq ans, préparer ces rencontres et suivre le sort des décisions prises lors des congrès. Par ailleurs, il était chargé de publier les Actes des sessions. La Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires (FIAB⁵¹) était née grâce à la volonté des Français. Les Documentalistes français seront eux aussi les instigateurs de la mise en place de la Fédération Internationale de Documentation (FID) dix ans plus tard et

⁵⁰Claire GIROU de BUZARINGUES. FIAB - IFLA : Congrès jubilaire à Bruxelles 1927-1977. *Bulletin d'Information de l'Association des Diplômés de l'Ecole de Bibliothécaires-Documentalistes*. Mai 1978, n° 13, p 31-37.

⁵¹La FIAB est plutôt désignée actuellement sous le nom de l'International Federation of Library Association (IFLA).

de la création d'un Comité permanent français représentant la France. La première session du Comité eut lieu en mars 1928 à Rome. A la fin de la session, les membres du Comité fixèrent la date du premier Congrès International des Bibliothécaires organisé sous les auspices de la FIAB : il était prévu pour l'année suivante au même endroit. Henri Lemaître intégra parfaitement cette forme d'ouverture aux autres nations et devint l'un des meilleurs artisans de la coopération internationale. La preuve en est qu'il fut fréquemment sollicité pour mener des travaux du Comité International, à commencer par l'offre d'organiser la participation française au premier Congrès des Bibliothèques et de Bibliographie prévu à Rome.

Henri Lemaître fut très honoré d'avoir été désigné pour assumer une telle responsabilité. Il décrivit cette expérience dans un article paru dans la *Revue des bibliothèques*⁵² ou il y indique le cours des sessions ainsi que les résolutions. Henri Lemaître et ses collègues, dont le Dr Colliyn Président de la FIAB, avaient bénéficié de peu de temps pour répertorier les mémoires en 16 sections, organiser le déroulement des séances, choisir les communications à lire et celles à résumer et veiller à l'installation des expositions. Il faut préciser qu'Henri Lemaître avait été nommé Président de la délégation française du Congrès par l'ABF. En outre, il dirigeait la section des échanges internationaux. L'ABF était représentée dans toutes les sections. Parmi les bibliothécaires français, on retrouvait Henriot, Morel, Barrau-Dihigo, Oddon, et la pionnière de la Documentation française Suzanne Briet sous le nom de Dupuy. Par ailleurs, Henri Lemaître avait demandé à M. Sauvage, bibliothécaire de l'Université d'Alger, de venir représenter l'Algérie. Parallèlement aux séances des sections, se déroulaient des séances tenues par le Comité à l'issue desquelles le groupement des associations des bibliothécaires prit le nom de FIAB ; le statut de cette Fédération fut défini et Sévensma élu comme Secrétaire Général de la Fédération. Il est important de préciser que le Comité travaillait en coordination avec l'Institut International de Coopération Intellectuelle (IICI) et l'Institut International de Bibliographie. Enfin, en conclusion de ce premier Congrès, la Déclaration⁵³ insista sur le devoir des gouvernements de prendre en charge le développement des bibliothèques : "*Qu'en conséquence, les pouvoirs publics de chaque Etat ont l'impérieux devoir de favoriser les bibliothèques au même titre que les Universités et les Ecoles, tant au point de vue de leurs besoins financiers qu'à celui de leur développement dans l'ordre soit intellectuel, soit technique ou social.*". La participation d'Henri Lemaître au sein du Comité ne se limita pas à l'organisation du Congrès de Rome. De 1927 à 1939, il participa activement aux sessions du Comité

⁵²Henri LEMAITRE. Congrès mondial des Bibliothèques et de Bibliographie de Rome. *Revue des Bibliothèques*. 1929, n° 5-11, 16 p.

⁵³Voir annexe N° VIII - 1.

International en tant que représentant de l'ABF et fut même nommé en 1931 Vice président honoraire. Il fit preuve d'un formidable dynamisme pendant toutes ces années en étant membre de plusieurs sous-commissions⁵⁴, dont celle des bibliothèques populaires et celle des Bibliothèques d'Hôpitaux. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque il participait aux travaux de l'UFOD et qu'il était responsable d'un centre de documentation.

Quoi qu'il en soit, la fréquentation de ces débats à dimension internationale se traduisit par un grand enrichissement personnel, faisant de lui le spécialiste des questions relatives aux bibliothèques et progressivement aux centres ou offices de documentation. D'une part, d'un point de vue purement professionnel, ses nombreux voyages lui fournirent le matériel nécessaire pour comparer les méthodes et l'outillage de chaque nation. D'autre part, d'un point de vue plus personnel, ses voyages lui offrirent la possibilité de découvrir de nouveaux pays, de voir leurs richesses conservées dans les plus prestigieux musées et bibliothèques. Mais, surtout ils conciliaient les deux puisqu'il s'agissait de rencontres professionnelles, ayant lieu à l'occasion de ces Congrès et Conférences, et qui pour beaucoup se transformèrent en une précieuse amitié ou du moins en un profond respect. Henri Lemaître profitait de ces lieux d'échanges internationaux pour nouer d'utiles relations auprès de professionnels servant la même cause que lui et prolonger les discussions en dehors des discours officiels. Il correspondait régulièrement avec eux. Malheureusement, ces lettres furent détruites après sa mort au cours du déménagement. Grâce à ces relations à la fois amicales et professionnelles et à la lecture de revues étrangères, il était au courant de tout ce qui se passait à l'étranger. Il connaissait donc très bien les bibliothèques et les bibliothécaires de toute nation et pouvait par conséquent, se forger une opinion fondée sur des faits. Pour avoir plus de précisions au sujet des correspondants avec lesquels Henri Lemaître s'entretenait souvent, je m'adressai à Renée Lemaître qui connut une partie d'entre eux ou bien en entendit parler. Elle se rappela que son père connaissait de nombreux Belges, dont Charles Depasse Inspecteur des bibliothèques belges, ceci en raison de ses nombreux déplacements dans le pays. Effectivement, étudiant à l'Ecole des Chartes il avait dû aller travailler dans les bibliothèques belges pour sa thèse. Il y retourna en 1923 pour mener une enquête sur les collections d'imprimés relatifs à la guerre en Belgique, puis en 1928 où il y étudia le Dépôt Légal. Il parlait beaucoup de Gabriel Esquer, Administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger, qui servit de modèle à l'auteur Henri de Montherlant dans le livre *Un assassin est mon maître*. Parmi ses amis les plus proches il y avait deux Suisses. Le premier Marcel Godet, directeur de la Bibliothèque Nationale Suisse à Berne,

⁵⁴Voir annexe N° VII.

s'occupa beaucoup, avec lui, de l'Institut International de Coopération Intellectuel. Le second, M. Sevensma, avait été nommé pour diriger la bibliothèque de la SDN à Genève en 1927. Henri Lemaître avait présenté sa candidature pour ce poste mais ce fut son ami qui l'obtint. Renée Lemaître se souvint qu'il l'invita avec l'une de ses soeurs à passer des vacances en Suisse. Des bibliothécaires allemands le connaissaient très bien, ainsi le Dr Krüss Directeur de la bibliothèque de l'Etat Prussien à Berlin et M. Wiese. Et puis il y avait également Milton Lord et M. Bishop, tous deux américains, Isaak Colliyn de Stockolm et Arundell Esdaile Secrétaire du British Museum. Toutes ces personnes se retrouvaient lors des Congrès et Conférences organisés par le Comité International des Bibliothécaires. Il me semble d'ailleurs important de préciser que la scène internationale qui réunissait de grands bibliothécaires pourtant ouverts aux changements n'était pas à proprement parler le lieu où la lecture publique pouvait s'affirmer. En effet, si l'on examine les Résolutions du Congrès de Rome, on s'aperçoit que les travaux et les communications reposent essentiellement sur la Bibliographie - pour la constitution d'une bibliographie internationale - et les échanges internationaux⁵⁵. Henri Lemaître remédia à cette absence en organisant le premier Congrès de la Lecture Publique.

C - L'année des grandes réalisations personnelles : le premier Congrès International de la Lecture Publique et le bibliobus.

1. Le concept de la lecture publique et l'organisation du Congrès International de la Lecture Publique à Alger.

L'exemple le plus représentatif des bibliothèques modernes, modèle d'organisation des bibliothèques publiques avait été implanté à Paris et dans le Soissonnais par les Américains. Il fallait maintenant familiariser le public à ces nouvelles bibliothèques entièrement à leur disposition et obtenir une politique favorable à leur développement et à leur généralisation. Pour cela, il était nécessaire d'expliquer ce qu'était la lecture publique et la valeur qu'elle représentait à une époque bouleversée par les progrès techniques et scientifiques. Henri Lemaître se chargea de faire passer le message.

Pour éclaircir la notion de lecture publique, je me suis référée à son discours d'ouverture au Congrès d'Alger : "*La lecture publique n'est nullement, comme d'aucuns le croient, la lecture à haute voix d'un ouvrage quelconque devant un public qui écoute; c'est la lecture, à part soi, dans un endroit public, que cet endroit se nomme au gré de chacun bibliothèque ou*

⁵⁵Voir annexe N° VIII - 1.

salle de lecture; nous avons réservé cependant l'emploi des mots lecture publique non pas aux bibliothèques destinées surtout aux érudits, mais aux établissements où le grand public trouve des collections appropriées à ses goûts et à ses besoins.[...] il faut aussi qu'elle soit organisée pour que chacun trouve d'abord ce qu'il veut et pour que les livres donnent en même temps le meilleur rendement"⁵⁶. En plus de la définition, il donne la principale fonction des bibliothèques publiques : assurer la satisfaction des besoins de toutes les catégories de lecteurs. Par la suite, il décrit quel type d'information pour quel type de lecteur et là il montre de manière générale l'importance des documents contenant des informations mises à jour notamment pour rester compétent et compétitif :

"Le premier degré de la lecture publique, c'est la bibliothèque scolaire et ... post-scolaire. On apprend aux enfants à lire ; il faut leur donner de quoi s'exercer à lire, il faut donner aux adultes de quoi compléter leur instruction.

A un niveau supérieur, il faut également compléter l'enseignement des lycées et des collèges et permettre à ceux qui en sont sortis de se tenir au courant de ce qui s'écrit, au courant des progrès de la science.

Sur un autre plan, l'ouvrier comme l'artisan, aime à se perfectionner dans son métier - c'est un devoir social pour l'Etat d'assurer un meilleur rendement du travail des citoyens. - Il faut donc donner à la classe ouvrière les ouvrages techniques à sa portée pour l'aider dans sa besogne journalière.

Le commerçant, le financier, l'industriel demandent une documentation chaque jour plus complète et plus difficile à se procurer, pour traiter leurs affaires. C'est une question d'équipement national que de leur fournir cet outillage."

Que ce soit dans le domaine de la recherche ou bien dans le domaine professionnel, Henri Lemaître, dans les trois derniers niveaux, préfigure la notion actuelle de veille scientifique et technique qui permet une plus grande efficacité et productivité du travail. Aujourd'hui, les banques de données accessibles sur micros fournissent ou renvoient à ces informations. A l'époque, la bibliothèque publique devait, en partie, remplir ce rôle. Par ailleurs, lors d'une conférence faite à Sceaux sur la lecture publique en 1932⁵⁷, il exprime l'idéologie contenue derrière l'idée de lecture publique : *"La lecture publique conduit au vrai civisme, envers la commune d'abord, envers la nation et envers le monde, car le savoir est la base d'un sens social vrai, l'aiguilleur de toutes les réformes, le fondement de toute*

⁵⁶Henri LEMAITRE (Ed.). *La lecture publique : mémoires et vœux du Congrès International d'Alger*. Op. cit., p 9.

⁵⁷Henri LEMAITRE. *La lecture publique*. Conférence faite à Sceaux le 16 février 1932, 35 p.

Document manuscrit, archives Renée Lemaître.

morale, la source de la tolérance et de l'altruisme."; il poursuit ainsi : "*Par suite, elle est essentiellement démocratique, car toute démocratie dépend du fait que chacun de ses membres est rendu apte à participer au gouvernement [...] la lecture diffuse la connaissance des affaires publiques et permet aux citoyens de s'acquitter avec intelligence de ses devoirs*". L'idéologie républicaine ressort dans ce discours ainsi que ses convictions humanistes partagées avec des hommes comme Paul Otlet et Henri Lafontaine.

Malgré la perspective de partage et d'égalité contenue dans la lecture publique, son développement n'était pas soutenu par le gouvernement. Henri Lemaître dénonce cette indifférence ralentissant la réalisation des propositions des "modernistes" : "*Pendant les années qui ont suivi, des efforts particuliers ont tenté de tous côtés de parer à la carence des pouvoirs publics, mais sans parvenir à un mouvement d'ensemble; il ne faut pourtant pas désespérer de voir la chose reprise par les autorités administratives; il faut du temps pour que celles-ci se décident à voir l'importance du problème*". Il regrettait que la France n'ait pas la même politique de soutien que les pays anglo-saxons ou surtout que la Belgique. Il en avait consacré en 1922 un article intitulé "La nouvelle Loi belge sur les bibliothèques publiques"⁵⁸. Il soulignait le fait que la Belgique étant dans la même situation économique que la France n'en avait cependant pas moins appuyé le développement des bibliothèques publiques en leur accordant des subventions. De plus, lorsque le corps électoral l'exigeait, la commune devait fonder une bibliothèque communale ou la reprendre à des groupements. Henri Lemaître, comme l'ensemble des promoteurs de la lecture publique, admirait de telles mesures : "*le fait qui importe et qui prime tout est que la Belgique ait reconnu la nécessité nationale d'avoir chez elle des Free Public Libraries, comme en ont les Anglais, qu'elle ait décidé leur établissement par une Loi*"⁵⁹. Ceci résume la principale revendication d'Henri Lemaître qui tenta d'attirer, lui aussi, l'attention des pouvoirs publics pour obtenir une politique nationale de la lecture. Cependant, l'intégration de ce type de bibliothèque se heurtait à d'autres obstacles. La lecture publique ne faisait pas l'unanimité dans la profession. L'opposition était constituée par la majorité des bibliothécaires désirant maintenir au premier plan le rôle de conservation d'une bibliothèque. Les plus réticents étaient les conservateurs des bibliothèques nationales et de grandes bibliothèques municipales de province. C'était en principe, les mêmes qui avaient critiqué l'école américaine et qui rejeteront la notion de documentation. Ils refusaient de s'occuper de la lecture du grand public et de l'information utilitaire, très liés

⁵⁸Henri LEMAITRE. La nouvelle loi belge sur les bibliothèques publiques. *Revue des bibliothèques*. 1922, 18 p.

⁵⁹Ibid., p. 13.

dans les bibliothèques modernes. Pourtant, l'acceptation de la lecture publique commençait à gagner du terrain, précisément à la suite d'une vaste campagne de propagande menée en sa faveur.

Lors de son voyage en 1928, l'Administrateur Général de la Bibliothèque Nationale, Roland Marcel, avait été impressionné par le dynamisme des bibliothèques américaines. A son retour, il multiplia les articles réclamant des mesures législatives permettant de rattraper le retard de la France. Il fut entendu par un groupe de sénateurs qui lui demandèrent d'énoncer ses idées devant le groupe des travailleurs intellectuels. Cette séance aboutit à la formulation d'une résolution déposée par le sénateur Mario Roustan auprès du gouvernement, lui demandant de réunir une commission chargée de réfléchir sur la mise en place de "salles municipales de lecture publique", ouvertes tard le soir, prêtant à domicile et gérées par des responsables formés⁶⁰. Les sénateurs pressaient la décision du gouvernement. Cette requête était renforcée par une campagne efficace prise en charge par les membres de l'ABF. Dès 1928, les articles se faisaient très nombreux dans les revues et dans la presse populaire. D'avril à août 1929, l'ABF organisa tous les jeudis "*une série de vingt causeries radiophoniques d'un quart d'heure sur les bibliothèques*"⁶¹. Henri Lemaître fut l'un des bibliothécaires qui traita de la lecture publique. En fait, il faut préciser que la locution "lecture publique" au sens "bibliothèque accessible à tous" était employée par les "modernistes" qui rejetaient l'expression "lecture populaire". Pourtant elle continua d'être utilisée : la FIAB créa en 1940 une commission des bibliothèques populaires. Quoi qu'il en soit, ce fut l'adjectif "publique" qui s'imposa progressivement : il fut employé dans la "commission de la lecture publique" en 1929 et dans le "Congrès International de la Lecture Publique" en 1931. Les "modernistes" avaient préféré faire disparaître le mot bibliothèque qui était trop associé à un lieu démodé et ennuyeux abritant des collections anciennes. Henri Lemaître ne se contenta pas d'écrire des articles. Il utilisa de nouveaux outils tels que les affiches illustrées. Il avait découvert la propagande par l'image en Angleterre et l'avait montrée aux membres de l'ABF dès 1921. De plus, il organisait des projections sur les bibliothèques à l'aide de sa "lanterne magique"⁶². Il projetait des diapositifs lors des conférences et lisait en même temps les légendes qui figuraient sur une petite brochure. Comme l'indique un carton

⁶⁰Graham Keith BARNETT. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*. Translated by Thierry Lefèvre & Yves Sardat. Paris : Promodis - Editions du Cercle de la Librairie, 1987. La modernisation des services et les débats sur la lecture publique, p. 305-374.

⁶¹Noë RICHTER. *La lecture et ses institutions : la lecture publique 1919-1989*. Op. cit., chap. III, Les plans d'organisation avant 1940, p. 60.

⁶²Cf. Chap. I - A. 1.

d'invitation aux cours et conférences à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, il s'en servit le 9 mars 1932 pour présenter les nouveaux bâtiments de la Bibliothèque Nationale Suisse à Berne⁶³. Il prolongea cette campagne en faisant entre autre une conférence à Sceaux sur l'organisation de la lecture publique en 1932. La propagande était nécessaire à la reconnaissance de cette nouvelle version de bibliothèques pour tous. (Nous verrons que l'U.F.O.D en usa beaucoup). En fin de compte, suite à la mobilisation de l'année 1929, le gouvernement nomma en novembre une Commission de la Lecture Publique, composée de 25 membres.

Henri Lemaître faisait partie des spécialistes des bibliothèques au même titre que Roland Marcel, Charles Schmidt, Pol Neveux et Ernest Coyecque. A côté d'eux, des hauts fonctionnaires de l'instruction publique et des parlementaires assistaient aux réunions chaque semaine, de décembre à mars 1930, et prenaient connaissance des rapports portant sur les bibliothèques municipales, les bibliothèques scolaires et la situation des bibliothèques à l'étranger. La dernière enquête avait été tout naturellement attribuée à Henri Lemaître et permettait de faire une comparaison révélatrice de la pauvreté du système français. A la fin de ces assemblées, la Commission rendit son projet composé de quatre recommandations⁶⁴ : un service central des bibliothèques, une caisse nationale des bibliothèques alimentée par des subventions publiques et privées, une organisation de la lecture publique rurale et une organisation de la lecture publique urbaine. Mario Roustan, devenu Ministre de l'Instruction Publique, s'adressa aux ministères pour qu'ils lui envoient leur avis et diffusa dans les départements une circulaire demandant aux enseignants et bibliothécaires de lui faire part de leurs observations. L'ABF approuva l'ensemble de ces recommandations et projetait d'organiser un congrès international consacré pour la première fois à la lecture publique. Ce fut chose faite en 1931.

Il semblerait que l'initiative du Congrès d'Alger revienne à Henri Lemaître qui en fut le Secrétaire Général. Noë Richter va plus loin en affirmant : "*Le congrès a été voulu, proposé, organisé par Henri Lemaître, qui a été seul aussi à vouloir, à étudier, à financer la construction du bibliobus. L'ABF ne fut pour rien dans toutes ces entreprises où Morel et Lemaître se sont effacés derrière l'oeuvre et en ont laissé le bénéfice au groupe professionnel*"⁶⁵. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il se chargea pour l'ABF d'organiser ce congrès international qui eut lieu du 13 au 18 avril

⁶³ Voir annexe N° V.

⁶⁴Noë RICHTER. *La lecture et ses institutions : la lecture publique 1919-1989*. Op. cit., chap. III, Les plans d'organisation avant 1940, p. 60.

⁶⁵Noë RICHTER. *La conversion du mauvais lecteur et la naissance de la lecture publique*. Op. cit., p. 65.

1931. Ce ne fut pas la première fois qu'une telle responsabilité lui incombait. Il avait organisé le Congrès International des Romanistes en 1921, la Conférence franco-suisse des Bibliothécaires à Lyon en 1929 et la participation française à Rome la même année, mais ce fut certainement le projet qui lui tenait le plus à coeur. Toutefois, en dépit de tous les efforts qu'il entreprit pour persuader les bibliothécaires de se rendre au congrès représenter la France, peu de Français s'y déplacèrent. A ses côtés, il y avait Gabriel Henriot, Ernest Coyecque, Georges Collon et bien sûr, le Ministre Mario Roustan, porte-parole du gouvernement. Néanmoins, il est étonnant de constater que celui qu'Henri Lemaître surnommait le "pionnier de la librairie publique" pour désigner Eugène Morel, ne se rendit pas à cette rencontre qui pouvait être décisive pour l'avancée de la lecture publique et qui marquait la progression de la préoccupation internationale pour la lecture pour tous. Noë Richter mentionne la déception d'Henri Lemaître pour qui ce Congrès était le couronnement de tout un combat mené dès le début du siècle : "*Henri Lemaître n'a pas caché son désappointement devant la faible participation française au Congrès d'Alger*"⁶⁶. Cependant, si à court terme cette conférence fut perçue comme un demi-échec, à long terme son importance est indéniable. En effet, les propos qui y furent tenus, influencèrent les réflexions et projets d'organisation qui aboutirent en 1945 avec la création d'une Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique, peu avant la mort d'Henri Lemaître. Les thèmes abordés traitaient de l'organisation des bibliothèques, de l'acquisition et la révision des stocks, du prêt des livres et, bien sûr, des bibliothèques arabes. Dans le discours d'ouverture, Henri Lemaître énonça les problèmes des bibliothèques françaises rétrogrades, non adaptées à ce siècle en pleine progression scientifique. Il affirma la nécessité de gérer des fonds sans cesse réactualisés. Il préconisa de suivre la loi belge dans laquelle la commune était à l'origine de la création d'une bibliothèque et obtenait, si nécessaire, une aide de l'Etat. Coyecque voyait la cohabitation de bibliothèques fixes et itinérantes et Henriot aborda le thème de la qualification et du rôle du bibliothécaire. Il y eut donc, parmi les résolutions du Congrès, un paragraphe concernant la formation spécifique proche de celle fournie par l'école américaine et le vœux de créer une Direction Centrale des Bibliothèques. Les différentes résolutions avaient reçu l'encouragement de Mario Roustan qui déclara pour montrer la bonne volonté du gouvernement : "*Nous voulons que nos bibliothèques soient des conservatoires de la pensée et de la beauté universelle, que chacun y puise selon ses forces et ses besoins et, s'ils ne peuvent venir jusqu'à elles, qu'elles aillent à lui*". Henri Lemaître se chargea de faire publier rapidement

⁶⁶Noë RICHTER. *La conversion du mauvais lecteur et la naissance de la lecture publique*. Op. cit., p. 63.

les Actes du Congrès International d'Alger⁶⁷ qui, en fait, faisaient le point sur toutes les questions relatives à la lecture publique et il trouva, avec la fabrication du bibliobus, le moyen d'aller au devant des lecteurs .

2. Création du premier prototype de bibliobus français et bilan de ses initiatives.

En 1931, Henri Lemaître avait mené de front deux ambitieux projets auxquels il tenait beaucoup. Le Congrès avait permis de réunir les professionnels de différentes nationalités autour d'un sujet peut aborder sur le devant de la scène internationale. Par contre, le bibliobus permettait de développer le principe de la lecture publique à un niveau local. Ainsi, à l'occasion de l'Exposition Coloniale Internationale de Vincennes en juillet 1931, Henri Lemaître fit construire par la firme Renault, le premier bibliobus français. Il avait repris l'idée de la bibliothèque circulante née aux Etats-Unis en 1905. Ce système fut adopté rapidement par l'Angleterre qui multiplia la création des "Country-Libraries" et par la Hollande qui s'en servit également pour ses colonies. La France était restée une fois encore en marge des progrès. Toutefois, deux expériences avaient été tentées : l'une au Cambodge par Melle Karpeles, l'autre dans l'Aisne grâce au Card. De plus, la Commission de la Lecture Publique avait prévue l'organisation de bibliothèques circulantes départementales et, lors du Congrès d'Alger, Victorine Vérine fit un compte rendu sur les camionnettes du Card qui fournissaient des livres aux villages du Soissonnais. Elle projetait de les remettre en service en créant l'association de la "Bibliothèque Circulante Intercommunale". Cependant Henri Lemaître alla plus loin en 1930, en présentant à l'Assemblée Générale de l'ABF, avec projection de documents britanniques et américains à l'appui, l'auto-bibliothèque ou bibliobus et en annonçant son projet pour l'Exposition Coloniale l'année suivante. En dix-huit mois, il prépara le schéma de l'automobile dont la construction fut confiée à la firme Renault ; il s'occupa des négociations avec les organisateurs de l'Exposition et chercha des partenaires pour confectionner le matériel contenu dans le bibliobus. Le maréchal Lyautey avait accepté de confier un stand à l'ABF montrant l'organisation modèle de la lecture aux colonies. Dans un article de la presse quotidienne, Henri Lemaître décrit comment il concevait l'installation de ce stand : "*Les deux panneaux des côtés seront réservés aux livres. Ceux-ci seront disposés sur des tablettes à hauteur de l'oeil. Ce rayonnage sera construit en bois coloniaux et sera dominé par un large bandeau, formé de carrés de bois coloniaux de diverse essences [...] Le fond de la salle sera réservé pour l'organisation future de*

⁶⁷Henri LEMAITRE. *La lecture publique. Mémoires et voeux du Congrès international d'Alger*. Op. cit., 505 p.

la lecture aux colonies. Le centre du panneau représentera une route aux colonies. D'un côté s'élèvera la case-bibliothèque, de l'autre côté sera arrêté le Bibliobus"⁶⁸.

Le Bibliobus fut inauguré le 9 juillet 1931 par le Président de l'ABF, Paul Lemoine, en compagnie de Julien Cain, Charles Schmidt, Gabriel Henriot, Ernest Coyecque et naturellement Henri Lemaître qui présenta le fruit de ses efforts. Nöe Richter décrit cette camionnette de dix chevaux qui pouvait porter jusqu'à 2 400 volumes : "*Les parois latérales étaient formées d'un panneau biparti dont le haut se relevait en auvent et le bas se rabaisait en tablette, découvrant des rayonnages ouverts vers l'extérieur et chargés de livres directement consultables par le public, qui ne montait pas dans le véhicule. Les livres avaient été offerts par les éditions Plon. On trouvait à l'intérieur un petit bureau de prêt et des caisses-bibliothèques. Les Forges de Strasbourg avaient étudiées un modèle de caisses métalliques dotées de joints étanches assurant la protection des livres contre l'humidité et contre les insectes*"⁶⁹. Ainsi, le bibliobus était destiné aux colonies. Dans une interview parue dans la revue *Le Foyer*, Henri Lemaître explique dans quel état d'esprit il avait réalisé ce projet : "*le bibliobus est surtout fait pour les campagnes; il est spécialement destiné à atteindre les maisons isolées; c'est pour cela qu'il est particulièrement approprié aux colonies où les exploitations sont si éloignées les unes des autres*"⁷⁰. Cependant, malgré le succès que ce premier prototype remporta auprès de la presse, il ne fut jamais mis en circulation, et nul sait ce qu'il en advint. Son inventeur avait pensé que ce projet intéresserait au moins l'Administration Coloniale, or rien ne fut entrepris et, finalement, il commençait à comprendre que l'établissement de la lecture publique en France prendrait du temps : "*j'espérais, en le mettant en montre à l'Exposition Coloniale, en bien montrer l'utilité aux Français d'Outre-Mer, mais vous savez, il faut du temps pour qu'une idée prenne racine.*"⁷¹. Tout comme le Congrès d'Alger, l'exposition du bibliobus porta ses fruits. Elle permit à Victorine Vérine de relancer son projet et d'inaugurer officiellement en compagnie d'Henri Lemaître, en septembre 1933, le bibliobus qui allait tourner dans le Soissonnais jusqu'en 1940. Enfin en 1938, Henri Vendel créa le bibliobus de la Marne, très largement inspiré du prototype de 1931, sans toutefois faire appel au concours d'Henri Lemaître.

⁶⁸Charles D'AVRON. Pour la réorganisation de la lecture publique en France et aux colonies. *Excelsior*. Le 8-5-1930, 1 p.

⁶⁹Noë RICHTER. *La lecture et ses institutions : la lecture publique 1919-1989*. Op. cit., chap. IV, Continuité changement : la lecture avant 1940, p. 83.

⁷⁰M.D. Un quart d'heure d'entretien avec M. Lemaître. *Le Foyer*. Avr. 1933, n° 4, [p. 2].

⁷¹Ibid.

Durant toutes ces années, Henri Lemaître s'appuya sur l'Association des Bibliothécaires pour réaliser ses projets. Néanmoins, le résultat de ses entreprises ne fut pas satisfaisant par rapport à ses attentes. Malgré les promesses de Mario Roustan, les pouvoirs publics ne prirent pas de véritables mesures législatives en faveur de la modernisation des bibliothèques, de la reconnaissance de la profession et de l'installation d'un réseau de lecture publique. Il faut souligner que Mario Roustan quitta le Ministère de l'Instruction Publique en juin 1932 à la suite de la victoire du Cartel des Gauches ; ceci en constitue peut-être une première explication. Par ailleurs, le début des années Trente est frappé par une crise économique qui ralentit les investissements et il est vrai que l'opposition des traditionalistes et des instituteurs à l'évolution du métier de bibliothécaire était encore très forte derrière les conservateurs et les instituteurs. La convergence de ces facteurs ne servit pas la cause chère à Henri Lemaître. Pourtant ses initiatives furent très remarquées et lui valurent de hautes distinctions : la Légion d'Honneur en 1931 et sa nomination en qualité de Vice-président honoraire de la FIAB. Un peu plus tard, en 1944, le bibliothécaire éminent qu'il était devenu, fut sollicité par le Ministère de l'Education Nationale pour participer à l'élaboration de la monographie professionnelle du bibliothécaire, éditée par le Bureau Universitaire de Statistiques⁷². Cet ouvrage comporte la description des différentes tâches habituelles du bibliothécaire, à savoir la gestion du service, l'acquisition, le traitement physique de l'ouvrage, la conservation et la communication. A la fin, les différentes formations de l'époque sont répertoriées. En fait, seule la préface est signée Henri Lemaître. Elle représente l'élément original de cette monographie puisqu'elle s'attache à démontrer, avec humour mais en même temps avec réalisme, que, contrairement aux idées reçues, le bibliothécaire est un être ouvert, serviable et agréable : "*Il est donc nécessaire qu'il aime vivre en société, qu'il sache plaire, comprendre, s'adapter, qu'il soit "normal", c'est à dire exempt de tous ces préjugés psychologiques, de toutes ces imperfections physiques qui font qu'on tend à vivre en dehors du commun des mortels*"⁷³. Il est amusant de voir que sa fille Renée Lemaître réalisa en 1991, un ouvrage sur l'image des bibliothécaires dans la littérature et dans le cinéma⁷⁴. D'après les passages cités, les stéréotypes du, ou de la,

⁷²Henri LEMAITRE. Les Bibliothécaires [Préface]. in Paris. Ministère de l'Education Nationale. *Les Bibliothécaires* [Monographie professionnelle]. Paris : Bureau Universitaire de Statistiques, [1944], p. 1-2.

Document pratiquement introuvable, un exemplaire conservé dans les Archives Renée Lemaître.

⁷³Ibid., p. 2.

⁷⁴Renée LEMAITRE et Anne-Marie CHAINTREAU. *Drôles de bibliothèques... : Le thème de la bibliothèque dans la littérature et le cinéma*. 2e éd. augmentée. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1993. 415 p. (Collection Bibliothèques).

bibliothécaire farfelu, maniaque, et autres extravagances faisant du bibliothécaire une personne "étrange", ont su perdurer dans l'inconscient collectif. Les documentalistes ne bénéficient d'ailleurs pas, non plus, d'une meilleur image de marque. Un autre passage très drôle parce que révélateur de l'incohérence et de l'incompréhension face à une véritable vocation, décrit les exemplaires types des bibliothécaires n'ayant vraiment pas le profil de l'emploi : *"Ces idées sont si répandues que l'on considère généralement comme apte à diriger une bibliothèque toute personne ayant quelque culture ; c'est ce qui fait qu'on voit fréquemment confier des bibliothèques à des fonctionnaires sur la fin de leur carrière ou à des retraités que rien n'a préparé à cet emploi ; si on fait appel à des jeunes gens, il est curieux de constater que fréquemment ceux auxquels on pense ou ceux qui s'offrent, sont du type qui convient le moins : des jeunes gens tranquilles au point d'être timides, des jeunes gens qui préfèrent leur propre société à celle des camarades de leur âge, des jeunes gens qui aiment la lecture mais qui n'aiment pas l'action."* De plus, le bibliothécaire est avant tout un technicien au service de son public : *"Si le bon bibliothécaire doit savoir travailler avec soin et avec méthode, savoir chercher des preuves, savoir penser de façon constructive, c'est à dire être capable de faire oeuvre scientifique, s'il doit avoir le sens de la curiosité, l'instinct du chercheur, il lui faut également posséder bon nombre de qualités sociales [...] Le bibliothécaire a la charge, avant tout d'aider le public dans ses lectures, dans ses recherches, de l'orienter, de le diriger"*. La formation technique est alors primordiale. Néanmoins pour l'opinion publique, il suffit d'une *"bonne instruction, [...] quant à des connaissances spéciales, à une formation technique, la tâche à accomplir paraît si simple qu'on n'en conçoit pas la nécessité"*. Toutes ces remarques sur les bibliothécaires sont valables pour la profession de documentaliste qui, encore de nos jours, désigne un monde totalement inconnu pour certaines personnes ! On voit par cet exemple qu'Henri Lemaître demeura très lié au monde des bibliothèques bien après 1931. Il continua à participer aux Conférences, aux Congrès de la FIAB, à écrire de nombreux articles. En 1931, les bases de la lecture publique française étaient jetées. Après avoir participé à tous les groupes de réflexions et à toutes les innovations, sa volonté d'informer demeurait toujours aussi forte. Il se tourna alors vers la Documentation qui attirait déjà quelques bibliothécaires et beaucoup de scientifiques.

Un autre article rédigé par Winston Roberts, coordinateur professionnel de l'IFLA, témoigne également de l'image de la profession de nos jours :
Winston ROBERTS. Bibliothécaire, quel métier ? [Conférence inaugurale du Congrès de Vichy 11-13 juin 1994]. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*. 3ème trim. 1994, n° 164, p. 35-45. Numéro spécial.

II - L'ARTISAN DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE. 1932 - 1946

Cette seconde période débute par une tentative d'organisation de la documentation en France et une volonté de faire de la France un partenaire avec lequel il fallait compter lors des discussions à caractère international pour l'organisation internationale de la documentation. Ces années furent décisives pour la mise en place d'un vocabulaire et des techniques propres à la Documentation. Henri Lemaître, après le double succès sur le plan de la réalisation personnelle de l'année 1931, qui finalement n'aboutit pas aux changements escomptés, s'engage du côté des documentalistes. Ce choix lui apportera la possibilité de mettre en oeuvre, pour la seconde fois, ses talents de réalisateur et d'obtenir en 1945 la satisfaction d'assister à la concrétisation de deux projets anciens : la création d'une formation professionnelle des documentalistes et l'aide de l'Etat ; ceci malgré le choc de l'Occupation.

A - Premières contributions au développement de la Documentation.

1. Contexte favorable à l'essor de la Documentation.

Lorsqu'Henri Lemaître s'intéressa de plus près à ce qui était en passe de devenir une discipline scientifique, de nombreuses entreprises dispersées avaient déjà été réalisées en France et à l'étranger. En outre, la Documentation ou plus exactement l'activité documentaire avait débuté bien avant 1895, date où pour la première fois fut créé un Institut International de Bibliographie et à laquelle on attribue la naissance de la Documentation.

L'Histoire de la Documentation est d'avantage liée à la recherche scientifique et technique, et à l'économie que l'histoire des bibliothèques plutôt dépendante de l'évolution sociale. Aussi il convient de remonter à l'origine de ce secteur d'activité : la Bibliographie, définie par Langlois comme "*une partie de la Science qui traite des répertoires et qui fournit les moyens de se procurer des renseignements sur les sources*"⁷⁵. La bibliographie, à ses débuts, dès la fin du XVème siècle, fut exclusivement utilisée par les savants et les érudits pour constituer des répertoires imprimés.

⁷⁵Marie-France BLANQUET. La fonction documentaire. *Documentaliste - Sciences de l'Information*. 1993, vol. 30, n° 4-5, p. 200.

Devant la production accrue de documents imprimés, la possession de tous les textes à jamais écrits devint définitivement impossible. Cependant la communauté des chercheurs et des lettrés trouva un moyen d'avoir accès à l'ensemble des productions intellectuelles en constituant ce que Roger Chartier appelle "des Bibliothèques sans murs"⁷⁶. Il désigne par là des compilations d'ouvrages, des catalogues de bibliothèques, etc. Ces outils répondaient à certains principes : faire des choix en fonction de la pertinence, regrouper l'information, la concentrer dans l'objectif de maîtriser et de diffuser le savoir. C'est ainsi que les outils documentaires se multiplièrent : répertoires, catalogues, dictionnaires, encyclopédies, ... Quelques siècles plus tard, la Révolution Industrielle de la fin du XIX^{ème} siècle, entraînant un développement rapide de la technologie et des connaissances scientifiques, amplifia la nécessité de contrôler la diffusion de l'information. Ce fut également la période considérée comme "l'âge d'or de la presse". Les articles devinrent pour les scientifiques des sources d'information privilégiées. C'est dans ce contexte de progrès scientifiques et techniques que Bruno Delmas⁷⁷ situe l'extension de l'activité documentaire, à caractère surtout bibliographique, à l'ensemble des institutions dépendantes de l'information spécialisée : scientifique pour les chercheurs, technique pour les industriels et économique pour les entreprises et les ministères. Les centres de documentation nouvellement créés revêtaient plusieurs formes. Il s'agissait de bibliothèques spécialisées, de bureaux, d'offices, d'associations d'informations et de renseignements mais rarement les termes "centre de documentation" étaient employés pour les désigner. Quelques exemples repris par Bruno Delmas peuvent être cités⁷⁸: la bibliothèque de la Société française des électriciens (1884), le service de documentation du Comité Central des Houillères de France (1892), l'Office National du Commerce Extérieur (1898), l'Office National de la Propriété Industrielle (1901), l'Association de Documentation Scientifique, Industrielle et Commerciale (1911), etc. Ces centres réunissaient et conservaient des documents spécifiques à leur milieu professionnel, effectuaient des recherches pour leurs utilisateurs et devaient être capables de retrouver une documentation, signifiant : ensemble de documents, appartenant à un autre organisme. Enfin, il faut noter que la prise de conscience de l'importance de la Documentation, assimilée durant toutes ces années à la Bibliographie, requérait aussi bien des initiatives privées que publiques, ce qui se modifia par la suite.

⁷⁶Roger CHARTIER. *L'ordre des livres, lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XIV^{ème} et XVIII^{ème} siècle*. Aix en Provence : Alinéa, 1992, 121 p.

⁷⁷Bruno DELMAS. Une fonction nouvelle : genèse et développement des centres de documentation. in POULAIN, Martine. *Histoire des Bibliothèques Françaises : les Bibliothèques au XX^{ème} siècle, 1914-1990*. Paris : Promodis - Editions du Cercle de la Librairie, 1992, T. 4, p. 179-193.

⁷⁸Ibid., p. 180.

L'apparition pour la première fois en France du mot "documentation", en 1870, traduit l'avènement de nouveaux besoins liés à une société en pleine mutation. Sa définition limitait fortement son champ d'action puisqu'elle l'associait à "*l'action de rechercher des documents pour appuyer une étude*"⁷⁹. Ce premier pas fut conforté 20 ans plus tard par l'action de deux "prophètes", les deux pères fondateurs de la Documentation : Paul Otlet et Henri Lafontaine. Toute leur vie, ils militèrent ensemble pour une cause à laquelle ils vouèrent la totalité de leur travail : l'établissement et le maintien de la paix dans le monde, l'entente entre tous les peuples, l'égalité entre tous les hommes. Pour ce faire, le partage du savoir entre les individus sembla correspondre au moyen le plus efficace. Dans son hommage rendu à Paul Otlet, Henri Lemaître résume en quelques mots la volonté du pionnier de la Documentation. "*il a voulu l'homme rendu meilleur par un élargissement de l'esprit et non un homme asservi*"⁸⁰. Il invoque également les propres paroles d'Otlet à propos de son objectif : "*Tous nous sommes persuadés que par une organisation bien entendue du savoir, acquis par les générations passées et accru par les générations présentes et à venir, nous arriverons à une compréhension qui rendra le monde meilleur*". Pour ces raisons évoquées, ils menèrent une réflexion dans deux directions convergentes : la lecture publique et surtout la documentation, outil dont ils allaient assurer un avenir certain. Pour retracer leurs premières oeuvres, je me suis référée à la conférence donnée par Henri Lafontaine à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales⁸¹ en 1910. Il y décrit les circonstances qui les amenèrent à fonder l'Institut International de Bibliographie (IIB) en 1895. A partir de 1890, ils dirigèrent ensemble pour la Société d'Etudes Sociales et Politiques, le service bibliographique de l'Institut de Sociologie. Leur activité répondait au besoin exprimé par le groupe des sociologues et des juristes de se procurer une documentation dans le plus bref délai pour répondre aux nombreuses questions de législation sociale. A cette occasion, ils apprirent tous les rudiments de la bibliographie, à commencer par le dépouillement des sources et le classement des titres à l'aide de mots souches. Devant le succès de ce service et à la requête des autres branches de la connaissance, ils élargirent leur domaine d'action en créant l'Office International de Bibliographie de Bruxelles en 1894. L'Office décida de réunir le premier Congrès International de Bibliographie l'année suivante. La fondation de l'IIB fut l'objet principal de cette conférence. L'Institut et l'Office avaient reçu

⁷⁹Bruno DELMAS. Une fonction nouvelle : genèse et développement des centres de documentation. Op. cit., p. 180.

⁸⁰Henri LEMAITRE. Hommage à Paul Otlet. *La Documentation en France*. Nov. 1945, A. 14, n° 7, p. 187-189.

⁸¹Henri LAFONTAINE. L'Institut International de Bibliographie et de Documentation. in ABF. *Bibliothèques, livres et libraires*. Paris : M. Rivière, 1912, vol n° 1, p 35-46.

l'appui et des subventions du gouvernement belge. Leur mission consistait à l'élaboration d'un *Répertoire Bibliographique Universel*, publié sur fiche à partir de 1911. L'Institut s'occupait de fixer les méthodes, d'établir des normes ce qui donna lieu à l'édition du *Manuel du Répertoire bibliographique universel* en 1905, tandis que l'Office se chargeait de la confection du Répertoire. Par ailleurs, l'Office était suppléé dans chaque pays par des correspondants qui envoyaient leurs notices⁸². Pour rendre possible les échanges de fiches, ils cherchèrent à mettre au point une standardisation des méthodes et des outils. Dans cet esprit, ils reprirent la classification décimale de Dewey utilisée par les pays anglo-saxons dans les bibliothèques pour le classement des livres. Ils l'adaptèrent de façon à pouvoir l'utiliser pour classer et indexer des sujets d'une extrême variété contenus non seulement dans les livres, mais aussi dans les revues. Ainsi la Classification Décimale Universelle (CDU) parut en 1905. Ils imposèrent également pour la constitution de ce Répertoire, la fiche internationale de petite dimension inspirée du modèle américain, rédigée suivant la norme anglo-saxonne. D'après Henri Lemaître, cette entreprise atteint, semble-t-il, un total de 17 millions de fiches. Noë Richter reste plus prudent en livrant une estimation comprise entre 10 et 17 millions⁸³. Faute d'appuis suffisants et d'outils adaptés, cette oeuvre de rassemblement de la totalité de la production internationale dut s'interrompre. Avant d'aborder l'évolution de la notion de "documentation", il est important de noter que Paul Otlet s'intéressa de très près à de nouveaux supports de stockage : le microfilm mis au point par Goldschmit et la microfiche à la création de laquelle il participa. Toujours à l'aide de Goldschmit, il construisit vers 1910 le "*Bibliophote, un appareil de lecture et de projection des textes reproduits*".⁸⁴ Otlet était un technicien, mais surtout avec Lafontaine, il représentait le fervent partisan de la coopération internationale. Dans cette optique, il convoqua en 1910 le premier Congrès Mondial des Associations Internationales au cours duquel fut créée "l'Union des Associations Internationales". Dès 1914, il proposa l'institution d'une organisation mondiale ayant pour objectif de veiller au maintien de la paix mondiale, la future Société des Nations (SDN). Enfin, il eut l'ambition d'instaurer à Bruxelles un Musée Mondial surnommé le Palais Mondial ou bien le Mundaneum. On y trouvait un musée du Livre, un musée de la Presse, un Musée International retraçant l'évolution de la pensée internationaliste, une bibliothèque des sociétés savantes et le premier centre de documentation féministe tenu par l'épouse d'Henri Lafontaine⁸⁵.

⁸²Eric de GROLIER. Paul Otlet : Pionnier de la Documentation et de la Coopération Internationales. *La Documentation en France*. Nov. 1915, A. 14, n° 7, p. 190-215.

⁸³Noë RICHTER. Les hommes qui ont fait la lecture publique. Op. cit., p. 160.

⁸⁴Ibid.

⁸⁵Ibid.

A partir de 1895, Otlet et Lafontaine orchestrèrent chaque congrès international de bibliographie. C'est lors de ces lieux d'échanges et de réflexions que le concept de Documentation s'imposa comme complément de l'activité bibliographique. Otlet et Lafontaine avaient pris conscience qu'une liste de références ne suffisait plus à satisfaire les besoins des utilisateurs disposant de moins en moins de temps pour se procurer les documents. Au cours de sa conférence à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales, Henri Lafontaine incita ses auditeurs à constituer des dossiers traitant d'un sujet particulier en rassemblant des coupures de publications spécialisées, de catalogues et d'articles recueillis chaque jour dans la presse. *"Ce besoin tend à s'affirmer de plus en plus, et le problème ne consiste plus à indiquer ce qui existe, mais à le mettre instantanément à la disposition du lecteur. c'est que l'on peut appeler le stade proprement documentaire."* Il ajoute : *"En matière technique, scientifique, médicale, sociologique, juridique le renseignement immédiat s'impose"*⁸⁶. On peut relever d'après ces affirmations deux points essentiels. D'une part, l'information doit être traitée, puis communiquée dans les plus brefs délais en raison de la rapidité des progrès scientifiques et techniques. Par conséquent, ces dossiers documentaires formaient les outils indispensables de ce nouveau siècle en permettant ce que l'on appelle actuellement la "veille scientifique et technique", c'est à dire en fournissant des informations élaborées nécessaires à la prise de décisions, ceci dans le but de rester compétitif face à un environnement en pleine évolution. D'autre part, la documentation se démarque clairement de la bibliographie avec l'affirmation de sa fonction principale qui est la communication de l'information liée à l'actualité. Cette reconnaissance apparaît dès 1908, durant le Congrès International de Bibliographie et de Documentation à Bruxelles. Le terme "documentation" a été rajouté et annonce l'orientation de cette rencontre. Paul Otlet, dans son "Rapport sur l'Institut International de Bibliographie et l'organisation systématique de la documentation", y donna une première définition précise de la Documentation : *"On entend par Documentation la réunion et la coordination des documents isolés de manière à en constituer des ensembles organisés. La Documentation [...] a pour but de fournir rapidement et facilement à tous les chercheurs quelque soit leur degré de connaissance ou de culture, des matériaux détaillés sur des points donnés particuliers"*⁸⁷. Il évoqua également *"la nécessité de donner à la documentation une organisation systématique [...] selon des méthodes*

⁸⁶Henri LAFONTAINE. L'Institut International de Bibliographie et de Documentation. Op. cit.

⁸⁷Eric de GROLIER. Paul Otlet : Pionnier de la Documentation et de la Coopération Internationales. Op. cit.

documentation imprimée scientifique et technique française. C'était le correspondant français de l'Office International de Bruxelles. A l'étranger, l'organisation nationale de la documentation était prise en charge par des unions nationales⁹¹. Si l'on se réfère au tableau de l'annexe N° X, les pays anglo-saxons se présentent comme les précurseurs d'une organisation nationale car ils furent les premiers à s'être regroupés. Il est important de préciser qu'aussi bien en Angleterre qu'aux Etats-Unis, les bibliothèques et les centres de documentation étaient et sont toujours très liés ; d'ailleurs les centres de documentation étaient appelés bibliothèques spécialisées. Les bibliothèques ont largement contribué à l'essor de la documentation en produisant des listes ou bulletins bibliographiques sur des sujets scientifiques. Aux Etats-Unis par exemple, la Bibliothèque du Congrès à Washington avait établi un catalogue sur fiche dès 1900. Elle fit parvenir ces fiches aux bibliothèques locales et inversement. Elle se transforma en Bibliothèque Nationale centrale. De plus, les bibliothèques universitaires dont celle de Harvard constituèrent un répertoire des fonds spéciaux. L'autre caractéristique de leur système est la standardisation des catalogues et des méthodes de travail qui permettait les nombreux échanges. L'Allemagne, "pays de la bibliographie exhaustive et du catalogue collectif" d'après Suzanne Briet, était aussi très axée sur la standardisation des méthodes. Elle pratiquait très largement le prêt interbibliothèque. Dans ces trois pays, la coordination et la coopération assuraient parfaitement la diffusion de l'information. Les associations nationales stimulaient le travail en commun. Leur but était de : coordonner l'activité des centres de documentation et publier la liste de ces centres, produire des bibliographies internationales et participer à la réflexion concernant les outils et les techniques documentaires. Cette première catégorie d'association correspondait au réseau horizontal ou national de la documentation regroupant les organismes de documentation appartenant au même pays quelque soit leur discipline. En effet d'après Otlet, le réseau de la documentation s'effectuait suivant deux axes : l'organisation nationale et l'organisation par branche de connaissance. La France n'entrait pas encore dans le réseau horizontal. En revanche, elle était intégrée dans le réseau verticale ou disciplinaire. Au début du XXème siècle, les Sociétés savantes s'unirent et fondèrent des unions internationales dans le but de favoriser les échanges entre professionnels. Le meilleur exemple est celui de la Société de Chimie Industrielle qui avec la Chemical Society of London créa, en 1920, l'Union Internationale de Chimie Pure et Appliquée (IUPAC)⁹². A côté de cette fédération à but exclusivement scientifique,

⁹¹Suzanne BRIET. L'organisation nationale et internationale de la documentation. *La Documentation en France*. Déc. 1943, A. 12, p. 211-231.

⁹²Hélène ROUSSEL. *Le Centre de Documentation Chimique et la Bibliothèque de la Maison de la Chimie*. Paris, mémoire réalisé dans le cadre de la Maîtrise des Sciences de l'Information et de la Documentation, Université de Paris I, 1994, p. 6-7.

l'Office International de Chimie (OIC) naquit sept ans plus tard pour traiter des questions documentaires, rassembler les travaux en Chimie et faciliter les modalités du prêt.

Dans ce contexte de coopération et d'association d'après-guerre, le rôle des associations internationales doit être évoqué. Elles agirent en faveur de l'établissement de la documentation en provoquant des congrès et des expositions. Parmi elles, on comptait l'Union des Associations Internationales qui avait réservé une section à la documentation. Cependant, l'appui le plus précieux se trouvait au sein de la SDN, parmi les organismes techniques : l'Institut International de Coopération Intellectuelle (IICI) fondé en 1926. Cet Institut s'intéressa à la normalisation, à la classification décimale, au dépôt légal et au prêt. Il réunit souvent des experts bibliothécaires, archivistes et documentalistes. Il publia des ouvrages tels que le *Guide des centres nationaux de renseignement*, le *Répertoire des revues de bibliographies courantes* ou encore consacra, en mai 1937, un numéro spécial de sa revue *Coopération Intellectuelle à la Documentation*. L'Institut envoyait ses représentants lors des congrès de la FIAB et de l'IID. En 1945, il fut remplacé par l'Organisation d'Education et de Coopération Scientifique et Culturelle des Nations Unies (UNESCO). L'IID émanant des pionniers de la Documentation encourageait la création d'unions nationales de façon à prolonger les débats en dehors des Conférences Internationales. La FIAB organisait des conférences dont l'une des questions principales était l'établissement de normes pour la bibliographie de façon à pouvoir échanger les notices entre les nations. Le mot d'ordre de toutes ces associations était la coopération pour le progrès.

La Documentation, en 1931, était beaucoup plus qu'une simple activité de recherche. Elle attirait l'attention de nombreux organismes. Elle rassemblait les éléments caractéristiques d'une discipline scientifique avec son propre langage, ses techniques, ses outils, ses axes de recherche. Le rôle des associations nationales était maintenant de les adapter, de les appliquer et d'éclaircir les zones d'ombre pour permettre la naissance d'une véritable profession vouée au traitement et à la communication de l'Information.

2. Premières approches d'Henri Lemaître dans l'activité documentaire.

De la volonté de moderniser les bibliothèques, deux secteurs d'activité étaient apparus : la lecture publique et la documentation. La lecture publique désignait une bibliothèque aux multiples fonctions : bibliothèque de lecture distractive, service d'information et bibliothèque d'étude. Dans cette

conception, la bibliothèque devait également répondre aux besoins de l'étude et de la recherche, ainsi qu'à la demande de documentation. C'était donc, également, une bibliothèque à fonction documentaire. Elle s'adressait à l'ensemble de la population, enfants, étudiants, professionnels. Par ailleurs, l'aide du Card avait permis une modernisation des techniques - fichiers, catalogues, classification décimale - et des services où les documents d'actualité et les périodiques tenaient une place importante. Aussi pour les bibliothécaires, la documentation représentait l'une des fonctions essentielles des bibliothèques modernes. D'ailleurs, les grandes bibliothèques ouvrirent des centres de références pour renseigner sur les collections possédées, orienter les recherches vers d'autres établissements ou vers des personnes susceptibles de répondre à la demande et entreprendre la constitution de bibliographies⁹³. Ainsi, la Bibliothèque Nationale fonda, en 1925, le Centre National d'Orientation Bibliographique, organisé par Suzanne Briet. Pour toutes ces raisons, on retrouve parmi les personnes impliquées dans le développement de la documentation les partisans de la lecture publique, à commencer par Eugène Morel. Lors de la séance d'inauguration officielle des travaux de l'UFOD, en parlant des bibliothèques françaises, Jean Gérard reconnut l'apport de l'action de cette minorité : "*Certains de leurs dirigeants comprirent la nécessité de les adapter aux circonstances et d'ouvrir largement aux chercheurs leurs collections, en les classant selon les méthodes les plus rapides et les plus récentes, en les harmonisant avec les progrès et les exigences de l'esprit humain.*"⁹⁴

Président du Bureau Bibliographique de France de 1932 à 1934, Eugène Morel participa activement jusqu'à sa mort aux travaux de l'UFOD concernant la reproduction des documents, la classification, la terminologie de la documentation et la formation professionnelle des documentalistes⁹⁵. Gabriel Henriot présenta en 1933 à l'UFOD, le projet d'une "Ecole Nationale des Bibliothécaires et des Techniciens de la Documentation"⁹⁶. D'autres bibliothécaires s'intéressèrent à la Documentation : Ernest Coyecque, Julien Cain (1887-1974) Administrateur général de la Bibliothèque Nationale, Pierre Lelièvre, Henri Vendel, Paul Poindron, Charles Sustrac, etc⁹⁷. Par ailleurs, une déclaration du Secrétaire Général de la Bibliothèque et du Musée de la Guerre, Paul Fontana montre à quel point en 1923, ce nouveau

⁹³Bruno DELMAS. Une fonction nouvelle : genèse et développement des centres de documentation. Op. cit., p. 183.

⁹⁴Jean GERARD. Séance d'inauguration officielle des travaux. *La Documentation en France*. le 28 mai 1932, A 1-2, 12 p.

⁹⁵[Pierre BOURGEOIS]. Editorial : Eugène Morel. Op. cit., p. 2.

⁹⁶UFOD. Séance du 26 janvier 1933. *La Documentation en France*. Le 26 janv. 1933, A. 1, [15 p.].

⁹⁷Noë RICHTER. *La conversion du mauvais lecteur et la naissance de la lecture publique*. Op. cit., p. 29.

secteur touchait le monde des bibliothèques : "*Le pur bibliothécaire d'autrefois ne suffit plus; il faut qu'il soit doublé d'un savant et d'un savant spécialisé; il le faut [...] pour qu'il puisse faire un choix éclairé de l'immense production de la librairie des nations (car la science aujourd'hui est internationale)*"⁹⁸. Enfin, il faut brièvement évoquer ceux sans qui les Documentalistes auraient eu du mal à trouver leur marque : Suzanne Briet, Armand Boutillier Du Retail, Eric et Georgette du Grolier. Suzanne Briet (1894-1989), que l'on retrouve également sous le nom de Suzanne Dupuy, fut la bibliothécaire qui s'investit le plus pour la Documentation. Après avoir enseigné l'Anglais et l'Histoire, elle décida, en 1924, de passer le CAFB universitaire⁹⁹. La même année elle fut la troisième femme bibliothécaire acceptée au sein de la Bibliothèque Nationale. Elle y apporta tout son talent de documentaliste. En 1930, elle mit en place la salle des catalogues et de bibliographie qu'elle dirigea jusqu'en 1954. Elle créa, en 1934, le "*Bulletin de documentation bibliographique*". Membre actif de l'UFOD dès sa création, elle fut à l'origine de toutes les plus grandes réalisations de l'UFOD. Elle devint alors "Madame documentation" pour tous les professionnels. Armand Boutillier Du Retail (1882-1943) s'est également intéressé à tous les aspects de la Documentation. Chartiste, il débuta sa carrière aux Archives Départementales de l'Aube où il publia des inventaires¹⁰⁰. Il fut nommé ensuite Directeur de la Bibliothèque du Ministère du Commerce et monta le Centre d'Informations Economiques de l'Office National du Commerce Extérieur en 1923. Il y constitua de nombreux dossiers thématiques composés d'articles de 3 000 revues provenant de tous pays et constitua une collection de 1 200 annuaires. Il y réunit ainsi une puissante documentation. Ce centre fusionna par la suite avec la Bibliothèque Nationale où il obtint le poste de Conservateur. A partir de 1932, il remplit la fonction de Secrétaire Général de l'UFOD. Il participa à tous les travaux de l'UFOD orientés vers le développement des techniques les plus modernes. Enfin, un dernier exemple montrant l'attrait des bibliothécaires pour la Documentation réside dans celui de M. et Mme De Grolier. Georgette de Grolier, élève à l'école américaine de Paris puis, bibliothécaire de la ville de Boulogne-Billancourt, tenta de rassembler dès 1932, autour de la *Revue du Livre*, les spécialistes des bibliothèques, des offices de documentation, de la bibliographie et de la librairie. En 1934 la revue s'appela *Revue du Livre et des bibliothèques* et fut octroyée à l'Association des anciens élèves de l'école des bibliothécaires et

⁹⁸Laure LEVEILLE. Fascination étrangère et naissance de la lecture publique, op. cit., p. 166.

⁹⁹Renée LEMAITRE et Paul ROUX-FOUILLET. Suzanne Briet (1894-1989). *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*. 3ème trim. 1989, n° 144, p. 55.

¹⁰⁰Henri LEMAITRE. Hommage à Armand Boutillier Du Retail. *La Documentation en France*. Avr. 1943, A. 12, n° 4, p. 72-79.

du Bureau de Bibliographie de France. Ses principes n'avaient cependant pas changé : on y expliquait les méthodes modernes, comment sélectionner l'information et constituer une bibliographie spécialisée,... Puis avec son époux Eric De Grolier, Secrétaire du Bureau Bibliographique, elle sollicita la création de l'Association pour le Développement de la Lecture Publique (ADLP) qui bénéficia de l'appui du Front Populaire en Juillet 1936. Tous deux s'intéressaient à la documentation, notamment en tant que membres de l'UFOD, ainsi qu'à la lecture publique et affirmaient qu'il fallait se déplacer vers le lecteur. Aussi, ils travaillèrent sur le concept du bibliobus et des bibliothèques rurales. Leur mouvement attira toutes les personnes attachées à la modernisation des méthodes. D'après Noë Richter, Henri Lemaître en fit partie¹⁰¹.

L'action entreprise par Henri Lemaître en faveur de la lecture publique le conduisit à approcher le domaine de la Documentation. Il s'était montré ouvert à toutes sortes de documents, quelque soit leur support. Il n'avait pas hésité à utiliser aussi bien des affiches illustrées que des films fixes ou la radio pour véhiculer son message et pour informer. Par ailleurs, il avait participé au Congrès des Bibliothèques et de Bibliographie à Rome où la question de la constitution d'une bibliographie et des règles bibliographiques internationales était à l'ordre du jour. De plus, lors de ses conférences sur la lecture publique, il avait émis l'idée que la diffusion de l'information spécialisée était de la plus grande nécessité. Il pensait surtout à l'information professionnelle pour les travailleurs dans le but de leur fournir une documentation complète concernant leur secteur d'activité. La lecture publique devait apporter une documentation technique. C'est pourquoi il déclara au Congrès d'Alger : *"Il faut donc donner à la classe ouvrière les ouvrages techniques à sa portée pour l'aider dans sa besogne journalière"*¹⁰². Ce service rendu par la lecture publique était en plus d'une aide aux tâches quotidiennes, une source de progrès et d'épanouissement : *"L'ouvrier a besoin de lire : s'il ne veut pas rester toute sa vie un manoeuvre, il lui faut se perfectionner [...] en acquérant plus de savoir, il peut mieux s'acquitter de sa tâche et monter dans la hiérarchie sociale, pour gagner ainsi plus d'argent"*¹⁰³. Dans cette optique, il participa à l'enquête de l'Institut de Coopération Intellectuelle. En 1930, le Secrétaire Général de la CGT, Léon Jouhaux, avait demandé au Bureau International du Travail (BIT) d'étudier la façon dont la connaissance pourrait parvenir aux

¹⁰¹Noë RICHTER. *La lecture et ses institutions : la lecture publique 1919-1989*. Op. cit., p. 63.

¹⁰²Henri LEMAITRE (Ed.). *La lecture publique. Mémoires et voeux du Congrès international d'Alger*. Op. cit., p. 11.

¹⁰³Henri LEMAITRE. *La lecture publique*. Conférence faite à Sceaux et à Thouars le 16 février et le 9 avril 1932. Op. cit.

travailleurs. Lors d'une interview réalisée pour *Le Foyer*, Henri Lemaître mentionna cette préoccupation du milieu ouvrier : "A la Conférence Internationale du Travail, en 1931, le délégué ouvrier français - c'était M. Jouhaux - a exprimé une très belle idée : il a souhaité qu'on étudiat le moyen de rendre pleinement accessible aux travailleurs le domaine total des sciences, des lettres et des arts"¹⁰⁴. Le BIT transmit cette demande à l'Institut, plus apte à la traiter. Henri Lemaître se chargea donc de rédiger le rapport français à la suite de son observation des bibliothèques d'entreprises¹⁰⁵. Il constata que les ouvrages techniques manquaient. A côté de cette conception de la lecture publique, il restait très axé sur les techniques. Par exemple, dans son article sur l'Heure Joyeuse, il décrit le catalogue (répertoire sur fiche auteur et matière) et le classement (suivant le système décimal de Dewey) employés dans cette bibliothèque¹⁰⁶.

Henri Lemaître constituait de véritables outils documentaires à usage personnel. Renée Lemaître a conservé quelques-uns de ses nombreux dossiers spécialisés dont celui consacré à tout ce qui se rapportait, de près ou de loin, aux bibliothèques enfantines. Henri Lemaître rassemblait aussi bien des coupures de journaux et de revues que des affiches sur l'Heure du Conte, des notes et des petites cartes de présentation¹⁰⁷. Elle a également gardé un "press book", sorte de dossier de presse contenu dans un très gros volume. Il fut tenu de 1902 à 1933. J'y ai trouvé plusieurs types de documents : des lettres qu'il envoya de Londres ou lui étant adressées, des articles qu'il écrivit - de nombreux comptes rendus de livres, des chroniques, etc. - ou portant sur son oeuvre, sur Valenciennes, provenant d'Allemagne ou d'Angleterre, quelques manuscrits de ses articles à publier. Les pages étaient numérotées et les documents classés par ordre chronologique. Il collait les articles sur les pages ou découpait des fenêtres au centre de façon à voir des deux côtés. Ainsi, le fonds qu'il avait petit à petit constitué semblait reconnu par le milieu professionnel : "*Sa documentation sur les divers aspects du métier était absolument unique. Elle consistait d'abord en vues personnelles et originales, et surtout en livres et bibliographies de toute provenance, en dossiers, coupures et études*"¹⁰⁸. Enfin, il fut également l'auteur de synthèses et de précieux outils pour les historiens. Cette activité, son intérêt pour la documentation peuvent peut-être s'expliquer par le fait qu'il fut lui même amené à faire des recherches très minutieuses et quelques fois difficiles à

¹⁰⁴M.D. Un quart d'heure d'entretien avec M. Lemaître. *Le Foyer*. Avr. 1933, 2e série, n° 4, [p. 1].

¹⁰⁵Noë RICHTER. *La lecture et ses institutions : la lecture publique 1919-1989*. Op. cit., chap. V, Convergences lecture ouvrière et lecture publique, p. 115-114.

¹⁰⁶Henri LEMAITRE. La bibliothèque enfantine de la rue Boutebrie. Op. cit..

¹⁰⁷ Voir annexe N° V.

¹⁰⁸[Suzanne BRIET]. Editorial : Henri Lemaître 1981-1946. Op. cit., p. 4

mener à terme. Dans "Le couvent des Soeurs grises à Comines" par exemple, il établit la liste des mères, des religieuses, des pensionnaires et savantes. En outre il dirigea la *Revue d'Histoire Franciscaine* à partir de 1924. Dans le numéro présentant l'objectif que s'étaient fixés les fondateurs de cette nouvelle revue, la fonction semblable à celle d'un centre de documentation apparaissait assez clairement : "*Notre tâche est donc de rassembler sur le chantier les matériaux éparses; d'établir, par un examen critique, la valeur de chacun d'eux, de dresser des répertoires, afin de permettre, le moment venu, l'élaboration d'oeuvres de synthèses*"¹⁰⁹. Il s'agissait de : rassembler l'information spécialisée, traiter l'information selon des critères de validité et de pertinence, créer des documents tertiaires et les communiquer aux chercheurs. Ecrivant de nombreux articles pour cette revue, il produisit en 1925 la *Géographie Historique des établissements de l'ordre de Saint François en Aquitaine du XIII ème au XIX ème siècle*¹¹⁰. Il y précisait les raisons pour lesquelles il avait entrepris cette étude et qui recouvraient le but de la revue : "*Nous avons cru rendre service aux historiens en étudiant les différents établissements du Sud Ouest qui dérivent de l'ancienne Province d'Aquitaine, en dressant des tableaux indiquant des situations et réformes aux différentes époques, en y ajoutant une liste alphabétique des couvents, avec pour chacun de brèves références bibliographiques et en donnant une carte*". Cet article rassemblait par conséquent de formidables références, appuis pour débiter une recherche. Il souhaitait aider les érudits s'occupant d'Histoire locale, les familiariser avec l'Histoire générale des ordres religieux. Il fit la même chose pour la Bourgogne.

A partir de ces exemples, on peut dégager deux préoccupations essentielles du futur technicien de la documentation : rendre accessible aux ouvriers l'information technique et aux savants l'information scientifique. Ce sont deux des éléments qui avaient provoqué le développement de l'activité documentaire et qui furent à l'origine de la fondation de l'UFOD.

3. Adhésion à l'UFOD dès sa fondation.

L'un des moyens d'action d'Henri Lemaître pour rendre la connaissance accessible à tous fut de devenir membre de l'UFOD, association à l'origine des progrès de la Documentation en France.

¹⁰⁹[Henri LEMAITRE]. *Revue d'Histoire Franciscaine*. Tapuscrit, [1924], p. 2.

Document communiqué par Renée Lemaître. Cf. annexe N° VI.

¹¹⁰Henri LEMAITRE. *Géographie Historique des établissements de l'ordre de Saint François en Aquitaine du XIIIème au XIXème siècle*. *Revue d'Histoire Franciscaine*. [1925], 65 p.

Carte à l'intérieur.

Le 18 avril 1931, une réunion présidée par Levy Ullmann, représentant de l'Office de Documentation Législative et Sociale à la Faculté de Droit de Paris, portait sur la nécessité de créer une fédération des offices de documentation et pour cela de nommer un Comité d'étude. Il fallait que la France puisse être représentée à l'étranger et que la documentation soit mise en place dans toutes les branches de la connaissance et des activités humaines. L'association constituerait le lien entre les offices de documentation et leur représentant auprès des pouvoirs politiques, elle serait affiliée à l'IIB¹¹¹. Les délégués de 26 institutions et collectivités étaient présents, parmi lesquels : Suzanne Dupuy pour la Bibliothèque Nationale, Charles Sustrac pour l'ABF, Pierre Bourgeois pour la Société de Chimie Industrielle. Ce rassemblement avait été voulu par Jean Gérard (1890-1956), l'Administrateur de la Maison de la Chimie. Sa communication présentée lors de la séance de l'inauguration officielle des travaux, le 28 mai 1932, permet de voir l'état d'esprit dans lequel l'association vit le jour¹¹². L'objectif étant de satisfaire les besoins des chercheurs de tous les domaines de la connaissance, les bibliothèques devaient faciliter l'accès aux livres et être en contact avec d'autres organismes de façon à orienter l'utilisateur. Il définit ensuite le rôle des centres de documentation : *"Leur activité englobe l'ensemble des phases de travail documentaire depuis la recherche des sources, le groupement et le classement des documents, jusqu'à leur dépouillement en vue, d'une part, de la préparation des répertoires bibliographiques, des extraits analytiques, des traités de mise au point, et, d'autre part de la répartition à la collectivité de toute la substance utile qu'ils contiennent"*. Le centre devait fournir beaucoup plus qu'une bibliographie, il devait fabriquer des documents tertiaires. Puis, Jean Gérard parla de l'organisation mondiale de la documentation. Comme il a été précisé précédemment, des mouvements de liaison et de coordination entre les bibliothèques et les centres étaient apparus dans d'autres pays. Il constata que la documentation s'était déjà organisée par spécialité et dans une dimension internationale. Les entreprises tentées dans le domaine de la Chimie étaient pour lui d'avant garde. En effet, *"les chimistes ont ainsi été parmi les premiers scientifiques à prendre conscience de l'enjeu de la documentation pour la recherche et pour les applications industrielles de leur science"*¹¹³. Il insista sur les principes de coopération et d'unification. Le XXème siècle imposait l'organisation d'un "vaste réseau universel de Documentation". L'Union Internationale de Documentation rassemblerait les

¹¹¹UFOD. Fédération française des offices de documentation. *La Documentation en France*. Le 18 avr. 1931, A. 1-2, 6 p.

¹¹²Jean GERARD. Séance d'inauguration officielle des travaux. Op. cit.

¹¹³Hélène ROUSSEL. *Le Centre de Documentation Chimique et la Bibliothèque de la Maison de la Chimie*. Op. cit., p. 3.

offices internationaux ainsi que les groupements nationaux et travaillerait à l'unification des principes et des méthodes. L'influence de Paul Otlet et d'Henri Lafontaine est indiscutable. Jean Gérard affirma enfin que la reconnaissance de la Documentation en tant que discipline scientifique était imminente : *"La Documentation est en voie, [...], de devenir une science propre. Elle est en train d'établir ses fondements, de dégager ses règles et ses principes et de créer sa technique à elle"*. L'UFOD allait se charger de faire progresser la Documentation dans ce sens pendant que les offices spécialisés seraient les lieux d'expérimentation pour les nouvelles technologies.

Ainsi, lors de cette séance du 28 mai 1932, présidée par Jacques Cavalier, Directeur de l'Enseignement Supérieur, l'Union Française des Organismes de Documentation (UFOD) fut légalement constituée¹¹⁴. Jean Gérard fut nommé Président de l'association, Armand Boutillier du Retail Secrétaire Général et Julien Cain, l'Administrateur Général de la Bibliothèque Nationale, désigné comme l'un des quatre Vice-présidents. Trois catégories de membres y étaient rassemblées¹¹⁵ :

- *"Les membres de droit sont les ministères, les administrations et les établissements publics, les services d'Etat possédant un centre de documentation, un bureau d'informations, des collections ou des bibliothèques.*

- *Les membres titulaires, outre les organismes précédents, sont les établissements d'utilité publique, les institutions privées, les associations, les syndicats, les coopératives et les autres collectivités possédant [un centre de documentation, un bureau d'informations, des collections ou des bibliothèques], et non inscrits au registre du commerce.*

- *Les membres adhérents sont les sociétés civiles, les sociétés commerciales et les organismes ayant la même activité, inscrites au registre du commerce"*.

A la lecture de cette liste, on s'aperçoit que les organismes publics occupaient une place importante. Effectivement, l'UFOD reçut un certain encouragement de la part de l'Education Nationale et de la Bibliothèque Nationale. Les organismes privés étaient présents et furent très actifs dans les propositions et les réalisations. Par contre, les pouvoirs publics n'apportèrent pas de soutiens financiers suffisants à l'UFOD qui, jusqu'en 1945, tenta de retenir son attention par une active propagande. L'UFOD multiplia d'ailleurs les moyens d'action pour atteindre ses objectifs. Elle devait d'une part étudier la technique générale de la Documentation et d'autre part coordonner les

¹¹⁴UFOD. Procès-verbaux des réunions du 28 mai 1932. *La Documentation en France*. Mai 1932, A. 1-2, 21 p.

¹¹⁵Bruno DELMAS. Une fonction nouvelle : genèse et développement des centres de documentation. Op. cit., p. 187.

centres de documentation et provoquer leur création. Plus précisément, elle avait pour but : "de dresser l'inventaire des organismes français ayant pour objet la production et la répartition de la documentation concernant toutes les branches des connaissances humaines ; de provoquer une coopération entre ses organismes ; d'étudier les méthodes de travail relatives à l'organisation de la documentation; d'établir des relations avec les groupements étrangers poursuivant des buts analogues"¹¹⁶. Pour ce faire, les membres se réunissaient une fois par mois, examinaient des questions techniques, présentaient leurs exposés. En 1945, 200 communications avaient été entendues lors de ces rencontres¹¹⁷. Les visites de centres avaient lieu régulièrement, des commissions permanentes ou circonstanciées étaient constituées, les résultats de ces commissions étaient publiés. A partir de 1934, le bulletin mensuel de l'UFOD parut sous le titre de *La Documentation en France*. Il comportait : un éditorial signé Pierre Bourgeois jusqu'en novembre 1939 date à laquelle Suzanne Briet prit la relève, les communications du mois précédent ainsi que les procès-verbaux et une liste de bibliographies nouvelles tenue par Suzanne Briet. Enfin, les membres participaient aux travaux des associations et comités extérieurs, par exemple de l'AFNOR, du Bureau Bibliographique de France, du Comité National de l'Organisation Française. Dès 1931, les participants fixèrent les axes de recherche facilitant l'organisation de la documentation et commencèrent à agir.

Le premier souci fut de réaliser un répertoire des centres de documentation destiné à être diffusé à Paris et en province et devant être réactualisé tous les ans ou tous les cinq ans. Les professionnels de ces organismes pouvaient ainsi plus facilement entrer en contact. Les bases de ce guide étaient déjà contenues dans le Fichier d'Orientation de la Bibliothèque Nationale. Il fallait y rajouter les centres non déclarés. Un questionnaire leur fut envoyé, posant des questions sur le statut légal, la nature des services, la documentation fournie, ... C'est Suzanne Briet qui s'occupa de ce répertoire et de sa publication. Les centres mirent du temps à répondre, en outre certains modifièrent leur organisation au cours du dépouillement des notices, de sorte qu'il fallut les remettre à jour et que le *Répertoire des centres de documentation en France* ne parut qu'en 1935. Il ne fut pas remis à jour par l'UFOD. Par ailleurs, les membres de l'association participèrent à la 11^{ème} conférence de l'IID à Francfort, du 30 août au 3 septembre 1932. Paul Otlet était présent et appelait à la création d'une Union Internationale avec des ramifications nationales pour étudier les règles de la technique documentaire.

¹¹⁶UFOD. Procès-verbaux des réunions du 28 mai 1932. Op. cit.

¹¹⁷Suzanne BRIET. Documentation générale : Documentation et documentologie. in UFOD. *Cours techniques de documentation. Session 1946-1947*. Paris : UFOD, 1946. Leçon 2 Historique de l'action documentaire, congrès et groupements, chap. I, 18 p.

Briet / Il déclara : "Le moment est venu pour les bibliothèques et les centres documentaires d'établir, d'un commun accord, une doctrine générale et une technique de la documentation qui est en proie de devenir une science propre, indépendamment de la matière à laquelle elle s'applique"¹¹⁸. Les thèmes qui furent abordés correspondaient à ceux que l'UFOD souhaitait traiter en priorité. Avant toute chose, il paraissait indispensable de fixer la terminologie de la Documentation : "En un lieu, il semble nécessaire de délimiter nettement le champ que cette terminologie doit couvrir. Ce champ étant la documentation, il s'agit avant tout de donner une définition à ce terme, ainsi qu'à ceux de "document" et d'organisme (centre ou office) de documentation". Ainsi, l'une des résolutions adoptées fut la création d'une Commission Internationale de Terminologie. Pierre Bourgeois, Suzanne Dupuy, Jean Gérard, Eugène Morel, Louis Mestre, Charles Sustrac et Eric et Georgette de Grolier constituaient la délégation française. En fait, dès la séance du 28 mai 1932, la nécessité de mettre au point le "langage de la technique documentaire" avait été évoquée dans un exposé de Suzanne Dupuy. Les commissions nationales devaient ensuite coordonner leur résultat. Une première liste fut élaborée en mars 1933 par l'UFOD, les termes furent ensuite traduits en Anglais et en Allemand. Elle fut complétée en 1935 et 1937 notamment par des termes définis par l'OIC concernant la micrographie¹¹⁹. Enfin, elle fut adoptée à l'échelon international. Les autres préoccupations reprises par la suite, lors des réunions de l'UFOD, portaient sur la reproduction et les problèmes de droit d'auteur et d'éditeur, et la classification qui avait été l'un des tous premiers sujets de discussion au sein de l'UFOD dès le 25 avril 1932. La question était alors : pour ou contre un système de classification pour tous ? Une commission de classement alphabétique des dossiers dans les entreprises industrielles et commerciales fut établie en 1934. Cependant, les membres de l'UFOD, de plus en plus conscients d'appartenir à un secteur bien spécifique, étudièrent, dès 1933, le projet d'une formation professionnelle des techniciens de la documentation leur permettant de former de véritables spécialistes¹²⁰. Ils s'occupèrent enfin de la normalisation des formats et de la présentation des documents, de leur conservation et de l'outillage. Jusqu'à la seconde guerre mondiale et même pendant celle-ci, les membres de l'association ne cessèrent de travailler à la réalisation de ces projets.

Henri Lemaître n'apparut sur la liste des participants qu'à partir du 11 mai 1933 en qualité de représentant de l'ABF. Néanmoins, en 1932, dans son rapport sur les bibliothèques françaises pour le Comité International des

¹¹⁸Pierre BOURGEOIS. La 11ème conférence de l'Institut International de Documentation. *La Documentation en France*. 1932, A. 1-2, 9 p.

¹¹⁹Terminologie de l'UFOD dans l'annexe N° IX.

¹²⁰Thème étudié dans la dernière partie : II - C. 2.

Bibliothèques, il mentionna la fondation de l'UFOD et son désir d'organiser la formation professionnelle de ses techniciens. La première communication qu'il présenta, porta sur "*Le Vocabulaire technique du bibliothécaire Français, Anglais, Allemand*"¹²¹. L'idée de rédiger un vocabulaire des termes techniques remontait en fait à l'année 1930. Henri Lemaître voulait alors remédier aux contresens gênants lors des traductions d'ouvrages techniques en particulier, dûs aux mots appelés communément les "faux-amis". Après avoir dressé une liste de termes problématiques, il s'adressa à Yvonne Oddon, bibliothécaire au musée d'ethnographie, pour s'occuper de la traduction en anglais avec l'aide d'élèves de l'école américaine. Arundell Esdaile corrigea le premier essai en remplaçant les mots américains par leurs analogues anglais. Le Comité International suggéra de rajouter la traduction en Allemand et, ce fut le Dr Fuchs qui s'en chargea. Le résultat fut copié sur des fiches de format international. La FIAB finança la mise sur fiche. Henri Lemaître termina son exposé en donnant la traduction des mots que l'UFOD faisait figurer dans son "Essai de terminologie". Cette tâche permit ainsi de traduire la terminologie dans les deux autres langues. Son projet parut en 1939 sous une édition provisoire prise en charge par l'Institut International de Coopération Intellectuelle¹²². Les interventions d'Henri Lemaître ainsi que sa participation aux travaux des commissions seront plus fréquentes à partir de 1937. Il participa alors à tous les grands thèmes de réflexion de l'UFOD. Par ailleurs, avec l'obtention d'un poste à l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales, il rejoignit le corps des documentalistes.

B - Un documentaliste confirmé participant à l'application de la documentation.

1. L'organisation du centre de documentation de l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales et diversité de ses champs d'action.

Dans un article paru dans la rubrique "documentation" de la revue *Archives et Bibliothèques*, Henri Lemaître présente l'organisme pour lequel il

¹²¹Henri LEMAITRE, Vocabulaire technique du bibliothécaire Français, Allemand, Anglais. *La Documentation en France*. 14 déc. 1933, A. 1-2, 5 p.

¹²²Henri LEMAITRE. *Vocabulaire technique du bibliothécaire Allemand, Français et Anglais*. Ed. provisoire. Paris : Institut Internationale de Coopération Intellectuelle, 1939, 3 vol.

Le volume commencé par Henri Lemaître, revu et corrigé par Anthony Thompson fut édité par l'UNESCO en 1953 sous le titre de : *Vocabularium Bibliothecarii*. Anthony Thompson en devint dans les éditions postérieures le principal auteur.

eut la responsabilité d'organiser la Documentation¹²³. L'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales, patronné par la Fondation Rockefeller de New-York, avait été fondé le 1 octobre 1933. La Fondation Rockefeller favorisait le développement de la recherche économique et sociale en Europe. Ainsi, l'Institut fut installé au 4, rue Michelet, tout près des grandes écoles et des facultés de Sciences Economiques. Ce fut un petit centre de recherche expérimental très pointu et fréquenté par de nombreux experts en économie tels que Robert Marjolin, futur Secrétaire Général de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE)¹²⁴ ou encore André Piatier¹²⁵. Il comprenait d'une part un service affecté à la recherche et d'autre part un centre de documentation. En 1934, le célèbre économiste Charles Rist (1874-1955), Directeur de l'Institut, proposa à Henri Lemaître qu'il connut par l'intermédiaire de son ami Charles Schmidt, la charge de Directeur-Adjoint de l'Institut. Henri Lemaître accepta et mit à contribution ses talents d'organisateur pour créer la bibliothèque et le service de documentation. Le centre de documentation devait remplir deux missions : *"La documentation, dans l'idée du Conseil d'Administration et de son président M. Charles Rist, devait avoir un double objet, d'abord aider les assistants, attachés de façon permanente à l'Institut, dans leur travaux de recherche, c'est à dire leur fournir les livres et revues dont ils ont besoin, ensuite fournir aux travailleurs du dehors les documents qu'ils ne peuvent trouver ailleurs"*¹²⁶. On remarque donc que le centre était ouvert non seulement au personnel, mais également à tout public concerné par l'Information Economique et Sociale. Ce pouvait être aussi bien les services administratifs, les collectivités publiques, les entreprises industrielles et commerciales que les enseignants ou les étudiants. Par ailleurs, il ne devait fournir que les documents difficiles d'accès. Par conséquent pour les revues ou collections possédées dans un autre endroit, les utilisateurs étaient réorientés vers les bibliothèques concernées : *"Afin d'éviter les doubles emplois avec d'autres bibliothèques, on commença aussitôt un catalogue collectif des périodiques reçus par les autres bibliothèques économiques de Paris. Autant que possible les années que possède chaque bibliothèque sont indiquées sur les fiches"*. De plus, comme les locaux étaient de petite dimension, il fallait faire preuve d'une grande rigueur quant au choix des ouvrages et de la durée de stockage des périodiques. C'est pourquoi *"il fut décidé que seuls seraient achetés les ouvrages de référence indispensables pour éviter aux travailleurs des déplacements qui leur coûteraient du*

¹²³Henri LEMAITRE. La documentation de l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales. *Archives et Bibliothèques*. Juin 1935, A. 1, n°1, p 46-52.

¹²⁴Charles RIST. *Une saison gâtée : Journal de la guerre et de l'Occupation*. Paris : Arthème Fayard, 1983. p.108.

¹²⁵Ibid., p. 37.

¹²⁶Henri LEMAITRE. La documentation de l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales. Op. cit., p. 46.

temps, que d'autre part l'Institut ne conserverait que les cinq dernières années des périodiques qu'il reçoit et qu'il ferait don des années précédentes aux salles de statistiques de la Faculté de droit". Un souci de conservation se manifeste dans ces mesures avec la transmission des revues et journaux "périmés". Le facteur temps apparaît comme attaché à la notion d'information : l'information doit pouvoir être accessible rapidement, en même temps, au delà d'un certain délai, elle n'est plus valide.

Henri Lemaître avait méthodiquement organisé le centre de documentation. Il employa des techniques originales comme l'utilisation de la couleur et des cartes facilitant la visualisation de l'information. Ainsi, il fabriqua une carte des organismes de Paris ayant d'importantes collections d'ouvrages économiques¹²⁷. Il recensa tous les établissements utiles comme la Chambre de Commerce, le Ministère des Finances et choisit une couleur pour chaque catégorie d'établissement où étaient situées les bibliothèques. Il reporta le tout sur le plan de Paris auquel était jointe une page dactylographiée contenant les adresses complètes. De cette façon, les localisations apparaissaient au premier coup d'oeil. La couleur servait également pour le catalogue collectif des périodiques : à chaque bibliothèque où se trouvaient les revues, correspondaient des teintes différentes de fiches. De plus, le fonds documentaire était formé de trois grands ensembles : la bibliothèque de référence contenant plusieurs volumes, une collection de dossiers documentaires et des documents publiés par les établissements privés ou publics. A chaque catégorie correspondait une classification adaptée. La priorité du service de documentation était de fournir des informations très précises, et non diffusées en général, sur le contexte économique actuel : *"L'Institut étant spécialisé dans l'étude de la conjoncture, c'est à dire de la situation économique, c'est dans ce sens que doit se développer sa documentation. Celle-ci comporte quatre séries."*¹²⁸. Henri Lemaître avait classé chaque série de façon à faciliter la recherche et l'accès aux documents par les utilisateurs. Il insistait sur le fait que les méthodes devaient être adaptées aux besoins et habitudes des utilisateurs : *"il est rationnel que des documents financiers soient classés dans un ordre établi par des financiers, dans un ordre qui leur est familier"*. Un peu plus loin, il ajoutait : *"il a paru préférable d'élaborer un cadre mieux adapté aux besoins des travailleurs français"*¹²⁹. Le plan de classement de cette collection respectait le regroupement des séries :

¹²⁷Henri LEMAITRE. Documents reçus : les cartes documentaires. *La Documentation en France*. Mai 1943, A 12, n° 5, p. 125.

¹²⁸Henri LEMAITRE. La documentation de l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales. Op. cit., p. 47.

¹²⁹Henri LEMAITRE. La documentation de l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales. Op. cit., p. 48.

- "La première série (cotée R, plus le chiffre d'accession) contient les rapports des assemblées générales des banques d'émission, leurs statuts, les publications, souvent importantes rédigées par leurs bureaux d'étude".

- "La seconde série comporte les rapports et statuts des sociétés financières (banques qui n'émettent pas de billets), industrielles, commerciales". La cote est constituée de la lettre R suivie d'une lettre en minuscule correspondant à des sous-séries (19 en tout) inspirées des rubriques divisant la cote de la Bourse. Exemple : Ra. pour Assurances, Rb. Banques, Rc. Canaux, ..., Rx. Papeteries et imprimerie, Rz. Divers.

- "La troisième série (cotée PA) contient les bulletins financiers publiés par les banques ordinaires".

- "La quatrième série (cotée PJ) les revues publiées par les Instituts de conjoncture".

A chaque série on rajoutait, pour compléter la cote, le numéro d'accession qui correspondait au numéro d'ordre. Les rapports des sociétés étaient rangés horizontalement dans des casiers en fer à clapet, empilés les uns sur les autres. Lorsque des articles de journaux traitaient de ces sociétés, ils étaient découpés et placés aux côtés des dossiers de la société en question. L'utilisateur pouvait de cette façon trouver dans la même case tout ce qui se rapportait à une même entreprise. Les trois autres séries étaient mises dans des reliures mobiles où les fascicules étaient tenus par des tringles métalliques. Enfin, l'accès à ces documents se faisait grâce au catalogue sur fiche de format international. Pour la bibliothèque de référence, Henri Lemaître s'inspira de la classification de la Bibliothèque du Congrès qu'il adapta à l'aide des éditeurs de la revue la *Documentation économique*¹³⁰. Il trouvait préférable pour l'économie, l'utilisation d'un classement méthodique et non de la classification décimale. Les derniers outils mis à la disposition des chercheurs étaient des dossiers de presse contenant des coupures de quotidiens tels que : *Le temps*, la *Journée industrielle*, *l'Information*, le *Times*, le *Manchester Guardian*, la *Frankfurter Zeitung*, la *Neue Zürcher Zeitung* et *De Telegraaf*. Les assistants se chargeaient quotidiennement du dépouillement. Lors de cette tâche, ils distinguaient par des annotations de couleur les coupures devant être jetées après une durée de trois mois. Henri Lemaître insistait sur la nécessité de sélectionner l'information. Il ne fallait garder que l'information pertinente non périmée : "Il est en effet indispensable de ne pas encombrer les dossiers de presse d'articles qui perdent rapidement tout intérêt". Un commis se chargeait ensuite de coller les articles à l'aide d'une machine sur des feuilles de même taille. Une

¹³⁰Cette revue faisait paraître le dépouillement des revues économiques et utilisait le même cadre de classement que la bibliothèque de référence de l'Institut. Cf. annexe N° XI.

bibliothécaire y rajoutait les références et les classait dans des classeurs verticaux suivant le cadre de classement spécifique aux dossiers¹³¹.

Ce centre représentait un véritable modèle d'organisation puisqu'il mettait en pratique les principes modernes étudiés notamment lors des séances de l'UFOD : adaptation de la classification et des techniques documentaires aux besoins des utilisateurs et à leur méthode de recherche, diffusion de l'information spécialisée après un traitement vigilant, centralisation des documents sur un même sujet, production de dossiers documentaires en prévision des futures demandes, et contacts avec l'extérieur de façon à avoir toujours une réponse à offrir aux chercheurs. Il faut peut être préciser que d'après les souvenirs de Renée Lemaître, l'Institut n'employait qu'une douzaine de personnes dont deux attachées au centre de documentation, tandis que la description faite par Henri Lemaître laisse penser que leur nombre était plus important. Toutefois, il est vrai que ce centre accueillit de nombreux stagiaires qui venaient se former à la pratique documentaire. Henri Lemaître occupa le poste de Directeur-Adjoint jusqu'en 1946, année de sa mort. Durant ces années, Henri Lemaître se passionna pour l'organisation du centre de documentation où il avait pu mettre au point un service adapté à ses utilisateurs. Il s'intéressa également de très près à la statistique dont l'utilisation commençait à se répandre. L'UFOD se préoccupait aussi du développement de cette discipline jusque là peu pratiquée. Ils avaient compris que ces chiffres pouvaient mettre en évidence les causes des événements et que l'on pouvait établir des prévisions ou du moins en déduire un certain mécanisme. La statistique complétait la description traditionnelle sous forme de compte rendu rédigé après observation. Par ailleurs le bureau d'Henri Lemaître rassemblait sa documentation sur la profession de la sorte qu'il y recevait souvent des bibliothécaires, parmi lesquels Marguerite Gruny, souhaitant éclaircir un problème. Ce lieu de consultation avait fait de lui une "personne source". Enfin, il participait activement à la mise en page et à la fabrication des publications de l'Institut. Il y avait le *Tableau de l'Economie Française* dont il était très fier de la qualité. Pour faire ressortir l'information contenue dans les statistiques, il avait ajouté de la couleur aux planches de statistiques. L'Institut produisait aussi, tous les mois, la *Chronologie Internationale Economique et Sociale* qui regroupait les principaux événements mondiaux, classés par pays puis par ordre chronologique. Les fascicules d'une année étaient rassemblés en un volume¹³². L'Institut ne disparut pas après la guerre. En 1952, Charles Rist fit donation de l'Institut à la Fondation Nationale des Sciences Politiques. Jean-Marcel Jeanneney, qui fut ministre du Général De

¹³¹Cf. annexe N° XI - 2.

¹³²Henri LEMAITRE. *La Documentation*. [s.l], [1944 ou 1945], p. 9.
Document manuscrit. Archives Renée Lemaître.

Gaule, en reprit la direction avec Jean Marchal. L'Institut prit alors le titre de : "Service d'étude de l'activité économique de la Fondation Nationale des Sciences Politiques". Actuellement, Jean-Claude Casanova en est le responsable. Le service a arrêté les publications, toutefois, les chercheurs utilisent toujours le centre de documentation, véritable mine de renseignements. Il reçoit toujours les publications des banques. Il est encore ouvert aux étudiants en D.E.A d'Economie Appliquée aux Sciences Politiques ; ceci correspondait à un vœux très cher exprimé par Henri Lemaître¹³³.

Etant devenu un spécialiste de l'information économique, Henri Lemaître étudia la classification, la conservation et l'organisation des documents et des archives économiques. Ses articles abordaient les principes fondamentaux de la Documentation et présentaient sa technique. Il reprit le thème de la conservation des archives économiques à deux reprises. La première fois, en 1934, il expliqua pour la *Revue du Bureau* comment organiser le classement et l'aménagement des archives dans les banques et les grands établissements industriels et commerciaux¹³⁴. Il parlait de la constatation que la masse de papiers accumulés encombrait les services. Il proposait alors des étapes de classement. Les documents traitant d'une affaire en cours devaient être mis dans des classeurs verticaux. Une fois l'affaire terminée, ils devaient être glissés dans des chemises, à l'intérieur de boîtes métalliques de transfert. Ils passaient alors dans une salle de réserve située le plus souvent au sous-sol ou bien dans un bâtiment spécialement aménagé dans le cas où la salle était trop encombrée. Pour illustrer ses propos, il citait deux modèles d'organisation : celui des archives départementales de la Loire à Nantes et celui du département de l'Orne à Alençon. L'intérêt des archives était de rendre les documents conservés facilement accessibles pour en permettre l'exploitation. C'est pourquoi, arrivés dans le lieu de stockage, ils devaient être sortis des boîtes et insérés dans des dossiers posés à plat sur les rayons. Enfin, il mentionnait la qualité des nouveaux matériaux comme les charpentes en fer, le béton, les briques de verre, les isolants contre le bruit qu'il incitait vivement à utiliser. Une fois encore, on remarque dans cet article l'extrême minutie avec laquelle il décrit et explique les meilleures conditions de stockage. C'est dans le second article paru en 1937 dans *La Documentation en France*¹³⁵ qu'une notion tout à fait d'avant garde est mise

¹³³Tous ces renseignements ont été recueillis par Renée Lemaître auprès de la secrétaire actuelle de ce Service : Melle Lacoste.

¹³⁴Henri LEMAITRE. Organisation des Archives dans les grandes entreprises. *Revue du Bureau*. Sept. 1934, 4 feuilles dactylographiées. Document conservé à la Bibliothèque Nationale.

¹³⁵Henri LEMAITRE. La conservation des Archives économiques. *La Documentation en France*. Avr. 1937, A 5-6, n° 3, p. 9-14.

en avant : la mémoire d'entreprise. Dans cet exposé, il regrette la destruction presque systématique des documents anciens au sein des entreprises, phénomène qui s'était intensifié après la guerre de 1914-1918. Il souhaite une prise de conscience générale concernant la valeur de ces papiers qui, et c'est là la nouveauté de son discours, reflètent la vie de l'entreprise, ses activités et son savoir-faire, et fournissent le moyen pour les chercheurs d'étudier les cycles économiques. Ces documents forment en quelque sorte ce que nous appelons aujourd'hui la mémoire d'entreprise, c'est à dire l'ensemble des connaissances se rapportant à l'entreprise. Il préconise donc de garder tous les types de document : les actes et traités d'association, les registres, les livres de caisse, les carnets d'échéances, les dossiers de la correspondance (lettres, copies, ...), les catalogues, les circulaires, les prospectus et les collections de livres et journaux. C'est pourquoi il demanda à l'UFOD de réaliser un guide sur la façon d'organiser les archives, donnant des méthodes pour sélectionner correctement les documents utiles et invitant les établissements à envoyer à un dépôt public les documents ne pouvant être conservés sur place. Ce guide ne semble pas avoir été produit. D'après cette conception, les archives ne sont pas des poids morts. Ils doivent au contraire servir l'entreprise, avoir des effets sur sa gestion, être consultés régulièrement en tant que référence. On peut noter que la préservation de la mémoire d'entreprise est toujours d'actualité et n'est pas toujours assurée. Dans le dernier article¹³⁶ daté de 1942, traitant de la classification de l'économie politique, il aborde de façon explicite le principe de la documentation et de l'activité documentaire. Le thème étudié est la classification pour laquelle il donne cette définition tirée du *Littre* : "*La classification est l'ensemble des règles qui doivent présider au classement effectif ou qui déterminent idéalement un ordre dans le objets*"¹³⁷. C'est donc le principe qui précède au classement. Pour Henri Lemaître, la priorité à accorder à la constitution d'une classification, c'est un ordre méthodique et logique. Elle répond à deux caractéristiques : d'une part son cadre doit être assez souple pour permettre une modification en rapport avec l'intégration de nouveaux éléments, d'autre part il doit faire corps avec la masse des documents. Il présente ensuite les classifications qui, pour lui, ne sont pas valables. Parmi elles, le plan traditionnel de Jean Baptiste Say qui respecte la division de l'économie politique en quatre : la production, la circulation, la répartition et la consommation des richesses et des biens. Le cadre de classement de Monsieur Pirou distingue : le cadre juridique et technique, le mécanisme interne, les problèmes économiques nationaux et internationaux, et les doctrines économiques. Dans le cadre des classifications générales, la classification décimale, aussi bien la Dewey que la CDU, ne correspond pas

¹³⁶Henri LEMAITRE. La classification de l'économie politique. *La Documentation en France*. Nov. 1942, A. 11, n° 7, p. 23-44.

¹³⁷Henri LEMAITRE. La classification de l'économie politique. Op. cit., p. 23.

non plus au meilleur plan de classement. Elle repose sur la division des sciences en 10 sections divisées elles-mêmes en 10 sections et ainsi de suite. Dans ce cas, ce sont les chiffres se suivant de gauche à droite qui désignent la division, le chiffre de gauche donnant la section principale. Enfin, la classification de Ranganathan ne lui semble pas assez ordonnée. Après avoir énoncé les contre-exemples, il conseille de suivre le système adopté par la Bibliothèque du Congrès qu'il utilisait lui même dans son centre de documentation. C'est une classification plus scientifique où les grandes sections sont représentées par des lettres majuscules, les sous-sections par une seconde lettre en minuscule, puis des chiffres sont ajoutés à la fin. En dehors de cette classification universelle, les autres cadres de classement les mieux adaptés à un centre de documentation économique sont ceux des bibliothèques spécialisées, comme celui de la Chambre de Commerce de Paris qui a assoupli sa classification pour faciliter la répartition des ouvrages et permettre au chercheur de n'avoir pas à disperser son enquête. Henri Lemaître rappelle donc qu'il n'y a pas de plan unique, que la préférence doit être accordée à un ordre logique ou bien alphabétique. En effet, la classification doit être rationnelle et faciliter la recherche. Elle doit répondre aux demandes des "consommateurs". On peut noter qu'Henri Lemaître n'emploie jamais les termes d'utilisateur ou d'usager qu'il remplace aussi par clientèle ou travailleur. Il fait ensuite deux remarques générales :

1 - les traits généraux de la classification doivent être perceptibles instantanément.

2 - il ne faut pas regrouper ensemble des sujets n'étant apparentés que par le nom et séparer des matières connexes.

Pour que le plan de classement soit significatif, il conseille de faire appel à des spécialistes. Le documentaliste doit en même temps connaître les questions étudiées par sa " clientèle" et celles qui pourront l'être. C'est seulement après avoir étudié les besoins des chercheurs qu'il pourra mettre au point la classification. Cette communication présentée à l'UFOD pendant la guerre contient la conception de la Documentation par Henri Lemaître : la Documentation est faite pour faciliter la consultation des documents et satisfaire les besoins des travailleurs.

La direction du centre de documentation de l'Institut ne l'empêcha pas de rester en contact avec le milieu des bibliothécaires. Du 20 au 30 mai 1935, se réunit le deuxième Congrès International des Bibliothèques et de Bibliographie de Madrid et Barcelone où étaient représentés 25 pays. Henri Lemaître se fit le rapporteur de ce Congrès à la fois pour la revue *Archives et Bibliothèques* et pour l'UFOD. Le nombre de questions au programme avait été réduit de façon à pouvoir les traiter en profondeur. Le sujet principal de cette rencontre portait sur le prêt international entre bibliothèques. Trois principes concernant la mise en oeuvre du prêt apparurent dans les

résolutions¹³⁸ : la réciprocité, la prise en charge des frais de transport et d'assurance par l'emprunteur et la responsabilité pour toute perte ou détérioration. Le Comité International s'engageait à faire paraître les *Règles du prêt international*. Pour intéresser tous les participants, d'autres thèmes étaient à l'étude¹³⁹. Henri Lemaître présidait la section des Bibliothèques d'Hôpitaux. Il est important de noter la participation de représentants de Bibliothèques d'Entreprises industrielles et commerciales et de Bibliothèques parlementaires et administratives. La documentation était donc évoquée par cette section où l'on émit la décision de créer un secrétariat international pour coordonner ces institutions. Par ailleurs, dans "*cette section, comme dans celle des bibliothèques populaires, la plupart des rapports ont insisté sur la nécessité d'avoir des documentalistes comme des bibliothécaires préparés par une formation spéciale*"¹⁴⁰. La question de la formation professionnelle commune était donc déjà posée. Enfin, parmi la délégation française, de nombreux membres de l'UFOD étaient présents dont Suzanne Briet, Armand Boutillier du Retail et Eric de Grolier. Un peu plus tard, à Copenhague, du 10 au 14 septembre, se tint le Congrès de l'IID. Aucun bibliothécaire français n'y assista. Pierre Bougeois représentait la Maison de la Chimie et Armand Boutillier du Retail posa la question de la formation professionnelle des documentalistes et bibliothécaires. Les résolutions portèrent sur l'encouragement à la création d'organisations nationales et de centres de documentation et à la collaboration de tous les instituts et personnalités s'occupant de la documentation. Les membres émirent le voeu de collaborer avec les organismes internationaux ayant des objectifs voisins¹⁴¹. Ils comptaient en fait sur la coopération des bibliothécaires et soulignèrent l'intérêt porté pour la Documentation, lors du Congrès de Madrid, avec la rédaction d'une résolution spéciale. L'IID voulait se rapprocher de la FIAB. L'année 1935 fut également marquée par l'Exposition de l'outillage documentaire organisée par le Centre de Documentation Chimique du 28 mars au 2 avril. Le but de l'exposition était de :

- "*faire mieux connaître les centres de documentation et leurs travaux au grand public [...]*."

- "*permettre aux documentalistes de se maintenir au courant des techniques et des nouveaux outillages utilisés en matière de documentation [...]*."

¹³⁸Voir annexe N° VIII - 2. sur les résolutions du Congrès de Madrid.

¹³⁹Liste des sections dans les résolutions du Congrès, annexe N° VIII - 2.

¹⁴⁰Henri LEMAITRE. Le deuxième Congrès International des bibliothèques et de Bibliographie. *Archives et Bibliothèques*. 1935, A. 1, n° 2, p. 115.

¹⁴¹Le Congrès de l'Institut International de Documentation à Copenhague. *Archives et Bibliothèques*. 1935, A. 1, n° 3, 2 p.

- d'attirer les constructeurs d'outillage vers un secteur encore peu développé mais prometteur [...]"¹⁴².

L'UFOD patronna l'exposition et le cycle de conférences qui avait lieu en même temps. Ces conférences faisaient le point sur la Documentation en exposant des thèmes tels que : "L'organisation internationale de la Documentation" par C. Lebrun, "Le rôle des centres de documentation" A. Bourguilliat, "La formation professionnelle des techniciens de la Documentation" Gabriel Henriot et "Les problèmes techniques posés par l'organisation moderne de la Documentation" Pierre Bourgeois¹⁴³. Pour Henri Lemaître, l'année 1935 fut celle de la parution de sa revue : *Archives et Bibliothèques* (1935-1939). L'idée de créer une revue consacrée aux archives, bibliothèques et centres de documentation s'intégrait parfaitement dans ce contexte de coopération et de coordination. Henri Lemaître avait pris avec lui deux co-directeurs : Léonce Celier, archiviste aux Archives Nationales et Léo Crozet, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale. Cette revue complétait la *Revue des Bibliothèques* qui de 1934 à 1936 était dirigée par Henri Stein et laissa de côté les articles sur la lecture publique¹⁴⁴. Julien Cain et Ernest Coyecque figuraient dans le conseil de direction. Les co-directeurs exprimèrent dans le premier numéro leur objectif : "*Organe de liaison entre les Bibliothèques, Archives et Offices de documentation qui commencent à prendre, dans l'organisation du travail intellectuel, un rôle important, notre revue espère non seulement réunir les établissements de Paris et ceux de la Province, mais apporter, des centres étrangers, les échos qui, jusqu'à ce jour, ne nous parvenaient que d'une manière fragmentaire et inconstante*"¹⁴⁵. La revue étaient divisée en plusieurs rubriques : Archives, Bibliothèques de toutes localités, Enseignement, Documentation, Congrès, Associations professionnelles, Nécrologie, Législation, Bibliographies, Echanges et Ventes. Elle parut à un rythme trimestriel. Henri Lemaître produisit de nombreux articles, notamment sur les bibliothèques spéciales, locales, et étrangères (en Amérique Centrale, en Hongrie, en Finlande, en Australie, etc.). On retrouve dans le principe de la revue, l'aspiration de ce bibliothécaire-documentaliste à être informé sur tout ce qui pouvait se passer partout dans le monde. *Archives et Bibliothèques* dut s'interrompre dès le début de la guerre, au grand regret des professionnels qui y puisaient toute l'information tenue à jour sur leur secteur d'activité. Enfin dans le même esprit d'élaborer une synthèse du savoir, de

¹⁴²Hélène ROUSSEL. *Le Centre de Documentation Chimique et la Bibliothèque de la Maison de la Chimie*. Op. cit., p. 41-42.

¹⁴³Conférences organisées à l'occasion de l'exposition de l'outillage documentaire du 28 mars au 2 avril 1935. 34 p.

¹⁴⁴Noë RICHTER. *La lecture publique en France de 1918 à 1945*. Le Mans : Bibliothèque de l'Université du Maine, 1979. Note sur la presse professionnelle, p. 62-63.

¹⁴⁵Henri LEMAITRE, Léonce CELIER et Léo CROZET. Editorial. *Archives et Bibliothèques*. Juin 1935, A. 1, n° 1, p. 1.

rassembler les connaissances, il participa quelques années plus tard à la réalisation de *l'Encyclopédie Française* effectuée sous la responsabilité de Lucien Febvre en 1939. La rédaction du tome 18 était dirigée par Julien Cain. La quatrième partie concernait les bibliothèques. Henri Lemaître y dressa un tableau comparé des Institutions de lecture dans divers pays. En même temps, il évaluait le degré d'intervention de la puissance publique dans l'organisation des bibliothèques. Dans cette description, il eut recours à l'enquête statistique. Arundell Esdaile, Charles Schmidt et Armand boutillier du Retail travaillèrent également à la constitution de cet ouvrage.¹⁴⁶.

2. L'année 1937 : couronnement des efforts français pour la documentation.

Depuis sa création, l'UFOD souhaitait participer activement au développement de la documentation aussi bien dans une dimension locale, nationale qu'internationale. Dans cette optique, l'organisation de l'Exposition sur l'activité documentaire et du Congrès Mondial de la Documentation Universelle fut une double réussite à laquelle participa Henri Lemaître. Elle profita d'un contexte favorable à la réalisation d'un tel projet. En effet, au début des années Trente, le gouvernement se montra fort intéressé par la technique de l'organisation permettant une plus grande efficacité du travail. Ainsi, une école d'organisation scientifique du travail fut créée en 1934. Par ailleurs, Paris était considérée comme "*le centre d'une activité scientifique, intellectuelle et artistique considérable*"¹⁴⁷, l'une des raisons étant qu'elle regroupait un certain nombre d'organismes internationaux. L'IICI siégeait dans la capitale tout comme l'OIC, l'Office International des Musées (1926) ou encore le Centre de Synthèse (1925). Enfin, cette période était marquée par une utilisation plus courante et généralisée de l'outillage produit par les entreprises industrielles. C'est pourquoi les recherches sur les moyens techniques se multipliaient, notamment sous les auspices du secteur de la Chimie. Elles portaient principalement sur la reproduction et la conservation des documents anciens, c'est à dire sur la photocopie et la micrographie. A la Bibliothèque Nationale, par exemple, un atelier de microphotographie fut créé en mai 1937.

La présence de l'UFOD à l'Exposition sur les "Arts et Techniques de la Vie Moderne" avait été envisagée dès janvier 1935. Il fut décidé que son stand serait rattaché à la section consacrée aux "Bibliothèques et

¹⁴⁶Notes manuscrites prises par Renée Lemaître sur la quatrième partie du tome 18. Archives Renée Lemaître.

¹⁴⁷Bruno DELMAS. Une fonction nouvelle : genèse et développement des centres de documentation. Op. cit., p. 185.

manifestations littéraires" dirigée par Julien Cain et intégrée dans le groupe I nommé "Expression de la pensée"¹⁴⁸. Une commission, constituée par l'UFOD et à laquelle faisait partie Henri Lemaître, élaborait le programme de l'Exposition sur l'activité documentaire. Une présentation synthétique était mise en évidence par des photomontages du cycle des opérations documentaires qui partait de l'auteur pour aboutir à l'utilisateur. La chaîne documentaire était divisée en plusieurs étapes :

- 1 - élaboration et parution des documents (livres, mémoires, films, ..)
- 2 - arrivée de la masse de documents au bureau des documentalistes
- 3 - traitement du document qui consiste à créer des fiches bibliographiques, des fiches analytiques et à traiter physiquement le document en le découpant ou en le photocopiant. Tous ces éléments sont ensuite regroupés dans des répertoires et des dossiers qui forment la base de consultation. L'aboutissement correspond à la condensation de l'information, à la création de synthèse.

Le travail des documentalistes pour le traitement de l'information y était bien détaillé mais il manquait la politique d'acquisition, la communication du document et les moyens utilisés pour attirer le public, c'est à dire la publicité ou ce que l'on appelle de nos jours le "marketing". L'UFOD se servait de cet excellent outil de propagande pour attirer l'attention sur l'état de la documentation en France et sur les efforts et réalisations de l'association. Elle présentait, entre autres son *Répertoire des centres de documentation* et ses publications.

L'Exposition offrait, pour l'UFOD, une formidable occasion de rassembler toutes les personnes intéressées par la documentation autour d'un Congrès Mondial de la Documentation Universelle. L'objet de ce Congrès était de provoquer¹⁴⁹ :

- l'élaboration d'un bilan sur la Documentation au milieu des années Trente,
- une confrontation des principes, programmes et méthodes,
- un échange de vues sur les résultats,
- l'établissement d'un plan de travail et de coopération.

L'UFOD proposait de réunir des documentalistes, des bibliothécaires, des auteurs, des éditeurs et des libraires afin d'établir des contacts plus étroits. De plus, malgré la création d'organismes de documentation et l'activité de l'Institut International de Documentation, la coopération tardait à s'imposer à une époque où la rapidité des progrès touchait toutes les branches de la connaissance. Par rapport à cette motivation on pourrait se demander quelle

¹⁴⁸UFOD. Activités de l'UFOD : années 1936 / 1937. *La Documentation en France*. Nov. 1937, A. 5-6, n° 5, p. 4.

¹⁴⁹UFOD. Activités de l'UFOD : années 1935 / 1936. *La Documentation en France*. Nov. 1936, A. 5-6, p. 10.

fut la position de la FIAB qui rassemblait un certain nombre de bibliothécaires proches de la documentation. D'après le compte-rendu de la session du Comité International des Bibliothèques de juin 1936¹⁵⁰, le Comité se montra réservé quant à la participation des associations de bibliothécaires. Le Comité ne pouvait accepter l'intégralité du programme puisqu'on ne lui avait pas demandé de participer à son élaboration. Par ailleurs, il trouvait que certains thèmes n'étaient pas approfondis. Toutefois, il conseilla aux bibliothécaires de s'y rendre individuellement de façon à y défendre le rôle des bibliothécaires prépondérant dans le domaine de la documentation. Il semble, par cet exemple, que l'entente entre le corps professionnel des bibliothécaires et celui des documentalistes n'ait pas été aussi cordiale que souhaitée. Pourtant certains d'entre-eux, comme Henri Lemaître, appartenant à ces deux mondes, cherchaient à l'améliorer. On voit déjà apparaître une certaine opposition due notamment à la volonté d'établir une relation plus ou moins hiérarchisée. Par ailleurs, l'UFOD espérait que ce rassemblement, qu'elle qualifiait "*d'Etats généraux de la Documentation*"¹⁵¹, impliquerait un nouvel élan à la participation française aux travaux documentaires car elle estimait que ses membres ne s'investissaient pas assez. Le Congrès, précédé par l'Exposition, constituait un formidable outil de propagande.

Le Congrès Mondial de la Documentation Universelle se tint du 16 au 21 août 1937 à Paris. Son organisation fut confiée au Comité d'organisation générale présidé par Jean Gérard. Cette manifestation fut un véritable succès puisqu'elle ne réunit pas moins de 460 participants de 46 nations, 31 gouvernements, 48 organismes internationaux et 102 communications¹⁵². Il est intéressant de constater que l'on retrouve parmi les personnes présentes, celles qui participaient aux sessions du Comité International des Bibliothèques : Charles Schmidt, Pol Lefranc, Sevensma, le Dr Krüss, Marcel Godet, etc. Le programme du Congrès figure dans le "*Compte-rendu des travaux*"¹⁵³. Les séances de travail furent au nombre de huit. Pour avoir le temps d'examiner toutes les communications, les rapporteurs furent chargés de les résumer et d'en dégager les points essentiels. A côté de ses séances, des conférences rassemblaient des représentants de centres de documentation économique et chimique. Les congressistes purent visiter la Bibliothèque Nationale, les Archives

¹⁵⁰L. BULTINGAIRE. Le Comité International des Bibliothèques, IXème Session, Varsovie, 1936. *Archives et Bibliothèques*. 1936, A. 2, n° 1.

¹⁵¹UFOD. Activités de l'UFOD : années 1936 / 1937. Op. cit., p. 5.

¹⁵²UFOD. Activités de l'UFOD : années 1937 / 1938. *La Documentation en France*. Nov. 1938, n° 8, p. 4.

¹⁵³*Congrès mondial de la Documentation universelle : La Documentation ses sources, ses formes, son organisation*. Paris : [s.é.], 1937. Vol. 2, Compte-rendu des travaux, 120 p.

Nationales, la bibliothèque municipale Forney, etc. Le travail était réparti entre cinq groupes de réflexion divisés en sections :

I - La production des documents (activité des auteurs, éditeurs, documentalistes).

II - Le groupement des documents (recherche et collecte, enregistrement, conservation des documents).

III - L'oeuvre documentaire (élaboration, diffusion, utilisation).

IV - L'organisation administrative et technique (équipement, outillage et bâtiment).

V - Le réseau mondial de la Documentation (organisation nationale et internationale des organismes documentaires).

Henri Lemaître était le rapporteur du cinquième groupe. Son exposé portait sur le "Réseau mondial de la Documentation"¹⁵⁴. Après avoir rappelé le rôle de l'IID, il émit deux propositions pour consolider le "Réseau de la Documentation". Soit l'Institut International de Documentation prenait le nom de Fédération Internationale des Organismes de Documentation, soit l'Institut devenait le bureau d'étude d'une Union Internationale et se chargeait pour elle d'établir des rapports. Ensuite, il énumérait les trois niveaux d'organisation de la documentation : national, disciplinaire et professionnel. L'organisation professionnelle était réalisée dans le cadre d'une union internationale d'un corps de métier ayant des activités proches de la Documentation. Pour chaque niveau, il énonçait les questions posées, par exemple comment favoriser la création d'associations nationales ou bien comment provoquer la collaboration entre les unions professionnelles internationales. Le dernier point abordé était la standardisation des méthodes et du matériel pour permettre les échanges. Henri Lemaître fut donc associé à l'étude de la fondation de la Fédération Internationale de la Documentation. Cela ne semble pas étonnant car on faisait souvent appel à lui lorsqu'il s'agissait d'élaborer des rapports sur les institutions étrangères. Il était, par conséquent, le mieux placé pour aborder le projet d'une fédération internationale.

La séance de clôture eut lieu le samedi 27 août. La Déclaration Générale était axée sur la constatation de la profonde évolution de la Documentation. L'activité documentaire s'était répandue, ceci en raison d'un besoin croissant en information : "*dans la période d'action qui caractérise notre époque, un impérieux besoin de documentation se fait sentir dans toutes les branches de l'activité intellectuelle.*"¹⁵⁵. Une explication à cette

¹⁵⁴Le texte ainsi que la Déclaration Générale ainsi que les résolutions du Congrès se trouvent dans l'annexe N° VIII - 3.

¹⁵⁵*Congrès mondial de la Documentation universelle : La Documentation ses sources, ses formes, son organisation.* Op. cit., vol. 1, Rapports préliminaires. Travaux du congrès, p. 93.

forte demande est fournie dans un article de la revue *Archives et Bibliothèques*¹⁵⁶. En fait, quatre aspects du développement moderne en étaient à l'origine : prolongement de la science par la technique, dépendances en information continue pour les actions des administrations privées ou publiques, rapports étroits entre les nations et participation des masses à la vie intellectuelle. Tous ces facteurs favorisant la diffusion de l'information firent apparaître la nécessité de centraliser et de maîtriser sa circulation afin de ne pas omettre des informations capitales noyées dans le flux des documents. Cette observation conduisit le Congrès à redéfinir certains domaines de la Documentation dont les étapes du cycle documentaire : "*Ce cycle englobe d'une part, la production, le groupement, la conservation des documents et, d'autre part, l'élaboration, la diffusion et l'utilisation de la documentation*"¹⁵⁷. La Déclaration insistait enfin sur la nécessité d'établir des liaisons entre les quatre types de réseaux en rajoutant à la description d'Henri Lemaître le "plan par forme" d'organisation de la documentation, correspondant au regroupement des organismes produisant les mêmes instruments documentaires. Le tout devait être coordonné grâce à une Fédération et à des rassemblements. La décision de fonder la Fédération Internationale de la Documentation (FID) représente la résolution essentielle de ce Congrès. Le Comité International devait veiller à l'exécution des 21 résolutions en attendant la mise en place effective de la FID. Les résolutions principales portaient sur :

I - l'élaboration d'une réglementation pour la rédaction et la présentation des mémoires destinés aux périodiques, et des documents administratifs.

II - les échanges internationaux et la standardisation des systèmes de classification et des règles de catalogage.

III - l'organisation de services de documentation dans le secteur de la presse tenus par des spécialistes, la coordination et la coopération entre centres de disciplines différentes et entre centres et bibliothèques, l'importance de la documentation dans la vie économique et sociale et la prise en compte des exigences des usagers.

IV - l'unification des fiches documentaires, les normes pour microfilms.

V - l'organisation d'une Fédération Internationale de Documentation, la nomination d'un Comité permanent regroupant 16 adhésions officielles de gouvernements, l'organisation de centres dans différents domaines.

¹⁵⁶Congrès mondial de la Documentation universelle. *Archives et Bibliothèques*. 1937, A. 2, n° 3, p. 224-227.

¹⁵⁷*Congrès mondial de la Documentation universelle : La Documentation ses sources, ses formes, son organisation*. Travaux du congrès, op. cit., p. 93.

Ce Congrès Mondial de la Documentation eut un immense succès. L'UFOD considéra ce moment comme le point de départ d'une action nouvelle. Lors de son compte-rendu sur le Congrès, elle fit ressortir l'assiduité des congressistes pendant les débats et l'atmosphère imprégnée d'un grand enthousiasme. Ce fut effectivement le début des progrès réels de la Documentation française puisque les Français allaient faire leur entrée sur le devant de la scène internationale. Les membres de l'UFOD étaient fiers d'avoir été à l'origine de la création de la FID. Pour eux, le Congrès et l'Exposition permirent de mettre en évidence le "*rôle de la documentation dans l'organisation des ressources intellectuelles*"¹⁵⁸. Il me paraît intéressant de noter que la Xème Session du Comité International des Bibliothèques se déroula quelques jours avant la séance de clôture du Congrès, le 24 et 25 août. Henri Lemaître ne manqua pas ce rendez-vous mais ne fit pas de rapport. Le second Congrès Mondial de la Documentation était prévu à Francfort pour l'année 1940.

3. L'élan d'innovations succédant à l'année 1937 et synthèse des positions vis-à-vis de la documentation et des bibliothèques.

L'une des conséquences directes du Congrès fut la décision de mettre au point le *Répertoire des centres de documentation économique*. Henri Lemaître se montra très enthousiaste quant à la réalisation de ce projet¹⁵⁹. Il avait été formulé lors des conférences réunissant des experts du Centre International d'Information de la Chambre de Commerce Internationale. La Chambre fit une liste de ces centres, puis leur envoya un questionnaire contenant les renseignements devant figurer dans le répertoire. On leur demandait si leur activité était celle d'un centre d'information au sens de service de renseignements ou bien celle d'un véritable centre de documentation, et dans quel service ou centre de recherche ils étaient intégrés. Ensuite des questions visaient à établir leur profil. Malgré les deux circulaires qui leur furent adressées, il y eut peu de réponses. Henri Lemaître insista, alors, sur la nécessité de motiver ceux qui n'avaient pas encore répondu¹⁶⁰.

La seconde étape essentielle du Congrès se manifesta, dès mars 1938, avec la création d'un comité mixte constitué de documentalistes et de délégués de grands organismes nationaux non documentaires pour assurer la

¹⁵⁸UFOD. Activités de l'UFOD : années 1936 / 1937. Op. cit., p. 3.

¹⁵⁹Henri LEMAITRE. Le Répertoire des centres de Documentation économique. *La Documentation en France*. Nov. 1938, n° 8, p. 21-23.

¹⁶⁰Je n'ai pas trouvé de traces de ce Répertoire, en revanche l'UFOD publia en 1941 un "*Répertoire des organismes de documentation intéressant la production industrielle*".

participation de la France à la FID¹⁶¹. Le Comité Français de la Documentation avait donc la charge de représenter la Documentation française dans les discussions internationales. Il était présidé par Julien Cain et comprenait parmi ses membres Armand Boutillier du Retail, Jean Gérard, Pierre Caron Directeur des Archives de France, G. Lebrun membre de la Commission Française de Coopération Intellectuelle et Henri Lemaître en qualité de représentant de l'ABF. Son caractère permanent offrait enfin à l'UFOD et à toutes les personnes proches de la documentation, l'opportunité de défendre les doctrines françaises en matière de documentation. Par ailleurs, en avril, l'intégralité des activités du Congrès parut en trois volumes¹⁶².

La XIVème Conférence Internationale de la Documentation eut lieu du 21 au 26 septembre 1938 à Oxford. Henri Lemaître se fit le rapporteur de cette rencontre pour l'UFOD¹⁶³. Suzanne Briet et Pierre Bourgeois s'y rendirent également. C'est à l'occasion de ce rassemblement que l'Institut International de Documentation devint la Fédération Internationale de Documentation, auprès de laquelle le Comité Français tenait un rôle équivalent à celui du Bureau Bibliographique de France pour l'IID. Quatorze résolutions furent adoptées¹⁶⁴. Les principales concernaient :

1 - L'établissement de la distinction des rapports entre bibliothécaires et documentalistes.

2 - Les outils et méthodes des centres de documentation.

3 - La rédaction d'un répertoire national et international des centres de documentation et des bibliothèques ainsi que d'un guide des recherches documentaires pour orienter les chercheurs vers les centres spécialisés.

4 - La publication des "mots-vedettes" utilisés par les institutions, la coordination et l'uniformisation d'un point de vue linguistique des éditions de la classification décimale avec l'aide de l'International Standards Association (l'ISA).

5 - La publication de listes internationales : de bibliographies et périodiques d'abstracts sur des sujets précis, de répertoires internationaux des bibliothèques et centres spécialisés, de répertoires ou catalogues de périodiques. L'établissement de contacts, sur le plan international, entre bibliothèques et centres d'une même spécialité. La fusion des sociétés savantes et des périodiques trop nombreux.

¹⁶¹[Pierre BOURGEOIS]. Editorial. *La Documentation en France*. Mars 1938, n° 3, p. 2.

¹⁶²*Congrès mondial de la Documentation universelle : La Documentation ses sources, ses formes, son organisation*. Paris, 1937. 3 vol.

Traduits également en Anglais et en Allemand.

¹⁶³Henri LEMAITRE. Compte-rendu de la XIVème Conférence Internationale de la Documentation. *La Documentation en France*. Nov. 1938, n° 8, p. 10-13.

¹⁶⁴UFOD. Résolutions adoptées par la XIVème Conférence de la FID. *La Documentation en France*. Nov. 1938, n° 8, p. 18-20.

6 - L'application de la norme ISA 46 sur la présentation, le format et le classement des documents.

7 - Les échanges de publications.

La rencontre se termina par une exposition consacrée au microfilm. La prochaine conférence était prévue pour l'année suivante à Zurich avec pour Présidents d'Honneur Paul Otlet et Henri Lafontaine. Elle coïncidait avec la réunion du Comité International des Bibliothèques qui devait se tenir dans la même ville. La question de la délimitation du travail entre documentalistes et bibliothécaires avait été soulevée par Henri Lemaître. Elle devait être traitée afin qu'il n'y ait pas de double emploi et que chaque corps professionnel étudie ses problèmes particuliers. Cette étude passait par un accord à établir sur la définition de la Documentation et de ces champs d'action.

Cette volonté de délimiter le domaine de la Documentation et celui des bibliothèques était apparue, sur un plan national, dès les premières réalisations de l'UFOD. La Documentation s'était alors détachée de la Bibliographie. Auparavant, le développement de l'activité documentaire, lié à l'augmentation de la masse des documents en circulation, s'était effectué dans le cadre de la Bibliographie. Progressivement, elle avait élargi son rôle en favorisant le traitement du contenu des documents et la communication aux usagers. Elle était devenue ainsi une activité autonome où la constitution de bibliographies était l'une de ses tâches à réaliser. L'association des Organismes de Documentation fut alors créée et chercha à mettre au point la terminologie et la normalisation des méthodes et outils de la pratique documentaire. Une nouvelle profession était née et la Documentation était considérée par certains comme une discipline scientifique. Ces spécialistes de l'Information disposant de leurs propres techniques cherchèrent à déterminer leur identité par rapport au corps professionnel plus ancien des bibliothécaires. Dès 1935, à l'occasion de l'inventaire des centres de documentation et de la rédaction de la terminologie, l'UFOD essaya d'établir une différenciation¹⁶⁵. La délimitation entre les centres de documentation et les bibliothèques était difficile à réaliser. Leurs fonctions étaient différentes mais complémentaires. Eric et Georgette de Grolier présentèrent leur conception lors de la séance du 26 mars 1936. Ils souhaitaient combattre une fausse image selon laquelle la bibliothèque n'était qu'un dépôt passif de documents et les centres de documentation des organismes actifs de diffusion. Pour eux, la documentation n'était pas uniquement du domaine des Sciences et des Techniques. L'activité documentaire se trouvait aussi bien dans les bibliothèques que dans les centres de documentation, mais à des degrés différents¹⁶⁶. Ainsi, la bibliothèque enfantine ne devait pas seulement

¹⁶⁵UFOD. Activités de l'UFOD : années 1935 / 1936. Op. cit., p. 4.

¹⁶⁶Eric et Georgette de GROLIER. Les bibliothèques et la Documentation. *La Documentation en France*. Mai 1936, A. 5-6, n° 5, p. 6-18.

distraire les enfants, mais elle devait également leur apprendre comment effectuer leurs propres recherches. Par ailleurs, certaines bibliothèques publiques possédaient un "reference service" qui devait aider les lecteurs. Il effectuait un travail d'orientation destiné à guider le lecteur à travers les collections et lui faciliter la recherche d'ouvrages consultables sur place. Enfin, le centre de documentation spécialisée libérait l'utilisateur, spécialiste ou chercheur dans un domaine de la connaissance, de la première phase de recherche documentaire en réunissant tous les documents traitant d'une même question. S'il ne possédait pas le document demandé, le documentaliste devait être capable de le retrouver. Le but de ces trois établissements était le même : "*fournir une documentation appropriée au public que l'on dessert*"¹⁶⁷. Cependant leur rayonnement différait et c'est pourquoi les auteurs souhaitaient une coopération réelle et efficace entre les "bibliothèques publiques encyclopédiques" et le centre de documentation spécialisée. Lorsque le lecteur recherchait des travaux spéciaux dans une bibliothèque il devait être orienté vers le centre de documentation, et inversement lorsque la demande portait sur une documentation élémentaire et générale. Le prêt entre ces deux établissements devait constituer un deuxième aspect de la collaboration et permettre ainsi la formation d'un "Réseau général de la Documentation". Lors de la même séance, le Président Jean Gérard ajouta que les centres de documentation allaient au devant des besoins de leur usagers, notamment en publiant des bibliographies analytiques, ce qui formait l'une des différences essentielles : "*on peut voir une distinction essentielle entre la bibliothèque et le centre de documentation en ce que la première attire l'usager vers elle tandis que le second va à ses devants*"¹⁶⁸. Henri Lemaître plaçait lui aussi l'usager au coeur des préoccupations et dans sa communication sur "*La classification de l'économie politique*", il préconisait d'étudier les besoins des utilisateurs avant d'effectuer l'organisation du centre de documentation.

En 1941, avec la reprise des travaux de l'UFOD, la question fut posée à nouveau : les documentalistes devaient-ils rejoindre les bibliothécaires et archivistes ou bien rester dans la spécificité de leur organisme ? Suzanne Briet répondit brièvement mais clairement à cette interrogation¹⁶⁹. Elle distingua la spécificité de chacun, en décrivant l'archiviste comme le spécialiste du classement et de l'inventaire, le bibliothécaire comme le catalogueur et le documentaliste comme le

Cf. annexe N° XII.

¹⁶⁷Eric et Georgette de GROLIER. Les bibliothèques et la Documentation. Op. cit.

¹⁶⁸UFOD. Séance plénière du 26 mars 1936. *La Documentation en France*. Mai 1936, A. 5-6, n° 5, p. 5.

¹⁶⁹Suzanne BRIET. [Editorial]. *La Documentation en France*. Janv. 1941, A. 9-11, n° 1, p. 1.

distributeur. Même si le documentaliste assurait également les mêmes tâches que les deux autres, il devait recevoir une formation distincte et avoir le titre de "documentaliste" car il n'appartenait pas à ces deux corps professionnels. Suzanne Briet avait une perception très nette de la Documentation et des fonctions des documentalistes. En 1943, elle donna une définition plus complète que celle de l'UFOD : "*La Documentation c'est l'action de rechercher des indications sur des faits, sur des idées, sur des personnes physiques ou morales. C'est une profession exigeant des connaissances techniques et utilisant des moyens matériels de plus en plus évolués. [...] La Documentation recueille, classe, élabore et diffuse*"¹⁷⁰. Deux points primordiaux apparaissent : la Documentation a son propre domaine de connaissance et elle est liée aux nouvelles technologies qui, à l'époque, désignaient surtout la micrographie et la photocopie. Suzanne Briet récapitula en quelques mots les étapes de la chaîne documentaire : l'acquisition, le traitement physique du document, le traitement de l'information contenue dans le document et la communication aux usagers. Elle énuméra ensuite les sources utilisées : "*Fondée sur des méthodes et une classification, elle utilise l'enseignement, le livre et la presse, les musées et expositions, la photographie et la radiophonie, les conférences de vulgarisation, le disque et la chalcographie*". La Documentation s'occupe de la gestion et de la communication des documents quels que soient leurs supports, contrairement aux bibliothèques de l'époque qui ne possédaient que des documents écrits et plus précisément des livres et quelques revues. La diversification des supports contenant l'information avait nécessité la création d'organismes capables de les stocker. Enfin, elle précisa plus loin que la Documentation n'était pas une discipline scientifique, c'était plutôt une technique auxiliaire de la Science.

La fonction du documentaliste est également décrite dans une communication lue à l'occasion de l'Exposition de l'Outillage Documentaire de 1935¹⁷¹. Lebrun mettait en valeur la production de documents tertiaires que devait fournir un centre de documentation : "*La Documentation se propose, elle, tout en bénéficiant des bibliothèques et en y faisant appel, de mettre en valeur cette documentation déjà entrée et cataloguée, d'en dégager des analyses, de constituer, à l'aide de documents regroupés selon un plan logique des dossiers documentaires, et de faire ensuite connaître ce travail d'analyse et de synthèse*". Ici encore, la coopération avec les bibliothèques était sollicitée. Le bibliothécaire semble tenir le rôle de

¹⁷⁰Suzanne BRIET. L'organisation nationale et internationale de la Documentation. *La Documentation en France*. Déc. 1943, A. 9-11, n° 8, p. 211.

¹⁷¹C. LEBRUN. L'organisation internationale de la Documentation. in Centre de Documentation Chimique. *Conférences organisées à l'occasion de l'Exposition de l'outillage documentaire*. [Paris] : [s.é.], 1935.

catalogueur alors que le documentaliste est celui qui fait ressortir de façon concise l'information contenue, la substance. G. Lebrun désignait ensuite les utilisateurs les plus concernés en affirmant que la documentation était "*une contribution constante au progrès des connaissances humaines et ensuite la diffusion de ces connaissances et leur mise à la disposition du plus grand nombre de travailleurs et de chercheurs*". Effectivement, la documentation fut d'abord au service des scientifiques, c'était une "lecture savante"¹⁷². Elle gagna ensuite, rapidement, le secteur économique. Enfin, un autre exposé signé A. Bargilliat, soulignait le gain de temps, pour le monde de l'industrie et de l'économie, grâce aux travaux de préparation du documentaliste. En parlant des centres de documentation, il déclarait : "*tous n'ont qu'un objet : faciliter la tâche de l'homme qui veut acquérir la connaissance. [...] Ces précieux auxiliaires sont les centres de documentation. Ils font pour vous un long travail aride, ingrat dont ils vous présentent la quintessence... Ils défrichent le terrain dans lequel vous pourrez, sans efforts inutiles, semer et récolter*"¹⁷³. C'est justement ce travail de préparation que les bibliothécaires réticents, désapprouvaient. En 1938, Marcel Godet fit paraître un article, dans *Archives et Bibliothèques*, sur les rapports des bibliothèques et de la documentation¹⁷⁴. Il y expliquait le développement de la documentation par le besoin de "s'entourer d'information" en raison du développement des sciences appliquées, des progrès de la technique et de "*l'application des méthodes rationnelles à toutes les activités humaines*". En fonction de ces exigences, des principes de la documentation ont émergées : spécialisation, actualisation et mécanisation. Il reconnaissait que le champ de la documentation dépassait celui des bibliothèques puisque, d'une part, tout document, quel que fut son support, était traité et que, d'autre part, beaucoup de bibliothécaires ne détaillaient pas le contenu de leur document. Par conséquent, la documentation mettait en avant la fonction utilitaire alors que les bibliothèques privilégiaient le côté culturel. En effet, les bibliothécaires ne voulaient pas se substituer au travailleur en lui "mâchant le travail". Par ailleurs, Marcel Godet critiquait les documentalistes qu'il jugeait trop prétentieux alors qu'ils empruntaient leurs méthodes à la Bibliothéconomie. Il parlait "d'incidents de frontières". Il terminait en déclarant : "*Il y a dans le mouvement de la documentation, un écart considérable entre la théorie et la réalité, [...] Les documentalistes, [...] sont un peu comme des conquérants qui n'occuperaient qu'une petite portion du territoire dont ils se proclament*

¹⁷²Laure LEVEILLE. Fascination étrangère et naissance de la lecture publique. Op. cit., p. 166.

¹⁷³A. BARGILIAT. Le rôle des centres de documentation. in *Centre de Documentation Chimique. Conférences organisées à l'occasion de l'Exposition de l'outillage documentaire*. [Paris] : [s.é.], 1935.

¹⁷⁴Marcel GODET. Rapports des Bibliothèques et de la Documentation. *Archives et Bibliothèques*. 1938, A. 3, n° 4, p. 257-263.

les souverains". Il faisait certainement référence à la bibliographie, à la normalisation, etc.

Henri Lemaître ne faisait pas partie de ces contestataires et, au contraire, pensait qu'il fallait tout faire pour faciliter la tâche du public désirant s'informer. A la lecture de ses communications, notamment sur la documentation économique, on constate que pour lui, la documentation renvoyait à la notion de spécialisation et s'adressait aux chercheurs ou travailleurs spécialisés dans un domaine. Le centre de documentation avait la charge de communiquer des documents très précis et difficilement trouvables. Il était organisé en fonction des procédés de recherche et des besoins des utilisateurs. Parallèlement à cette fonction, la documentation devait s'adresser à l'ensemble de la population. Le militant de la lecture publique rejoignait, sur ce point, la conception de Paul Otlet et d'Henri Lafontaine. Ils désiraient, par le biais de la documentation et de la lecture publique, mettre le savoir à la portée du plus grand nombre. La documentation visait par conséquent en même temps le grand public et le domaine scientifique, technique et économique. L'opinion d'Henri Lemaître est très proche de celle de Georgette et Eric de Grolier exprimée dans leur exposé sur la différenciation entre les bibliothèques et les centres de documentation. D'ailleurs, ce couple agissait en faveur du développement de la lecture publique et avait créé l'ADLP. La lecture publique et la documentation devaient apporter à chacun le moyen de vivre en accord avec son temps, de ne pas être tenu à l'écart du progrès.

La Documentation avait fait des progrès considérables grâce à l'expérimentation des techniques et outils mis en études par les associations, effectuée dans des institutions privées comme l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales. L'annonce des hostilités en 1939, suivie en peu de temps par l'Occupation des troupes allemandes, mirent fin pour quelques années à la coopération internationale. L'arrivée des troupes allemandes sur le territoire français fut ressentie comme un choc profond pour celui qui prônait la multiplication des échanges entre les nations.

C - Vers le succès et la seconde consécration.

1. La modernisation de la documentation sous l'Occupation.

Henri Lemaître, pacifiste convaincu, souffrit énormément de l'intrusion des régiments ennemis. L'arrivée des Allemands coïncida, d'ailleurs, avec ses premiers troubles de santé. Cependant, il se fit un devoir

de continuer à s'occuper de la diffusion du savoir et de l'Information rendue difficile avec la censure et la propagande allemande. Ainsi, pour mesurer l'ampleur des dommages et des pertes pendant la guerre, il tint à jour la liste des bibliothèques sinistrées. Il se préoccupa également du sort de ses confrères qui souffrirent pendant la guerre. Ses bureaux avaient été visités par la "Geheime Feldpolizei" en septembre 1940¹⁷⁵. Heureusement, il avait retiré les documents susceptibles de lui causer des problèmes. D'après son enquête, les bibliothèques de province et les fonds locaux avaient été les plus touchés par la guerre. Paris avait réussi à préserver certains de ses livres précieux grâce aux évacuations dès 1939. A ces difficultés s'ajoutait un manque de personnel empêchant les bibliothèques de rester ouvertes comme auparavant : *"Nous voyons donc des ruines de tous côtés ; d'autre part nous avons eu en France le régime de terreur de l'Occupation ; nos bibliothèques se sont vues privées d'une grande partie de leur personnel dès la mobilisation : un bon nombre d'entre elles fut obligé de fermer de ce fait ; celles qui restèrent ouvertes ne le furent qu'un nombre d'heures restreint, et encore, dans beaucoup d'entre elles, la lecture sur place fut interdite parce qu'on n'avait pas d'abri suffisant pour les lecteurs en cas d'alerte"*. Malgré ces obstacles, il constata que le public, qui ne disposait plus d'autres distractions, s'était passionné pour la lecture. La liste Otto réduisait le choix et menaçait l'existence de certains livres. Certains bibliothécaires cachaient ces livres interdits. Grâce à l'effort d'associations, des livres parvenaient même aux soldats, prisonniers ou non, et de rares fois pénétraient dans des camps de concentration. Les notes qu'il avait prises ne concernaient pas que les bibliothèques et l'approvisionnement en livres, mais portaient également sur l'activité de l'ABF et de l'UFOD et sur leur coopération. L'ABF avait décidé de continuer son action, mais ne souhaitait pas publier de bulletin qui de toute façon serait soumis à la censure. Elle changea ses statuts et créa trois sections d'études :

- 1° Lecture publique
- 2° Bibliothèques d'étude et de documentation
- 3° Bibliophilie et Histoire du livre

Pendant la guerre, l'ADLP se fondit dans l'ABF qui se réunit tous les mois. Pour l'UFOD, Henri Lemaître fit plusieurs exposés en relation avec la circulation d'informations. Le premier traitait de l'Agence centrale des prisonniers de guerre qui avait perfectionné son organisation pendant la

¹⁷⁵Henri LEMAITRE. Les bibliothèques françaises pendant l'Occupation. *Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne*. Août 1990, n° 10, p. 192.

Conférence qui devait être prononcée le 23 septembre 1945, en Grande Bretagne, devant l'University and Research Section de la Library Association. Henri Lemaître ne put s'y rendre en raison de sa maladie.

guerre de 1914-1918¹⁷⁶. Située à Genève, cette agence avait pour but de donner des nouvelles des soldats à leur famille, et inversement. Elle disposait de trois sources :

- des documents officiels (liste des prisonniers, des transferts, des rapatriements, ..)
- des documents provenant des particuliers (lettres, cartes, ...)
- des documents fournis par l'agence elle-même (enquêtes).

Le personnel avait développé des outils permettant une recherche efficace ; il entretenait des fichiers de renseignements et de demandes composés de fiches classées par ordre alphabétique, des fichiers "collectifs" comportant le nom des régiments et des fichiers chronologiques. Le fonctionnement de l'Agence était celui d'un centre de documentation très bien organisé. Elle bénéficiait en plus, au cours de la seconde guerre mondiale, des progrès de la technique. Elle se servait de la photocopie, elle menait des enquêtes par télégrammes et, dans certains cas, utilisait une perforatrice et une trieuse. Henri Lemaître était très admiratif de la façon dont cette Agence, à but non lucratif, avait su adapter ses techniques au fonds traité et aux technologies de l'époque, ceci afin de livrer des renseignements quasiment impossibles à obtenir sans son aide. Dans le but de se tenir au courant des publications paraissant dans le domaine documentaire, il anima, à partir de janvier 1943, une nouvelle rubrique de *La Documentation en France*, intitulée Documents reçus. Il y faisait des comptes rendus d'ouvrages, en majorité français car les publications étrangères parvenaient très difficilement en France. A ce propos, il présenta, en 1945, une communication sur "Les difficultés éprouvées en France pour recevoir la documentation scientifique étrangère"¹⁷⁷. Il fallait résoudre rapidement ce problème qui ralentissait les progrès de la recherche scientifique française. Il constatait que malgré la Libération de Paris, c'est à dire depuis le 25 août 1944, les livres et les périodiques étrangers n'étaient toujours pas diffusés suffisamment en France. Il y voyait plusieurs raisons. La première était directement liée à une économie de guerre puisqu'elle correspondait à une pénurie de papier. De plus, les Etats-Unis envoyaient des périodiques parus pendant la guerre, au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), mais seulement en un exemplaire. Néanmoins on pouvait les reproduire sur microfilm. Les libraires manquaient de ressources financières pour acquérir ces documents. Le service de douane limitait, par son tarif, la pénétration des livres en France et par conséquent de la pensée étrangère. Seuls les offices gouvernementaux, les institutions de l'Etat et certain instituts privés étaient exemptés des droits de douane. Henri Lemaître précisa que lorsqu'il dirigea *La Revue des Bibliothèques* et qu'il réalisa de

¹⁷⁶Henri LEMAITRE. L'Agence centrale des prisonniers de guerre à Genève. *La Documentation en France*. Avr. 1940, A. 9-11, n° 4, p. 3-17.

¹⁷⁷Henri LEMAITRE. Les difficultés éprouvées en France pour recevoir la documentation scientifique étrangère. *La Documentation en France*. Déc. 1945, A. 14, n° 8, p. 232-235.

nombreux comptes-rendus, il s'acquitta de sommes importantes pour des livres qui lui avaient été envoyés. La situation avait empiré avec l'Office des changes qui imposait l'obtention d'une autorisation d'importer, démarche qui pouvait durer très longtemps. En dehors de ces communications, Henri Lemaître participait aux travaux de l'UFOD qui reprurent avec l'Armistice.

L'activité de l'UFOD et des organismes de documentation, redémarrée en 1940. Les préoccupations de l'UFOD se tournaient vers la protection de la documentation française, suivant trois axes¹⁷⁸. D'abord, comme Henri Lemaître qui avait observé l'activité des bibliothèques, l'UFOD fit l'examen des organismes affiliés depuis le début de la guerre. Elle cherchait notamment des solutions pour que les centres de documentation soient ravitaillés en périodiques étrangers car la majorité des périodiques disponibles provenaient d'Allemagne ou d'Italie. Le second point était l'étude des mesures de protection des collections et des dépôts de documentation contre les dangers de la guerre. Depuis 1939, les documents précieux avaient été évacués en Province et on avait renforcé les dispositifs de protection, en particulier contre les bombardements et les incendies. Enfin, la dernière décision fut de continuer la préparation du *Manuel de la Recherche Documentaire*. Cette période fut également marquée par une activité intense de normalisation. En février 1941, l'Association Française de Normalisation (AFNOR) constitua une Commission de Documentation. En 1938, elle avait déjà demandé à l'UFOD de participer, à ses côtés, aux travaux de la Commission Internationale chargée de la normalisation pour les bibliothèques et la documentation¹⁷⁹. Cette commission appelée Comité ISA 46, était agréée par les trois groupements : l'International Standards Association (ISA), la FIAB et l'IID remplacé ensuite par la FID. La France était déjà représentée par les membres de l'ABF, mais l'AFNOR souhaitait que, dans la commission française, il y ait une confrontation de tous les milieux intéressés : la documentation, l'édition, l'administration, etc. L'étude porta sur la normalisation de la qualité du papier, du format et de la présentation des documents, ainsi que du classement alphabétique. Le Comité ISA 46 s'était réuni à l'occasion de la Conférence Internationale de la Documentation, en septembre 1938 et en 1939 à Zurich. En 1941, l'AFNOR avait recréé ses quatre sous-commissions et sollicita la présence de l'UFOD pour seconder l'ABF. La première sous-commission était présidée par Henri Lemaître¹⁸⁰. Elle s'occupait de la normalisation du matériel de classement et

¹⁷⁸UFOD. Activités de l'UFOD : année 1939 / 1940. *La Documentation en France*. Janv. 1941, A 9-11, n° 1.

¹⁷⁹[Pierre BOURGEOIS]. Editorial. *La Documentation en France*. Janv. 1938, A. 7, n° 1, p. 2-3.

¹⁸⁰Jean VINANT. La normalisation dans la Documentation. *La Documentation en France*. Fév. 1941, A. 9-11, n° 2, p. 3-10.

des fiches bibliographiques : le format, la qualité du papier, la nature et l'emplacement des mentions. Elle devait également élaborer les règles alphabétiques de classement. La seconde, sous la direction de M. Leroy, s'intéressait à la reproduction photographique et cinématographique des documents. Armand Boutillier du Retail dirigeait la troisième concernant la présentation des périodiques et le code d'abréviation des titres, des sommaires, des tables des matières, etc.. Enfin, la dernière, conduite par Léo Crozet, portait sur la transcription des caractères cyrilliques. Les rapports des sous-commissions furent présentés en 1943. A propos du premier groupe¹⁸¹, conduit par Henri Lemaître, Suzanne Briet avait sélectionné pour les fiches deux formats universels :

- 75 x 125 mm du format international bibliographique
- 125 x 200 mm pour le bulletinage des périodiques

L'uniformisation des formats devait permettre l'exportation. La norme allait être mise à l'étude par l'AFNOR. La standardisation des registres d'entrées et d'inventaires devait, elle, permettre un gain de temps et d'argent grâce à la fabrication en série. On proposait de faire figurer sur une page in Folio 270 x 420 mm, dix colonnes pour y inscrire : le format, le titre, l'auteur, la provenance, l'achat, le don, l'échange,... Les inscriptions pouvaient, grâce à l'utilisation d'un seul côté de la feuille, être faites à la machine. Les registres inventaires avaient le même format mais ne comportaient que cinq colonnes. Cette proposition fut adoptée pour remplacer le registre entrée / inventaire. Par ailleurs, Henri Lemaître et son équipe travaillèrent à l'élaboration du code de catalogage. Il avait chargé Suzanne Briet et Aline Puget de classer et mettre sur fiches les différentes règles de catalogage françaises et étrangères. Le résultat de leur travail fut soumis à l'examen de l'AFNOR. L'un des aboutissements fut la création de la norme "Collectivité auteur". En parlant d'Henri Lemaître, l'UFOD rendit hommage au technicien méthodique et appliqué cherchant à mettre au point une réglementation facilitant et rendant cohérent le travail des professionnels : "*Pendant les cinq dernières années de sa vie, il ne cessa de travailler à l'élaboration des normes les meilleurs se rapportant aux méthodes de travail et à l'équipement de la profession*"¹⁸².

Contrairement aux bibliothèques qui éprouvaient de nombreuses difficultés à fonctionner, les centres de documentation ou service d'information étaient intégrés dans le plan de modernisation de l'Etat. L'Armistice avait entraîné une réorganisation du travail et de la recherche scientifique à Paris. La Documentation, liée à ces deux secteurs, suivit le même mouvement. Pour opérer une restructuration de l'Etat, il était nécessaire de disposer d'une documentation moderne. Les Ministères des

¹⁸¹UFOD. Rapport de la première sous-commission de normalisation. *La Documentation en France*. Févr. 1943, A. 12, n° 2, p. 36-38.

¹⁸²[Suzanne BRIET]. Henri Lemaître, 1881-1946. Op. cit. p. 5.

Finances, de la Santé Publique, de l'Agriculture, et des Colonies, ainsi que le CNRS, réorganisèrent leur documentation. Des services de documentation et d'information furent créés au sein du Secrétariat d'Etat à l'Information et des administrations locales. L'UFOD participa quelques fois au changement. Au Comité Consultatif de la Commission d'Etudes de l'Information Législative, conçue pour enquêter sur les moyens d'information et étudier la réorganisation et l'amélioration de la documentation, elle fut représentée par Jean Gérard. Elle était également présente au Comité d'Organisation des Conseils et Professionnels Auxiliaires du Commerce et de l'Industrie. Par contre, elle ne fut pas appelée à siéger au Comité Supérieur de la Statistique et de la Documentation. En 1940, des Comités d'organisation par branche de la production furent constitués. Ces comités professionnels dirigeaient l'organisation de l'industrie et du commerce, et par conséquent de l'économie française. L'UFOD savait qu'elle avait un rôle à jouer auprès d'eux. Les services et centres mineurs de documentation se multipliant, l'UFOD commença une active propagande pour inciter les Comités à consulter les centres déjà existants. L'une de ses préoccupations majeures, pendant cette période, était de redéfinir le rôle de la documentation dans le "*redressement national*". Elle établit que la documentation était indispensable pour les chefs d'entreprises, pour l'économie nationale en général, en particulier pour une économie de guerre. Elle fournissait des informations nécessaires à la prise de décisions et aux progrès de la recherche scientifique. La réflexion portait également sur le rôle de l'UFOD. Elle présenta plusieurs projets cherchant à coordonner l'activité des professionnels de la documentation ainsi la proposition de créer une "*direction générale de la documentation et des recherches techniques*"¹⁸³ qui coordonnerait l'activité documentaire dans chaque branche ou bien l'idée de fonder un "*Institut national de la documentation*" réunissant toutes les personnes impliquées dans ce domaine. Tout en essayant de s'adapter au contexte, l'UFOD subissait une crise générale. Elle n'était pas toujours appelée à participer aux initiatives portant sur la documentation et malgré la multiplication de ses activités de propagande pour attirer l'attention des pouvoirs publics, ceux-ci ne lui accordaient pas de subventions suffisantes. Le contexte économique nécessitait l'embauche de documentalistes compétents. Or l'UFOD se sentait la seule capable d'encadrer le personnel d'exécution et les techniciens des centres nouvellement créés. Cependant, elle éprouvait de graves problèmes financiers, croissants avec le nombre de ses membres. Ils étaient passés de 32 en 1932 à 86 au début des années Quarante. De plus, la plupart des membres ne payaient pas leur cotisation¹⁸⁴. La mort d'Armand Boutillier du Retail, l'un de ses fondateurs, renforça la précarité de la situation. Aussi, dès

¹⁸³Bruno DELMAS. Une fonction nouvelle : genèse et développement des centres de documentation. Op. cit., p. 191.

¹⁸⁴Ibid., p. 192.

1943, une Commission de réforme était constituée pour "*adapter les structures internes de l'UFOD, étudier les programmes d'organisation de la Documentation et rechercher les possibilités de lui procurer les moyens nécessaires à son action*"¹⁸⁵.

2. La réforme de l'UFOD.

Le rapport de la Commission de réforme fut présenté et adopté en février 1944. Les nouveaux statuts de l'UFOD élargissaient le recrutement de ses membres aux institutions et aux individus. Les sociétés industrielles et commerciales ayant un service de documentation, ainsi que les techniciens de la documentation pouvaient maintenant y adhérer. Sa structure était également modifiée¹⁸⁶. Il y avait une instance centrale composée de quinze personnes représentant chaque catégorie de membres et de quatre délégués de l'Association d'Information Documentaire qui s'était substituée au Bureau Bibliographique de France. L'UFOD s'était dotée d'une commission exécutive constituée des Présidents des sept groupes professionnels qui correspondaient aux : centrales documentaires, centres de documentation et bibliothèques spécialisées, organes de documentation, entreprises documentaires, services de documentation internes des entreprises privées, constructeurs et fournisseurs, techniciens. Henri Lemaître était présent parmi les membres du nouveau bureau ; Jean Gérard restait le Président et Suzanne Briet devenait Secrétaire Générale. Parallèlement aux groupes sectoriels, on trouvait dans cette nouvelle structure, trois sections de documentation spécialisée : la section de documentation régionale, celle de documentation administrative et enfin de documentation coloniale. Henri Lemaître participa aux deux dernières.

La section de documentation administrative participait aux séances des "Journées d'Etudes des Administrations Publiques" organisées par le Comité National de l'Organisation Française (CNOF). Ces réunions visaient à préparer l'Administration d'après guerre. Lors de la première séance qui se déroula du 17 au 18 mars 1944, les services publics exprimèrent la volonté d'améliorer leurs méthodes et leur organisation. Trois sujets furent abordés parmi lesquels la documentation considérée comme la source des "décisions sages"¹⁸⁷. Louis Mestre avait mis au point le programme qui traitait de

¹⁸⁵UFOD. Activités de l'UFOD : année 1942 / 1943. *La Documentation en France*. Févr. 1944, A. 13, n° 2, p. 50-55.

¹⁸⁶Bruno DELMAS. Une fonction nouvelle : genèse et développement des centres de documentation. Op. cit., p. 192.

¹⁸⁷Georges MEYER. La documentation et les administrations publiques. *La Documentation en France*. Juin 1944, A. 13, n° 6, p. 205-240.

l'organisation, de la diffusion et de l'expansion de la documentation ainsi que de la documentation dans l'administration. En introduction, M. Migeon qui présidait la séance, déclara que la documentation administrative était réalisée par des personnes qui la faisaient sans le savoir ou bien qui la faisaient mal. Dans le même état d'esprit qu'Henri Lemaître lorsqu'il rédigea la préface de la Monographie professionnelle, Migeon affirma : "*On ne s'improvise pas documentaliste [...] La documentation implique une technique documentaire*". Pour lui, il était évident que personne, dans le domaine économique, ne pouvait se passer de documentation dans le sens où elle était "*la mémoire des entreprises*", autre idée exposée précédemment par Henri Lemaître dans sa communication sur la conservation des archives en entreprise en 1937. En 1944, deux facteurs favorisaient le développement de la documentation : la prolifération des textes depuis 1940 avec les décrets-lois, d'une part, et d'autre part, la transformation d'une administration tournée vers le secteur économique et technique. Pendant la séance, Henri Lemaître qui appartenait au groupe étudiant l'organisation de la documentation, parla de "*la classification encyclopédique et la documentation spécialisée*"¹⁸⁸. Il remontait brièvement aux origines de la Documentation. Il rappelait que le commencement de la documentation correspondit au moment où l'on comprit que les articles de revues étaient plus pertinents que les livres, et qu'ils se multiplièrent dans les bibliographies. Il devint alors nécessaire de dépouiller toutes les revues et de publier des listes d'articles où l'on y ajoutait un résumé et une analyse. Cette tâche était réalisée pour épargner aux personnes de faire la recherche, éviter de perdre son temps dans un répertoire. C'est sur ces principes que se fondait la naissance de la Documentation : "*Le documentaliste a donc la charge de collecter, de classer, de répertorier et de préparer la besogne pour un Tiers*". Cependant, il précisait que le documentaliste devait devancer les besoins du public et préparer les questions potentielles. Par ailleurs, la classification était faite pour lui permettre de ne pas être perdu, ni submergé, en particulier la classification décimale. En conclusion à la séance, Louis Mestre mentionna la "*Mission Magistrale de la Documentation de l'Etat*". Il exprima sa gratitude envers les initiatives privées qui avaient permis la création de la documentation. Il faisait référence aux sociétés savantes comme la Société Chimique de France, aux grands groupements intellectuels, sous-entendant certainement l'IIIC, et aux entreprises. Ce sont dans ces milieux que l'application des techniques et des outils avaient pu se faire et l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales en fut un exemple. Il sollicita le gouvernement à accorder à la documentation son statut ainsi que sa charte

¹⁸⁸Henri LEMAITRE. Classification encyclopédique et documentation spécialisée. *La Documentation en France*. Juin 1944, A. 13, n° 6, 2 p.

Communication reproduite dans l'article de Georges Meyer : La documentation et les administrations publiques. Op. cit.

professionnelle et des subventions. Il exprima la nécessité de créer des centres de documentation par grandes disciplines et grandes activités nationales, ces centres étant des éléments fondamentaux des réseaux nationaux permettant la diffusion de la connaissance.

La section de documentation coloniale cherchait à faciliter l'exploitation de la documentation portant sur les colonies. Il fallait, par conséquent, développer l'outil documentaire, équiper des centres ou services d'information, les organiser afin d'être capable de fournir des renseignements. Paris regroupait beaucoup de sources d'information sur la documentation coloniale, notamment dans le cadre du Secrétariat d'Etat aux Colonies, de l'Agence Economique des Colonies, du Comité Central des groupements professionnels coloniaux et du Comité de l'Empire Français. Ce Comité, d'ailleurs, avait amorcé le regroupement des collections. Lors d'une séance de l'UFOD en avril 1944, sept communications portant sur le problème de la documentation coloniale et l'organisation documentaire de ces institutions furent présentées, parmi lesquelles celle exposée par Henri Lemaître sur la recherche scientifique coloniale¹⁸⁹. A l'ouverture de la séance, Jean Gérard félicita Henri Lemaître pour son travail d'organisation du centre de documentation de l'Office de la Recherche Scientifique Coloniale. En effet, en janvier 1943, le Professeur Jeannel avait demandé à Henri Lemaître de coordonner la documentation des organismes travaillant à la recherche scientifique coloniale¹⁹⁰. Il avait aussitôt eu l'idée de dresser une carte de tous les instituts et laboratoires s'étant intéressés aux territoires français d'Outre-Mer. Après avoir mené une enquête, il distingua deux types d'établissements : "*ceux qui sont spécialisés dans les questions coloniales et ceux dont les travaux ont un intérêt plus général*". Ensuite, il traça le plan en y inscrivant le nom des organismes à la machine. Il réduisit "photographiquement" l'ensemble au format 21 x 27 et ajouta de la couleur de façon à distinguer les deux catégories. Comme pour la carte des instituts de recherche économique, il y joignit les adresses détaillées dactylographiées. Jean Gérard rappela par ailleurs qu'il avait établi, en 1935, un projet prévoyant la création d'un réseau de bibliothèques analogue à celui des colonies britanniques, ceci, afin de remédier à l'absence de bibliothèques dans de nombreux territoires. Ce travail aurait été confié à un organisme d'Etat. Dans son compte-rendu, Henri Lemaître précisa l'objectif de l'Office créé en octobre 1943 qui était

¹⁸⁹Henri LEMAITRE. La Documentation de la Recherche Scientifique Coloniale. *La Documentation en France*. Avr.-Mai 1944, A. 13, n° 4-5, p. 160-164.

Suivi des six autres communications portant sur la documentation coloniale.

¹⁹⁰Henri LEMAITRE. L'Office de la Recherche Scientifique Coloniale. *La Documentation en France*. Mai 1943, A. 12, n° 5, p. 126.

Le même exposé se trouve dactylographié sur une feuille datée du 23 mai 1943, dans les archives Renée Lemaître.

"d'orienter, de coordonner et de contrôler la recherche scientifique coloniale". L'Office ne souhaitait pas centraliser la documentation dans un endroit précis, mais au contraire laisser cet état de dispersion et aider les chercheurs des colonies en les mettant en rapport et en les orientant. Il voulait accroître le fonds et le tenir à jour. Henri Lemaître décrivit ensuite le fonctionnement du centre de documentation. Les périodiques qui publiaient les résultats des derniers travaux, formaient la source principale de consultation. Henri Lemaître insista pour recevoir les revues des autres pays. Un répertoire des périodiques scientifiques situés dans les bibliothèques parisiennes et fournissant des informations sur les colonies fut réalisé. Pour être sûr de ne pas passer à côté d'une publication capitale, il le comparait à la *World List of Periodicals*, l'*Union catalogue of the periodical publications in the University Libraries of the British Isles* et aux catalogues des bibliothèques des instituts coloniaux à l'étranger. Cette activité de comparaison permettait d'indiquer où trouver les documents et de favoriser les échanges entre les bibliothèques. Par ailleurs, l'Office récupérait les fascicules dépareillés et prévenait les bibliothèques susceptibles d'être intéressées. Enfin, il élaborait des bibliographies critiques indiquant les ouvrages par discipline. Henri Lemaître évoqua ensuite les entreprises extérieures à l'Office. A partir de 1944, le *Bulletin Analytique*, répertoire des articles des grandes revues publié tous les mois par le CNRS, comporta un supplément consacré aux colonies. Pour les livres, un catalogue des livres coloniaux détenus par les sept bibliothèques dépendantes du Ministère des Colonies était en cours de réalisation. En conclusion, Henri Lemaître déclara une fois de plus que l'objectif du centre de documentation était de permettre aux chercheurs de trouver leur référence et de les aider à se les procurer.

La réforme de l'UFOD ne modifiait pas les thèmes sur lesquels avait toujours portée sa réflexion. Quatre commissions générales les reprenaient : l'enseignement, la propagande pour recruter de nouveaux adhérents, la classification, la reproduction et les droits de reproduction des documents. Par ailleurs, ces années d'Occupation avaient renforcé ce que Suzanne Briet appela : "*les principes de la doctrine ufodienne*"¹⁹¹. Ils désignaient l'impartialité, la concentration, et la propagation de la documentation, la spécialisation du documentaliste et la normalisation des techniques documentaires. La documentation devait être valable pour tous et non asservie par des intérêts privés. Un rassemblement devait se faire sur les trois plans traditionnels : national, international et disciplinaire. La propagande était le seul moyen de gagner la considération des pouvoirs publics et d'obtenir des soutiens. La constitution de règles pour le travail documentaire permettait un gain de temps et offrait la possibilité d'effectuer

¹⁹¹Suzanne BRIET. Documentation générale : Documentation et documentologie. Op. cit.

de nombreux échanges. Enfin, le documentaliste devait posséder des notions générales sur la documentation et les techniques documentaires, ainsi que des connaissances spécialisées en rapport avec leur lieu de travail.

A la fin de l'année 1944, Jean Gérard “ *venant d'être l'objet d'accusations calomnieuses* ”¹⁹², donna sa démission de la présidence de l'UFOD. La guerre avait permis à la documentation d'acquérir une plus forte reconnaissance au sein de tous les milieux professionnels liés à l'économie. Aussi, le départ du fondateur de cette association ne ralentit pas ses activités et plaça en tête de l'UFOD Henri Lemaître qui avait su décrire pendant dix ans les méthodes les meilleurs à utiliser.

3. Les dernières réalisations d'Henri Lemaître dans le cadre de la présidence de l'UFOD.

En décembre 1944, Henri Lemaître accepta cette nouvelle responsabilité. Il accomplit avec brio sa tâche de Président de l'association des organismes de documentation, ceci dans une période à la fois de difficultés et de fertilité. En dehors de la création de deux sections supplémentaires spécialisées dans la documentation maritime et agricole, il eut “ *à son actif deux des plus belles réalisations de l'UFOD : l'enseignement et l'aide de l'Etat* ”¹⁹³.

C'est effectivement sous sa présidence que le projet le plus attendu par la profession vit le jour. La volonté de mettre au point une formation des techniciens de la documentation remonte aux premières réunions des membres de l'UFOD. La prise de conscience de la spécificité du métier de documentaliste en fit une nécessité. Elle correspondait également au moment où l'UFOD cherchait à organiser le réseau national grâce à de véritables professionnels. Lors d'une séance du 26 janvier 1933, la question de la création d'une école nationale de la documentation avait été posée par Suzanne Briet¹⁹⁴. Concernant les caractéristiques du technicien de la documentation, il avait été signalé : “ *Il est le collaborateur diligent de la recherche ; il diffuse la science acquise ; et prépare pour sa part modeste les progrès de la science qui se fait* ”. Il est celui qui conserve, catalogue, communique et renseigne non seulement au sujet de livres, mais également à celui des objets, papiers et dossiers. Par conséquent, il lui fallait une

¹⁹² UFOD. Procès-verbal. *La Documentation en France*. Janv. 1945, A. 14, n° 1, p. 12.

¹⁹³ UFOD. Activités de l'UFOD : année 1945. *La Documentation en France*. Janv. 1946, A. 15-16, n° 1, p. 11.

¹⁹⁴ UFOD. Séance du 26 janvier 1933. *La Documentation en France*. Le 26 janv. 1933, A. 1-2, [15 p.].

formation appropriée, ressemblant à la formation technique dispensée à l'école américaine de l'Elysée. Une commission avait été nommée pour rédiger des propositions. Elle comprenait Armand Boutillier du Retail, Suzanne Briet, Jean Gérard, Charles Sustrac et Eugène Morel. En décembre 1933, Boutillier du Retail émit son projet sur l'Ecole Nationale des bibliothécaires et des techniciens de la Documentation. Il fut certainement conçu avec l'aide de Gabriel Henriot car ce dernier était membre de l'UFOD en 1933 et présenta cette intention lors des conférences organisées par le Centre de Documentation Chimique en 1935¹⁹⁵. L'école devait remplir deux missions : former le personnel des centres de documentation et celui des bibliothèques publiques ou spécialisées. L'intégration des bibliothécaires s'explique par le fait que, comme on a pu le constater, l'activité documentaire y était présente dans les bibliothèques. Donc elle se proposait d'initier deux catégories de personnes :

"a. des techniciens connaissant la bibliothéconomie et la bibliologie moderne, et capables de faire de chaque bibliothèque un laboratoire outillé pour le travail documentaire,

*b. des spécialistes aptes au service des centres de documentation dans chaque branche des connaissances et activités humaines"*¹⁹⁶.

Cette formation durerait deux ans. La première année, les élèves suivraient le cours de base dit "normal" sur les techniques documentaires et bibliothéconomiques. L'année suivante, des enseignements "spéciaux" seraient dispensés selon les besoins des élèves ayant obtenu le diplôme et déjà orientés vers un secteur particulier. Ce projet fut adopté par l'UFOD au cours de la séance du 21 mars 1934. On choisit de lui donner comme titre : "Ecole Nationale de la Documentation" malgré la suggestion de Charles Sustrac et Henri Lemaître pour l'appeler : "Ecole Nationale de la Documentation et des Bibliothécaires"¹⁹⁷. Son statut serait celui d'un établissement privé reconnu par l'Etat. Il convient de souligner le caractère original et novateur de cette entreprise puisque, à cette époque, il n'existait aucune école de techniciens de la documentation dans le monde. Même si la crise économique des années Trente ne permit pas de faire aboutir ce projet, les bases de l'enseignement, dispensé par la suite, y figuraient. Il fallut attendre 1941 pour que les travaux reprennent. Une commission fut chargée, alors, de reprendre les programmes antérieurs et de les fusionner. Parallèlement, une commission administrative devait examiner les conditions financières pour réaliser cette formation. Néanmoins, en raison d'un manque

¹⁹⁵Par ailleurs, il a été rajouté au crayon, dans le volume situé à la Bibliothèque Nationale, sur la première page de la communication, les noms de Boutillier du Retail et d'Henriot.

¹⁹⁶UFOD. L'Ecole Nationale des bibliothécaires et des techniciens de la Documentation. *La Documentation en France*. Dec. 1933, A. 1-2, [9 p.].

¹⁹⁷UFOD. Procès verbaux de la séance du 21 mars 1934. *La Documentation en France*. Avr. 1934, A. 3-4, n° 4, p. 4-10.

de ressources pour fonder une école technique de la documentation, elle envisagea de se rapprocher de la Bibliothèque Nationale en créant un enseignement d'ensemble avec deux sections où chacune garderait son autonomie¹⁹⁸ : l'une pour la technique du livre et l'autre pour celle de la documentation. Cependant, le désintérêt des pouvoirs publics ne permit pas de matérialiser ce dessein.

Avec la multiplication des centres de documentation, liée à l'émergence des Comités professionnels, le besoin de disposer d'un personnel qualifié se fit de plus en plus pressant. Il devenait impératif d'accomplir leur formation. Aussi, en 1944, après la réforme de l'UFOD, la Commission de formation se réunit plusieurs fois pour tenter de concrétiser ce souhait très ancien. La Commission se transforma en Comité Directeur des cours chargé de sélectionner les futurs enseignants¹⁹⁹. Parmi les membres, on rencontrait : Henri Lemaître, Suzanne Briet, Jean Gérard, Henri Marty, Louis Mestre, Louise-Noëlle Malclès,... En raison de la Libération, la première session prévue dans l'automne 1944 dut être repoussée. Avec la création de la Direction des Bibliothèques de France et de la Lecture Publique (DBLP), service coordinateur de l'ensemble des bibliothèques, l'UFOD se retrouvait seule à ne pas être encadrée par une structure. Aussi, sa motivation sembla être renforcée et elle mobilisa tous ses efforts pour mener à terme son entreprise. Cette formidable détermination apparaît dans le discours prononcé par Henri Lemaître à l'occasion de l'ouverture des Cours Techniques : *"C'est pour répondre à ce besoin urgent que l'UFOD n'a pas attendu les subventions officielles pour ouvrir des cours dès cette année. Ces cours formeront plus tard, lorsque la direction de l'enseignement technique en aura donné l'autorisation, une véritable école qui recevra des subsides de l'Etat, mais, actuellement, à défaut de subventions, l'UFOD a dû faire appel au dévouement des organisateurs et du corps enseignant"*²⁰⁰. En effet, à l'arrivée d'Henri Lemaître à la présidence de l'association, il fut décidé qu'en dépit de l'impossibilité d'ouvrir immédiatement l'école, des cours techniques de documentation seraient assurés. Henri Lemaître amplifia donc son engagement à un moment décisif pour l'avenir de la profession puisqu'il lui était permis d'imposer, une fois pour toute, sa propre identité et d'obtenir progressivement une certaine reconnaissance grâce à sa compétence. Henri Marty, qui fut par la suite Directeur de l'enseignement de l'UFOD, témoigna, en hommage à Henri Lemaître, de la primordialité de

¹⁹⁸UFOD. Activités de l'UFOD : année 1941 / 1942. *La Documentation en France*. Nov. 1942, A 11, n° 7, p. 5-10.

¹⁹⁹Bruno DELMAS. L'INTD et son rôle dans la formation des documentalistes en France 1932-1993. *Documentaliste-Sciences de l'Information*. 1993, vol. 30, n° 4-5, p. 219.

²⁰⁰Bruno DELMAS. L'INTD et son rôle dans la formation des documentalistes en France 1932-1993. *Op. cit.*, p. 219.

sa contribution à la réalisation de ce projet : *"Son action à l'UFOD se révèle particulièrement efficace lorsqu'il s'agit d'y étudier l'organisation d'un enseignement de la documentation qui permet de pouvoir enfin doter ce service, dont depuis longtemps il avait prévu le développement, du personnel spécialisé qui lui était indispensable. C'est à lui que, pour une bonne part, les "Cours Techniques de Documentation", pour la réalisation desquels il s'était dévoué sans compter, ont pu s'ouvrir en 1945"*²⁰¹. Les premiers Cours Techniques débutèrent le 27 janvier 1945. L'objectif des membres de l'UFOD était de : *"donner une formation théorique et pratique à ceux qui exercent la profession de documentaliste à un degré quelconque de la hiérarchie des services administratifs, des centres de recherche ou des entreprises"*²⁰². Pour attirer le plus grand nombre d'élèves, l'UFOD avait entamé une active propagande en diffusant dans toutes les directions le programme tiré à 8 000 exemplaires et en adressant des communications à la presse et à la radio²⁰³. Cette première session, qui fut désignée comme la session 1944-1945, portait sur la "Documentation Générale". De fin janvier à fin juin, se déroulèrent 61 leçons théoriques à raison de trois cours par semaine²⁰⁴. Ces cours comprenaient dix modules : documentation et documentologie, documents initiaux, collecte et conservation des documents, élaboration des travaux documentaires, diffusion de la documentation, organismes de documentation, équipement et outillage, administration et gestion, organisation professionnelle, usagers de la documentation²⁰⁵. L'enseignement dispensé de nos jours a gardé les mêmes matières regroupées et adaptées aux progrès de la Documentation : nouvelles technologies (informatique), management des systèmes d'information comprenant l'ensemble de la chaîne documentaire, relation aux usagers, etc. D'après Henriot Marty, Henri Lemaître fit partie du corps enseignant pour cette première session : *"Ses leçons sur "l'organisation de la documentation", les "centrales documentaires et les Bibliothèques" et "l'unité de la Documentation", y furent particulièrement remarquables"*²⁰⁶. Les textes multigraphiés de 50 leçons furent remis aux élèves. Pendant ces cinq mois, il ne fut pas possible d'organiser des travaux pratiques et des visites, faute de temps. En juillet, à la suite des examens, le Certificat de Documentation

²⁰¹Henriot MARTY. *Henri Lemaître*. Op. cit., p. 6.

²⁰²Bruno DELMAS. L'INTD et son rôle dans la formation des documentalistes en France 1932-1993. Op. cit., p. 219.

²⁰³Ibid.

²⁰⁴UFOD. Activités de l'UFOD : année 1945. Op. cit.

²⁰⁵Bruno DELMAS. L'INTD et son rôle dans la formation des documentalistes en France 1932-1993. Op. cit., p. 220.

Malgré plusieurs tentatives auprès de M. Delmas pour savoir où trouver l'intégralité de ces cours, je n'ai pas obtenu de réponse précise de sa part. Ils ne sont ni à la Bibliothèque Nationale, ni dans les archives de l'INTD.

²⁰⁶Henriot MARTY. *Henri Lemaître*. Op. cit., p. 6.

Générale fut accordé à 33 candidats sur 70. La nouvelle session consacrée à la Documentation spécialisée débuta le 5 novembre 1945. Cet enseignement pouvait porter sur la documentation scientifique et technique, ou bien sur la documentation législative, administrative, économique, sociale, statistique et journalière²⁰⁷. Un mémoire était rendu en fin d'année. En outre, une nouvelle session de première année fut inaugurée à la même époque. La scolarité fut étendue à huit mois, et des visites et travaux pratiques y prirent une place importante. Pour quelques personnes habitant en Province, des cours multigraphiés furent envoyés. Dorénavant, l'école des documentalistes était ouverte. Parallèlement à cette formation, l'UFOD mit au point un "Centre de Formation d'Aides documentalistes"²⁰⁸, opérationnel à partir du 10 décembre 1945. Il avait été demandé par la Direction Générale de la Main d'Oeuvre du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, dans le cadre du reclassement intellectuel. L'UFOD prit en charge le contrôle pédagogique et technique des cours. Deux personnes possédant le Certificat de Documentation Générale furent employées. Un stage devait être effectué dans des administrations publiques ou des entreprises privées. Les élèves recevaient un pré-salaire du Ministère du Travail. Enfin, l'UFOD projetait de présenter au Directeur de l'Ecole Nationale d'Administration, les études préparatoires à l'organisation d'un enseignement de la documentation adapté aux besoins des cadres supérieurs de l'administration. L'aptitude de l'UFOD à initier l'activité documentaire quel que soit le niveau, semblait reconnue et appréciée. Il est intéressant de constater que, comme pour la formation des bibliothécaires, l'ouverture d'une école de documentalistes fut le résultat d'une initiative privée et que bien plus tard, une fois les jalons posés, le secteur public se décida à la reprendre. Effectivement, après avoir fait ses preuves pendant cinq années, l'UFOD, appuyée par le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), créa le 1er novembre 1950, l'Institut National des Techniques de la Documentation (INTD)²⁰⁹, qui fut officialisée le 1er décembre 1950 par arrêté ministériel. Elle réalisa ainsi, près de 20 ans après, son désir de fonder une école nationale de la Documentation.

Conjointement à sa préoccupation de fournir des cours de haut niveau, Henri Lemaître chercha à orienter les bibliothécaires désirant créer un service de documentation dans leur bibliothèque. Dans cet esprit, il donna un cours élémentaire sur la documentation autour des années 1944-1945²¹⁰. Il

²⁰⁷UFOD. Activités de l'UFOD : année 1945. Op. cit.

²⁰⁸Ibid.

²⁰⁹Bruno DELMAS. Une fonction nouvelle : genèse et développement des centres de documentation. Op. cit., p. 189.

²¹⁰Henri LEMAITRE. *La Documentation*. Op. cit., 48 p.

Cours manuscrit. Archives Renée Lemaître. Le lieu où Henri Lemaître donna ce cours n'apparaît pas. Il se peut qu'il ait été donné dans le cadre des cours de l'ABF, ou bien à l'Ecole des bibliothécaires à l'Institut Catholique, seules formations professionnelles à



y apportait des conseils très pratiques et concrets. Dans son introduction, il rappelait quelques définitions. Parmi elles, figuraient celles de "document" : *"Un document est un objet, [...] et un objet ne devient un document qu'à partir du moment où il est pris en considération, soit pour une étude, soit pour servir de preuve dans un raisonnement"*²¹¹, et celle de "documentation" : *"La documentation a pour objet de recueillir les documents, de les classer, de les répertorier et de les diffuser"*. Selon lui, les bibliothécaires étaient des documentalistes depuis toujours car ils remplissaient les mêmes fonctions. Cependant, il précisait qu'en France, le fonds des bibliothèques était resté très limité aux livres. La documentation représentait par conséquent *"tout ce qui vient prendre place dans la bibliothèque à côté et en dehors des livres"*. Or, pour lui, elle formait le fonds essentiel d'une bibliothèque car sa deuxième activité était de renseigner le public sur des informations précises : *"Le lecteur vient pour lire, cela va de soi, il vient pour se tenir au courant du mouvement littéraire et scientifique, pour compléter ce qu'il a appris au cours de ses études, mais il vient aussi pour chercher des informations précises sur telle ou telle question qui le touche et ces informations, les livres ne peuvent pas toujours les lui fournir ; il faut donc pourvoir à ces renseignements car où est-on en droit de leur donner satisfaction ? sinon à la bibliothèque"*²¹². Cette affirmation résume sa conviction quant au rôle de la lecture publique où l'activité documentaire joue un rôle considérable. Les bibliothèques devaient tenir le rôle de *"centre intellectuel de la Communauté"*, autrement, elles n'avaient plus de raison d'être et seraient désertées par le public. Par ailleurs, le bibliothécaire, comme le documentaliste, devait aller au devant des besoins du public : *"il ne faut pas donner au public seulement ce qu'il demande, il faut prévenir ses demandes, et, en ayant les yeux ouverts dans la direction de l'avenir, lui procurer ce qui lui fera voir de nouveaux horizons"*. Ce cours était divisé en sept parties : présentation des documents par matière, typologie de ces documents, acquisition, classement par sujet et type de document, équipement et conservation, répertoriage, et diffusion. La première partie est d'un grand intérêt puisqu'elle établit la liste des sources disponibles de l'époque, suivant le type de documentation. Pour la documentation législative, il conseillait de se procurer les fiches imprimées de "l'Office Central des Oeuvres de Bienfaisance" qui regroupaient tous les textes législatifs en matière sociale à la suite du dépouillement du *Journal Officiel*. Pour les documents portant sur les événements récents, il suggérait de rassembler les journaux dans une salle, en particulier les plus chers donc les moins accessibles, et d'acquérir des répertoires où étaient rassemblés les

l'époque avec les quelques cours de Bibliothéconomie de l'Ecole des Chartes. Rien ne nous permet d'éclaircir les circonstances exactes.

²¹¹Ibid. p. 1.

²¹²Henri LEMAITRE. *La Documentation*. Op. cit. p.2-3.

événements récents, comme *Archives Reesing* ou son successeur *Archives de la Presse*. Les bibliothèques devaient également posséder de la documentation administrative, religieuse, électorale, biographique, régionale et locale, artistique, mais également de la documentation pour les "gens d'affaires" et sur les voyages. A chaque fois, il cherchait si des répertoires étaient disponibles afin de faciliter les recherches. De plus, il incitait les bibliothèques à conserver aussi bien les affiches que les prospectus, les cartes postales, les discours, les tarifs douaniers, les brevets, etc., en définitif, tout ce qui pouvait témoigner de l'activité humaine. Il y ajoutait la possession de trois types de documents, qui préfiguraient le changement des bibliothèques en Médiathèques : les clichés photographiques représentant les manuscrits ou livres précieux, les diapositives servant à illustrer les conférences, les microfilms contenant des articles et les "disques de phonographes" désignés sous le nom de "livres parlants". La bibliothèque rassemblait le texte, l'image et le son. Enfin, il consacrait son dernier paragraphe à expliquer comment attirer le public : "*La dernière tâche d'un office de documentation est de faire connaître la documentation qu'il possède : il peut le faire de deux façons, soit par des expositions, soit par des notices*". Les notices devaient indiquer le fonds possédé. Cette volonté de faire de la bibliothèque un établissement diffusant l'information, un "office de documentation" suivant ses propres termes, ne le quitta jamais et fit partie de sa conception de la Documentation.

La seconde tentative qu'il entreprit en qualité de Président de l'UFOD, fut d'associer les pouvoirs publics à la publication du *Manuel de la Recherche Documentaire en France*. Dans son rapport sur les bibliothèques pendant la guerre, il explique le but de cet ouvrage : "*Cet ouvrage entrepris à la suite d'un vœu de la conférence de documentaton d'Oxford en 1938 indiquera discipline par discipline - de façon critique et non exhaustive - toutes les sources de renseignements qu'on peut trouver en France : livres, périodiques, instituts, personnalités à consulter, et jusqu'aux libraires publiant des livres sur la question*"²¹³. Ce manuel devait donc prendre la forme d'une véritable encyclopédie de la documentation, de l'instrument privilégié de chercheurs. Ce projet avait été repris en 1941 et l'UFOD n'ayant pas les moyens de le réaliser seule, s'associa avec la Bibliothèque Nationale. Elles prévoyaient de concevoir en commun d'autres manuels²¹⁴. Dès 1943, l'UFOD avait reçu de nombreux manuscrits dont elle se chargeait de les unifier, de les coter, de les dactylographier, de les revoir et de les corriger. Elle commença à mettre sous presse le fascicule relatif à la Géographie²¹⁵. Enfin, grâce à la diplomatie d'Henri Lemaître, qui avait su attirer le Directeur

²¹³Henri LEMAITRE. Les bibliothèques françaises pendant l'Occupation. Op. cit., p.202.

²¹⁴UFOD. Activités de l'UFOD : année 1941 / 1942. Op. cit.

²¹⁵UFOD. Activités de l'UFOD : année 1942 / 1943. Op. cit.

du CNRS, Frédéric Joliot-Curie, l'UFOD obtint le patronage et une subvention du CNRS. De plus, la Direction des Bibliothèques promit son concours sous la forme de souscription. Ainsi, en 1948, les *Manuels de la Recherche* intéressant la Géographie et la Philosophie avaient été publiés.

En décembre 1945, Henri Lemaître fut contraint de donner sa démission de la présidence de l'UFOD car sa santé ne lui permettait plus de poursuivre une activité aussi intense. Il fut remplacé, le 20 décembre 1945, par Pierre Caron, Directeur Honoraire des Archives de France. Sa démission provoqua une grande déception auprès des membres de l'UFOD qui avaient accordé toute leur confiance à un organisateur et un promoteur modèle ayant fait ses preuves dans le domaine de la Documentation. Louis Mestre témoigna de cette reconnaissance : *"Je sais être votre interprète en exprimant à notre président notre grande reconnaissance et nos remerciements pour l'oeuvre qu'il nous a permis d'accomplir pendant l'année 1945 grâce à l'appui de sa compétence, de son sens précis des réalités pratiques et de la mise en oeuvre d'initiatives réalisatrices"*²¹⁶.

Malgré la requête de l'UFOD pour qu'il participât à l'organisation de la XVIème Conférence de la FID, Henri Lemaître ne put accepter. Il lui fut impossible de se rendre auprès du Conseil de la FID, à Londres, pour préparer ce rassemblement. Il était d'ailleurs devenu Vice-président de la Fédération. Son état de santé s'était dégradé pendant la durée de la guerre. Le choc ressenti suite à l'Occupation allemande fut renforcé à la lecture de l'oeuvre de Rousset : *"L'Univers concentrationnaire"*. Cet humaniste qui avait toujours prôné le partage du progrès, venait de s'apercevoir de la barbarie de l'homme moderne. Malgré tout, il restait tourné vers l'avenir. Il avait été enchanté d'apprendre la création de la DBLP au sein du Ministère de l'Education Nationale qui prenait en compte le développement de la lecture publique et vers laquelle se tournaient ses espoirs : *"Depuis qu'ils sont entrés en fonctions et malgré les moyens très limités mis à leur disposition, leurs efforts permettent d'entrevoir le jour où les projets élaborés au cours des années sombres, au sein des conseils de l'ABF, commenceront à se matérialiser"*²¹⁷. Par ailleurs, il reprenait contact avec ses amis à l'étranger parmi lesquels Milton Lord qui était venu lui rendre visite. Il désirait entreprendre la mise à jour de la carte des centres économiques parisiens comme en témoigne Suzanne Briet : *"A quelques semaines de sa mort, Henri Lemaître projetait de refaire la carte des centres économiques parisiens qui ornait le vestibule de l'Institut dont il avait la charge. La*

²¹⁶Louis MESTRE. Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 décembre 1945. *La Documentation en France*. Janv. 1946, A. 15-16, n° 1, p. 20-21.

²¹⁷Henri LEMAITRE. Les bibliothèques françaises pendant l'Occupation. Op. cit., p. 199.

*maladie ne terrassait pas son esprit, qui restait lucide et fervent*²¹⁸. Mais surtout, il souhaitait faire revivre la revue *Archives et Bibliothèques* qui avait dû s'interrompre en 1939. Il avait établi son nouveau programme et Louis Mestre se chargeait de le présenter à des organismes acceptant de collaborer²¹⁹. Malheureusement, il n'eut pas le temps de faire aboutir ce projet. Toutefois, il aurait certainement été fier d'apprendre qu'en 1948, *Archives et Bibliothèques* renaissait sous une forme élargie intitulée : *ABCD* (Archives, Bibliothèques, Collections, Documentation). Cette revue se proposait d'étudier les problèmes techniques et scientifiques des Archives, Bibliothèques, Musées et de la Documentation. Parmi le Comité de rédaction, figuraient Louise-Noëlle Malclès et Colette Meuvret. L'UFOD ne manqua pas à cette occasion de rendre hommage à son ancien Président : "*Il nous plaît d'évoquer la figure du Président Henri Lemaître, créateur et animateur de la revue "Archives et Bibliothèques", à l'heure où la défunte revue va renaître, auréole d'un prestige nouveau*"²²⁰.

Henri Lemaître atteint d'une tumeur cérébrale, mourut le 8 novembre 1946, entouré de sa famille, dans sa maison de Sceaux. Sa disparition se produisit au moment où les relations entre les membres de la FID allaient se renouer. La XVIème Conférence Internationale de la Documentation se tint du 4 au 9 novembre 1946. Elle ne regroupa que 13 pays et 500 participants. A cette occasion, une exposition fut organisée. Henri Lemaître s'éteint alors que pour la première fois depuis la Libération, avait lieu la Semaine de la Documentation.

²¹⁸[Suzanne BRIET]. Henri Lemaître, 1881-1946. Op. cit., p. 5.

²¹⁹Lettre dactylographiée adressée à Henri Lemaître, datée du 20 décembre 1945. Pas de signature. Archives Renée Lemaître.

²²⁰UFOD. Editorial. *La Documentation en France*. Juin-déc. 1948, n° 7-8, p. 1.

CONCLUSION

"Admis enfin, et reconnu comme illustration par ses confrères, Henri Lemaître était un humaniste dans toute la force du terme"²²¹. Tel que Paul Otlet, Henri Lemaître appartenait à ces humanistes qui désiraient, par le biais de la connaissance, engendrer la paix et l'égalité des chances entre les hommes. Le progrès ne devait pas être l'exclusivité de l'élite qui en était l'initiatrice. Henri Lemaître souhaita mettre à la disposition de chacun, sans distinction d'âge, ni de classe sociale, quel que soit son niveau et quels que soient ses besoins, l'Information utile permettant l'intégration dans un monde en perpétuelle évolution et constituant le meilleur remède contre l'ignorance et l'aveuglement.

Le premier outil qui s'offrit à lui, provenait des pays anglo-saxons. L'organisation de leurs bibliothèques représentait, dans sa forme la plus achevée, l'ouverture du patrimoine culturel et intellectuel à l'ensemble de la population. Il entreprit, dès la découverte de ces bibliothèques modernes, de changer les mentalités à l'égard du rôle des bibliothèques françaises, en se faisant l'actif propagandiste de la lecture publique. Puis, progressivement, son sens de l'organisation et de la recherche pour autrui, le conduisit à se rapprocher d'un secteur dont l'activité était partagée avec les bibliothécaires "modernes", et qui était largement pris en charge par les scientifiques. Suzanne Briet, elle aussi bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, exprima clairement les raisons de cette attirance qui rapprochait les bibliothécaires à la Documentation : "*Le dynamisme de ce mouvement, ses tendances toutes proches de celles de la lecture publique, l'oeuvre d'éducation des masses en matières de techniques documentaires si voisines des tâches des bibliothécaires, tout cela devait contribuer à fixer ce grand bibliothécaire international auprès de la FID et de l'UFOD*"²²².

Aussi bien en qualité de bibliothécaire que de documentaliste, Henri Lemaître employa la même énergie pour favoriser la diffusion du savoir. Noë Richter résume parfaitement son action : "*Henri Lemaître s'est donc illustré à la fois dans la recherche savante, dans la pratique professionnelle et dans l'action corporative*"²²³. Par "recherche savante" Noë Richter évoque tout d'abord son travail de chartiste tourné vers l'Histoire Médiévale Religieuse. Noë Richter rappelle ensuite son rôle dans l'activité documentaire. Henri Lemaître était avant tout un technicien, un réalisateur,

²²¹Paul LEFRANCQ. Henri Lemaître : Archiviste Paléographe. Op. cit., p. 2.

²²²[Suzanne BRIET]. Henri Lemaître, 1881-1946. Op. cit., p. 4.

²²³Noë RICHTER. Les hommes qui ont fait la lecture publique. Op. cit., p. 162.

plutôt qu'un théoricien. Sa contribution auprès des bibliothécaires prit la forme de cours, de conférences portant souvent sur ce qui lui avait été donné d'observer, notamment à l'étranger. En ce qui concerne la documentation, en proposant des traductions à la terminologie de la documentation, il apporta le moyen de parler d'un même langage entre professionnels de nations différentes. Il expérimenta les techniques de la documentation économique et recommanda à ses collègues l'adoption d'une classification souple permettant d'y inclure les changements sans perturber le plan de classement. La mise en place de ses deux centres de documentation fournit deux modèles d'organisation où étaient appliqués les principes énoncés lors des discussions nationales et internationales. Henriot Marty rendit hommage à ses talents d'organisateur méthodique : "*C'est un de ses techniciens les plus avertis que le monde français des Bibliothèques et des Organismes de Documentation vient de perdre en la personne de Henri Lemaître*"²²⁴. En outre, il s'impliqua dans les domaines permettant la structuration et la consolidation de la Documentation. Il travailla à l'élaboration : de la normalisation aussi bien utilisée par les bibliothécaires que les documentalistes pour une unification des procédés et des outils, de la statistique, de la recherche scientifique en occupant un poste dans des instituts de recherche, et de l'information spécialisée, matière principale des documentalistes. Surtout, il contribua à la création d'un enseignement ayant pour objectif de former un personnel compétent et par conséquent d'obtenir des centres de documentation et des bibliothèques modernes et productifs. Pour les deux secteurs, enfin, il était devenu au fil du temps une personne source que l'on venait consulter. Quant à son apport pour le corps professionnel, il s'investit de la même façon pour la reconnaissance de ces deux professions. Il fut un membre très actif des associations nationales pour lesquelles il devint Président. Il se fit également le porte-parole de la France au sein des unions internationales où sa présence était particulièrement appréciée. Il tenta de combattre les préjugés en dépeignant les qualités d'un bibliothécaire et d'un documentaliste dont la fonction ne reposait que sur une seule justification : la satisfaction des besoins en information d'un public pour lequel on a adapté l'organisation de son service. De plus, il était primordial de gagner la reconnaissance des pouvoirs publics. Dans cet esprit, il réussit à attirer leur attention à deux reprises et à obtenir des promesses d'engagement à l'occasion du Congrès International de la Lecture Publique à Alger, qui finalement n'aboutirent pas directement, et pour la réalisation d'un manuel de la recherche pour lequel il obtint des subventions. Enfin, comme il a été dit précédemment, il aida à la fondation d'une école de documentalistes qui renforça l'identité de ce corps de métier et lui donna les moyens de devenir autonome. Que ce soit pour la diffusion de la lecture publique ou de la documentation, il mena le même combat. La documentation ne concernait pas uniquement les milieux

²²⁴Henriot MARTY. *Henri Lemaître*. Op. cit., p. 1.

économiques, scientifiques et techniques, mais touchait également le grand public.

En conclusion, deux points me semblent importants à souligner. Premièrement, Henri Lemaître ne voyait pas de réelle distinction entre le métier de bibliothécaire et celui de documentaliste. Tous les deux poursuivaient le même but : aider à la recherche, satisfaire les besoins en information d'un public, qu'il soit spécialisé ou non. De plus, ils travaillaient à partir d'une pluralité de supports puisque l'information se trouvait au-delà des livres, dans les revues et dans tous les objets témoins de l'activité humaine. Aussi, avec l'évolution du métier de bibliothécaire, Denis Pallier n'essaie-t'il pas de définir quelle serait la réaction de ceux qu'il nomme "prophètes" : *"Ils apprécieraient l'évolution des techniques, et, comme bibliothécaires-documentalistes, le développement de l'information automatisée. [...] Très probablement Morel, ..., ou Lemaître, ..., regretteraient-ils la perte de contact avec les documentalistes"*²²⁵. Effectivement, Henri Lemaître appartenait à ces deux mondes et il en était d'ailleurs très estimé : *"Sa disparition prématurée a été péniblement ressentie par le monde des Bibliothécaires et Documentalistes français qui ont perdu en lui un de leur porte-parole les plus persuasifs, un de leur meilleur ambassadeur à l'étranger, un conseiller aussi et un ami très sûr"*²²⁶.

Deuxièmement, Henri Lemaître est surtout connu pour s'être évertué à faire progresser la diffusion de la lecture publique en France, en particulier à travers deux initiatives : l'organisation du Congrès d'Alger et la réalisation du premier prototype de bibliobus français. A ce propos, son action fut évoquée au cours de trois expositions. A Bruxelles, du 3 au 10 septembre 1977, à l'occasion du cinquantième de la FIAB-IFLA, la photo d'Henri Lemaître figurait sur un panneau consacré à la naissance de cette association. Ce fut à cette époque que l'Anglais devint la langue officielle employée lors des conférences, évinçant le Français. Une autre manifestation se déroula du 2 au 3 juin 1980, à la Bibliothèque Publique d'Information du centre Georges Pompidou, sous le titre de *"Livre parcours : du salon de lecture à la lecture publique"*. Elle avait été préparée par Noë Richter à l'occasion de l'Année du Patrimoine. Cette exposition sur panneaux imprimés était itinérante. Dans la partie "La voie française", un panneau illustré mentionnait le Congrès d'Alger et la création du bibliobus. Enfin, dans l'exposition circulante intitulée *"La saga des bibliobus"* organisée par la bibliothèque départementale de l'Isère pour le cinquantième des Bibliothèques Centrales de Prêt (BCP) présentée à St Etienne, du 13 au 15

²²⁵Denis PALLIER. Histoire et évolution du métier de bibliothécaire. Op. cit., p. 56.

²²⁶Henriot MARTY. *Henri Lemaître*. Op. cit., p. 9.

mai 1995, Henri Lemaître apparaît dans l'un des premiers panneaux²²⁷. Cependant, il serait juste de rendre hommage à celui qui avait une conception moderne, égalitaire de la Documentation, qui souhaitait ouvrir les portes de la connaissance à chacun. Car, actuellement, la tendance n'est-elle pas à la transparence de l'Information, à l'ouverture des dossiers et documents de l'Etat, ce qui ne se fait pas sans provoquer des réticences et manipulations. Les progrès des nouvelles technologies matérialisés par la création de banques de données, des autoroutes de l'information et autres véhicules de l'information, offrent au grand public de nouvelles perspectives pour accroître ses propres connaissances ; ce que souhaita toute sa vie Henri Lemaître, pionnier de la technique documentaire. La question, maintenant, est de savoir si la Documentation a effectivement permis un accès égalitaire à l'Information.

²²⁷Il convient de mentionner le colloque et le rassemblement des bibliobus, organisés du 11 au 14 novembre 1995 à Paris, par l'Association des Directeurs des Bibliothèques Départementales de Prêt (BDP), également à l'occasion du cinquantenaire des BCP (devenues BDP). Henri Lemaître n'y était pas évoqué, mais le rassemblement, à l'Esplanade du château de Vincennes, de dizaines de bibliobus sous les formes les plus originales, bébébus, vidéobus, musibus, etc., montre à quel point l'idée d'Henri Lemaître avait été féconde.

BIBLIOGRAPHIE

Pour réaliser la bibliographie, j'ai choisi d'appliquer la norme Z. 44 - 005 du mois de décembre 1987. J'ai opté pour un classement thématique puis chronologique, excepté pour le IV que j'ai ordonné par ordre alphabétique, au nom des bibliothécaires et documentalistes.

Toutes les références débutant par le signe *, correspondent à celles où j'ai puisé quelques citations ou bien à celles dont je me suis inspirée.

I - OUVRAGES GENERAUX

1. Histoire des bibliothèques.

* RICHTER, Noë. *La lecture publique en France de 1918 à 1945*. Le Mans : Bibliothèque de l'Université du Maine, 1979. Note sur la presse professionnelle, p. 62-63.

* LEMAITRE, Renée. La lecture publique aux temps héroïques. *Bulletin de l'ABF*. 2ème trim. 1980, p. 7-9.

* JOLLY, Claude. Institutions : la crise des bibliothèques. in MARTIN, Henri-Jean et CHARTRIER, Roger. *Histoire de l'édition française : le livre concurrencé 1900-1950*. Paris : Promodis - Editions du Cercle de la Librairie, 1984, T. 4, p. 543-553.

* BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la révolution à 1939*. Translated by Thierry Lefèvre & Yves Sardat. Paris : Promodis - Editions du Cercle de la Librairie, 1987. La modernisation des services et les débats sur la lecture publique, p. 305-374.

* RICHTER, Noë. *La lecture et ses institutions : la lecture publique 1919-1989*. Vol. 2. Bassac : Plein Chant, 1989. Chap. I à VII, p. 7-171. (L'atelier Furtif.).

* RICHTER, Noë. *La conversion du mauvais lecteur et la naissance de la lecture publique*. Marigné : Editions de la Queue du Chat, 1992, 94 p.

* CHARTIER, Roger. *L'ordre des livres, lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XIV et XVIIIème siècle*. Aix en Provence : Alinéa, 1992. 121 p.

* HECQUARD, Françoise. *La Formation des Bibliothèques : L'enseignement de l'Association des Bibliothécaires Français, 1910-1991*. Paris : ABF, 1992. 64 p.

* LEVEILLE, Laure. . Fascinations étrangères et naissance de la lecture publique. in POULAIN, Martine. *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques au XXème siècle, 1914-1990*. Paris : Promodis - Editions du Cercle de la Librairie, 1992, T. 4, p. 155-177.

DIEBOLT, Evelyne et FOUICHE, Nicole. 1917-1923, les Américaines en Soissonnais : leur influence sur la France. *Revue Française d'études américaines*. Févr. 1994, n° 59, p. 45-63.

* PALLIER, Denis. Histoire et évolution du métier de bibliothécaire. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*. 3ème trim. 1994, n° 164, p. 47-56.

2 - Histoire de la Documentation.

* BRIET, Suzanne. Documentation générale : Documentation et documentologie. in UFOD. *Cours Techniques de documentation session 1945-1946*. Paris : UFOD, 1946, chap.1, 3 fax.

Autographié.

Leçon 1 Documentation et Documentologie. 8 p.

Leçon 2 Historique de l'action documentaire, congrès et groupements. 18 p.

BRIET, Suzanne. *Qu'est-ce que la documentation ?* Paris : Editions documentaires industrielles et techniques, 1951. 48 p. (Collection de documentologie).

* DELMAS, Bruno. Une fonction nouvelle : genèse et développement des centres de documentation. POULAIN, Martine. *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques au XXème siècle, 1914-1990*. Paris : Promodis - Editions du Cercle de la Librairie, 1992, T. 4, p. 179-193.

* DELMAS, Bruno. L'INTD et son rôle dans la formation des documentalistes en France 1932-1993. *Documentaliste - Sciences de l'Information*. 1993, vol. 30, n° 4-5, p. 218-226.

* BLANQUET, Marie France. La fonction documentaire : Etude dans une perspective historique. *Documentaliste - Sciences de l'Information*. 1993, vol. 30, n° 4-5, p. 199-204.

MEYRIAT, Jean. Un siècle de documentation : La chose et le mot. *Documentaliste - Sciences de l'Information*. 1993, vol. 30, n° 4-5, p. 192-198.

RAUZIER, Jean-Michel. Contributions à l'Histoire de la documentation en France. *Documentaliste - Sciences de l'Information*. 1993, vol. 30, n° 4-5, p. 191.

II - DOCUMENTS PORTANT SUR DES SUJETS PRECIS.

1. Documents d'époque.

* MOREL, Eugène. *La Librairie Publique*. Paris : Armand Colin, 1910. 322 p.

* POLAIN, Jean Louis. Chronique : Histoire du Dépôt Légal, Henri Lemaître. *Bibliographie de la France*. 1910, p. 240.

* *L'Intransigeant* du 23 décembre 1911.

Article relatant l'exposé d'Henri Lemaître sur la Bibliothèque du congrès à Washington à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales. Document trouvé dans le press book sans autres indications.

* ABF (Ed.). *Bibliothèques, livres et libraires*. Paris : Marcel Rivière, 1912-1914. 3 vol. Conférences, présentées à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales, qui ont été publiées.

* HENRIOT, Gabriel. L'état de nos Bibliothèques : la querelle des anciens et des modernes. *Revue des Bibliothèques*. 1924, n° 10-12, 7 p.

* AVRON (d'), Charles. Pour la réorganisation de la lecture publique en France et aux colonies. *Excelsior*. 8.5.1930, 1 p.

* - Projet d'Institut International des Bibliothécaires : succession des faits. Tapuscrit, 1930, [2 p.].

- Rapport sur la fondation d'un Institut International des Bibliothécaires. Paris, le 27.10.1930, [2 p.]. [Adressé à la FIAB].

- Lettre adressée à Miss Boggle. Paris, le 7.11.1930, [2 p.].

Archives Renée Lemaître. Documents confidentiels dont les originaux se trouvent sans doute dans les Archives de l'ABF.

* M. D. Un quart d'heure d'entretien avec M. Lemaître. *Le Foyer*. Avr. 1933, 2e série, n° 4, [2 p.].

* CENTRE DE DOCUMENTATION CHIMIQUE (Ed.). *Conférences organisées à l'occasion de l'Exposition de l'outillage documentaire du 28 mars au 2 avril 1935*. [Paris] : [s.é.], 1935. 34p.

C. Lebrun : L'organisation internationale de la Documentation.

A. Bargilliat : Le rôle des centres de documentation.

G. Henriot : La formation des techniciens de la documentation.

P. Bourgeois : Problèmes techniques posés par l'organisation moderne de la documentation.

* La terminologie de la Documentation. *Coopération Intellectuelle*. Mai 1937, n° 77 (n° spécial sur la documentation), p. 228-240.

* *Congrès mondial de la Documentation universelle : La documentation ses sources, ses formes, son organisation*. Paris : [s.é.], 1937. 3 vol.

Vol. 1 : Rapports préliminaires. Travaux du Congrès. 51 p.

Vol. 2 : Compte-rendu des travaux. 120 p.

Vol. 3 : Texte des communications. 344 p.

Traduit en Anglais et en Allemand.

* ABF. *Comité International des Bibliothèques 1939*. Tapuscrit, 8 juil. 1939, 4 p.

Note dactylographiée envoyée aux délégués français, à propos des sous-commissions et de leur représentant.

Document communiqué par Renée Lemaître.

* Lettre anonyme dactylographiée adressée à Henri Lemaître, datée du 20 décembre 1945. Sur le projet de faire revivre *Archives et Bibliothèques*. Archives Renée Lemaître.

Samedi, lors d'une cérémonie officielle... *Nord Matin*. 1 oct. 1962, p. 5.
Article sur l'inauguration de "l'École Henri Lemaître" à Valenciennes.

* RIST, Charles. *Une saison gâtée : Journal de la guerre et de l'Occupation*. Paris : Arthème Fayard, 1983. 469 p.

2. Articles d'*Archives et Bibliothèques* (1935-1939).

Comme pour *La Documentation en France*, j'ai effectué un dépouillement systématique de la revue créée par Henri Lemaître et conservée à la Bibliothèque Nationale. J'ai utilisé les articles suivant (les articles signés Henri Lemaître figurent dans la dernière partie de la bibliographie) :

* [LEMAITRE, Henri, CELIER, Léonce et CROZET, Léo]. Editorial. *Archives et Bibliothèques*. Juin 1935, A. 1, n° 1, p. 1.

* Le Congrès de l'Institut International de Documentation à Copenhague. *Archives et Bibliothèques*. 1935, A. 1, n° 3, 2 p.

* BULTINGAIRE, L. Le Comité International des Bibliothèques : IXème session, Varsovie 1936. *Archives et Bibliothèques*. 1936, A. 2, n° 1.

* Congrès mondial de la Documentation universelle. *Archives et Bibliothèques*. 1937, A. 2, n° 2, p. 224-227.

* GODET, Marcel. Rapports des Bibliothèques et de la Documentation. *Archives et Bibliothèques*. 1938, A. 3, n° 4, p. 257-263.

3. Divers.

- Portant sur les bibliothèques pour enfants :

* LEMAITRE, Renée. The Cover. Translated by Jean M. Wyllis. *The Journal of Library History*. Winter 1984, vol. 19, n° 1, p. 183-186.

Numéro spécial sur les bibliothèques françaises. La couverture porte l'ex-libris de l'Heure Joyeuse. Article en français communiqué par Renée Lemaître.

MAACK, Mary Niles. L'Heure Joyeuse, The First children's Library in France : its contribution to a new paradigm for Public Libraries. *The Library Quarterly*. July 1993, vol. 63, n° 3, p. 257-281.

A la fin de l'article, bibliographie très complète sur les bibliothèques pour enfants.

LEMAITRE, Renée. Mon Heure Joyeuse [Témoignage]. in France. Direction des Affaires Culturelles et Mairie de Paris. *L'Heure Joyeuse 1924-1994 : 70 ans de jeunesse*. Paris : Agence culturelle de Paris, 1994, p. 23-25.

Nombreuses illustrations et documents photographiques.

- Portant sur les bibliobus :

* [VERINE, Victorine]. *Les bibliothèques circulantes (bref historique)*. Tapuscrit, [s.d.], [3 p.].

Document communiqué par Renée Lemaître.

LEMAITRE, Renée et THILL, André. La culture à roulettes ou le premier bibliobus construit en France. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*. 1er trim. 1994, n° 162, p. 71-73.

- Autres :

* GIROU de BUZAREINGUES, Claire. FIAB-IFLA : Congrès jubilaire à Bruxelles 1927-1977. *Bulletin d'information de l'Association des Diplômés de l'Ecole de Bibliothécaires-Documentalistes*. Mai 1978, n° 13, p. 31-37.

LEMAITRE, Renée et CHAINTREAU, Anne-Marie. *Drôles de bibliothèques... : Le thème de la bibliothèque dans la littérature et le cinéma*. 2e éd. augmentée. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1993. 415 p. (Collection Bibliothèques).

* ROUSSEL, Hélène. *Le Centre de Documentation Chimique et la Bibliothèque de la Maison de la Chimie*. Paris, mémoire réalisé dans le cadre de la Maîtrise des Sciences de l'Information et de la Documentation, Université de Paris I, 1994. 69 p.

ROBERTS, Winston. Bibliothécaire, quel métier ? [Conférence inaugurale du Congrès de Vichy 11-13 juin 1994]. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*. 3ème trim. 1994, n° 164, p. 35-45.
Numéro spécial.

* LEMAITRE, Renée. Une lignée de libraires à Valenciennes 1816-1914 : La librairie Lemaître. Actes du colloque organisé par le CNRS et la Bibliothèque de Valenciennes sur l'Histoire du livre. *Le livre dans les pays du Nord de la France : 12 siècles de médiation culturelle*. Tapuscrit, 25-26 nov. 1994, 11 p.
Pas encore publié.

III - HOMMAGES RENDUS A HENRI LEMAITRE.

* LEFRANCQ, Paul. Henri Lemaître : archiviste, paléographe. *Le guetteur de Valenciennes*. Nov. 1946, p. 1-2.

UFOD. Hommage à M. Henri Lemaître. *La Documentation en France*. Déc. 1946, A. 15-16, n° 8, p. 8.
Courte évocation de l'hommage rendu à M. Henri Lemaître par Suzanne Briet.

* [BRIET, Suzanne]. Editorial : Henri Lemaître 1981-1946. *La Documentation en France*. Janv. 1947, A. 15-16, N° 1, p. 3-5.

MARTIN, André. Nécrologie : Henri Lemaître. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. 1947-1948, p. 169-171.

Henri Lemaître (1881-1946) and Francis A. Mullin (1892-1947). *Library Quarterly*. 1948, 1 p.
Document communiqué par Mme Renée Lemaître.

* LEMAITRE, Renée. Lemaître, Henri 1881-1946. Tapuscrit, [1986], 5 p.
Document dactylographié communiqué par Mme Renée Lemaître. Traduit en anglais par Mary Niles Maack dans la : *World Encyclopedia of Library and Information Science*. 2e éd., 1986, p. 450-451.

* MARTY, Henriot. *Henri Lemaître*. Tapuscrit, [s.d.], 9 p.
Document dactylographié communiqué par Mme Renée Lemaître.

* EUGENE, Christian (Frère). *Un ami des cordeliers : Henri Lemaître*. Tapuscrit, [1947], 4 p.
Document dactylographié communiqué par Mme Renée Lemaître

IV - PORTRAITS DE SES CONTEMPORAINS :

* UFOD. Hommage à Armand Boutillier Du Retail 1882-1943. *La Documentation en France*. Avr. 1943, A. 12, n° 4, p. 72-79.
Allocutions de Bernard Fay, Henri Lemaître, Pierre Lelièvre et Marcel Bouteron.

* LEMAITRE, Renée et ROUX-FOUILLET, Paul. Suzanne Briet (1894-1989). *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*. 3ème trim. 1989, n° 144, p. 55-56.

BUCKLAND, Michael. The Centenary of "Madame Documentation" : Suzanne Briet, 1894-1989. *Journal of the American Society for Information Science*. Avr. 1995, vol. 46, n° 3, 2 p.

Article traduit en français dans :

BUCKLAND, Michael. "Le centenaire de Madame Documentation". Translated by Emmanuelle Viard. *Documentaliste - Sciences de l'Information*. Mai-juin 1995, vol. 32, n° 3, p. 179-180.

* GRUNY, Marguerite. Un pionnier des bibliothèques : Ernest Coyecque. *Bulletin d'informations de l'ABF*. Mars 1954, p. 6-12.

MEUVRET, Colette. Gabriel Henriot, 1880-1965. *Bulletin de l'ABF*. 4ème trim. 1965, n° 49, 11 p.

LEMAITRE, Renée et HEZRATTY, Viviane. En souvenir de Claire Huchet et Marguerite Gruny. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*. 3ème trim. 1993, n° 160, p. 97-99.

[BOURGEOIS, Pierre]. Editorial : Henri Lafontaine. *La Documentation en France*. Juin 1934, A. 3-4, n° 6, p. 2.

* [BOURGEOIS, Pierre]. Editorial : Eugène Morel. *La Documentation en France*. Avr. 1934, A. 3-4, n° 4, p. 2-3.

SEGUIN, Jean-Pierre. *Eugène Morel (1869-1934) et la lecture publique : un prophète en son pays*. Paris : BPI Centre Georges Pompidou, 1993. 222 p. (Etudes et Recherche).

Portrait et choix de textes.

* GROLIER (de), Eric. Paul Otlet : Pionnier de la Documentation et de la Coopération Internationales. *La Documentation en France*. Nov. 1945, A. 14, n° 7, p. 190-215.

BOULOGNE, Arlette. Aline Payen-Puget ou la passion de l'enseignement. *Documentaliste - Sciences de l'information*. 1994, vol. 31, n° 6, p. 295-297.

LEMAITRE, Renée. Victorine Vérine Pionnière de la Lecture Publique en France. Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français. 2ème trim. 1986, n° 131, p. 38-39.

* RICHTER, Noë. Les hommes qui ont fait la lecture publique. in POULAIN, Martine. *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques au XXème siècle, 1914-1990*. Paris : Promodis - Editions du Cercle de la Librairie, 1992, T. 4, p. 160-162.
Inclus Henri Lemaître, portrait

V - HISTOIRE DE L'UFOD.

Pour retracer l'Histoire de la Documentation et surtout pour décrire quelle fut la participation d'Henri Lemaître au sein de cette association, j'ai réalisé un dépouillement systématique du bulletin mensuel de l'UFOD intitulé : *La Documentation en France*. Je suis partie du premier numéro daté du 18 avril 1931 et je me suis arrêtée en 1948. Il faut préciser que la parution de *La Documentation Française* commença en 1934. Les numéros précédents correspondent aux procès-verbaux des réunions et à certaines communications pour la période antérieure à 1934 ; pour ces premiers numéros, la pagination est spéciale. L'intégralité du bulletin est conservée à la Bibliothèque Nationale. Je me suis référée plus précisément à ces articles :

* UFOD. Fédération Française des Offices de Documentation. *La Documentation en France*. 12 avr. 1931, A. 1-2, p. 1-6.
Première séance.

* UFOD. Procès-verbaux des réunions du 28 mai 1932 *La Documentation en France*. Mai 1932, A. 1-2, [12 p.].

* GERARD, Jean. Séance d'inauguration officielle des travaux. *La Documentation en France*. 28 mai 1932, A. 1-2, [29 p.].

* GERARD, Jean. L'Organisation mondiale de la documentation universelle. *La Documentation en France*. 28 mai 1932, A. 1-2, [12 p.].

* BOURGEOIS, Pierre. La XIème conférence de l'Institut International de Documentation du 30 août au 3 septembre. *La Documentation en France*. 1932, A. 1-2, [9 p.].

* UFOD. Séance du 26 janvier 1933. *La Documentation en France*. Janv. 1933, A. 1-2, [15 p.].
Projet d'une école nationale des bibliothécaires et des techniciens de la documentation.

* UFOD. L'Ecole Nationale des bibliothécaires et des techniciens de la Documentation. *La Documentation en France*. Déc. 1933, A. 1-2, [9p.].

* UFOD. Procès-verbaux de la séance du 21 mars 1934. *La Documentation en France*. Avr. 1934, A. 3-4, n° 4, p. 4-10.
Discussion sur l'Ecole Nationale de la Documentation.

UFOD. Activités de l'UFOD : année 1934 / 1935. *La Documentation en France*. Nov. 1935, A. 3-4, n° 7, p. 3.

* UFOD. Séance plénière du 26 mars 1936. *La Documentation en France*. Mai 1936, A. 5-6, n° 5, p. 5.
Distinction entre les bibliothèques et les centres de documentation.

* GROLIER (de), Eric et Georgette. Les bibliothèques et la Documentation. *La Documentation en France*. Mai 1936, A. 5-6, n° 5, p. 6-18.

* UFOD. Activités de l'UFOD : année 1935 / 1936. *La Documentation en France*. Nov. 1936, A. 5-6, n° 7, p. 3-11.
Projets pour l'Exposition de 1937 et le Congrès Mondial de la Documentation.

[BOURGEOIS, Pierre]. Editorial [l'UFOD et la préparation du congrès de 1937]. *La Documentation en France*. Mai 1937, A. 5-6, n° 4, p. 2-3.

* UFOD. Activités de l'UFOD : l'année 1936 / 1937. *La Documentation en France*. Nov. 1937, A. 5-6, n° 5, p. 3-10.

* [BOURGEOIS, Pierre]. Editorial [La Normalisation et la collaboration avec l'AFNOR]. *La Documentation en France*. Janv. 1938, A. 7, n° 1, p. 2-3.

* [BOURGEOIS, Pierre]. Editorial [Représentation de l'UFOD à la FID]. *La Documentation en France*. Mars 1938, A. 7, n° 3, p. 2.

[BOURGEOIS, Pierre]. Editorial [La XIVème conférence de la FID]. *La Documentation en France*. Oct. 1938, A. 7, n° 7, p. 2.

* UFOD. Activités de l'UFOD : année 1937 / 1938. *La Documentation en France*. Nov. 1938, A. 7, n° 8, p. 3-9.

* UFOD. Résolutions adoptées par la XIVème conférence de la FID. *La Documentation en France*. Nov. 1938, A. 7, n° 8, p. 18-20.

* BRIET, Suzanne. Editorial [Spécificité du documentaliste]. *La Documentation en France*. Janv. 1941, A. 9-11, n° 4, p. 1.

* UFOD. Activités de l'UFOD : année 1939 / 1940. *La Documentation en France*. Janv. 1941, A. 9-11, n° 4, p. 3-17.

* VINANT, Jean. La Normalisation dans la documentation. *La Documentation en France*. Févr. 1941, A. 9-11, n° 2, p. 3-10.

Présentation des 4 sous-commissions dont celle présidée par Henri Lemaître.

MESTRE, Louis. Activités de l'UFOD : année 1941. *La Documentation en France*. Avr. 1941, A. 9-11, n° 4, p. 3-27.

UFOD. Activités de l'UFOD de 1931 à 1941. *La Documentation en France*. Nov. 1941, A. 9-11, n° 7, p. 3-9.

* UFOD. Activités de l'UFOD : année 1941 / 1942. *La Documentation en France*. Nov. 1942, A. 11, n° 7, p. 5-10.

* UFOD. La Normalisation dans le domaine de la documentation. *La Documentation en France*. Févr. 1943, A. 12, n° 2, p. 32-50.
Rapports des sous-commissions.

* BRIET, Suzanne. L'Organisation nationale et internationale de la documentation. *La Documentation en France*. Déc. 1943, A. 12, n° 8, p. 211-231.

GROLIER (de), Eric. L'organisation de la documentation en Allemagne et en France. *La Documentation en France*. Déc. 1943, A. 12, n° 8, p. 233-245.

* UFOD. Activités de l'UFOD : année 1942 / 1943. *La Documentation en France*. Févr. 1944, A. 13, n° 2, p. 50-55.

* MEYER, Georges. La documentation et les administrations publiques : compte-rendu de la 1ère séance des journées d'études des administrations publiques organisées par le CNOF. *La Documentation en France*. Juin 1944, A. 13, n° 6, p. 205-240.
Inclus : "La classification encyclopédique et la documentation spécialisée" par Henri Lemaître.

UFOD. Activités de l'UFOD : année 1944. *La Documentation en France*. Janv. 1945, A. 14, n° 1, p. 5-11.

* UFOD. Procès-verbal [Démission de Jean Gérard]. *La Documentation en France*. Janv. 1945, A. 14, n° 1, p. 12.

* UFOD. Activités de l'UFOD : année 1945. *La Documentation en France*. Janv. 1946, A. 15-16, n° 1, p. 3-12.

* MESTRE, Louis. Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 décembre 1945. *La Documentation en France*. Janv. 1946, A. 15-16, n° 1, p. 20-21.
Hommage à Henri Lemaître, ancien Président de l'UFOD.

* [BRIET, Suzanne]. Editorial. *La Documentation en France*. Juin-déc. 1948, n° 7-8, p. 1.

VI - OUVRAGES D'HENRI LEMAITRE.²²⁸

1. Articles et contributions.

LEMAITRE, Henri et GIARD, René. Les origines de l'imprimerie à Valenciennes : Jehan de Liège. *Bulletin du Bibliophile*. 1903, 14 p.

LEMAITRE, Henri. La Maison du Chateau d'argent à Valenciennes. in La Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*. Valenciennes : La Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, 1904, 19 p.
pl.

-. Statuts des Religieuses du Tiers Ordre Franciscain, dites Soeurs grises hospitalières (1483). *Archivum franciscanum historicum*. 1911, A. IV, fasc. 4, 19 p.

* -. Le fonctionnement du "copyright office" à Washington. *Revue des bibliothèques*. 1912, n° 1-3, 19 p.

-. La Statue miraculeuse de la Sainte-Chapelle. *Moyen-Age*. Mars-avr. 1912, 14 p.

-. Le Couvent des soeurs grises à Comines. *La France franciscaine*. 1913, 2ème année, 39 p.

-. La Bibliothèque du congrès à Washington, la nouvelle bibliothèque de New York. in ABF (Ed.). *Bibliothèques, livres et libraires*. Paris : Marcel Rivière, 1913, vol. 2, p. 39-52.

-. Eclairage et chauffage des bibliothèques. in ABF (Ed.). *Bibliothèques, livres et libraires*. Paris : Marcel Rivière, 1914, vol. 3, p. 269-284.

-. Le Refus du service d'Ost et l'origine du servage. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartres*. 1914, T. LXXXV, 8 p.

-. Reliquaire de la Sainte Croix donné par Saint Louis au grand couvent des Cordeliers de Paris. in Académie des inscriptions et belles-lettres. *Compte-rendu des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Paris : A. Picard, 1921, 9 p.

* -. La nouvelle loi belge sur les bibliothèques publiques. *Revue des bibliothèques*. 1922, 18 p.

-. La Réclame pour les bibliothèques. *Bulletin de l'ABF*. Mai-déc. 1922, p. 25-28.

-. Bibliothèque de Valenciennes. *Revue des bibliothèques*. 1924, p. 2-6.

* -. La Bibliothèque enfantine de la rue Boutebrie : "L'Heure Joyeuse". *Revue des bibliothèques*. 1925, n° 1-6, 23 p.

²²⁸La majorité de ses articles figurent dans la bibliographie, cependant ayant été l'auteur d'un très grand nombre d'articles et de comptes-rendus, certains ont été omis ou bien non découverts. Je me suis tout de même efforcée d'y inscrire les plus importants.

- . Les Collections d'imprimés relatifs à la guerre, en Belgique et en Italie. in *Procès-verbaux et Mémoires du Congrès International des Bibliothécaires et des Bibliophiles*. Paris : Jouve, 1925, 11 p.
- * -. Géographie historique des établissements de l'ordre de Saint-François en Touraine (ouest de la France), du XIIIème au XIXème. *Revue d'histoire franciscaine*. [1925], 55 p.
Carte.
- Articles semblables concernant la Bourgogne, l'Aquitaine et le Toursins, dans d'autres numéros de cette revue.
- . Grifon d'Hauteville et Grifon de Sorence. in *Mélanges de philologie et d'histoire offerts à M. Antoine Thomas*. Paris : Champion, 1927, p. 277-282.
- . Bibliothèque populaire de la Semaille. *Revue des bibliothèques*. 1927, p. 458-460.
- . Conférence des bibliothèques à Edimbourg. *Revue des bibliothèques*. 1928, 14 p.
- . Le dépôt légal des imprimés en Belgique. *Revue des bibliothèques*. 1928, 6 p.
- * -. Congrès Mondial des Bibliothèques et de Bibliographie de Rome [compte-rendu]. *Revue des bibliothèques*. 19 déc. 1929, n° 5-11, 16 p.
Gravures.
- . Les Bibliothèques Catholiques. *Chronique de l'ABF*. 1930, p. 20-23.
- . Le Bibliobus. *Chronique de l'ABF*. 1930, p. 99-104.
Trois illustrations.
- . Frédéric César de la Harpe au Plessis-Picquet. *Bulletin des Amis de Sceaux*. 1932, p. 53-73.
- * -. Vocabulaire technique du bibliothécaire. Français, Allemand, Anglais [exposé dactylographié]. *La Documentation en France*. 14 déc. 1933, A. 1-2, 5 p.
- * -. Organisation des archives dans les grandes entreprises. *Revue du Bureau*. 1934, 4 ff.
Polytypé. Document conservé à la Bibliothèque Nationale.
- * -. La Documentation de l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales. *Archives et Bibliothèques*. 1935, n° 1, p. 46-52.
- * -. Deuxième Congrès Internationale des Bibliothèques et de Bibliographie. *Archives et Bibliothèques*. 1935, A. 1, n° 2, p. 108-117.
- . Deuxième Congrès Internationale des Bibliothèques et de Bibliographie. *La Documentation en France*. Nov. 1935, A. 3-4, n° 7, p. 23-31.
- . Les Bibliothèques de comtés en Angleterre. *Archives et Bibliothèques*. 1936, A. 1, n° 4, p. 242-250.
Figure, carte.

- * -. La conservation des archives économiques. *La Documentation en France*. Avr. 1937, A. 5-6, n° 3, p. 9-14.
- . Les Bibliothèques d'Hôpitaux pour maladies mentales. *Archives et Bibliothèques*. 1937, A. 3, n° 2, p. 110-115.
- . Bibliothèque nationale pour les aveugles en Grande Bretagne. *Archives et Bibliothèques*. 1938, A. 3, n° 3, p. 205-209.
- . Bibliothèques fluviales. *Archives et Bibliothèques*. 1938, A. 3, n° 4, p. 274-275.
- * -. Compte-rendu de la XIVème Conférence Internationale de la Documentation : Oxford 21-26 sept. 1938. *La Documentation en France*. Nov. 1938, A. 8, n° 8, p. 10-13.
- * -. Répertoire des centres de documentation économique. *La Documentation en France*. Nov. 1938, A. 8, n° 8, p. 21-23.
- . Bibliothèque centrale des aveugles Association Valentin Haüy. *Archives et Bibliothèques*. 1939, A. 4, n° 1, p. 29-40.
- . La bibliothèque publique de Varsovie. *Archives et Bibliothèques*. 1939, A. 4, n° 1, p. 56.
- . La XIVème Conférence Internationale de la Documentation à Oxford. *Archives et Bibliothèques*. 1939, A. 4, n° 1, p. 61-63.
- * -. L'Agence centrale des prisonniers de guerre à Genève. *La Documentation en France*. Avr. 1940, A. 9-11, n° 4, p. 3-17.
- * -. Classification de l'économie politique. *La Documentation en France*. Nov. 1942, A. 11, n° 7, p. 23-44.
- * -. Documents reçus : les cartes documentaires. *La Documentation en France*. Mai 1943, A. 12, n° 5, p. 125-126.
Inclus : l'Office de la Recherche Scientifique Coloniale.
- * -. Les Bibliothécaires [Préface]. in Paris. Ministère de l'Education Nationale. *Les Bibliothécaires* [Monographie professionnelle]. Paris : B.U.S, 1944, p. 1-2.
Couv. ill. Document rare, conservé dans les archives Renée Lemaître.
- * -. La documentation de la Recherche de la Scientifique Coloniale. *La Documentation en France*. Avr.-mai 1944, A. 13, n° 4-5, p. 160-164.
Suivi des 6 autres communications portant sur la documentation coloniale.
- * -. Classification encyclopédique et documentation spécialisée. *La Documentation en France*. Juin 1944, A. 13, n° 6, 2 p.
- * -. Hommage à Paul Otlet [allocution prononcée à la séance du 28 juin 1945]. *La Documentation en France*. Nov. 1945, A. 14, n° 7, p. 187-189.

* -. Les difficultés éprouvées en France pour recevoir la documentation scientifique étrangère. *La Documentation en France*. Déc. 1945, A. 14, n° 8, p. 232-235.

* -. Les bibliothèques françaises pendant l'Occupation. *Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne*. Août 1990, n° 10, p. 191-203.

Conférence qui devait être prononcée le 23 septembre 1945, en Grande Bretagne, devant l'University and Research Section de la Library Association au Wadham College. Henri Lemaître ne put s'y rendre en raison de sa maladie.

-. *Les Bibliothèques communales d'Anvers*. Tapuscrit, [s.d.], 20 p. Pl., portrait, fac-sim., Bibliothèque Nationale.

* -. Magasins de livres et lumières naturelles. in *Mélanges offerts à Marcel Godet*. Paris : Champion, [s.d.], p. 23-31.

2. Monographie.

* LEMAITRE, Henri. *Histoire du dépôt légal, 1ère partie : France*. Paris : A. Picard, Société Française de Bibliographie, 1910. 130 p. Pas de seconde partie publiée.

* -. *Vocabulaire technique du bibliothécaire. Allemand, Français et Anglais*. Ed. provisoire. Paris : Institut International de Coopération Intellectuelle, 1939, 3 vol. Ce travail commencé par Henri Lemaître, revu et corrigé par Anthony Thompson fut édité par l'UNESCO en 1953 sous le titre de : *Vocabularium Bibliothecarii*. Anthony Thompson en devint, dans les éditions postérieures, le principal auteur.

3. Henri Lemaître éditeur intellectuel.

LEMAITRE, Henri (Ed.). *Chronique et Annales de Gilles le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai (1272-1352)*. Paris : H. Laurens, 1905. 336 p. Contient la thèse présentée à l'Ecole des Chartres en 1903 (promotion du 28 janv.1903). Publiée par Henri Lemaître pour la Société de l'Histoire de France.

LEMAITRE, Henri et CLOUZOT, Henri (Ed.). *Trente Noël's Poitevins du XV ème au XVIII ème siècle*. Paris : Edition de Niort, 1908. 171 p. Réimpression : Marseille : Ed. Laffite Reprints, 1978. Tirage limité à 500 exemplaires.

LEMAITRE, Henri et REYNAUD, Gaston (Ed.). *Le Roman de Renard le contrefait*. Paris : Champion, 1914, 2 vol. Préface, table et glossaire, notes, d'Henri Lemaître. Pl. Prix Bordier.

LEMAITRE, Henri et MASSERON, Alexandre (Ed.). *Saint François d'Assise, son oeuvre, son influence 1226-1926*. Paris : Edition E. Droz, 1927. 320 p. Format in 4°. Crayon hors texte de Bernard Naudin. Oeuvre collective divisée en 11 chapitres signés par des auteurs différents.

* LEMAITRE, Henri (Ed.). *La lecture publique : mémoires et vœux du congrès international d'Alger*. Paris : Droz, 1931, 505 p.

4. Tapuscrits et conférences manuscrites (Archives Renée Lemaître).

* [LEMAITRE, Henri]. *Revue d'Histoire Franciscaine*. Tapuscrit, [1924], 4 p.
Fascicule présentant la nouvelle revue, couverture illustrée. Cf. annexe N° VI.

LEMAITRE, Henri. *L'heureuse veillée*. Turckheim, déc. 1927, 27 p.
Conférence réalisée avec projections.

- *Les bibliothèques en France*. [s.l.], févr. 1929, 35 p.
Causerie réalisée au Méthodiste Mémorial.

- *Causerie sur l'administration d'une bibliothèque*. 10 nov. 1930, 10 p.
Conférence dactylographiée exposée au Salon de l'Organisation Commerciale.

- *La lecture publique*. Sceaux, 16 févr. 1932, 35 p.
La même conférence a été présentée à Thouars le 9 avril 1932, avec projections. Une
affichette a été conservée avec ce document manuscrit.

- *Bibliothèque Nationale Suisse à Berne*. Bruxelles, [1932], 38 p.
Ce manuscrit correspond certainement à la conférence réalisée à l'Institut des Hautes
Etudes de Belgique le mercredi 9 mars 1932 (cf. carton de l'annexe N° V - 4.).

- *Bibliothèques de cités jardins*. Cachan, 5 avr. 1933, 28 p.

* -. *Discours prononcé à la distribution des Prix des Académies de Valenciennes le 19
juillet 1933*. Tapuscrit, [1933], 5 ff.
Document dactylographié conservé à la Bibliothèque Nationale.

- *Statistiques des bibliothèques*. [Paris], 17 oct. 1934, 36 p.
Conférence faite à la Société de Statistiques de Paris. A peut-être paru dans le *Journal de
la Société de Statistiques*.

- *Statistiques des bibliothèques*. [s.l.], [postérieur à 1935], 37 p.

* -. *Causeries de Radio Paris*. [Paris], 1938, 2 causeries manuscrites.
Les bibliothèques pour enfants en France, le 28 mai 1938, 5 p.
Les bibliothèques pour enfants et la littérature enfantine, le 26 juin 1938, 5 p.

- *Problèmes de la lecture publique* [Bibliothèques étrangères et organisation en France].
[Paris], [1940], 25 p.
Cours destiné aux élèves de la Croix Rouge. Manuscrit, sur papier de récupération de
petit format, réalisé pendant la guerre. Annonce la création de la DBLP.

* -. *La Documentation*. [s.l.], [1944 ou 1945], 48 p.
Cours manuscrit.

- Dossier rassemblant les documents utilisés pour son étude sur les bibliothèques
sinistrées pendant la guerre [rapports, lettres, ...] et tenu de 1939 à 1945.

* -. Press book tenu de 1902 à 1933.

- *Lemaître, Henri-Léon-Louis* [curriculum-vitae pour la période allant jusqu'en 1932]. [s.l.n.d.], 1 p.
Document dactylographié.

- *Les bibliothèques étrangères : Allemagne, Angleterre, Etats-Unis, Belgique.* [Paris], [s.d.], 45 p.
Leçon à l'Ecole des Chartes.
- *La statistique* [dans les bibliothèques]. [s.l.n.d.], 16 p.

ANNEXES

DETAIL DES ANNEXES.

I - Illustrations photographiques. Collection Renée Lemaître.

1. Portrait d'Henri Lemaître

Citation extraite du " *Discours prononcé à la Distribution des Prix des Académies de Valenciennes le 19 juillet 1933* ".

2. Henri Lemaître.

Henri Lemaître et son épouse dans les rues de Vichy en 1923.

3. Henri Lemaître lors de la visite à la bibliothèque de Tergnier en 1925.

Photographie extraite du volume IV de *l'Histoire des Bibliothèques* p 157
Collection Renée Lemaître

Henri Lemaître avec les membres du Congrès de la FIAB à Berne en 1932.

Photographie extraite du volume IV de *l'Histoire des Bibliothèques* p169
Collection Renée Lemaître.

II - Entretiens avec Renée Lemaître fille d'Henri Lemaître.

III - Repères chronologiques.

1. Histoire des Bibliothèques et de la Documentation.

2. Vie et oeuvres d'Henri Lemaître.

IV - Liste des sigles.

V - Cartons de présentation et d'invitation conservés par Henri Lemaître. Archives Renée Lemaître.

1. Conférences à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales sur les
Bibliothèques modernes.

2. Cartes de la Bibliothèque " L'Heure Joyeuse ".

3. Invitation au Congrès International de la Lecture Publique.
Invitation à la Conférence de la Société d'Instruction et d'Education
Populaires du canton de Sceaux sur la lecture publique.

4. Programme des cours et conférences à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique.

VI - Présentation de la *Revue d'Histoire Franciscaine*. Fascicule de 4 pages [1924]. Archives Renée Lemaître.

VII - Fonctions occupées par Henri Lemaître dans les commissions de la FIAB.

VIII - Actes des Congrès.

1. Résolutions et déclarations du Congrès Mondial des Bibliothèques et de Bibliographie de Rome. Statuts de la FIAB. 1929.

2. Résolutions du Deuxième Congrès International des Bibliothèques et de Bibliographie du 20 au 30 mai 1935 à Madrid et Barcelone.

3. Congrès Mondial de la Documentation Universelle, Paris, août 1937.
Rapport d'Henri Lemaître sur le " Réseau Mondial de la Documentation ".
Déclaration Générale et Résolutions du Congrès.

IX - Terminologie de la Documentation réalisée par l'UFOD.

X - Associations, Organismes nationaux et internationaux organisant la Documentation.

XI - Les cadres de classement de l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales.

1. Classification des ouvrages économiques.

2. Cadre de classement des dossiers de presse.

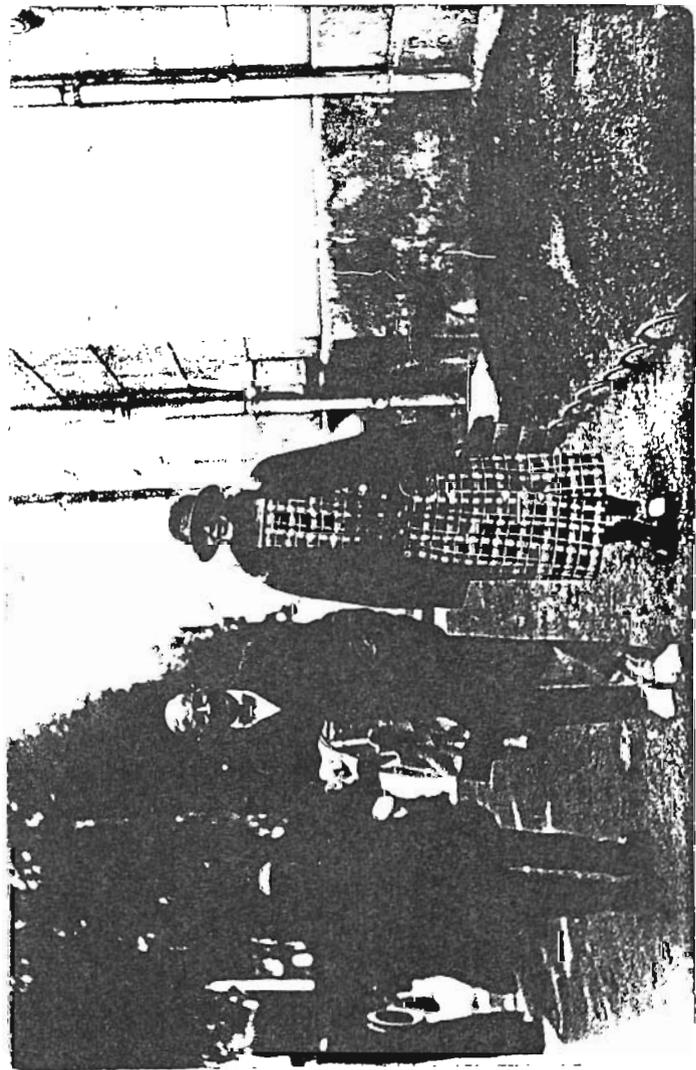
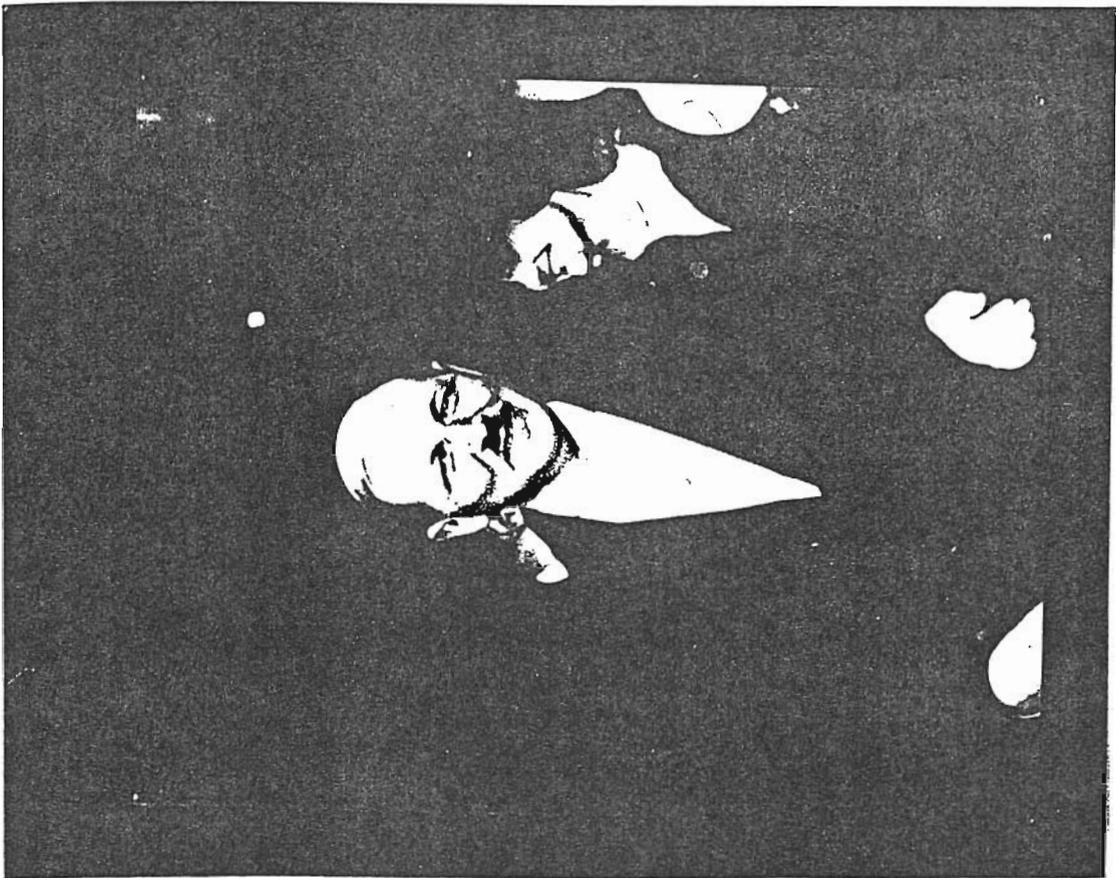
XII - Tableau comparatif de l'activité documentaire dans les bibliothèques et les centres de documentation.

Document réalisé à partir de :

Eric et Georgette de Grolier. Les Bibliothèques et la Documentation. *La Documentation en France*. Mai 1936, A. 5-6, n°5, p.6-18.



"La vie mérite d'être vécue, et pour tant qu'elle soit vécue, il faut qu'elle soit vécue intensément ; ne vous contentez donc pas de peu ; veuillez beaucoup."





Visite organisée à la bibliothèque exemplaire de Tergnier en 1925.
Tergnier est l'une des gares importantes desservies par le chemin de fer du Nord
auprès desquelles la Compagnie a aménagé des cités-jardins pour le personnel qui y bénéficie d'une bibliothèque.
Au premier rang de gauche à droite, deuxième femme assise, Miss Mary Parsons, cinquième femme, Mrs Murray Dyke.
Au deuxième rang de gauche à droite, la quatrième personne est Raoul Dautry, directeur des chemins de fer,
la huitième personne, Henri Lemaître. (Collection Renée Lemaître.)



Le congrès de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (IFLA) à Bern en 1932.
Yvonne Oddon est la deuxième personne debout en partant de la droite, Gabriel Henriot, la troisième ;
Tietse Peter Sevensma, la sixième ; Henri Lemaître, la neuvième. (Collection Renée Lemaître.)

ENTRETIENS AVEC RENEE LEMAITRE, FILLE D'HENRI LEMAITRE.

ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE RENEE LEMAITRE :

- 1943 : Diplômée de l'Ecole des Bibliothécaires à l'Institut Catholique de Paris.
- 1945 : Bibliothécaire dans les bibliothèques de la Ville de Paris dont l'Heure Joyeuse.
- 1946-1951 : Documentaliste à l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales.
- 1951-1965 : Bibliothécaire-documentaliste à la Bibliothèque Benjamin Franklin.
- 1965-1979 : Chef du Service de documentation pour la presse des Services Américains d'Information et des Relations Culturelles à Paris.
- 1980 : Retraite due à la suppression du service.

Avec Anne-Marie CHAINTREAU, auteur de : *Drôles de bibliothèques... Le thème de la bibliothèque dans la littérature et le cinéma.*

Préface Roger Chartier.

Paris : Editions de Cercle de la Librairie, collection Bibliothèques. 2^e éd. augmentée 1993 - 415 p.

Renée Lemaître m'a donné la possibilité de consulter ses nombreux dossiers et documents provenant en partie des archives de son père. Nous nous sommes donc souvent rencontrées au cours de cette année.

Je n'ai pas réalisé d'entretien conforme à la règle. Cependant, lors de nos discussions, nous avons abordé quelques thèmes importants dont voici la liste :

- l'enfance d'Henri Lemaître et plus particulièrement l'influence exercée par son entourage familial,

- des questions d'ordre privé : sa personnalité, ses goûts, ses occupations, ses amis dans la profession, les dernières années de sa vie, notamment sous l'Occupation,...

- l'Heure Joyeuse,

- Le Centre Scientifique de Recherches Economiques et sociales.

**HISTOIRE DES BIBLIOTHEQUES
ET DE LA DOCUMENTATION.**

HISTOIRE DES BIBLIOTHEQUES	HISTOIRE DE LA DOCUMENTATION
CAFB Universitaire	1879
	1880
Débat de l'Académie des Sciences Morales et Politiques sur les bibliothèques.	1890
CAFB pour les municipales classées.	1893
	1894
	Création de l'Office International de Bibliographie de Bruxelles.
	1895
	Création de l'Institut International de Bibliographie (IIB).
	1900
	1902
	Création du Bureau Bibliographique de France
	1905
	Publication par l'IIB de la CDU / <i>Manuel du Répertoire Bibliographique Universel</i>
Création de l'ABF	1906
Premier Bulletin de l'ABF	1907
Publication du livre d'Eugène Morel : <i>Bibliothèque.</i>	1908
	Congrès de Bibliographie et de Documentation de Bruxelles
	1909
	Création de la Spécial Libraries Association
Publication du livre d'Eugène Morel : <i>Librairie Publique.</i>	1910
Série de conférences sur les bibliothèques modernes à l'école des Hautes Etudes Sociales.	
Section du Card pour l'organisation des bibliothèques (1920-1924).	1920
Inauguration de la bibliothèque de Soissons	1921
Ouverture de la bibliothèque de la rue Fessart/ Création du Comité Français de la Bibliothèque Moderne.	1922

HISTOIRE DES BIBLIOTHEQUES		HISTOIRE DE LA DOCUMENTATION
Congrès International des Bibliothèques et de Bibliophiles à Paris.	1923	
Inauguration de l'Heure Joyeuse / Ouverture de l'Ecole américaine, rue de l'Elysée (1924-1929).	1924	Fondation de l'ASLIB.
Création du Comité International des Bibliothèques et de Bibliographie au Congrès d'Edimbourg.	1927	
Fondation de la FIAB lors du Congrès des Bibliothèques et de Bibliographie de Rome/ Avril-août : série de causeries radiophoniques sur les bibliothèques à l'initiative de l'ABF/ Création de la Commission de la Lecture Publique.	1929	
Création de l'Ecole municipale de la Ville de Paris	1930	
Premier Congrès International de La lecture Publique à Alger. Présentation du premier bibliobus à l'Exposition Coloniale.	1931	L'IIB devient l'Institut International de Documentation (IID).
Création du Diplôme technique de bibliothécaire / Léo Crozet : <i>Manuel pratique du Bibliothécaire.</i> Ouverture de la Salle de bibliographie à la bibliothèque de la Sorbonne organisée par Louise Noëlle Malclès.	1932	Création de l'UFOD
Inauguration du premier bibliobus de Soissons.	1933	Publication de la Terminologie de la Documentation réalisée par l'UFOD.
Création de la Salle des catalogues de la Bibliothèque Nationale par Suzanne Briet.	1934	Bulletin de l'UFOD : <i>La Documentation en France.</i> Paul Otlet : <i>Traité de la Documentation.</i>
Ouverture de l'école de bibliothécaires à l'Institut Catholique de Paris. Congrès de la FIAB de Madrid	1935	Publication du : <i>Répertoire des centres de documentation française/ Congrès de l'IID à Copenhague / Participation de l'UFOD à l'exposition de l'outillage documentaire organisée par le Centre de Documentation Chimique.</i>
Création de l'ADLP	1936	
	1937	Exposition de l'UFOD à l'Exposition Internationale des Arts et Techniques. Congrès Mondial de la Documentation Universelle à Paris organisée par l'UFOD du 16 au 21 août .
Lancement du premier bibliobus de la Marne.	1938	Création du Comité Français de Documentation. Fondation de la Fédération Internationale de Documentation (FID) lors de la Conférence d'Oxford / Participation de l'UFOD à la Commission Internationale de Normalisation.

HISTOIRE DES BIBLIOTHEQUES		HISTOIRE DE LA DOCUMENTATION
Congrès de la FIAB de La Haye	1939	Participation de l'UFOD au Congrès de Zurich / Série de conférences sur la Documentation à la Maison de la Chimie.
Publication de la "Liste otto" dans la <i>Bibliographie de la France</i> .	1940	
	1941	Participation de l'UFOD aux travaux des sous-commissions de l'AFNOR pour le code de catalogage.
	1944	Réforme de l'UFOD.
Création de la Direction des Bibliothèques de France et de la Lecture Publique (DBLP).	1945	Premiers cours techniques de Documentation de l'UFOD.
	1946	16ème conférence de la FID et exposition de la Documentation à Paris lors de la semaine de la Documentation à la Maison de la Chimie.
	1948	Publication pour la Géographie et la Philosophie des <i>Manuels de la recherche documentaire</i> .
Création du Diplôme Supérieur de Bibliothécaire (DSB).	1950	Création de l'INTD à partir de la formation dispensée par l'UFOD, dépendant du CNAM.

**VIE ET OEUVRES
D'HENRI LEMAITRE.**

	1881	24 février : naissance d'Henri Lemaître au 88, rue Saint Gery à Valenciennes. Etudes secondaires au Lycée de Valenciennes.
	1899	-1903 : études à l'Ecole des Chartes.
	1904	Entrée à la Section Histoire de France au département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale.
<i>Chronique et annales de Gilles le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai.</i>	1905	
	1906	Adhésion à l'ABF.
<i>Trente Noël Poitevins du XVème au XVIII ème siècle.</i>	1908	
<i>Histoire du Dépôt Légal en France.</i>	1910	- 1913 : participation aux 3 cycles de Conférences sur la "Bibliothèque Moderne" à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales.
	1911	Avril-mai : voyage aux Etats-Unis, étude du "Copyright Office" à Washington et de la Bibliothèque Publique de New-York.
	1912	Mariage avec Lucie Dosne.
<i>Le Roman de Renard le Contrefait.</i>	1914	
	1915	- 1919 : envoyé à la mission militaire française à Londres.
	1919	Obtention de l'honoriat à la Bibliothèque Nationale.
	1921	Organisation du Congrès International des Romanistes.
	1922	Membre du Comité Français de la Bibliothèque Moderne.
	1923	Déménagement à Sceaux.
Direction de la <i>Revue d'Histoire Franciscaine (1924-1932).</i> Rédacteur en Chef de la <i>Revue des Bibliothèques (1924-1934).</i>	1924	Participation à l'exposition de livres italiens et à l'inauguration de l'Heure Joyeuse.
	1925	-1932 : trésorier de l'ABF.

<p><i>Saint-François d'Assise, son oeuvre, son influence.</i></p>	<p>1927</p> <p>1928</p> <p>1929</p> <p>1930</p>	<p>Candidat au poste de Directeur de la Bibliothèque de la SDN (préférence accordée à Servensma).</p> <p>Président de la Société des Amis de Sceaux. Président de l'ABF.</p> <p>Avril-août : participation aux "Causeries radiophoniques" organisées par l'ABF sur les Bibliothèques. Juin : organisation du Congrès International des Bibliothèques et de Bibliographie de Rome. Membre de la Commission de la Lecture Publique.</p> <p>Enquête pour le BIT sur l'utilisation des bibliothèques populaires pour les loisirs ouvriers. Commence : <i>le Vocabulaire Technique du bibliothécaire.</i></p>
<p><i>La lecture publique : mémoires et vœux du Congrès International d'Alger.</i></p>	<p>1931</p> <p>1933</p> <p>1934</p>	<p>Organisation du premier Congrès International de la Lecture Publique à Alger (13-18 avril). 9 juillet : inauguration du premier prototype de bibliobus français qui fut construit à l'occasion de l'Exposition Coloniale Internationale. Légion d'Honneur.</p> <p>Adhésion à UFOD.</p> <p>- 1946 : Directeur-adjoint de l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales (organisation du centre de documentation).</p>
<p>Parution de sa revue (1935-1939) : <i>Archives et Bibliothèques.</i></p>	<p>1935</p> <p>1937</p> <p>1938</p>	<p>Participation au IIème Congrès de la FIAB.</p> <p>Août : participation au Congrès Mondial de la Documentation Universelle à Paris. Rapporteur du groupe V sur le "Réseau Mondial de la Documentation".</p> <p>Membre du Comité Français de la Documentation Participation à la Conférence Internationale de Documentation d'Oxford.</p>
<p>Edition provisoire du : <i>Vocabulaire Technique du bibliothécaire</i> repris et publié en 1953 par l'UNESCO.</p>	<p>1939</p> <p>1940</p> <p>1941</p> <p>1942</p>	<p></p> <p>Tient à jour l'état des bibliothèques pendant la guerre.</p> <p>Président de la Commission de normalisation du matériel et direction du : <i>Code de Catalogage.</i></p> <p>Organisation du Centre de Documentation de la Recherche Scientifique Coloniale.</p>

<p><i>Saint-François d'Assise, son oeuvre, son influence.</i></p>	<p>1927</p> <p>1928</p> <p>1929</p> <p>1930</p>	<p>Candidat au poste de Directeur de la Bibliothèque de la SDN (préférence accordée à Servensma).</p> <p>Président de la Société des Amis de Sceaux. Président de l'ABF.</p> <p>Avril-août : participation aux "Causeries radiophoniques" organisées par l'ABF sur les Bibliothèques. Juin : organisation du Congrès International des Bibliothèques et de Bibliographie de Rome. Membre de la Commission de la Lecture Publique.</p> <p>Enquête pour le BIT sur l'utilisation des bibliothèques populaires pour les loisirs ouvriers. Commence : <i>le Vocabulaire Technique du bibliothécaire.</i></p>
<p><i>La lecture publique : mémoires et vœux du Congrès International d'Alger.</i></p>	<p>1931</p> <p>1933</p> <p>1934</p>	<p>Organisation du premier Congrès International de la Lecture Publique à Alger (13-18 avril). 9 juillet : inauguration du premier prototype de bibliobus français qui fut construit à l'occasion de l'Exposition Coloniale Internationale. Légion d'Honneur.</p> <p>Adhésion à UFOD.</p> <p>- 1946 : Directeur-adjoint de l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales (organisation du centre de documentation).</p>
<p>Parution de sa revue (1935-1939) : <i>Archives et Bibliothèques.</i></p>	<p>1935</p> <p>1937</p> <p>1938</p>	<p>Participation au IIème Congrès de la FIAB.</p> <p>Août : participation au Congrès Mondial de la Documentation Universelle à Paris. Rapporteur du groupe V sur le "Réseau Mondial de la Documentation".</p> <p>Membre du Comité Français de la Documentation Participation à la Conférence Internationale de Documentation d'Oxford.</p>
<p>Edition provisoire du : <i>Vocabulaire Technique du bibliothécaire</i> repris et publié en 1953 par l'UNESCO.</p>	<p>1939</p> <p>1940</p> <p>1941</p> <p>1942</p>	<p>Tient à jour l'état des bibliothèques pendant la guerre.</p> <p>Président de la Commission de normalisation du matériel et direction du : <i>Code de Catalogage.</i></p> <p>Organisation du Centre de Documentation de la Recherche Scientifique Coloniale.</p>

	1944	Participation à la Section de documentation administrative.
	1945	En janvier, élu Président de l'UFOD : premier cours technique de Documentation et aide de l'Etat pour la mise au point du : <i>Manuel de la Recherche Documentaire.</i> Décembre : démission pour cause de maladie.
	1946	8 novembre : décédé à Sceaux.
	1964	Décembre : inauguration de l'Ecole "Henri Lemaître" à Valenciennes.

LISTE DES SIGLES



ABF :	Association des Bibliothécaires Français
ADLP :	Association pour le Développement de la Lecture Publique
AFNOR :	Association Française de Normalisation
ALA :	American Library Association
BIT :	Bureau International du Travail
CAFD :	Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire
Card :	Comité Américain pour les Régions Dévastées
CDU :	Classification Décimale Universelle
DBLP :	Direction des Bibliothèques de France et de la Lecture Publique
FIAB :	Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires
IIB :	Institut International de Bibliographie
IID :	Institut International de Documentation
IFLA :	International Federation of Library Associations
IICI :	Institut International de Coopération Intellectuel
ISA :	International Standards Association
ISO :	International Standards Organization
OIC :	Office International de Chimie
UFOD :	Union Française des Organismes de Documentation

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES SOCIALES
16, RUE DE LA SORBONNE, 16

ÉCOLE SOCIALE

1913-1914

LES BIBLIOTHÈQUES MODERNES

(4^e Année)

CONFÉRENCES ORGANISÉES SOUS LE PATRONAGE DE
L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS

AVEC LE CONCOURS DE

l' "Institut international de Bibliographie" et du "Cercle de la Librairie"

Secrétaire de la Section : M. EUGÈNE MOREL

Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale

Le Mercredi 12 Novembre et les Mercredis suivants, à 5 h. 1/2.

Cette carte, strictement personnelle, est valable pour la Conférence de

M. Lemaître le 14 Janvier

Voir le Programme au verso.

4579-13.

LES BIBLIOTHÈQUES MODERNES

Les Mercredis à 5 h. 1/2

La Bibliothèque de l'Arsenal	(6 novembre)	Henri MARTIN, Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.
Essai de théorie catalographique	(13 novembre)	SUSTRAC, Bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Genève.
La Bibliothèque Mazarine	(20 novembre)	P. MARAIS, Conservateur adjoint à la Bibliothèque Mazarine.
La librairie et la publicité	(27 novembre)	YTRAC, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.
Les collections de théâtre	(4 décembre)	A. RONDEL, Collectionneur, à Marseille.
La Bibliothèque de la Sorbonne	(11 décembre)	BARRAU-DUJIGO, Bibliothécaire de l'Université de Paris.
La Bibliothèque du Conservatoire	(18 décembre)	PIERSOT, Bibliothécaire du Conservatoire.
Les dépôts de cartes géographiques à Paris	(8 janvier)	DEHÉRAIN, Bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine.
Les bibliothèques médicales	(15 janvier)	Lucien HANN, Bibliothécaire à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine.
La Bibliothèque de Dijon	(22 janvier)	OURSSEL, Bibliothécaire de la Ville de Dijon.
Le chauffage et l'éclairage dans les grandes bibliothèques d'Europe et des États-Unis	(29 janvier)	H. LEMAITRE, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.
La Bibliothèque Sainte-Genève	(5 février)	Ch. KOHLER, Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Genève.
Les procédés modernes de reproductions photographiques	(12 février)	OEISLER, Imprimeur-Éditeur.
L'Office de Législation étrangère	(19 février)	J. DUBOIS, Directeur de l'Office de Législation étrangère.
Le livre français en France. Essai de statistique	(26 février)	E. MOREL, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.
Le livre français hors de France. I. Suisse	(5 mars)	CORDEY, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.
Le livre français hors de France. II. Belgique	(12 mars)	P. OTLET, Secrétaire de l'Institut international de Bibliographie.

VILLE DE PARIS



L'HEURE JOYEUSE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR LA JEUNESSE

Fondation du Book Committee on Children's Libraries E. U.

3, rue Boutebrie

(Cluny — St-Séverin, — 90-92, Bd St-Germain)

Paris (V^e)

Ouverte
tous les
jours de
semaine
de 9 h. 30 à 19 h.

Métro Cluny
— St-Michel
— Odéon
Autobus: A1, A1 bis, BK, BD
I, J, Q, W, Z,
Tramways: 8, 14, 19, 20, 29, 84
86, 87, 89, 93, 105

VILLE DE PARIS

L'HEURE JOYEUSE

3, rue Boutebrie

BIBLIOTHÈQUE & SALLE DE LECTURE GRATUITES POUR LA JEUNESSE

Inaugurée le 12 Novembre 1924 par le Comité des Etats-Unis des Bibliothèques pour enfants

Nom _____

Prénom _____ Age _____

Ecole ou métier _____

demande l'autorisation d'emprunter des livres à L'HEURE JOYEUSE et promet
d'observer le règlement écrit au dos de cette carte.

Je, soussigné _____
(père, mère ou tuteur)

Profession _____

Adresse _____

lui permets de se faire inscrire et, après avoir lu le règlement écrit au dos de
cette carte, me déclare responsable des livres empruntés.

Vous pouvez emprunter des livres tous les jours de semaine de 9 h. 30 à 19 h. Vous pouvez les rapporter tous les jours de 9 h. 30 à 19 h.

Les livres sont prêtés pour 15 jours. Sur chaque livre non rentré à temps une amende de 10 centimes sera perçue pour chaque jour de retard.

Au-dessous de 12 ans vous pouvez emprunter un seul livre à la fois.

A partir de 12 ans vous pouvez emprunter 2 livres à la fois dont un seul roman.

Si vous changez de domicile faites connaître immédiatement votre nouvelle adresse.

Si vous êtes atteint de maladie contagieuse ou si vous avez un cas d'épidémie dans votre famille, avertissez la bibliothécaire aussitôt que possible.

N'oubliez pas que si vous perdez ou détériorez un livre, il vous faudra rembourser la valeur; avant d'emprunter un livre assurez-vous donc qu'il est en bon état.

N'empruntez de livres que si vous vous sentez capable d'observer ce règlement.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA LECTURE PUBLIQUE

Constantine, 16 Avril 1931.

LE BUREAU DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS A L'HONNEUR DE VOUS INVITER A ASSISTER A LA CONFÉRENCE DE M. GABRIEL HENRIOT, CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE FORNEY, SUR

Le rôle des Bibliothèques dans la vie moderne

CETTE CONFÉRENCE AURA LIEU DANS LA SALLE DES CONCERTS DU CASINO MUNICIPAL, LE DIMANCHE SOIR 19 AVRIL, A 5 HEURES ET DEMIE.

Le Secrétaire Général,
Henri LEMAITRE.

Société d'Instruction et d'Éducation Populaires du canton de Sceaux
Siège social à Sceaux.

SECTION DE SCEAUX

MARDI 16 FÉVRIER 1932, à 20 h. 30.
Salle des Fêtes de l'ancienne Mairie.

LA LECTURE PUBLIQUE

SON ORGANISATION

Conférence par M. Henri LEMAITRE,
Directeur de la "Revue des Bibliothèques" - Président des "Amis de Sceaux".

ENTRÉE PUBLIQUE ET GRATUITE.

INVITATION

Le R. P. Schebesta, missionnaire, professeur d'ethnologie, fera, le lundi 7 mars, à 5 1/2 heures, une conférence, avec projections, sous ce titre : *Mon voyage d'exploration chez les Pygmées du Congo Belge*, et le vendredi 11 mars, à 5 1/2 heures, une conférence, avec projections, sur les *Pygmées du Ruanda, de l'Ituri et de l'Équateur*. (N. B. — Ces conférences sont organisées en collaboration avec l'Institut de Sociologie Solvay, dans les locaux duquel le R. P. Schebesta fera : 1° le mardi 8 mars, à 4 1/2 heures, une conférence suivie de discussion, sur ce sujet : *Les Pygmées sont-ils menacés d'extinction?* Le public ne sera admis que sur invitation à cette dernière conférence; 2° le mercredi 9 mars, à 5 heures, une conférence, avec projections, sur le sujet suivant : *Les Pygmées sont-ils des primitifs?*)

La prochaine séance du Séminaire d'Histoire de la Philosophie de M. P. Minnaert aura lieu le lundi 7 mars, à 8 1/2 heures du soir. Sujet : *Questions psychologiques*.

M. Marcel Delépine, professeur à la Faculté de Pharmacie, membre de l'Académie de Médecine, à Paris, fera, les lundi 7 et mardi 8 mars, à 8 1/2 heures du soir, deux conférences sur *Les pinènes et quelques uns de leurs transformations*.

M. Lemaitre, ancien président de l'Association des Bibliothécaires, fera, le mercredi 9 mars, à 5 1/2 heures, une conférence sur *Les nouveaux bâtiments de la Bibliothèque nationale suisse à Berne*. (Projections).

M. le Dr M.-W. Wærdeman, professeur à l'Université d'Amsterdam, fera, les mercredi 9 et jeudi 10 mars, à 8 1/2 heures du soir, deux conférences sous ces titres : I. *Le rôle de « l'organisateur » dans l'ontogénèse des animaux* (Projections); II. *Parallélisme entre régénération et développement embryonnaire*. (Projections).

M. Henri Gouhier, professeur à l'Université de Lille, fera, les vendredi 11 et samedi 12 mars, à 8 1/2 heures du soir, deux conférences sous ces titres : I. *Descartes : L'homme contre l'enfance*. — II. *Descartes : La mission du philosophe*.

L'admission aux Cours et Conférences est libre et gratuite.

Les personnes qui désirent recevoir le présent bulletin doivent en faire la demande au Secrétariat de l'Institut, 65, rue de la Concorde.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat, ouvert tous les jours de 4 à 6 heures (M^{lle} Eugénie HAUMAN, secrétaire adjointe).

Société « Les Amis de l'Institut des Hautes Études ».

Compte chèques postaux n° 84769 (M^{lle} Eug. HAUMAN).

La Société a pour but d'aider au développement de l'Institut par tous les moyens et sous toutes les formes possibles.

Membres fondateurs : 1,000 francs.

Membres donateurs : 500 francs.

Membres adhérents : 20 francs minimum par an; 10 francs pour les étudiants.

Pour les inscriptions, s'adresser au Secrétariat.

BULLETIN HEBDOMADAIRE

N° 18

24 février 1932

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES
DE BELGIQUE

(ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF)

65, rue de la Concorde, BRUXELLES

Téléphone : 12.72.22

ANNÉE ACADEMIQUE 1931-1932

COURS (1) ET CONFÉRENCES

Lundi, 29 février :

à 9 1/2 heures du matin, M. Louis de La Vallée Poussin, membre de l'Académie royale de Belgique. — * Les textes chinois d'Abhidharma. (Vingt-sixième leçon.) (Ce cours est organisé par la Sous-section d'archéologie et de langues orientales, sous les auspices de l'Institut belge des Hautes Etudes chinoises.)

à 11 heures, M. Louis de La Vallée Poussin. — * Cours de sanscrit bouddhique. (Vingt-sixième leçon.) (Sous-section d'archéologie et de langues orientales.)

à 5 heures, M. H. La Fontaine, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, vice-président du Sénat. — Eléments du Droit mondial (15 leçons). XV. L'organisation des sanctions.

à 5 heures, M. Paul Gille. — * Histoire des idées morales (Trente et unième leçon). La liberté et la responsabilité, conditions de toute morale.

à 6 heures, M. G. Katzenelenbogen, licencié en sciences sociales, docteur en sciences économiques. — * Lecture et explications de textes hébraïques. — Exercices grammaticaux et vocabulaires. — Lecture de la Bible (2° année). (Dixième leçon.) (Sous-section d'archéologie et de langues orientales.)

(1) Les cours sont indiqués par des astérisques. Sauf mention contraire leur nombre de leçons n'est pas strictement limité.

Revue d'histoire franciscaine



Revue d'histoire franciscaine

Directeur : Henri LEMAITRE

Recueil d'Histoire, de Littérature,
d'Archéologie et d'Art

En 1912, parut sous le titre de "La France Franciscaine" une revue trimestrielle, dont le programme était de préparer des documents pour écrire plus tard et définitivement l'histoire religieuse, politique et sociale des trois Ordres de Saint-François en France. Cette tâche, "La France Franciscaine" s'en est fidèlement acquittée depuis sa fondation jusqu'à l'année 1922. Revendiquée depuis lors par les Frères Mineurs de la Province de France, "La France Franciscaine", en vertu d'une obédience reçue de Rome le 13 janvier 1923, a annoncé qu'elle élargissait et changeait son programme et qu'elle devenait une revue franciscaine d'intérêt général.

La "REVUE D'HISTOIRE FRANCISCAINE" se propose de suivre le programme d'érudition pure, qui était celui de "La France Franciscaine".

Depuis plus de dix ans, il existe en Angleterre, comme en Italie des Sociétés d'Études Franciscaines. La France ne doit pas rester en arrière. L'histoire franciscaine, qui fut dans notre pays si intimement unie à l'histoire nationale, ne peut pas être privée d'un organe spécial; trop de franciscanisans y sont intéressés; ils ont besoin d'un périodique pour échanger leurs idées, pour publier leurs études et les documents qu'ils veulent faire connaître ou commenter, pour se tenir au courant des travaux nouvellement parus.

Revue d'histoire franciscaine

paraît tous les trois mois, par livraison de 152 pages environ; elle forme chaque année un beau volume in-8° de 600 pages, augmenté de nombreux hors-texte.

La direction, entendant ne publier que des travaux d'érudition, n'acceptera que des articles présentant toutes garanties à ce point de vue; cette réserve faite, elle laisse aux auteurs toute la responsabilité des opinions qu'ils pourraient émettre.

Les Mémoires et documents, que leur étendue ne permettraient pas d'insérer sous forme d'articles, formeront une collection de volumes qui paraîtront comme annexes de la Revue.

L'édition ordinaire sera tirée sur papier dont le présent prospectus tient lieu de spécimen.

Quelques exemplaires, en nombre limité, seront tirés sur papier pur fil Lafuma; ils seront souscrits au prix de 60 fr.

RÉDACTION. — Les manuscrits, les livres à rendre compte, les revues en échange doivent être adressés à *Monsieur le Secrétaire de la "Revue d'histoire franciscaine"*, 82, rue Bonaparte, Paris, 6^e.

ADMINISTRATION. — Les abonnements, réclamations, changements d'adresse et renseignements divers doivent être adressés à la *Librairie Auguste PICARD*, 82, rue Bonaparte, Paris 6^e.

CONDITIONS. — Les abonnements sont annuels et partent de janvier; ils se payent à la réception du premier numéro de l'année.

France et Belgique : 30 fr. — Union postale : 35 fr.

Édition sur papier de luxe : 60 fr.

Nous sommes à l'heure présente très mal renseignés sur les origines comme sur les développements des instituts franciscains, sur la personne des religieux, sur leur activité et sur leurs œuvres, sur l'influence qu'ils ont exercée dans les divers domaines de la pensée, sur les monuments qu'ils ont fait construire et sur les tendances artistiques qu'ils ont favorisées. Notre tâche est donc de rassembler sur le chantier les matériaux épars; d'établir, par un examen critique, la valeur de chacun d'eux, de dresser des répertoires, afin de permettre, le moment venu, l'élaboration d'œuvres de synthèse.

Tout ce qui concerne les trois Ordres de Saint-François : couvents, provinces, personnes, œuvres, ministères, constitutions, nécrologes, etc., forme le sujet naturel de nos études; les couvents, qui ont appartenu pendant des siècles à des provinces françaises et les étrangers qui ont séjourné en France, sont revendiqués par la Revue; elle poursuit à l'étranger les Français que leur zèle ou leurs fonctions ont entraîné hors de la mère patrie; enfin, sans se borner uniquement à l'étude des Ordres en France, elle traite les problèmes généraux de l'histoire franciscaine. De nombreuses gravures, des photographies et des plans augmentent l'intérêt et la valeur de sa documentation. Tous les noms propres sont relevés chaque année dans une table alphabétique.

D'ores et déjà les collaborateurs ne manquent pas, mais nous ne doutons pas qu'ils ne se fassent encore plus nombreux grâce au mouvement d'études que créera la Revue. Nous avons le ferme espoir que leurs efforts réussiront, dans un court espace d'années, à défricher le terrain et à permettre de hasarder des vues d'ensemble. Les historiens et le public y gagneront de mieux connaître cet Ordre de Saint-François si éminemment français, dont le nom national de Cordeliers, gagné sur le champ de bataille de Mansourah, pendant la croisade de saint Louis, a été mêlé durant six siècles à toute l'histoire de France.

Tous ceux qui ont à cœur de mieux connaître cette branche importante de l'histoire religieuse et de l'histoire des idées en France, tous ceux qui s'intéressent au passé des Ordres de Saint-François, doivent souscrire à la "REVUE D'HISTOIRE FRANCISCINE".

FONCTIONS OCCUPEES PAR HENRI LEMAITRE DANS LES COMMISSIONS DE LA FIAB.

SESSION DE CHELTENHAM (29-31 août 1931) :

- Membre de la sous-commission des bibliothèques populaires (préparation du rapport pour le BIT sur les « moyens d'utiliser les bibliothèques populaires pour les loisirs ouvriers »).

SESSION DE BERNE (9-10 juin 1932) ET D'AVIGNON (13-14 novembre 1933) :

- Membre de la sous-commission des bibliothèques populaires.
- Membre de la sous-commission des Bibliothèques d'Hôpitaux.

SESSION de MADRID ET DE BARCELONE (19-20 et 30 mai 1935) :

- Vice-Président d'Honneur de la FIAB.

SESSION DE VARSOVIE (31 mai - 2 juin 1936) :

- Membre de la sous-commission de normalisation dans le domaine du livre et des bibliothèques.
- Président de la sous-commission des Bibliothèques d'Hôpitaux.

SESSION DE LA HAYE (10-12 juillet 1939) :

- Représentant des sous-commissions :
 - . de statistique des bibliothèques,
 - . des bibliothèques populaires,
 - . des échanges,
 - . d'unification des règles pour le catalogue des imprimés,
 - . des Bibliothèques d'Hôpitaux.
- Proposition de le nommer représentant de la sous-commission des bibliothèques spéciales et des centres de documentation.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

DANS LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 29 JUIN 1929 A VENISE

1° Qu'une nouvelle édition de la *Bibliotheca Bibliographica Internationalis* soit publiée;

2° Que la *Fédération des Associations de bibliothécaires* se mette en rapport, le plus tôt possible, avec la *Commission et l'Institut de Coopération intellectuelle* pour la mise au point d'un code international d'abréviations bibliographiques;

3° Que le *Comité international* dresse et tienne à jour la liste de tous les organismes et instituts qui s'occupent de la bibliographie internationale, ainsi que la liste de leurs travaux;

4° Que les gouvernements se rallient effectivement aux recommandations faites par la Société des Nations, en 1928, en ce qui concerne la conservation des imprimés et des manuscrits;

5° Que la *Commission internationale de Coopération intellectuelle* étudie les moyens de publier chaque année une liste des bibliothèques possédant des appareils de microphotographie et de projection;

6° Que le *Bureau* de la Fédération recherche les moyens d'organiser des échanges et des stages individuels de bibliothécaires, d'étudiants et de professeurs de bibliothéconomie, qu'en vue de réaliser ces échanges de personnel, le Bureau se mette en rapport avec les autorités compétentes et agisse auprès des divers organismes nationaux et de la *Commission* et de l'*Institut de Coopération intellectuelle* pour obtenir des fondations ou des dons particuliers, que le *Bureau* présente au *Comité* par l'intermédiaire de son secrétaire des rapports périodiques sur les échanges et stages en question;

7° Qu'il soit créé des écoles professionnelles de bibliothécaires dans le pays où ces établissements n'existent pas encore, que l'enseignement dans les écoles de bibliothécaires ou établissements assimilés devienne une obligation pour les diverses catégories de candidats bibliothécaires, ou tout au moins que dans les pays où il n'existe pas encore d'école, le stage soit obligatoire et sanctionné par un certificat, que les diplômes décernés par les écoles de bibliothécaires soient officiellement reconnus, que soit continuée, et si possible élargie, l'intéres-

sante expérience de l'*American Library Association*, qui avait créé à Paris une école internationale de bibliothécaires, où ont été admis des élèves de vingt-cinq nations différentes;

8° Que le secrétaire de la *Fédération* rédige et publie une liste des associations adhérentes où seront mentionnés leur titre, le nom du président et du secrétaire général, leur adresse et la liste des publications de ces associations;

9° Qu'en considération de la grande importance qu'il y a pour le présent comme pour l'avenir à constituer une collection complète des publications de chaque pays, il est nécessaire que dans chaque pays une bibliothèque au moins, sinon plusieurs pour les grandes nations, recueille toute la production nationale, soit qu'elle leur soit fournie par les imprimeurs et les éditeurs, en vertu de l'obligation du dépôt légal, soit que cette production leur parvienne en vertu d'une convention spéciale avec les éditeurs, soit qu'elle puisse être acquise grâce à l'allocation de crédits spéciaux;

10° Que le prêt international entre les bibliothèques soit effectué sans intermédiaire et sur le principe de la réciprocité, les conditions qui le régissent dans chaque pays étant unifiées autant qu'il sera possible;

11° Que la *Commission de Coopération intellectuelle* recherche les bases d'un accord acceptable par tous les pays, même non adhérents aux conventions de Bruxelles, en vue de créer dans chacun d'eux un Office chargé d'organiser et de coordonner les échanges internationaux de publications littéraires et scientifiques;

12° Que l'échange des thèses universitaires soit généralisé, les bibliothèques universitaires se spécialisant en vue de limiter le nombre des exemplaires à répartir;

13° Que toute publication, achetée ou reçue par les bibliothèques, soit exonérée des droits de douane;

14° Qu'il soit créé des Offices nationaux de renseignement et d'orientation bibliographiques en corrélation avec les recommandations qui ont été formulées en 1928 par la *Commission de Coopération intellectuelle* et en 1929 par le *Comité d'experts bibliothécaires à Paris*;

15° Que les organismes nationaux intéressés unifient les règles de la statistique des imprimés et que le *Bureau* charge une commission spéciale de préparer ce travail.

Dans la dernière séance du Congrès, l'Assemblée adopta, en outre, la déclaration suivante qui avait été rédigée par M. ROLAND-MARCEL et le docteur KRÜSS, avec l'aide de MM. GODET, KOCH, SEVENSMA et CORDEY :

DÉCLARATION

Avant de se séparer, les membres du premier Congrès mondial des bibliothèques et de bibliographie déclarent solennellement que, sur le plan de la haute culture comme dans le domaine de l'éducation, les bibliothèques doivent être placées au premier rang des organismes existants, car, sans elles il est impossible aux chercheurs de développer les connaissances humaines et au peuple de compléter son instruction.

Qu'en conséquence, les pouvoirs publics de chaque État ont l'impérieux devoir de favoriser les bibliothèques au même titre que les Universités et les Écoles, tant au point de vue de leurs besoins financiers qu'à celui de leur développement dans l'ordre, soit intellectuel, soit technique ou social.

Qu'ainsi et à la seule condition que ce devoir soit rempli, les nations se trouveront dotées de tous les instruments nécessaires au progrès des esprits, but suprême de la civilisation.

Entre les séances des sections, le Comité international des bibliothèques tint plusieurs séances.

La première question à régler fut l'appellation à donner au groupement formé par toutes les associations de bibliothécaires.

La seconde fut l'établissement des statuts.

La troisième, l'élaboration du statut financier.

La quatrième, l'élection d'un secrétaire.

Il avait déjà été entendu que le secrétaire serait le bibliothécaire de la Société des Nations, le docteur Sevensma, dont vous avez fait la connaissance à Lyon. Un vote unanime ratifie ce choix.

Les statuts que je vais vous lire répondent aux trois autres questions.

STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Cette organisation est nommée : Fédération internationale des associations de bibliothécaires.

ART. 2. — Elle a pour objet de développer la coopération internationale entre les bibliothèques.

ART. 3. — Les membres de la Fédération seront les associations nationales de bibliothécaires et les associations affiliées qui approuvent ces statuts et qui sont d'accord pour adopter par la suite les résolutions complémentaires.

ART. 4. — Les affaires de la Fédération seront administrées par le Comité international des bibliothèques. Ce Comité sera composé des représentants choisis par les associations membres de la Fédération. Un seul membre désigné par chaque pays ou son remplaçant aura le droit de vote, mais il pourra être accompagné de délégués adjoints. Les délégués sont élus pour une période qui ne dépassera pas cinq ans, mais ils peuvent être réélus.

ART. 5 — Le Comité sera chargé de choisir l'époque et le lieu des congrès internationaux de bibliothécaires et de préparer avec la collaboration des comités locaux le programme de ces congrès, de faire des enquêtes et des propositions concernant des relations internationales entre bibliothèques, organisations de bibliothécaires et de bibliographes, et autres groupements.

ART. 6. — Les congrès internationaux de bibliothécaires auront lieu au moins une fois tous les cinq ans, des sessions plénières du Comité se tiendront à l'occasion de chaque congrès international de bibliothécaires. D'autres sessions pourront avoir lieu sur la demande du président et chaque fois qu'un tiers du Comité le demandera.

ART. 7. — Le Comité aura le pouvoir de nommer des sous-comités parmi ses membres ou ceux des associations de bibliothécaires affiliées.

ART. 8. — Le Bureau exécutif de la Fédération et du Comité sera composé d'un président, de deux vice-présidents et d'un secrétaire nommés par le Comité, dans les douze mois qui suivront la clôture du présent congrès. Le secrétaire peut être, mais ne doit pas être forcément un membre du Comité désigné par une association nationale. Il aura le droit de vote

Il sera pourvu au remplacement des membres du Bureau exécutif par le Comité.

ART. 9. — La cotisation annuelle due par chaque association membre sera fixée entre 25 et 50 centimes (suisses) pour chaque membre de cette association ou sur la base de 5 à 10 pour 100 du montant de la cotisation de membre de l'association; mais elle ne devra pas excéder la somme de 2500 francs suisses pour une même association. Les cotisations seront payées au secrétaire avant le 1^{er} mars, ou le 1^{er} mars de chaque année. Le montant des cotisations constituera le budget de la Fédération.

ART. 10. — Toute association peut se retirer de la Fédération si la cotisation pour l'année en cours a été payée.

ART. 11. — Les amendements peuvent être adoptés par le Comité.

ART. 12. — Les résolutions adoptées par le Comité ou par un Congrès tenu sous ses auspices ne lieront pas les associations membres, jusqu'à ce qu'elles aient été ratifiées par cette association.

Venise, 29 juin 1929.

1. Les trois principes fondamentaux du prêt international sont:
 - A. La réciprocité du prêt. Mais ce principe doit être interprété dans l'esprit le plus large.
 - B. L'engagement pour la bibliothèque emprunteuse de prendre à sa charge les frais d'envoi, de réexpédition et d'assurance.
 - C. Sa responsabilité pour toute perte ou détérioration des ouvrages empruntés.
2. Les opérations de prêt doivent s'effectuer de la manière la plus simple, la plus rapide, la plus sûre et la moins coûteuse possible.
3. Le prêt direct et les communications directes de bibliothèque à bibliothèque sont la voie la plus conforme au principe énoncé au n° 2. Toutefois, dans l'intérêt commun, certaines règles générales doivent être établies et certaines institutions créées ou développées.
4. Chaque bibliothèque a le devoir, avant de demander un ouvrage à l'étranger, de s'assurer par tous les moyens et en particulier par le catalogue général, s'il en existe un, que ledit ouvrage ne se trouve pas dans le pays.
5. Il est souhaitable que, dans chaque pays, soit créé ou développé un service central de prêt et qu'il soit attribué ou rattaché d'une manière ou d'une autre à une grande bibliothèque ou à un bureau de renseignements bibliographiques disposant d'un catalogue général. Ce service doit être à la disposition des bibliothèques, tant étrangères que du pays, qui recourent à lui ; il transmet à qui de droit les demandes de prêt qu'il reçoit et se charge, le cas échéant, ou de l'envoi ou de la réception des ouvrages, si la bibliothèque qui prête, ou celle qui emprunte, trouve l'intérêt à user de cette entremise plutôt que de la voie directe.
6. Le Comité de la Fédération élaborera, conformément aux principes énoncés, des « Règles du prêt international ». Celles-ci seront imprimées,

remises à tous les services centraux, ainsi qu'aux associations affiliées à la Fédération, publiées dans les organes de ces dernières et distribuées par elles aux bibliothèques qui s'intéressent au prêt international.

7. Les bibliothèques disposées à pratiquer le prêt international conformément aux règles établies par le Comité de la Fédération, seront invitées à s'annoncer au service central de leur pays (où, à son défaut, à l'Association nationale) qui tiendra la liste des bibliothèques adhérentes et la communiquera au secrétaire général de la Fédération.

8. Les bibliothèques adhérentes seront invitées à tenir la statistique des volumes prêtés et empruntés à l'étranger et à en faire connaître les résultats à la fin de chaque année au service central de leur pays (ou à l'Association nationale) qui les communiquera au secrétaire général de la Fédération.

9. Elles seront invitées à annoncer audit service (ou à l'Association nationale) les appareils photographiques, microphotographiques ou de projection qu'elles possèdent et qui permettent, le cas échéant, d'éviter le prêt.

10. Des formulaires seront établis par le Comité de la Fédération pour le prêt international. Ils seront obligatoires pour les bibliothèques adhérentes.

11. Une étiquette spéciale sera également établie. Destinée à être placée sur les paquets ou colis de livres, elle fera connaître aux administrations postales et douanières qu'il s'agit d'un « prêt de bibliothèque à bibliothèque ».

La section de *Collaboration et d'aide mutuelle entre bibliothèques* était placée sous la présidence du D^r Krüss, Directeur général de la Bibliothèque d'Etat à Berlin, assisté de MM. Babelon, Esdaile et Juchhoff. C'était, avec la suivante, la section la plus nombreuse comme effectif et qui a compté le plus de communications : une quarantaine de rapports.

Voici les points principaux sur lesquels s'est porté son attention :

Bureaux nationaux d'information :

Elle a recommandé : la création de catalogues collectifs. L'emploi d'un seul modèle international de Bulletin de demande en forme de carte postale.

Elle a émis le vœu que les bureaux se chargent d'obtenir des photocopies et de transmettre les demandes aux bibliothèques spéciales.

Catalogue international général des manuscrits :

D^r E. C. Richardson est revenu sur le projet déjà émis au Congrès de Rome d'un Catalogue par titres abrégés, formé par voie de coopération internationale dans une bibliothèque d'Europe ou d'Amérique.

Bibliotheca bibliographica internationalis :

Autre projet émis par V. Grundtvig au Congrès de Rome ; M. Vorstius demande et obtient que l'on emploie, pour la rédaction de ce répertoire,

comme pour la 2^e édition de l'*Index bibliographicus*, la documentation déjà remise à la Bibliothèque de l'Etat à Berlin, et qu'on la complète, comme pour l'*Index bibliographicus*, par la coopération internationale des bibliothèques.

Normalisation :

Une Commission d'experts sera nommée qui poursuivra les travaux de normalisation dans le domaine du livre et des bibliothèques.

Les Associations de bibliothécaires sont priées d'aider à l'application des normes adoptées, notamment pour les Abréviations de titres de périodiques et pour la « manchette bibliographique », autrement dit pour des règles uniformes pour l'ordre alphabétique.

Transcription d'écriture cyrillique :

Le système croate, qui prévoit un seul signe par lettre, est recommandé.

Règles uniformes pour les catalogues :

Sur la proposition de M. de Grolier, le Comité international est invité à nommer une Commission qui fera une nouvelle tentative dans ce sens.

Bibliographies nationales :

Sur la proposition du Dr Uhlendahl, est recommandée la publication périodique, fréquente, des titres d'ouvrages parus hors commerce ; la publication d'éditions annuelles ou quinquennales, avec tables, pour les recueils bibliographiques paraissant hebdomadairement ou mensuellement.

Bibliographies spéciales :

Sur la demande de MM. Esdaile et Prinzhorn, le Comité international est invité à nommer une commission qui sera chargée de rechercher les lacunes dans le système actuel des bibliographies spéciales et qui veillera à les combler.

Est recommandée la création d'organismes comme l'U. F. O. D. et le Bureau bibliographique, dans les pays où il n'en existe pas.

Echange de thèses :

Sur la demande de M. Charles Beaulieux, il est recommandé, pour sauvegarder le principe de la réciprocité, de compléter l'échange des thèses par d'autres publications scientifiques en cas d'insuffisance des premières.

Centres d'échange et d'acquisition d'œuvres étrangères :

Les gouvernements sont invités à garantir à ces centres des moyens d'existence suffisants.

Les centres devraient étendre leur action à l'échange des doubles, pour compléter les lacunes des collections ; ceux des pays à langue peu répandue devraient publier périodiquement des listes d'œuvres importantes parues dans leur pays.

Relations internationales entre bibliothèques populaires :

Sur le rapport du Dr Schuster, l'échange de catalogues imprimés de ces bibliothèques, pour tant est qu'ils contiennent de la littérature étrangère, est recommandé.

Il est en outre demandé qu'on crée, dans chaque pays, deux prix pour la meilleure traduction dans une langue étrangère, 1^o d'une œuvre littéraire et 2^o d'une œuvre éducative.

Les travaux de la section des Bibliothèques populaires, — président M. Milam, secrétaire de l'American Library Association, vice-président M. A. Kildal, chef du Département des Bibliothèques du Gouvernement norvégien, — ont démontré que dans la plupart des pays du monde, on considère les bibliothèques populaires comme une partie essentielle des services publics auxquels a droit le peuple. Plus de 50 rapports présentés à la Section par des délégués de 20 pays d'Europe, d'Amérique du Nord et du Sud, et d'Extrême-Orient ont démontré les grands progrès faits dans ce domaine au cours des dernières années. Les discussions ont porté sur les bibliothèques régionales, les bibliothèques ouvrières, d'enfants, d'officiers et soldats, de navires, de prisons et de pénitenciers, ainsi que sur les moyens pour faire connaître aux lecteurs inexpérimentés les moyens et facilités qu'offrent les bibliothèques.

La section des Bibliothèques d'hôpitaux, sous la présidence de M. Henri Lemaître, a pu constater que dans tous les pays ces bibliothèques s'organisent de plus en plus ; elle a étudié les deux questions du choix des livres et de l'enseignement professionnel et a conclu en proposant plusieurs résolutions relatives à la nécessité de cet enseignement. Deux communications, tout particulièrement intéressantes, ont été faites par Miss Perrie Jones et Miss Marion Smith, sur la bibliothérapie, c'est-à-dire sur le livre employé pour le traitement des maladies mentales, d'après une expérience faite dans 173 établissements.

Les représentants des Bibliothèques d'entreprises industrielles et commerciales et des Bibliothèques parlementaires et administratives ont siégé sous la présidence de M. Sevensma et de M. Lancaster Jones. En ce qui concerne les bibliothèques administratives, on a souligné l'importance grandissante qu'ont ces centres de renseignements dans de nombreux pays. La création d'un lien permanent entre ces institutions par l'établissement d'un secrétariat international auprès d'une des grandes institutions travaillant dans ce domaine, a été décidée. Pour les bibliothèques parlementaires, il a été reconnu qu'une collaboration plus permanente s'imposait entre ces institutions, dans le but de s'entendre sur les questions relatives aux renseignements législatifs étrangers, à l'échange des publications et à l'amélioration des publications gouvernementales, surtout au point de vue d'un classement par sujets des nouvelles dispositions législatives. La Bibliothèque de la Chambre des Députés à Paris sera appelée à devenir le centre de coordination.

Dans cette section, comme dans celle des bibliothèques populaires, la plupart des rapports ont insisté sur la nécessité d'avoir des documentalistes comme des bibliothécaires préparés par une formation spéciale.

La Section de la *Formation professionnelle et de l'échange des bibliothécaires* a siégé sous la présidence de W. W. Bishop, président de la Fédération ; elle a examiné de nombreux rapports sur l'état actuel de la question dans les divers pays ; rapports confirmant les données que vient de publier l'Institut de coopération intellectuelle dans le volume *Rôle et Formation du bibliothécaire*. De toute part on a souligné la tendance actuelle à rattacher aux Universités la formation des bibliothécaires. Plusieurs rapporteurs ont insisté sur l'importance d'une formation de base, uniforme aussi bien pour les bibliothécaires de bibliothèques savantes que pour ceux des bibliothèques populaires. La Section remercie les fondations Carnegie et Rockefeller des subventions accordées par elles pour permettre les échanges de bibliothécaires.

La Section de la *Surproduction des périodiques* présidée par M. Munthe, a constaté avec satisfaction que les périodiques allemands de médecine et d'histoire naturelle les plus chers ont diminué leur nombre de pages et leur prix ; elle enregistre une promesse du Gouvernement allemand de faire abaisser le prix des périodiques. Elle demande la création d'un Comité de bibliothécaires des pays les plus intéressés à la question, qui étudie d'une part la production des livres et des périodiques et d'autre part leur coût en corrélation avec les budgets des bibliothèques.

A la Section des *Bibliothèques et de la bibliographie en Espagne*, les problèmes qui se rattachent à la question ont été étudiés à la lumière du rapport de M. Homero Seris, secrétaire du Congrès. Une vingtaine de communications importantes ont été lues à la section de *Bibliographie espagnole* à l'étranger, montrant l'intérêt croissant qui est porté à ce sujet.

GROUPE V

LE RÉSEAU MONDIAL DE LA DOCUMENTATION

par

M. H. LEMAITRE,

Directeur-adjoint de l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales



L'expression de "Réseau de la Documentation" a été créée par l'Institut International de Documentation. C'est par cette organisation que nous débiterons ; elle est, en effet, le seul groupement international qui ne soit spécialisé dans aucune discipline, mais qui les comprend toutes.

Cet Institut a pris la succession, sous un autre vocable de l'Institut International de Bibliographie qu'avaient fondé, à Bruxelles, en 1895, les deux apôtres de la documentation, MM. La Fontaine et Otlet. D'après l'article I^{er} de ses statuts, c'est "une Association exclusivement scientifique ayant pour objet l'étude et le développement de la documentation ainsi que l'organisation internationale de ce domaine". Il est organisé comme une fédération internationale et subventionné par des sections nationales en Belgique, au Danemark, en Allemagne, en Angleterre, en France, aux Pays-Bas, en Roumanie, en Tchécoslovaquie et en Suisse. En outre, des Unions ou Associations internationales, représentant des domaines spéciaux de la science, lui sont affiliées. Tous ces groupements sont désignés dans les statuts comme "membres effectifs". Il existe en outre des membres associés qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

La question pourra se poser de savoir si l'Institut ne devrait pas modifier son nom et recevoir la dénomination de Fédération Internationale des Organismes de Documentation ou bien s'il n'y aurait pas lieu de créer à côté de l'Institut, comme le proposait M. Paul Otlet en 1919, une Union Internationale dont l'Institut serait le bureau d'études. Dans ce cas, le comité de l'Union Internationale se réunirait périodiquement, dans l'intervalle des congrès, pour préparer ceux-ci et donner son avis sur les problèmes qui lui seraient posés tandis que l'Institut exécuterait pour elle les enquêtes et en élaborerait les résultats, en même temps qu'il servirait de clearing house pour les questions qui lui seraient adressées.

La documentation tend à s'organiser sur trois plans :

— Le plan national qui comporte, dans le cadre de chaque pays, une organisation des centres de

documentation, embrassant toutes les connaissances humaines.

— Le plan par spécialités qui comporte, dans le cadre d'une discipline déterminée, une coopération internationale entre tous les centres existant dans les divers pays.

— Le plan professionnel qui comporte, dans le cadre des activités touchant à la documentation (archivistes, bibliothécaires, documentalistes, éditeurs, libraires, etc.), une organisation internationale.

Les Unions Nationales des organismes de documentation se présentent dans chaque pays sous un aspect différent ; c'est que, pour se créer et pour se développer, elles ont dû tenir compte de ce qui existait déjà et parer aux besoins les plus pressants. Si, en Angleterre, l'ASLIB a groupé les bibliothèques spéciales, c'est que celles-ci faisaient office de centres de documentation et qu'il leur était nécessaire de se joindre aux bureaux d'information pour avoir un clearing house commun. Par contre, en France où les bibliothèques spéciales étaient moins évoluées dans ce sens, l'Union Française des Organismes de Documentation a réuni d'abord les centres de documentation et n'a groupé les bibliothèques qu'autant qu'elles se sont adjoind un service de documentation.

La première question à étudier sera la création d'unions nationales dans les pays qui n'en possèdent pas encore ; l'action d'un groupement international peut être très effective sous ce rapport ; la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires en a eu la preuve en voyant se créer, à son instigation, des associations nationales dans plusieurs pays, et non des moindres, qui n'en avaient pas encore.

La comparaison des statuts et de l'activité des Unions nationales sera très profitable ; elle leur permettra d'améliorer leurs méthodes et d'étendre leur sphère d'action et d'influence. Les unes ne groupent que des personnes morales, les autres y adjoignent des personnes physiques. Quels sont les avantages de l'un et de l'autre système ? N'est-il pas préférable de

réunir les personnes morales en une union nationale et d'adjoindre à cette union une association formée par les personnes physiques ? Il y aura lieu aussi d'étudier à quoi doivent s'étendre les attributions des unions nationales. Toutes s'efforcent, dans le cadre national, de perfectionner les méthodes et d'aider de leurs directives les centres qui leur sont affiliés. Toutes servent de clearing house pour les questions qui leur sont adressées et qu'elles transmettent aux centres les mieux désignés. Mais ne pourraient-elles en outre servir de clearing house pour les matériaux documentaires ? Les centres spécialisés leur feraient parvenir tout ce qui, dans les dépouillements qu'ils ont effectués, sort de leur spécialité et elles se chargeraient de distribuer ces matériaux aux centres compétents.

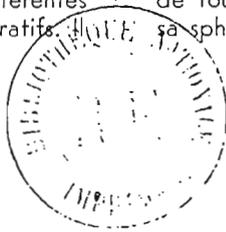
Les offices internationaux spécialisés ont la tâche d'organiser la documentation de leur domaine, d'étudier toutes les questions techniques s'y rapportant et de réaliser la partie du réseau qui leur incombe. Par une action concertée ils pourront obtenir que tous les pays collaborent dans les mêmes conditions et dans un même esprit.

Quant aux unions professionnelles internationales, leur rôle est d'étudier toutes les questions afférentes au métier et de défendre les intérêts corporatifs.

est important qu'elles organisent leur collaboration à l'œuvre documentaire. Une organisation globale de la documentation doit nécessairement être établie sur ces trois plans. Seule cette triple liaison donnera au réseau universel toute son efficacité.

Après avoir passé en revue ce qui touche l'organisation elle-même du réseau, il nous reste à dire un mot du programme que peuvent et doivent se poser tous les organismes de documentation. Comme chacun est appelé à collaborer avec les autres, il importe d'unifier autant que possible les méthodes pour faciliter les travaux de classement et de recherches. Plusieurs unions nationales se sont déjà occupées de la mise en ordre alphabétique ; il y aura à confronter les règles adoptées et à les unifier. De même pour la classification, la comparaison des différents systèmes sera particulièrement instructive. Enfin pour les procédés de reproduction qui, de jour en jour, serviront davantage à diffuser la documentation, il faut prévoir une certaine standardisation qui permettra d'utiliser le même matériel partout.

Cette normalisation des méthodes et du matériel fera particulièrement apprécier, par les chercheurs de tous les pays, le travail accompli, chacun dans sa sphère, par les centres de documentation.



DÉCLARATION GÉNÉRALE ET RÉSOLUTIONS

adoptées à l'unanimité par le Congrès, dans sa Séance de Clôture
du 27 août 1937.

DÉCLARATION GÉNÉRALE

Le Congrès mondial de la Documentation universelle, réuni à Paris du 16 au 21 août 1937, a reçu quatre cent soixante adhésions collectives ou particulières, émanant de quarante-six pays. Trente et un gouvernements s'y sont fait représenter ainsi que quarante-huit organisations internationales. Une centaine de rapports ont été présentés et discutés. Le Congrès s'est tenu en liaison avec l'Exposition des Arts et Techniques.

Le Congrès résume dans la présente Déclaration générale les conclusions auxquelles l'ont conduit ses travaux :

Le Congrès a reconnu que, dans la période d'action dirigée qui caractérise notre époque, un impérieux besoin de documentation se fait sentir dans toutes les branches de l'activité intellectuelle.

Pour répondre aux exigences modernes, les organismes qui disposent d'un matériel documentaire ont à envisager une orientation nouvelle appropriée à ce besoin d'information rapide et complète.

Ces organismes ont compris la nécessité d'harmoniser, selon des directives communes, les diverses phases du cycle documentaire dans l'intérêt des usagers.

Ce cycle englobe, d'une part, la production, le groupement, la conservation des documents et, d'autre part, l'élaboration, la diffusion et l'utilisation de la documentation. Il intéresse à la fois auteurs, éditeurs, archivistes, bibliothécaires, conservateurs de musées et de collections, documentalistes et usagers.

La documentation porte sur toutes les catégories de documents : manuscrits, livres, revues, journaux, brevets, gravures, photographies, films, disques, piè-

ces de collections et de musées, mis au service de la vie artistique, littéraire, scientifique, technique, économique et sociale.

Le Congrès estime que, pour toutes ces raisons, il est nécessaire que des contacts étroits et permanents soient créés entre les divers organismes touchant à la documentation en vue de confronter les idées et les méthodes, de coordonner les efforts, d'échanger les travaux et d'établir ainsi la collaboration la plus féconde.

Ce Congrès est d'avis que la liaison entre toutes les activités intéressées à l'œuvre documentaire doit s'établir sur les quatre plans suivants de manière à réaliser un réseau international de documentation :

Plan par pays, comportant, dans le cadre de chaque nation, une coordination des organismes de documentation existants ;

Plan par discipline, fixant une coopération entre les organismes que comprend chaque branche des connaissances ;

Plan par forme, réunissant les organismes producteurs d'un même instrument documentaire ;

Plan par profession, groupant toutes les corporations dont l'activité touche à la documentation.

Cette liaison doit être assurée par une organisation internationale comportant une Fédération, des Congrès, des Conférences restreintes.

Le Congrès mondial de la Documentation universelle, pour marquer sa fidélité à l'esprit et aux idées qui ont présidé à sa tenue, décide de maintenir en fonctions son Comité international qui, aux termes des décisions du Congrès, aura la charge de veiller à l'exécution des résolutions suivantes jusqu'à l'entrée en fonctions de la Fédération :

RÉSOLUTIONS

GRUPE I. — LA PRODUCTION DES DOCUMENTS

Rés. 1. — Rédaction, présentation et publication des mémoires dans les périodiques.

Le Congrès recommande de soumettre la publication de l'Office international de Chimie, concernant la rédaction, la présentation et la publication des mémoires dans les périodiques, et celle du Deutscher Normenausschuss sur la « Gestaltung technisch-wissenschaftlicher Veröffentlichungen », à l'étude des personnes et des organisations intéressées, dans tous les pays, par l'intermédiaire de comités nationaux. Ceux-ci sont priés d'exprimer leur opinion au sujet de ces publications, et de formuler des suggestions concernant des modifications éventuelles à y apporter dans le but d'élaborer une réglementation internationale à ce sujet en vue de l'utilisation documentaire des mémoires dans les périodiques.

Le Comité international de la Documentation est chargé de la distribution de ces brochures et de déterminer l'organisme international qui coordonnera l'activité des comités nationaux.

Rés. 2. — Terminologie administrative.

L'étude de la terminologie administrative comparée pourrait être confiée à un Centre d'étude déjà au courant des investigations qui ont été faites en ce sens, par exemple l'Institut de Droit comparé de l'Université de Paris ou l'Institut international des Sciences administratives de Bruxelles. Le Centre s'occuperait avant tout de l'établissement d'une méthode de recherche et de la forme de la publication des résultats acquis.

Il paraît souhaitable qu'une uniformisation semblable soit introduite dans chaque pays dans le lexique de l'archivistique.

GRUPE II. — LE GROUPEMENT DES DOCUMENTS

CLASSE I. — RECHERCHES ET APPORTS DE DOCUMENTS

Rés. 3. — Echanges internationaux des documents administratifs.

Le Congrès émet le vœu que les services d'échanges internationaux portant sur les documents administratifs soient organisés ou réorganisés.

Rés. 4. — Dépôt légal.

Le Congrès, ayant pris connaissance du rapport

consacré par l'Institut international de Coopération intellectuelle à l'organisation du dépôt légal, et approuvant les conclusions de ce rapport,

Constate la lacune que constitue l'absence d'un recueil de textes législatifs régissant cette matière ;

Et émet le vœu que l'Institut international de Coopération intellectuelle se charge de préparer cette publication indispensable.

CLASSE II. — ENREGISTREMENT DES DOCUMENTS

Rés. 5. — Standardisation des systèmes de classification.

Le Congrès, reconnaissant l'importance d'une standardisation relative des systèmes de classification,

Estime que cette standardisation doit être recherchée dans deux directions distinctes : encyclopédique et nationale, d'une part, spécialisée et internationale, d'autre part,

Prie les Associations nationales de Bibliothécaires et de Documentalistes de mettre à l'ordre du jour

de leurs travaux cette standardisation relative de la classification, et, afin, de la faciliter, de créer des centres d'étude qui recueillent et rendent accessibles les plus importantes classifications avec toutes leurs extensions et modifications ;

Prie les organisations internationales spécialisées de rechercher une standardisation de la classification dans leur spécialité ;

Prie le Comité spécial de la Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires de continuer et d'amplifier son étude des concordances ;

Prie la Commission internationale de Classification

tion universelle de l' I. D., de développer, dans un esprit objectif, le travail qu'elle a déjà commencé sur les différentes classifications et sur la théorie et les principes généraux de la classification, en assurant une plus grande participation des organisations et personnalités s'occupant par ailleurs de ces problèmes et de diffuser aussi largement que possible les résultats de ces recherches.

Rés. 6. — Catalogue collectif imprimé.

Le Congrès, constatant l'importance considérable que présente pour la Documentation internationale l'établissement de catalogues collectifs imprimés,

Estime qu'il convient de tenir compte des renseignements qui découlent de la publications du Deut-

scher Gesamtkatalog, et particulièrement, de recommander :

Que la rédaction des catalogues nationaux soit faite de telle sorte que leurs notices puissent être éventuellement fondues dans un catalogue collectif, sans qu'il soit nécessaire de procéder à des vérifications, notamment :

Que les titres des ouvrages soient reproduits avec exactitude,

Qu'une entente internationale ait lieu pour unifier dans la mesure du possible les règles catalographiques,

Qu'un système de renvois permette toujours de compenser les diversités nationales qui ne peuvent manquer de subsister.

GROUPÉ III. — L'ŒUVRE DOCUMENTAIRE

CLASSE I. — ELABORATION DE LA DOCUMENTATION

Rés. 7. — Utilisation documentaire de la presse quotidienne.

Le Congrès, constatant l'importance de l'enregistrement du contenu de la presse quotidienne pour l'œuvre documentaire,

Estime qu'avant tout la création ou l'extension des services de documentation des quotidiens confiés à des spécialistes qualifiés, rendrait possible une conservation appropriée et une utilisation plus complète et plus facile des données accumulées dans la presse,

Considère qu'un travail de documentation s'impose en vue d'une connaissance universelle de l'existence, du fonctionnement et des méthodes de ces services,

Emet le vœu que la question du dépouillement des quotidiens par répertoires, fiches ou dossiers soit traitée aussi prochainement que possible, d'accord entre le Comité que le Congrès chargera de l'exécution de ses vœux et les représentants de la presse internationale.

CLASSE II A. — FORMES DE LA DOCUMENTATION

Rés. 8. — Instruments du travail intellectuel.

Le Congrès émet le vœu suivant :

1° Une collaboration dans le domaine de la bibliographie exige une unification des méthodes. Les normes déjà existantes pour les fiches de références, les fiches bibliographiques et les fiches analytiques, les règles internationales pour l'abréviation des titres de périodiques devraient être appliquées partout. Les efforts accomplis par la Commission internationale pour la Bibliothéconomie, le Livre et le Périodique devraient être secondés par toutes les Associations de bibliothécaires et de centres de documentation.

2° Pour éviter les doubles emplois et pour réaliser l'inventaire des bibliographies spéciales existantes, il convient d'en établir des listes qui pourraient être fondues en une bibliographie générale des bibliographies spéciales. L'Index bibliographique doit recevoir une base plus large, et devrait en particulier

être enrichi de toutes les bibliographies spéciales cachées actuellement dans nombre de périodiques.

3° Le travail bibliographique de chaque pays devrait être contrôlé par un organisme central (comme l'U. F. O. D. ou la Commission allemande de Normalisation pour la Bibliothéconomie). De pareils organismes sont à créer dans les pays où ils font défaut.

4° Les bibliographies courantes et périodiques de documentation analytique sont à renforcer par une collaboration étroite avec les bibliothèques centrales ou spécialisées. Dans chaque pays, il conviendrait de dresser l'inventaire des périodiques reçus par les bibliothèques.

5° Il importe de développer les répertoires spécialisés et les bibliographies courantes sur fiches.

6° L'organisation documentaire centrale de chaque pays devrait se préoccuper de combler les lacunes subsistant notamment dans les domaines politique, social et juridique. De toutes parts, il impor-

terait de créer des bibliographies nationales sur les questions vitales de chaque pays.

Rés. 9. — Réseau de microfilms.

Le Congrès recommande que les bibliothèques et autres organismes de documentation s'unissent dans

un réseau de services de microfilms (bibliofilms) en travaillant de façon autonome, mais en adoptant des méthodes et des prix uniformes, afin de faciliter l'échange des demandes ;

Que cette coopération soit organisée dans chaque pays par un centre national.

CLASSE II B. — ORGANISMES DE DOCUMENTATION

Rés. 10. — Centres d'études de documentation

Le Congrès,

Constatant l'importance pour le progrès de la technique documentaire d'une information aussi bien organisée que possible, nationalement et internationalement, sur les problèmes de cette technique,

Emet le vœu

Que soit constitué dans chaque pays un centre d'études documentaires, bibliothéconomiques et bibliographiques, avec l'appui des associations nationales de documentalistes, de bibliothécaires et de bibliographes, sur la base de la documentation déjà réunie en quelques pays par divers organismes et en liaison avec les centres analogues existant déjà pour les industries et commerces du livre ;

Que chacun de ces centres soit chargé de réunir tous les matériaux (livres, revues, articles de journaux, photos, plans, rapports, statistiques, catalogues, publications et imprimés des offices de documentation et des bibliothèques, documentation sur le matériel et les machines utilisables pour le travail documentaire) concernant la documentation, les bibliothèques et la bibliographie de son pays ;

Qu'une coopération étroite s'instaure entre ces centres afin de faciliter les échanges, prêts et reproductions de documents ;

Que chaque centre publie, ou au moins constitue en manuscrit, la bibliographie, autant que possible analytique, de la technique documentaire, bibliothéconomique et bibliographique dans son pays en commençant par la bibliographie courante ;

Que ces bibliographies soient régulièrement communiquées par chaque centre à tous les autres, de préférence mensuellement ;

Qu'elles servent de base à l'« Internationale Bibliographie des Buch- und Bibliothekswesens », à la

« Library Literature » et au « Year's work in Librarianship », reconnues respectivement comme bibliographie-titres, recueil d'analyses et revue annuelle de la technique documentaire, et pour lesquelles le Congrès souhaite que des Commissions internationales de documentalistes, de bibliothécaires et de bibliographes assistent les éditeurs respectifs de ces trois publications.

Rés. 11. — Bibliothèques publiques et centres de documentation.

Le Congrès,

Estimant désirable une coopération entre centres de documentation spécialisés et bibliothèques publiques de tous ordres, qui sont à considérer comme les « stations locales » d'un réseau général de la Documentation ;

Suggère que chaque pays s'inspire de l'exemple de la Grande-Bretagne, et organise une liaison entre bibliothèques locales et centres documentaires, par l'intermédiaire d'une bibliothèque centrale et de bibliothèques régionales ;

En attendant une semblable organisation, recommande aux centres de documentation et aux bibliothèques publiques de chercher à utiliser au maximum les possibilités de coopération individuelle : en particulier par une orientation mutuelle des lecteurs vers l'organisme le plus apte à satisfaire leurs demandes, par l'échange de documents et de bibliographies ;

Déclare désirable à cet effet l'établissement de contacts, en vue de faciliter cette coopération, entre les organisations nationales de documentalistes et celles qui agissent dans le domaine de la lecture publique.

CLASSE III. — UTILISATION DE LA DOCUMENTATION

Rés. 12. — Répertoire et monographies des centres de documentation.

Le Congrès émet le vœu :

Que l'organisme auquel sera confié le soin de réaliser les décisions du Congrès mette au plus tôt à

l'étude et réalise, d'accord avec les différentes institutions internationales et nationales compétentes, à l'exemple des pays qui sont déjà entrés dans cette voie, l'établissement des instruments de travail suivants :

a) Répertoires nationaux des centres de documen

tation de toutes disciplines (répertoires horizontaux) :

b) Répertoires internationaux par discipline (répertoires verticaux) :

Qu'il suscite l'établissement de monographies des centres, du type de celles qui figurent déjà dans les rapports du Congrès, aussi nombreuses et variées que possible.

Que ces répertoires et monographies reçoivent de préférence le format standard international Din A 4 (210 × 297 mm.).

Le rapport présenté au Congrès sur cette question pourrait servir de base à la détermination des organismes susceptibles de figurer sur les répertoires ci-dessus.

GROUPÉ IV. — L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

CLASSE 2 B. — EQUIPEMENT ET OUTILLAGE

Rés. 13. — Normes pour microfilm.

Le Congrès de la Documentation universelle se rallie aux normes adoptées pour le microfilm par

l'Office international de Chimie (avril 1935) et par l'I. I. D. au Congrès de Copenhague (septembre 1935).

GROUPÉ V — LE RESEAU MONDIAL DE LA DOCUMENTATION

Rés. 14. — Organisation d'une Fédération internationale de Documentation.

Le Congrès estime qu'une action internationale doit s'exercer en vue d'encourager les pays qui n'en ont pas encore, à créer des centres pour l'organisation nationale de la documentation, centres avec personnel permanent, qui servent de centres d'études et de consultation pour les méthodes, de clearing house en même temps que de centres auxiliaires pour la documentation bibliographique, la photocopie et les traductions.

Pour toutes les spécialités qui possèdent des centres nationaux, le Congrès recommande de créer un Comité ou un Office international qui coordonne leurs efforts, comme c'est le cas pour la chimie qui possède l'Office international de Chimie.

Enfin, pour coordonner la Documentation du monde entier, il est nécessaire d'avoir une organisation mondiale, organisation qui ait pour tâche de perfectionner les méthodes et l'équipement, d'unifier les systèmes d'indexation, de rédaction, d'abstracts, de classification, de standardiser les photocopies, les appareils de photomicrographie et de lecture des microcopies.

Le Congrès a rendu hommage au dévouement déployé depuis quarante années par l'Institut international de Bibliographie, et à sa suite, par l'Institut international de Documentation (I. I. D.), comme à l'œuvre qu'ils ont accomplie.

Le Congrès, ayant enregistré les déclarations du président de l'I. I. D., invite cet Institut à marquer davantage son caractère général et fédératif en se transformant en Fédération de Documentation.

Dans l'organisation de cette Fédération, la fonc-

tion fédérative sera distinguée de celle d'Office de Recherches et de Clearing. La Fédération établira, pour préparer les futurs congrès, un comité permanent. Les personnalités qui ont organisé le présent Congrès seront priées d'en faire partie.

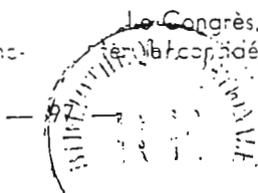
Rés. 15. — L'organisation de la documentation agricole.

Le Congrès, ayant pris connaissance du rapport présenté par l'Institut international d'Agriculture, reconnaît l'importance du travail accompli par cet Institut dans le domaine de la documentation scientifique et technique de l'agriculture et souligne l'opportunité que tous les autres Instituts internationaux déploient, pour ce qui concerne la documentation, dans les matières de leur ressort respectif, une activité analogue à celle de l'Institut international d'Agriculture.

Pour ce qui a trait particulièrement à l'agriculture, le Congrès exprime le vœu que tous les pays resserrent leurs rapports de collaboration avec l'Institut international d'Agriculture afin de lui donner la possibilité de perfectionner toujours davantage ses services de documentation agricole internationale et de réaliser dans ce domaine cette coordination des services nationaux qu'il serait souhaitable de voir s'accomplir dans les branches de l'activité scientifique et technique.

Rés. 16. — Organisation de la documentation météorologique.

Le Congrès, en présence de la difficulté d'exploiter les copiers de documentation météorologique



éparse dans les différents pays, émet le vœu que l'Organisation météorologique internationale crée, à défaut d'un Centre international de Documentation, un Centre international d'Information susceptible de renseigner les usagers sur la documentation disponible. Le Congrès émet aussi le vœu que le développement de l'usage du microfilm permette aux usagers d'utiliser l'énorme documentation manuscrite ou graphique existant dans les services météorologiques.

Rés. 17. — Organisation de la documentation cartographique.

Le Congrès exprime le vœu que les Comités internationaux et nationaux de géographie historique soient invités à mettre à l'ordre du jour de leurs réunions l'organisation de la documentation cartographique.

Rés. 18. — Organisation de la documentation administrative.

Le Congrès, constatant

Que les publications administratives de tous les gouvernements sont d'une importance croissante pour la bibliographie et pour la documentation dans un grand nombre de domaines,

Que dans plusieurs pays la description bibliographique de ces publications a été perfectionnée et centralisée, ce qui permet aux intéressés de se tenir au courant des publications qui viennent de paraître,

Emet le vœu que les Comités nationaux de documentation et les associations de bibliothécaires dans les pays qui ne possèdent pas de service central pour la description ou la vente de leurs publications administratives, insistent auprès de leurs gouvernements pour qu'un tel service central soit organisé.

Rés. 19. — Constitution d'un fichier bibliographique international.

Le Congrès,

Considérant que l'impression des fiches de bibliothèques et leur échange constituent pour la documentation un instrument de travail indispensable,

Recommande :

Que l'usage de l'impression des fiches se développe davantage ;

Que leur échange et leur classement soient assurés pour autant que le permettent les ressources des bibliothèques intéressées ;

Il propose de mettre à l'étude la possibilité de constituer à l'Office international de Bibliographie de Bruxelles la collection internationale de ces fiches.

Rés. 20. — La documentation et les Associations internationales.

Le Congrès émet le vœu que la question de la documentation soit mise à l'ordre du jour de toutes les Associations internationales, à l'initiative soit de leur comité international, soit de leurs comités nationaux.

Rés. 21. — Diffusion de l'idée de la documentation.

Le Congrès,

Considérant que très souvent on comprend mal le véritable sens et la valeur de la documentation, qu'il y a même des conceptions tout à fait erronées un peu partout.

Estime qu'il y aurait lieu d'étendre l'idée de la documentation par la diffusion, popularisation, vulgarisation des travaux du Congrès,

Demande qu'une sous-commission soit formée pour y étudier les moyens de la diffusion par voie de propagande, de réclame, etc. Cette commission pourrait notamment faire composer des affiches appropriées, présentant les avantages et les buts de la documentation, susceptibles d'être affichées aux murs des bibliothèques.

TERMINOLOGIE DE LA DOCUMENTATION REALISEE PAR L'UFOD.

Définitions extraites de la terminologie de la documentation réalisée par l'UFOD en 1933 et complétées en 1935 et en 1937 par des experts de l'OIC.

Bibliographie : - description des livres.
- liste d'imprimés ou d'autres documents relatifs à un sujet.

Bibliothéconomie : ensemble des connaissances relatives au service des bibliothèques.

Catalogue : liste des documents faisant partie d'une collection.

Centre de documentation : ensemble de services où une documentation générale ou spéciale, complète ou partielle, est méthodiquement organisée pour être mise à la disposition des intéressés.

Un centre de documentation comprend des services de conservation (documents ou références), de dépouillement et de diffusion. Il comporte essentiellement une collaboration entre :

- 1 - Un service qui réunit, enregistre et classe les documents (archives, bibliothèques, cinémathèques, discothèques, musées, etc.).
- 2 - Un service qui dépouille les documents et en dégage tous les éléments utilisables en vue de la préparation de répertoires, de dossiers, d'analyses, etc.
- 3 - Un service qui met la documentation à la disposition du public, par information, communication, publication, reproduction, traduction, etc.

Document : toute base de connaissances, fixée matériellement, susceptible d'être utilisée pour consultation, étude ou preuve. Exemples : manuscrits imprimés, représentations graphiques ou figurées, objets de collection, etc.

Documentaliste : spécialiste de la documentation.

Documentation : établissement, recherche, réunion et utilisation des documents.

Dossier : groupement de pièces se rapportant à une question déterminée.

Photomicrofilm, et par extension **microfilm** : photomicroscopie sur film.

Photomicrographie : photographie à l'aide d'un dispositif optique réduisant fortement les proportions de l'objet à photographier. Image obtenue par ce procédé et ne pouvant être lue qu'à l'aide d'un appareil grossissant.

Répertoire : ensemble d'indications documentaires.

**ASSOCIATIONS, ORGANISMES
NATIONAUX ET INTERNATIONAUX
ORGANISANT LA DOCUMENTATION.**

1910

1930

1950

ALLEMAGNE	1905 : Bureau central de renseignements, le Deutscher Verband Technisch Wissenschaft licher Vereine.		1941 : Deutsche Gesellschaft für Dokumentation (méthodes et outillages documentaires).
BELGIQUE			1933 : Union Belge des organismes de documentation (UBOD).
PAYS-BAS		1921 : Nederlands Instituut voor Dokumentatie en Registratuur (NIDER). (Recherche axée entre autre sur la reproduction photographique en collaboration avec l'Institut Néerlandais d'Organisation Scientifique, le Nederlands Instituut voor efficiency).	
FRANCE	1902 : Bureau Bibliographique de France Revue : <i>Revue du Livre et des Bibliothèques.</i>	1919 : Confédération des Sociétés Scientifiques Françaises.	1932 : Union Française des Organismes de Documentation (UFOD) (provoque la création de la FID). Revue : <i>'La Documentation en France .</i>
GRANDE BRETAGNE		1924 : Association of Special Libraries and Information Bureaux. (ASLIB) (Répertoire des sources en Grande Bretagne et en Irlande). Revue : <i>Bulletin trimestriel d'information.</i> 1928 : Bristish Society for International Bibliography. (Standardisation des méthodes bibliographiques et publication de Bibliographies).	
ETATS-UNIS	1909 : Special Libraries Association (Répertoire des services pour les Etats-Unis et le Canada). Revue : <i>Spécial Libraries.</i>		
ASSOCIATIONS INTERNATIONALES	1885 : Institut International de Bibliographie (IIB) .		1931 : Institut International de Documentation (IID). 1937 : Fédération Internationale de Documentation (FID). International Standardisation Association (ISA) : union internationale née de la réunion des associations nationales de normalisation : Association Française de Normalisation (AFNOR - 1926), American Standards Association, British Standards Institution, Deutsche Normenausschuss. ISA devient ISO (International Standardisation Organization) en 1946

CLASSIFICATION DES OUVRAGES ÉCONOMIQUES

- A. OUVRAGES GÉNÉRAUX. — Périodiques, annuaires généraux, sociétés et congrès ne traitant pas d'un sujet spécial, encyclopédies, dictionnaires, bibliographies, enseignement...
- B. SOCIOLOGIE.
- C. STATISTIQUE. — Théorie, méthodes, organisation, statistiques universelles, nationales, et celles-ci par sujet.
- D. DÉMOGRAPHIE.
- E. HISTOIRE :
 - E. 1. Pensée économique (doctrines).
 - E. 2. Faits économiques (chronologie économique).
- F. ÉCONOMIE POLITIQUE :
 - F. 1. Études générales (Philosophie et éthique économique, conception, objet, méthodes de l'économie politique).
 - F. 2. La structure économique.
 - F. 21. Notions fondamentales : besoin, biens, utilité, valeur.
 - F. 22. Le cadre physique et technique.
 - F. 23. Les éléments physio-psychologiques (mobiles).
 - F. 24. Le cadre juridique.
 - F. 25. Les systèmes économiques (capitalisme, socialisme, fascisme).
 - F. 3. La politique économique (en général : intervention de l'État et des organismes internationaux).
- G. LA PRODUCTION (Entreprises, organisations et fonctionnement, ententes industrielles, organisation scientifique, les facteurs de la production, travail, capital et leur coordination).
- H. LA CIRCULATION :
 - H. 1. Le commerce intérieur.
 - H. 2. Transports et communications.
 - H. 3. Le commerce international (théorie et politique commerciale).
 - H. 4. Migrations et tourisme.
- I. LA CONJONCTURE ET LES PRIX.
- K. CRÉDIT, MONNAIE, CHANGE.
- L. LES REVENUS :
 - L. 1. Leur attribution (répartition, imputation, salaires, intérêts, rente, profit).
 - L. 2. Leur utilisation (épargne et consommation).
- M. FINANCES PUBLIQUES.

- N. ÉCONOMIE SOCIALE ET INDUSTRIELLE (les problèmes du travail et des travailleurs, contrats, réglementation, conflits collectifs, groupements syndicaux, assurances sociales, budgets ouvriers, logement et urbanisme, placement, marché du travail).
- O. ÉCONOMIE RURALE.
- Q. ÉCONOMIE COLONIALE.

CADRE DE CLASSEMENT DES DOSSIERS DE PRESSE

A. ÉCONOMIE.

1. Questions théoriques et générales.
2. Conjoncture.
3. Indice des prix.
 - Prix de gros.
 - Prix de détail.
4. Politique économique.

C. COMMERCE ET TRANSPORT.

1. Organisation commerciale.
2. Commerce intérieur.
3. Commerce extérieur.
4. Indices de l'activité des échanges.
5. Douane.
20. Transports maritimes.
21. Transports intérieurs.
22. Transports aériens.
40. P. T. T.

D. DÉMOGRAPHIE.

1. Mortalité, natalité.
2. Émigration, immigration.

E. ÉVÉNEMENTS POLITIQUES.

1. Politique intérieure.
2. Politique extérieure.
3. Questions internationales.

F. FINANCES.

1. Organisation financière.
2. Impôts.
3. Monopoles fiscaux.
4. Dette publique.
5. Crédits et emprunts.
20. Banques centrales.
21. Monnaie.
22. Changes.
23. Taux d'intérêt et taux d'escompte.
24. Banques commerciales.
25. Bourse.
26. Revenu.

G. GÉOGRAPHIE.

Articles d'ordre général classés par pays.

P. PRODUITS.

Classés par ordre alphabétique.

P. SOCIÉTÉS.

T. TRAVAIL ET QUESTIONS SOCIALES.

1. Organisation du travail.
2. Durée.
3. Emploi et chômage.
4. Salaires.
5. Coût de la vie.
6. Logement.
7. Prévoyance sociale.

Ainsi organisée, la Bibliothèque est appelée à rendre exactement les services qu'on attend d'elle ; elle sera un instrument de travail fait à la main de ceux qui auront à l'employer.

**TABLEAU COMPARATIF DE L'ACTIVITE
DOCUMENTAIRE DANS LES BIBLIOTHEQUES
ET LES CENTRES DE DOCUMENTATION.**

	BIBLIOTHEQUE ENFANTINE OU SCOLAIRE	LE "REFERENCE SERVICE" DE LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE	CENTRE DE DOCUMENTATION OU BIBLIOTHEQUE SPECIALISEE
USAGERS	- Enfants	- Personnes plus ou moins qualifiées effectuant des recherches peu pointues sur la Science et les Techniques (les domaines de la connaissance en général).	- Spécialistes, chercheurs.
FONDS DOCUMENTAIRE	- Documentation élémentaire adaptée aux enfants (livres, B.D.).	- Livres - Dossiers portant sur des thèmes généraux. => Documentation encyclopédique.	- Documents portant sur l'actualité : essentiellement des revues et des journaux - Dossiers très pointus => Documentation spécialisée.
FONCTION	- Fournir une documentation appropriée au public - Distraire. - Former les enfants à la pratique de la documentation.	- Fournir une documentation appropriée. - Conseiller le lecteur dans sa lecture. - Former le public à la recherche documentaire. - Echanges interbibliothèques. - Produire des catalogues => Fournir des documents pour des recherches élémentaires	- Fournir une documentation appropriée. - Produire des bibliographies analytiques de revues. => Satisfaire des demandes très précises portant sur des travaux originaux.

TABLE DES MATIERES

RESUME DU MEMOIRE.

SOMMAIRE. P. 1

INTRODUCTION. P. 4

**I - LE MILITANT DE LA LECTURE PUBLIQUE
1881-1931** P. 6

A - Naissance d'une vocation. P. 6

1. Portrait d'un précurseur. P. 6

2. Une famille de libraires éditeurs à Valenciennes. P. 11

3. Le brillant élève de l'Ecole des Chartes. P. 14

B - Une nouvelle conception des bibliothèques. P. 16

1. Des bibliothèques inadaptées aux nouveaux
besoins des lecteurs. P. 16

2. Le début d'une prise de conscience :
rencontre avec des hommes militant pour
la modernisation des bibliothèques. P. 20

3. L'après guerre: le Card et l'internationalisation
des débats. P. 28

**C - L'année des grandes réalisations personnelles :
le premier Congrès International de la Lecture Publique
et le bibliobus.** P. 37

1. Le concept de la lecture publique et l'organisation du
Congrès International de la Lecture Publique à Alger. P. 37

2. Création du premier prototype de bibliobus français
et bilan de ses initiatives. P. 43

II - L'ARTISAN DE LA DOCUMENTATION FRANCAISE. 1932-1946	P. 47
A - Premières contributions au développement de la Documentation.	P. 47
1. Contexte favorable à l'essor de la Documentation.	P. 47
2. Premières approches d'Henri Lemaître dans l'activité documentaire.	P. 54
3. Adhésion à l'UFOD dès sa fondation.	P. 59
B - Un documentaliste confirmé participant à l'application de la documentation.	P. 64
1. L'Organisation du centre de documentation de l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales et diversité de ses champs d'action.	P. 64
2. L'année 1937 : couronnement des efforts français pour la documentation.	P. 74
3. L'élan d'innovations succédant à l'année 1937 et synthèse des positions vis-à-vis de la documentation et des bibliothèques.	P. 79
C - Vers le succès et la seconde consécration.	P. 85
1. La modernisation de la documentation sous l'Occupation.	P. 85
2. La réforme de l'UFOD.	P. 91
3. Les dernières réalisations d'Henri Lemaître dans le cadre de la présidence de l'UFOD.	P. 95
CONCLUSION.	P. 104

Les pages intermédiaires sont blanches

BIBLIOGRAPHIE.

P. 108

ANNEXES.

P. 123

N° I : Illustrations photographiques.

N° II : Entretiens avec Renée Lemaître, fille d'Henri Lemaître.

N° III : Repères chronologiques.

N° IV : Liste des sigles.

N° V : Cartons de présentation et d'invitation conservés par Henri Lemaître.

N° VI : Présentation de la revue d'Histoire Franciscaine.

N° VII : Fonctions occupées par Henri Lemaître dans les commissions de la FIAB.

N° VIII : Actes des Congrès.

N° IX : Terminologie de la documentation.

N° X : Les associations et organismes nationaux et internationaux organisant la documentation.

N° XI : Les cadres de classement de l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales.

N° XII : Tableau comparatif de la fonction documentaire dans les bibliothèques et les centres de documentation.



Les pages intermédiaires sont blanches

